Le Monde

LE MONDE ÉCONOMIE

■ Les stock-options et l'évasion fiscale

■ Emploi : 10 pages d'annonces classées

55e ANNÉE – No 17046 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MARDI 16 NOVEMBRE 1999

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'OMC peine à préparer la réunion de Seattle

À DEUX semaines de l'ouverture de la conférence de Seattle, le 30 novembre, Pékin et Washington ont annoncé, lundi 15 novembre, qu'ils avaient conclu un accord sur l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les 135 pays membres ont encore quatre jours pour s'entendre sur le programme des négociations qui devra être adopté à Seattle. Les craintes d'un échec semblaient manifestes. Les négociateurs, au siège de l'OMC à Genève, butent sur une série de divergences, sur la procédure et sur le fond. L'agriculture constitue le principal point d'achoppement. Mais les pays du Sud refusent aussi que la question des normes sociales soit abordée à Seattle, comme le veulent ceux du Nord.

Lire page 2

Inondations : les raisons du drame

● Vingt-six personnes ont trouvé la mort dans le déluge qui s'est abattu sur quatre départements du Sud ● La concomitance de pluies diluviennes et d'une tempête en mer explique la catastrophe ● Mais la politique de prévention des risques naturels s'est révélée insuffisante

VINGT-SIX personnes ont trouvé la mort du fait des inondations qui ont submergé, vendredi 12 et samedi 13 novembre, une grande partie des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, ainsi que des communes du Tarn et de l'Hérault, selon le bilan provisoire dressé, lundi 15 novembre au matin, par les préfectures. Au moins deux personnes étaient aussi portées disparues dans l'Aude. Villages sous les eaux, maisons dévastées, cultures inondées, infrastructures de communication endommagées : la déferlante de boue catastrophique a provoqué des dégâts considérables. Lundi matin, l'électricité et le téléphone étaient rétablis presque partout mais de nombreuses localités, dont Narbonne, restaient privées d'eau potable. La concomitance de deux phénomènes météorologiques extrêmes, de très fortes pluies et une tempête en mer entravant l'écoulement normal des rivières, a transformé le mauvais temps en catastrophe.

Alors que la plupart des observateurs soulignent l'efficacité des services de l'Etat pour l'organisation des secours, l'insuffisance de la politique de prévention des risques naturels est en revanche mise en cause. Après avoir évoqué des facteurs humains dans une première réaction, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a affirmé l'évidence d'une *« catastrophe naturelle »*. De son côté, Jean-Pierre Chevènement a affirmé, lundi sur RTL, qu'*« on ne peut pas expliquer ces crues par le béton »*. Le ministre de l'intérieur a précisé que le classement des dossiers en catastrophes naturelles serait réalisé *« dans la semaine »*. Dans un entretien au *Monde*, Philippe Masure, vice-président du Comité français de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, estime que *« nous dépensons trop pour indemniser et pas assez pour prévenir »*.

Lire pages 8 et 9 et la chronique de Pierre Georges page 36

CHRIS GALLIS 1997

PORTRAIT

Philippe Petit, très haut

A l'automne 2000, il traversera le Grand Canyon du Colorado – à 650 m au-dessus du fleuve –, comme il avait relié les tours du World Trade Center, à New York, ou celles de Notre-Dame, à Paris : sur un fil. Voilà vingt ans que Philippe Petit parcourt la vie en funambule. Cet homme-là ne regarde pas le monde d'en haut ; il rêve en altitude. Il parle de son fil, de son balancier, des instruments de son art, du... vertige et de bien d'autres choses, toujours avec hauteur. p. 14 et 15

Jacques Chirac en campagne

EN DÉPLACEMENT à Marseille pour participer, principalement, à la Cité de la réussite, Jacques Chirac a aussi saisi l'occasion pour critiquer, samedi 13 novembre, la gauche sur les 35 heures et le PACS. Le président de la République a ensuite pris de vitesse le gouvernement en se rendant le premier, samedi après-midi, auprès des populations victimes des inondations dans les quatres départements sinistrés du Sud. Le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, n'a visité les départements touchés que le lendemain. Lundi, le premier ministre, Lionel Jospin, se rendait dans l'Essonne et les Yvelines pour traiter des problèmes de sécurité urbaine.

Lire page 6

« Amen », répondit M. le consul, protecteur du Saint-Sépulcre

JÉRUSALEM
de notre correspondant

C'est la cérémonie que tout le monde nous envie ; celle qui ferait la différence entre une grande nation riche de son passé et les autres, moins investies dans les affaires du monde ; une manifestation au panache suranné mais cependant toujours vivace, pieusement et patriotiquement suivie par tout ce que la ville compte de chrétiens français ; une cérémonie que chaque diplomate étranger en poste à Jérusalem aimerait pouvoir savourer, mais que la Providence, l'Histoire et la gloire de nos armes ont réservé au seul représentant de la République : la réception officielle du consul général de France au Saint-Sépulcre.

Depuis 1843, date depuis laquelle la France est représentée sans interruption à Jérusalem, l'usage est immuable : dans les trente jours qui suivent sa prise de fonctions, chaque nouveau consul de France est reçu en grande pompe au Saint-Sépulcre, basilique qui, selon la tradition, abrite le tombeau du Christ. Ce rare privilège remonte à 1535, quand François Ier, soldat malchanceux mais fin politique, eut l'habileté de prendre à revers son ennemi, Charles Quint, en s'alliant avec la Sublime-Porte de Soliman le Magnifique. Il s'en suivit plusieurs traités, régulièrement renouvelés et renégociés avec les successeurs du Valois, accordant aux pèlerins et religieux français établis sur le territoire du sultan une série d'avantages économiques, fiscaux et juridiques, puis, bientôt, le droit pour la France de protéger à perpétuité les Lieux saints et les Latins qui les fréquentent.

Denis Pietton, ancien directeur adjoint du cabinet du ministre des affaires étrangères Hubert Védrine, nouveau consul général de France à Jérusalem et héritier, ès qualités, des droits et privilèges accordés par la négociation ou arrachés par la guerre, sacrifia donc, le 9 novembre, à la tradition. En uniforme, précédé de deux huissiers ottomans coiffés du tarbouche rouge, encadré de deux moines franciscains en robe de bure marron, protégé par trois gendarmes français en civils, accompagné de son épouse et suivi des fonctionnaires de son administration, M. le consul général a traversé à pied la Vieille Ville, de la porte de Jaffa jusqu'à la basilique du Saint-Sépulcre, où il a été accueilli par le révérendissime custode franciscain et les représentants des autres congrégations qui se partagent, non sans parfois d'âpres conflits, la garde des lieux.

Après avoir rapidement visité les abords, aperçu la chapelle d'Adam, entrevu le Golgotha et jeté un coup d'œil sur l'épée de Godefroi de Bouillon, le représentant de la France s'est signé devant le tombeau saint puis a gagné, à l'entrée du quartier musulman, la basilique Sainte-Anne, où il fut aspergé d'eau bénite et gratifié d'un *Te Deum*.

Chaque année, en un cérémonial allégé, mais toujours en uniforme, le consul général de Jérusalem participe à quelque vingt-sept messes données par chacune des congrégations latines que protège la France. *« Seigneur, protégez et bénissez notre République »*, a dit du haut de sa chaire le représentant d'une Eglise qui fut longtemps réactionnaire et monarchiste ; *« Amen »*, a dit en se signant le mandataire d'une France qui fut parfois violemment anticléricale.

Georges Marion

MATIAS RECART/AFP

CUBA

L'automne du dictateur

A la veille de l'ouverture, lundi 15 novembre à La Havane, du sommet ibéro-américain, certains des plus grands dissidents de Russie et d'Europe de l'Est – d'Elena Bonner à Vaclav Havel – ont adressé un message de solidarité aux opposants cubains. Célébrant le dixième anniversaire de la chute du mur de Berlin, ils veulent croire que Cuba aussi *« bientôt sera libre »*. A La Havane, la dissidence est harcelée, toujours. p. 4 et l'éditorial p. 20

RTL en tête, toujours

PHILIPPE LABRO

FUTUR successeur de Jacques Rigaud à la tête de RTL, Philippe Labro, journaliste et romancier, est depuis quinze ans l'un des artisans du succès de la radio de la rue Bayard. Pour la centième fois, cette station est en tête des audiences ; elle augmente son score et creuse encore l'écart.

Lire page 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1116 - 7,50 F

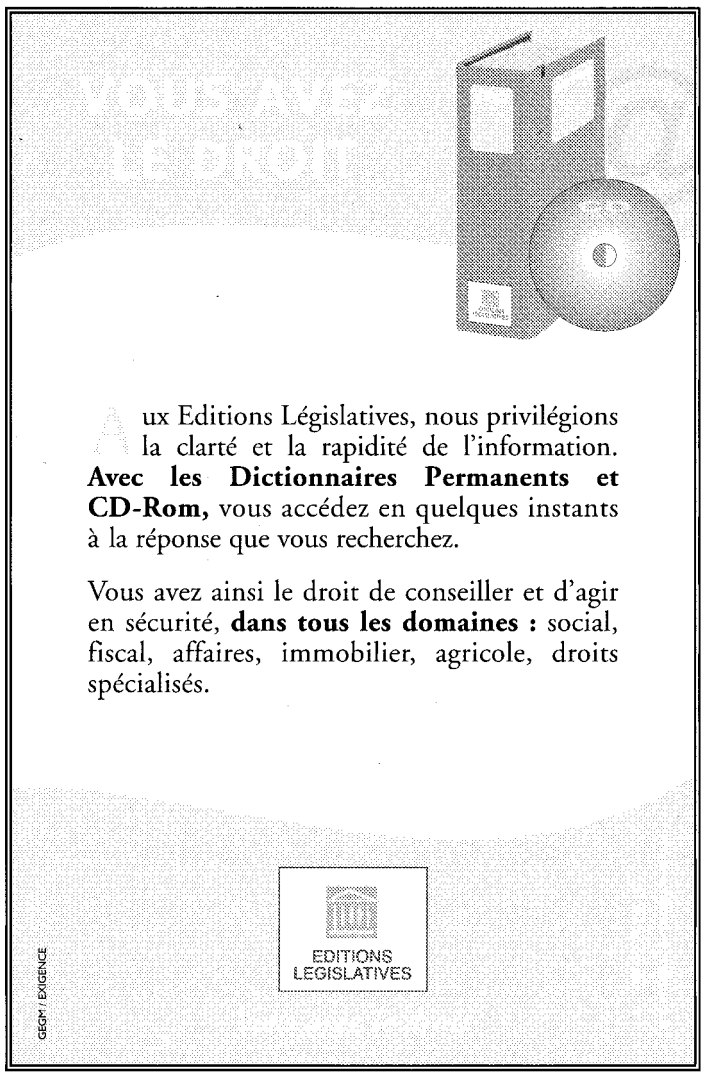

Le Monopoly du téléphone mobile

LES TRÈS NOMBREUX particuliers qui se ruent pour souscrire un abonnement de téléphonie mobile pour Noël sont loin de se douter que leur signature vaut près de 25 000 à 35 000 francs. Ce chiffre astronomique est en effet le prix de chaque abonné dans le calcul de la valeur d'un service mobile dans l'actuelle vague de fusions et d'acquisitions qui secoue l'Europe. L'opérateur allemand Mannesmann a même offert près de 44 000 francs pour chacun des 3,5 millions d'abonnés du britannique Orange. Cette escalade n'est pas achevée puisque l'ex-allié de Mannesmann, le britannique Vodafone Airtouch, s'apprête à surenchérir en avalant Mannesmann !

Un vent de folie règne sur le monde de la téléphonie mobile. L'annonce d'une nouvelle fusion chasse immédiatement la précédente. En lançant, en janvier 1999, une OPA de 60 milliards de dollars pour acquérir l'américain AirTouch, Vodafone a déclenché une mécanique incontrôlée. Depuis, l'allemand Deutsche Telekom a acquis le britannique On-2-One, France Télécom a répliqué en achetant l'allemand E-Plus. British Telecom, qui détient de nombreuses participations dans des opérateurs mobiles en Europe, veut maintenant en prendre le contrôle complet. Il l'a déjà fait en Grande-Bretagne et s'apprête à le faire en Allemagne, avant, peut-être, de s'attaquer à son allié français SFR du groupe Vivendi. Quant à Bouygues Telecom, il a fait l'objet de rumeurs de rachat de la part de Deutsche Telekom ou de Telecom Italia. Œuvre de Martin Bouygues, Bouygues Telecom vaut déjà plus cher que toutes les activités bâties par son père, Francis !

Pourquoi une telle débauche de milliards d'euros, de livres sterling, de dollars ? Tout le monde reconnaît que les prix sont hautement spéculatifs, mais que les opérateurs n'ont pas d'autre choix que de se marier. Economiquement, en effet, rien ne justifie qu'un abonné soit valorisé 30 000 francs : tout opérateur mobile doit commencer par dépenser 1 500 francs pour recruter un abonné ; une fois ferré, ce dernier apporte un revenu annuel moyen de 2 500 francs.

Enguérand Renault

Lire la suite page 20 et nos informations page 21

E. SCORCELLETTI

ENTRETIEN

L'Opéra-Comique selon Savary

Jérôme Savary, actuel directeur du Théâtre national de Chaillot, doit prendre en septembre 2000, après un appel d'offres controversé, la tête de l'Opéra-Comique à Paris, salle qui a perdu son lustre depuis qu'elle a quitté le giron de l'Opéra de Paris. Dans un entretien au *Monde,* le metteur en scène défend son projet d'un théâtre musical et populaire. p. 31

International	2	Aujourd'hui	27
France	6	Météorologie	29
Société	8	Jeux	29
Régions	10	Immobilier/annonces	30
Carnet	12	Culture	31
Horizons	14	Guide culturel	33
Entreprises	21	Kiosque	34
Communication	23	Abonnements	34
Tableau de bord	24	Radio-Télévision	35

LeMonde Job: WMQ1611--0002-0 WAS LMQ1611-2 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:12 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0386 Lcp:700 CMYK

COMMERCE **L'« agenda » des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), c'est-à-dire les sujets mis à l'ordre du jour, ne fait toujours pas l'objet d'un consensus à quinze jours de la réunion qui réunira les 135 pays membres du 30 novembre au 3 décembre à Seattle. ● L'AGRICULTURE focalise tous les antagonismes entre l'Europe et les autres « blocs », Etats-Unis et pays en développement. ● EUROPÉENS et Américains s'affrontent également sur le cadre des discussions et la durée du prochain cycle. ● LES PAYS en développement ne voient pas tous l'utilité de rouvrir un nouveau cycle tant que les décisions du précédent ne sont pas toutes appliquées. Ils refusent de voir abordés les thèmes du social et de l'environnement. ● BILL CLINTON a annoncé que les Etats-Unis et la Chine avaient conclu un accord ouvrant la voie à l'adhésion de Pékin à l'OMC.**

Avant Seattle, les grands « blocs » affichent leurs divergences sur la mondialisation

Les 135 pays membres de l'OMC ne parviennent pas à s'entendre sur l'ordre du jour des discussions. Etats-Unis, Européens et pays en développement divergent sur le contenu comme sur la durée du nouveau cycle de libéralisation du commerce

GENÈVE
de notre correspondant

Ce n'est pas encore l'échec, mais à quinze jours de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra du 30 novembre au 3 décembre à Seattle, et à quatre jours de l'échéance que se sont fixée les émissaires des 135 membres de l'organisation pour se mettre d'accord sur l'« agenda » des négociations, c'est-à-dire les sujets mis à l'ordre du jour, le texte de la déclaration qui devrait être approuvée, à l'issue de ce grand rendez-vous dans la cité de Microsoft et Boeing, n'est toujours pas au point.

Chacun campant sur ses positions, l'impasse qui se prolonge est à l'image des enjeux et des intérêts contradictoires en présence. Pour en prendre la mesure, il suffit de jeter un coup d'œil au projet de déclaration en discussion, sans progrès depuis plusieurs semaines. Mis au point le 19 octobre, après une réunion de trois jours des chefs de délégation, ce texte est une version édulcorée de précédentes moutures rédigées à partir de quelque 300 pages d'amendements soumis par les membres lors de séances antérieures. Réduit à une trentaine de pages, l'actuel document de travail est encore parsemé de multiples parenthèses, indiquant les nombreux désaccords. Au chapitre du *« nouveau cycle de négociations »,* même le

terme « cycle » est mis entre crochets, ainsi que la durée de *« trois ans »* prévue pour conclure l'exercice. La plupart des principes régissant les négociations font également l'objet de réserves, notamment celui de la transparence.

« PHASE CRITIQUE »

Si des divergences subsistent sur la forme et la procédure, elles sont évidemment encore plus tenaces sur le fond. De loin principale pierre d'achoppement, l'agriculture, qui focalise tous les antagonismes, demeure le verrou à faire sauter pour avancer dans d'autres domaines. Avec les services, elle fait partie des dossiers en suspens hérités du précédent cycle, l'Uruguay Round, sur lesquels les discussions doivent reprendre de toute façon l'an prochain. La poursuite de la libéralisation des services, elle, est un principe généralement acquis (sur une base volontaire).

Européens et Américains s'affrontent également sur le cadre des discussions et la durée du prochain cycle. Les premiers se prononcent pour un accord global sur l'ensemble des thèmes abordés sans faire l'impasse sur les aspects sociaux et culturels, la protection de l'environnement, ou le principe de précaution en matière sanitaire et alimentaire. Plus pressés, les seconds souhaitent discuter chaque dossier séparément pour obtenir des résultats rapides et visibles, si possible dès Seattle, dans la perspective de l'élection présidentielle aux Etats-Unis. N'affichant pas la même impatience et se voulant plus réaliste, l'Europe table au moins sur les trois ans de négociations prévus, voire davantage, pour dégager un accord d'ensemble équilibré. Comme le Japon et d'autres pays industrialisés, Bruxelles fait valoir que seul un ordre du jour suffisamment large *« permettra à chacun de donner et recevoir pour accepter finalement des concessions »*.

Donnant à ces âpres tractations sur les bords du lac Léman l'allure d'un marathon, les principaux protagonistes devraient jusqu'à l'ultime minute maintenir la pression et fait monter les enchères, certains n'hésitant pas à évoquer l'épouvantail d'un échec. Sachant qu'il en allait de sa crédibilité, le nouveau directeur général, le Néo-Zélandais Mike Moore, s'emploie à débloquer la situation, multipliant les signes de bonne volonté tous azimuts pour tenter de redorer le blason de l'OMC. Tirant la sonnette d'alarme, il avait invité le 5 novembre les Etats à donner davantage de marge de manœuvre à leurs délégations pour sortir de cette *« phase critique »* à l'approche des échéances.

Placés devant leurs responsabilités, les négociateurs ont mis les bouchées doubles en fin de semaine dernière, poursuivant inlassablement, paragraphe après paragraphe, la mise au point de la future déclaration, tandis que des conciliabules plus discrets se déroulaient dans la « chambre verte » du patron de l'OMC. *« Toutes les dispositions sont liées les unes aux autres et un désaccord sur un point peut bloquer tous les autres »*, rappelle un porte-parole, en se référant à la règle du consensus en vigueur.

A l'issue de ces pourparlers de dernière heure, un accord sur un projet de texte se profilait à l'horizon. Mais le temps est compté – quatre jours – pour le soumettre à l'examen des ministres qui pourraient, le cas échéant, y apporter d'ultimes retouches à Seattle. Un échec n'est désormais plus à exclure. *« Assez tergiversé, il est temps d'agir »,* nous déclarait l'un des négociateurs les plus actifs, l'ambassadeur du Bangladesh, Iftekhtar Chowdhury, représentatif des très nombreux pays du Sud vivement intéressés au succès de Seattle, mais dans le seul sens de la levée des barrières tarifaires.

Jean-Claude Buhrer

Les pays du Sud contre la présence de l'OIT

Le plus grand flou règne sur la participation à la conférence, comme observateur, de l'Organisation internationale du travail (OIT). Alors que sept organisations internationales, comme la Banque mondiale ou la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), bénéficieront de ce statut, le directeur général du Bureau international du travail (BIT), le Chilien Juan Somavia, n'est toujours pas fixé sur son sort. Il ne souhaite pas se retrouver dans la situation humiliante de son prédécesseur, le Belge Michel Hansenne, en 1996 à Singapour. Celui-ci s'était vu refuser l'accès de l'OMC par certains pays peu disposés à entendre parler des droits des travailleurs. Hostiles à la création d'un groupe de discussions entre l'OMC et le BIT, proposé séparément par les Etats-Unis et l'Union européenne, plusieurs pays en développement sont opposés à la venue du directeur général du BIT à Seattle.

Les différentes positions des grandes zones

IL Y A CEUX qui se contenteraient de reprendre les négociations sur l'agriculture et les services, comme il est prévu aux termes de l'accord de Marrakech de 1994 qui a clos le cycle de l'Uruguay (ce qu'on appelle « l'agenda incorporé »), ceux qui verraient bien l'ouverture de négociations plus larges, aux nouveaux sujets (investissement, concurrence, propriété intellectuelle) ou aux *« autres sujets »* (normes sociales), ceux qui ne voient pas l'utilité de poursuivre quoi que ce soit et enfin, ceux qui naviguent entre ces différentes options pour mieux pousser un intérêt qui n'apparaît pas toujours très clairement. A deux semaines de la réunion de Seattle, rien n'est encore joué et la ligne de fracture diffère selon les sujets. Et au-delà, dans la manière d'aborder les différents sujets. Les coalitions ne se limitent plus à un affrontement Nord/Sud ni entre les rives de l'Atlantique.

Revue de détail des cinq grands blocs d'intérêt (Europe, Etats-Unis, Japon, pays en développement, pays les moins avancés [PMA]) :

● **ÉTATS-UNIS** : la position américaine officielle est pour l'instant de rester sur *« l'agenda incorporé »*, mais Washington pousse pour que le volet *« tarif »* des négociations sur l'agriculture soit traité comme tous les autres tarifs. Irrecevable pour l'Europe. Les Etats-Unis sont en cela soutenus par le groupe de Cairns (Australie, Nouvelle-Zélande...), qui a cependant une position plus radicale d'élimination totale des subventions (voir ci-dessous). Les Américains ne prennent pas d'engagement pour l'instant sur les marchés publics, l'investissement ou la concurrence. Ils rejoignent cependant l'Europe pour intégrer les préoccupations environnementales. S'agissant des normes sociales, ils proposent la création d'un groupe de travail au sein de l'OMC pour réfléchir aux liens entre normes sociales et commerce.

● **EUROPE** : l'Union européenne défend l'idée d'une approche globale (*« rien n'est acquis si tout n'est pas acquis »*, disait récemment Lionel Jospin) et souhaite étendre les négociations à d'autres secteurs, comme l'investissement, la concurrence, les normes sociales, l'environnement et la sécurité alimentaire. Bruxelles peut compter sur le soutien du Japon, de la Corée du Sud, de la Suisse, de la Norvège et de quelques autres pays industrialisés. Estimant qu'une négociation qui se concentrerait uniquement sur l'agriculture comporterait de sérieux risques d'échec, l'Union européenne et ses partenaires insistent sur le caractère spécifique et *« multifonctionnel »* de l'agriculture, notamment dans l'aménagement du territoire et pour la qualité de la vie.

Sur le chapitre des normes sociales, elle a proposé la création d'un Forum, indépendant, qui permettrait de faire le lien entre l'OMC et le Bureau international du travail (BIT).

● **JAPON** : Tokyo est plutôt sur la même longueur d'onde que l'Union européenne en ce qui concerne l'élargissement de l'agenda et estime que le cycle doit être *« complet »*. Le Japon a cependant montré quelques réticences à mettre la propriété intellectuelle à l'ordre du jour. Il est également plus proche de la position américaine sur la manière de traiter l'agriculture comme un secteur comme les autres.

● **PAYS EN DÉVELOPPEMENT** : Assez hétérogène, ce groupe, au sein duquel l'Inde, le Pakistan et la Malaisie sont les plus en flèche, ne voit même pas la nécessité d'un nouveau cycle à l'OMC tant que les engagements du précédent n'auront pas été tous appliqués et que les pays développés maintiendront des restrictions à l'entrée de leurs produits agricoles et textiles sur leurs marchés. Des préoccupations analogues sont exprimées par les quinze pays exportateurs de produits agricoles du groupe de Cairns. Hostiles aux subventions à l'exportation, ils réclament en priorité leur démantèlement et souhaitent limiter le prochain cycle à la libéralisation des marchés agricoles et aux services.

L'Inde refuse également catégoriquement que l'on aborde des sujets tels que l'investissement et la propriété intellectuelle, qu'elle soupçonne d'être un moyen pour les pays développés de faire du protectionnisme déguisé. Enfin, la question des normes sociales soulève l'hostilité générale, les pays en développement y décelant, là aussi, « un cheval de Troie du protectionnisme ». Pour eux, les préoccupations sociales et environnementales avancées par les pays riches serviraient de prétexte à les priver des avantages compétitifs à bas prix plutôt que de donner satisfaction à leurs revendications de facilités d'accès aux marchés pour leur produits textiles et agricoles. Sur ce point, leur position coïncide avec celle des milieux patronaux et ultra-libéraux du Nord qui considèrent aussi que ces questions relèvent de la compétence d'autres institutions, comme la conférence de Rio pour l'environnement et l'Organisation internationale du travail.

● **PAYS LES MOINS AVANCÉS** : Fortement demandeurs d'une ouverture plus grande des marchés des pays industrialisés (ils ne représentent que 0,5 % du commerce mondial), ils plaident pour l'examen des règles antidumping qui entravent leurs exportations, en particulier de textiles et d'habillement. Directement visés, les Etats-Unis ne veulent pas en entendre parler.

Babette Stern

www.go.tm.fr
Le site Emploi & Formation des jeunes diplômés et des jeunes cadres

Accord sur l'entrée de la Chine à l'OMC

LE PRÉSIDENT Bill Clinton a annoncé lundi 15 novembre que les Etats-Unis et la Chine avaient conclu un accord ouvrant la voie à l'adhésion de Pékin à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). *« Cet accord est un grand pas en avant pour faire entrer la Chine dans l'OMC »,* a dit le président américain, à Ankara où il vient d'entamer une visite en Turquie. A Pékin, le ministre chinois du commerce extérieur, Shi Guangsheng, cité par l'agence Chine nouvelle, a estimé que l'accord conclu avec Washington était satisfaisant pour chacun et constituait une victoire pour les deux pays.

Cet accord *« est bon pour la Chine, bon pour les Etats-Unis et bon pour l'économie mondiale »,* a expliqué M. Clinton. *« Avec cet accord,* a-t-il ajouté, *la Chine embrasse les principes de l'ouverture économique, de l'innovation et de la concurrence. Cela servira à la fois les réformes et les progrès de l'Etat de droit en Chine. »*

L'accord signé à Pékin devra en effet être soumis au Congrès afin d'octroyer à la Chine un statut de partenaire commercial normal (l'ancienne clause de la nation la plus favorisée). Cette tâche ne sera sans doute pas facile, la majorité républicaine ayant d'avance exprimé ses réserves à l'égard de tout accord avec Pékin. L'accord ne signifie pas l'adhésion immédiate de Pékin à l'OMC, la Chine devant achever des négociations bilatérales avec les autres pays qui l'ont demandé : l'Union européenne, le Canada, le Brésil, la Suisse et la Norvège.

Les négociations sino-américaines, qui avaient repris début septembre, étaient considérées comme la dernière chance de parvenir à un pré-accord sur l'adhésion de la Chine à l'OMC avant la conférence ministérielle de Seattle (Etats-Unis) qui doit donner à la fin du mois le coup d'envoi d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. La Chine tente d'adhérer depuis 1986 à l'organisation commerciale internationale. – *(AFP.)*

L'Australie veut faire tomber l'exception agricole

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique Sud

L'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui exportent plus des trois quarts de leurs productions agricoles, ainsi que les autres pays du *« groupe de Cairns »,* qui réunit les pays exportateurs agricoles libéraux, veulent obtenir à Seattle une suppression de toutes les subventions agricoles à l'exportation.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande n'hésitent plus à dénoncer les pratiques commerciales illégales, en particulier des Etats-Unis, devant l'OMC. Début novembre, les Etats-Unis, qui refusaient d'importer des crevettes australiennes sous prétexte qu'elles n'étaient pas pêchées avec des filets antitortues, dans une zone où l'on a jamais vu de tortues, ont dû revenir sur leur décision suite à un arbitrage de l'OMC. De même, l'Australie a déposé une plainte à l'OMC après l'imposition de quotas sur l'agneau australien et néo-zélandais.

« Il faut dire clairement à l'Europe, aux Etats-Unis et au Japon que le commerce agricole doit être traité dans les mêmes termes que les autres secteurs. Il est tout simplement inacceptable qu'en 1998 les subventions aux agriculteurs dans les pays de l'OCDE s'élèvent à 362 milliards de dollars américains », a déclaré le ministre du commerce australien Mark Vaile lors de la réunion, en août, des quinze pays du groupe de Cairns.

Lors du prochain cycle de négociations, l'Australie a donc comme priorité de faire tomber l'exception agricole, de voir les produits agricoles traités de la même manière que les biens manufacturés. *« Il ne fait aucun doute que le groupe de Cairns sera le plus fervent avocat de la libéralisation des échanges agricoles »*, estime un officiel à Canberra qui assure que *« sur le dossier agricole, le discours américain a bien évolué depuis quelques semaines »*.

SCEPTICISME

De retour d'une réunion préparatoire, le ministre néo-zélandais du commerce, Dr Lockwood Smith, s'est déclaré déçu du piétinement général mais encouragé par les déclarations du nouveau conseiller commercial européen, Pascal Lamy, à propos de négociations possibles sur les subventions agricoles. De manière générale, l'argument européen de la *« multifonctionnalité »* des aides (elles servent aussi à l'aménagement rural) est perçu avec scepticisme. *« Si, pour des raisons non commerciales, l'agriculture peut justifier de subventions, il faut faire en sorte que ces subventions n'aient pas de conséquences sur la production agricole et son commerce »*, estime Wade Armstrong, conseiller du commerce au ministère néo-zélandais.

Australie et Nouvelle-Zélande sont également d'accord sur le principe que l'accord final doit être mis en application par tous les pays de l'OMC en même temps et d'un seul coup afin d'éviter la mise à l'écart de l'agriculture et un morcellement interminable des débats. Le forum de Coopération économique d'Asie-Pacifique (APEC) a ainsi établi une liste de huit secteurs prioritaires (forêt, pêche, joaillerie, équipement médical...)avec l'espoir de faire endosser une abrogation précoce des tarifs douaniers dans ces secteurs. Pour le moment, l'Europe s'y oppose. Et l'on soupçonne, dans cette région du monde, des raisons tactiques à cette position. L'Australie et la Nouvelle-Zélande souhaitent donc un cycle qui soit court (trois ans), précis et centré sur l'accès aux marchés, en particulier des produits agricoles.

Ces deux pays d'exportation se félicitent de l'impact positif de l'ouverture des marchés sur leurs économies. Les exportations australiennes ont plus que triplé en vingt ans. L'Australie considère que les réductions tarifaires négociées au cours de l'Uruguay Round ont permis une augmentation annuelle de ses exportations de 5 milliards de dollars australiens (environ 3 milliards d'euros). Il en va de même en Nouvelle-Zélande, où les exportations sont aujourd'hui destinées à 200 pays. Quant aux barrières douanières, la Nouvelle-Zélande est sans doute le pays de l'OCDE le plus ouvert au monde, avec 95 % des biens importés désormais exempts de tout droit d'entrée.

Florence de Changy

LeMonde Job: WMQ1611--0003-0 WAS LMQ1611-3 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:10 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0387 Lcp:700 CMYK

Un émissaire tchétchène demande à la France de jouer un rôle de « médiateur »

L'étau se resserre sur la capitale, Grosny

Le président Boris Eltsine a indiqué lundi 15 novembre qu'il se rendrait personnellement au sommet de l'OSCE d'Istanbul le 17 et 18 novembre, pour dire aux Occidentaux qu'ils *« n'ont pas le droit d'accuser la Russie »* de faire la guerre en Tchétchénie, a rapporté l'agence Interfax.

LES CRIS provoqués à Moscou par la réception officielle en France d'Ilias Akhmadov, « ministre » des affaires étrangères tchétchène, n'auront servi à rien : celui-ci poursuivait à Prague, lundi 15 novembre, une tournée qui doit le conduire dans d'autres capitales européennes. Elle vise, dit-il, à briser la *« passivité terrifiante »* des chancelleries face à ce que certaines voix n'hésitent plus à qualifier de *« crime contre l'humanité »*, voire de *« génocide »* commis par les forces russes en Tchétchénie. Les contacts pris durant sa visite d'une semaine en France, organisée par le Comité Tchétchénie et Est-libertés (1), ont été, a-t-il dit, *« un immense réconfort après l'isolement que Moscou nous impose »*.

Même si les positions des autorités françaises n'ont guère évolué sur le drame qui se noue au Caucase, un pas a été franchi : pour la première fois, un « ministre » de Tchétchénie a été reçu au Quai d'Orsay, par le directeur pour l'Europe continentale, Hughes Pernet. Il a fallu pour cela que les Verts brisent la glace (*Le Monde* du 9 novembre) puis l'invitent à l'Assemblée nationale, au moment où leur député Noël Mamère posait une question d'actualité au chef de la diplomatie francaise. *« Qu'attendez-vous pour donner un visa au ministre Akhmadov ? Qu'attendez-vous pour le recevoir ? Qu'il ne reste plus d'interlocuteurs tchétchènes vivants ? »* Ainsi interpellé, Hubert Védrine a dû reconnaître l'évidence : la France, qui appelle la Russie au dialogue avec les Tchétchènes, ne pouvait décemment pas s'y soustraire elle-même. *« M. Akhmadov sera reçu, écouté et pourra circuler librement »*, a-t-il dit. Le lendemain, M. Akhmadov recevait le visa Schengen qui lui fut refusé par les consulats de France en Azerbaïdjan et aux Pays-Bas. Le ministre tchétchène fut reçu ensuite par Alain Madelin (Démocratie libérale), Pierre Lellouche (responsable des relations internationales au RPR), Nicolas Sarkozy (maire de Neuilly) et Jack Lang (président de la commission parlementaire des affaires étrangères). Le député socialiste a rejeté l'argument russe qui paralyse toujours l'OSCE, à savoir que la guerre en Tchétchénie serait *« une affaire intérieure »*. M. Akhmadov, de son côté, a appelé l'Europe, en particulier la France, *« riche de ses expériences de décolonisation »*, à intervenir comme *« médiateur »* dans ce conflit. Pour autant, *« la question du statut de la Tchétchénie est ce qui m'inquiète le moins aujourd'hui, quand il s'agit de prendre des mesures urgentes pour sauver les populations civiles »*, a précisé M. Akhmadov. *« Il faut stopper l'usage d'armes prohibées et réclamer de Moscou, non pas une »* désescalade *», mais un arrêt des bombardements qui frappent les civils, un accès humanitaire aux blessés et aux réfugiés »*, a-t-il ajouté.

Certains de ses interlocuteurs ont été frappés par sa *« modération »*. Les médias russes s'indignaient de leur côté que *« la France négocie avec un extrémiste assoifé de sang russe, envoyé par son chef Chamil Bassaev »*. Mais le Kremlin doit se préparer à multiplier les notes de protestation comme celle qu'il adressa à Paris. Car M. Akhmadov a aussi été reçu, pour l'instant en privé, par Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen. Il fut également l'invité des Verts européens, réunis en congrès. S'il a combattu un moment aux côtés de M. Bassaev, considéré par Moscou comme le *« terroriste numéro un »*, M. Akhmadov, né en 1960 en déportation, fut ensuite aide de camp d'Aslan Maskhadov, le président tchétchène, qui l'a nommé ministre le 27 juillet dernier. M. Akhmadov dénonce aujourd'hui avec amertume l'équipée de son ami Bassaev au Daghestan, qui fut un des prétextes de l'offensive russe. *« Mais tant que les Russes ne changent pas d'attitude dans le Caucase, il y aura toujours des Bassaev »*, dit-il.

Sophie Shihab

Des bombardements russes sans précédent

Les forces russes ont mené durant le week-end des bombardements sans précédent contre la République indépendantiste. L'état-major russe a indiqué avoir effectué un nombre record de sorties aériennes, affirmant avoir tué jusqu'à 200 combattants tchétchènes. L'artillerie et l'aviation ont bombardé toute la nuit de samedi 13 au dimanche 14 novembre la capitale de la Tchétchénie, Grozny, qui était illuminée par les explosions d'obus. Cinq personnes ont été tuées, selon une source tchétchène. Les Russes ont continué de resserrer leur étau sur la ville et se trouvaient, dimanche, à deux kilomètres de l'aéroport. L'armée russe, qui a aussi lourdement frappé les localités de Chali et Samachki, est en outre entrée samedi dans Bamout, sans toutefois en prendre le contrôle. Symbole de la résistance tchétchène durant la guerre de 1994-1996, la ville était sous le feu de l'artillerie et des bombardements russes depuis plusieurs semaines. – (AFP.)

Le président ukrainien Leonid Koutchma a été réélu avec une large majorité

LE CHEF de l'Etat ukrainien Leonid Koutchma a obtenu, dimanche 14 novembre, un second mandat de cinq ans en remportant avec vingt points d'avance le second tour de l'élection présidentielle, devant le candidat communiste Petro Simonenko. Selon des résultats officiels partiels, M. Koutchma a recueilli 56 % des suffrages, contre 38 % pour son rival. La participation a été élevée : 73,8 %.

Un représentant de M. Simonenko a dénoncé dans la soirée *« de nombreuses violations, grossières et cyniques »*. La Commission électorale a évoqué de son côté des irrégularités mineures. La campagne électorale a été marquée par de graves atteintes à la liberté des médias. M. Koutchma a été le seul candidat à bénéficier d'un temps d'antenne conséquent à la télévision d'Etat. Celle-ci a, en outre, diffusé, à l'approche du scrutin, des films documentaires rappelant la répression et les pénuries de l'époque soviétique, dont M. Simonenko voulait tenter de cultiver la nostalgie.

La campagne de M. Koutchma, un « centriste » dont le bilan à la tête de l'Etat est entaché par la grave crise économique, aura été axée sur le thème de la *« menace rouge »*, non sans rappeler les recettes politiques utilisées par Boris Eltsine lors du scrutin présidentiel de 1996, face au communiste Guennadi Ziouganov. Aussi M. Koutchma a-t-il obtenu, à l'approche du second tour, le soutien de l'ancien chef du KGB ukrainien Evhen Martchouk, crédité de 11 % des voix au premier tour, qui a obtenu en échange le poste de chef du conseil de sécurité ukrainien : un ralliement qui n'est pas sans rappeler celui du général Lebed à Boris Eltsine en 1996.

CORRUPTION À TOUS LES NIVEAUX

« En fait, malgré les difficultés, les gens ne veulent pas d'un retour au passé, ni d'une union avec une Russie qui envoie ses fils à la guerre en Tchétchénie, commente un journaliste de Kiev. *Seuls les personnes âgées cultivent la nostalgie, les jeunes, eux, sont tournés vers l'Ouest et l'exemple de la Pologne. »* Alors que M. Koutchma avait été élu en 1994 sur une plate-forme nettement pro-russe, sa politique a consisté à opérer un rapprochement avec l'Ouest par la signature, en 1997, d'un accord avec l'OTAN, tout en ménageant ses relations avec Moscou avec le traité d'amitié et de coopération, signé en mai 1997. Cette évolution lui a attiré les sympathies des régions occidentales, nationalistes, sans lui aliéner le soutien des zones industrielles de l'Est, russophones. *« Dans des centres métallurgiques comme Dniepropetrovsk, l'élite économique est attachée à l'indépendance : elle ne souhaite pas qu'un jour les exportations soient obligées de passer par Moscou »*, dit un observateur. Cette réélection intervient dans un morne contexte économique. Depuis l'indépendance, en 1991, le PIB ukrainien a chuté des deux tiers. Les prévisions pour 1999 ne sont pas brillantes avec une baisse de 2,5 % de la croissance selon la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Un quart de la population est au chômage. Le montant des salaires impayés est énorme, la corruption est répandue à tous les niveaux de l'Etat et des entreprises. Ce contexte défavorable, ajouté à une fiscalité très lourde, n'attire par les investissements étrangers, qui sont rares avec seulement 2,9 milliards de dollars au total depuis 1991. La seule réussite de l'Ukraine, sur le plan économique, a été la lutte contre l'inflation et la mise en place d'une monnaie, la hrivna, qui a mieux résisté que le rouble à la crise de l'été 1998.

Un système de corruption institutionnalisé, dit « de l'échiquier »ou « shakhmatka » a été mis en place par le pouvoir. Des personnes privées peuvent prendre le contrôle effectif d'entreprises publiques avec l'accord des plus hautes autorités de l'Etat. D'énormes profits ont été réalisés aux dépens de l'Etat grâce à ce dispositif. Cette économie de « copinage » profite à des personnalités proches de M. Koutchma, mais aussi aux hommes ou aux partis politiques qui l'assurent de son soutien.

Lucas Delattre et Natalie Nougayrède

L'Europe veut se doter d'une capacité d'intervention dans des crises régionales

Réunis à Bruxelles, les ministres de la défense et des affaires étrangères des Quinze cherchent à déterminer des « indicateurs » communs sur leurs moyens militaires de projection

POUR la première fois depuis le début de la construction européenne, les ministres de la défense des Quinze se réunissent, lundi 15 novembre à Bruxelles, avec leurs collègues des affaires étrangères afin de donner une impulsion au projet de politique de sécurité commune. Après la déclaration franco-britannique de Saint-Malo, il y a un an, le sommet franco-allemand de Toulouse, en mai, et le Conseil européen de Cologne, en juin, cette réunion de Bruxelles est une nouvelle étape avant le Conseil européen d'Helsinki qui fixera le calendrier dotant l'Union européenne (UE) d'une capacité d'intervention dans les crises régionales.

A Bruxelles, des pas devraient être faits dans trois directions : le renforcement du rôle du haut-représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune (« M. PESC »), les contours institutionnels de la politique de défense, la définition de capacités militaires européennes.

Sur le premier point, les ministres des affaires étrangères des Quinze accepteraient que « M. PESC » – Javier Solana – soit aussi nommé, la semaine prochaine, secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), seule organisation européenne jusqu'alors compétente en matière de défense, mais qui devrait se fondre bientôt dans l'UE. Cette décision sera accompagnée de deux réserves. Pour surmonter les réticences des pays membres de l'UEO n'appartenant pas à l'UE, il serait précisé que ce cumul ne sera pas nécessairement définitif. Pour ne pas effrayer les membres de l'UE qui n'appartiennent pas à l'OTAN, il sera précisé que cette double casquette (PESC et UEO) ne vaudra que pour les missions dites « de Petersberg » (gestion de crise) et ne couvrira pas l'article 5 du traité de l'UEO qui crée une solidarité automatique entre ses membres en cas de menaces extérieures contre l'un d'eux. Les pays traditionnellement neutres ne veulent pas que l'UE apparaisse comme une alliance militaire.

Cette double fonction permet à M. Solana d'assister comme secrétaire général de l'UEO à la réunion de l'OTAN, en décembre, sans que les relations entre l'UE et l'organisation atlantique aient été réglées.

PROPOSITIONS PRÉCISES

Dans le domaine institutionnel, la France a avancé, depuis juillet, des propositions précises sur la composition et le fonctionnement du Comité politique et de sécurité (COPS) prévu par les conclusions du Conseil européen de Cologne. Dans une lettre à ses collègues de l'UE, Jacques Chirac a suggéré que le COPS soit présidé par « M. PESC » et qu'il soit composé de représentants permanents des Quinze avec rang d'ambassadeur sur le modèle du Conseil de l'OTAN. Ces idées se heurtent de la part de quelques partenaires à des objections : la présidence du COPS par « M. PESC » ne réduira-t-elle pas le rôle de la présidence du conseil des ministres ? Les représentants permanents des pays membres auprès des Communautés européennes ne devraient-ils pas siéger aussi au Comité politique et de sécurité ? Peut-on créer un nouveau comité sans modifier les traités ?

Enfin, l'essentiel de la réunion des ministres des affaires étrangères et de la défense devrait porter sur les capacités militaires à la disposition de l'Europe, afin d'éviter que la discussion ne s'enlise dans les sables institutionnels. Selon Lord Robertson qui, comme ministre britannique de la défense, a apporté sa contribution à cette politique avant d'être nommé secrétaire général de l'OTAN, *« on ne peut pas envoyer un organigramme, aussi beau soit-il, dans une région en crise »*.

Les responsables français arrivent à la réunion de Bruxelles avec des idées assez précises sur ce qui doit être fait en matière de capacités. Pour ce que les spécialistes appellent *« les instruments militaires d'aide à la décision »*, la France propose, à côté du Comité politique et de sécurité, un comité militaire européen composé de représentants des quinze chefs d'états-majors, un état-major européen et une cellule de planification assez étoffée pour faire la synthèse du renseignement, analyser les situations et pour proposer des scénarios d'action.

Pas de Britanniques dans une armée européenne

Le ministre britannique de la défense, Geoff Hoon, a exclu, dimanche 14 novembre, que des soldats du Royaume-Uni puissent faire partie à l'avenir d'une *« armée européenne »* distincte de l'OTAN. Il démentait des informations du *Sunday Times* selon lequel Tony Blair aurait accepté le principe d'une armée européenne de 30 000 hommes. *« Il est possible,* a expliqué M. Hoon, *qu'un certain nombre de nations européennes joignent leurs efforts et soient décidées à utiliser leurs forces dans un contexte particulier. Mais je tiens à souligner que cela devra être décidé en premier lieu par l'OTAN. Une réflexion sur la création d'une identité européenne de défense est en cours. Mais elle ne prévoit pas que des troupes britanniques servent dans une armée européenne ». – (AFP.)*

En termes de capacités au sens strict, la France souhaite que l'UE se dote de la possibilité d'évaluer les situations, de planifier et de conduire des opérations, de projeter des forces, de livrer un combat, de soutenir des opérations de longue durée, de maintenir un entraînement de niveau élevé et d'assurer la bonne interopérabilité entre les armées.

Du point de vue français, les Européens devraient être en mesure d'assumer les missions les plus exigeantes de la gamme prévue dans les accords de Petersberg. En 1992, au château de Petersberg, près de Bonn, les membres de l'UEO avaient accepté des missions humanitaires, des opérations de maintien de la paix et des opérations de rétablissement de la paix. Les missions de Petersberg ont été intégrées dans le traité d'Amsterdam en 1997. A court terme, les Européens doivent se donner les moyens de déployer une force terrestre du niveau d'un corps d'armée (50 000 à 60 000 hommes) correspondant à peu près à la KFOR au Kosovo.

A plus long terme, les Européens devraient augmenter leurs forces de projection et leurs moyens de commandement en assurant une coordination entre les états-majors interarmées nationaux et en restructurant les états-majors européens existants, comme l'Eurocorps. La France ne se montre pas favorable à la définition à priori de scénarios d'intervention européens qui pourraient être restrictifs ou d'objectifs trop précis qui laisseraient apparaître une limite aux ambitions de l'UE en matière de défense commune. Pour rationaliser et augmenter les capacités militaires européennes, l'idée avait été avancée de fixer pour la défense des *« critères de convergence »* (notamment budgétaires) sur le modèle des critères pour la monnaie unique. Le terme de critères a été abandonné au profit de la notion d'*« indicateurs de convergence »*, en partie pour ne pas gêner des pays qui doivent apporter une contribution à la défense européenne et qui, en même temps, procèdent à des coupes dans leur défense. Ces indicateurs pourraient être des ratios qui mesurent l'entraînement des forces, les capacités de projection ou l'équipement.

Daniel Vernet

Parution
JEAN-MARIE
GUÉHENNO
« Comment inventer un citoyen de la mondialisation ? Jean-Marie Guéhenno cherche une voie entre les communautés de choix et celles de mémoire. Un livre d'une exceptionnelle densité. »
Pierre Drouin - Le Monde
« Une réflexion fascinante. »
Françoise Crouïgneau - Les Échos
224 pages, 99 FF
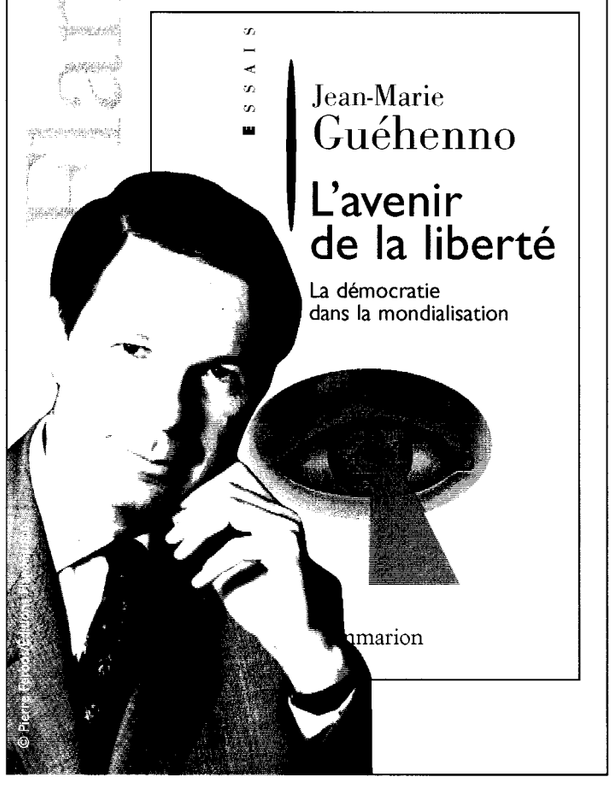

LeMonde Job: WMQ1611--0004-0 WAS LMQ1611-4 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:02 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0388 Lcp:700 CMYK

Cuba : l'opposition obtient un soutien international avant le sommet ibéro-américain de La Havane

Des délégations étrangères ont rencontré les dirigeants de la dissidence

Le gouvernement cubain a démenti, dimanche 14 novembre, avoir lancé une vague de répression contre les opposants, tout en confirmant l'arrestation de quinze dissidents accusés de vouloir *« saboter »* le IXe sommet ibéro-américain, qui s'ouvre lundi à La Havane. Des membres de l'opposition cubaine ont rencontré, dimanche, plusieurs délégations étrangères (Nicaragua, Costa Rica, Portugal et Mexique).

LA HAVANE
de notre envoyé spécial

A la veille du IXe sommet ibéro-américain, qui s'ouvre lundi 15 novembre à La Havane, les autorités cubaines ont nié avoir déclenché une vague de répression contre les dissidents. « Cette prétendue vague de répression n'existe pas. Elle n'est pas nécessaire car le peuple est le gardien de la révolution », a affirmé le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Alejandro Gonzalez. Il a cependant reconnu l'arrestation *« d'environ quinze personnes »* qui, a-t-il dit, *« sont l'objet d'enquêtes en relation avec des tentatives de sabotage du sommet ». « Il a été nécessaire de prendre quelques mesures préventives à l'encontre de certains personnages impliqués dans des désordres et des provocations »*, a ajouté le porte-parole. Quelques heures plus tôt, le président de la Commission cubaine des droits de l'homme et pour la réconciliation nationale (CCDHRN), Elizardo Sanchez, estimait qu'une trentaine d'opposants arrêtés au cours des derniers jours étaient toujours sous les verrous.

A peine arrivé dans la capitale cubaine, le ministre nicaraguayen des affaires étrangères, Eduardo Montealegre, a reçu une délégation de dissidents. En raison de ses désaccords politiques avec Fidel Castro, le président du Nicaragua, Arnoldo Aleman, est l'un des cinq présidents qui ont refusé de se rendre à La Havane. *« Il s'agit d'un message clair d'appui à nos efforts de changement pacifique »*, soulignait Elizardo Sanchez, l'un des membres de la délégation, à sa sortie de l'ambassade du Nicaragua.

« TOUS UNIS »

A plusieurs reprises, les autorités cubaines ont garanti *« du temps libre et l'entière liberté de mouvement »* aux délégations étrangères. Les représentants d'au moins six pays, dont le président du gouvernement espagnol José Maria Aznar et le premier ministre du Portugal Antonio Guterres, doivent rencontrer des dirigeants de l'opposition cubaine.

Les dissidents ont annoncé qu'ils remettraient aux chefs de délégations étrangères un document intitulé *« Tous unis »*, qui réclame la fin de l'embargo américain et une ouverture démocratique à Cuba. Adopté lors du conclave de l'opposition qui avait été toléré par les autorités vendredi dernier à Boyeros, dans la grande banlieue de La Havane, ce document demande que *« le peuple cubain soit consulté dans les urnes. »* Il prône *« la réconciliation entre Cubains »* et revendique *« la libre expression, la liberté de conscience et de religion, la liberté d'association et le pluralisme politique. »*

Samedi, le jeune ministre cubain des affaires étrangères, Felipe Pérez Roque, avait convoqué une conférence de presse pour présenter une lettre de la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright *« illustrant les efforts désespérés des Etats-Unis pour tenter de boycotter le sommet ibéro-américain. »* Dans cette lettre adressée à un groupe de présidents latino-américains, Madeleine Albright demandait à chaque chef de délégation de *« se réunir ouvertement et publiquement avec des organisations religieuses, politiques et de défense des droits de l'homme. »*

Rappelant que les pays ibéro-américains s'étaient engagés à *« développer des politiques pluralistes et à protéger les droits de l'homme »* dans la déclaration qu'ils avaient adoptée en 1996 à Viña del Mar, au Chili, Madeleine Albright ajoutait dans sa lettre transmise aux autorités cubaines par des *« mains amies »* : *« Ces principes sont ignorés par le gouvernement hôte du prochain sommet, qui est, ironiquement, le seul dictatorial du forum de coopération ibéro-américain. »*

Qualifiant cette missive de *« manifestation éhontée d'ingérence »*, Felipe Pérez Roque avait profité de l'occasion pour repartir en guerre contre les dissidents *« instruments et créatures des Etats-Unis, qui tentent de saboter le sommet. »*

Pour le régime castriste, la tenue du sommet ibéro-américain à La Havane est déjà un important succès diplomatique face à la volonté américaine d'isoler Cuba. Vêtu de son uniforme vert olive, Fidel Castro ne cachait pas sa satisfaction de recevoir le roi d'Espagne Juan Carlos, dimanche soir à l'aéroport de La Havane. Cuba est le seul pays latino-américain où le souverain espagnol ne s'était jamais rendu. Même si elle est officiellement qualifiée de *« privée »*, la visite du couple royal a une dimension affective et symbolique que les autorités cubaines ne manqueront pas de souligner.

Jean-Michel Caroit

Une « lettre ouverte » d'anciens dissidents d'Europe aux prisonniers politiques

LES OPPOSANTS cubains ont reçu, dimanche 14 novembre, le soutien d'anciens dissidents des pays de l'Europe de l'Est. Dans une *« lettre ouverte »*, envoyée aux quatre opposants cubains emprisonnés, Martha Beatriz Roque, Félix Bonne, René Gomez Manzano et Vladimiro Roca, ils écrivent : *« Actuellement, nous commémorons le dixième anniversaire des changements qui ont permis de mettre fin aux régimes totalitaires d'Europe centrale et de l'Est et déclenché le processus de démocratisation dans notre partie du monde.*

» Les résultats de la décennie passée démontrent que le passage d'une société fermée à une autre ouverte peut être ardu. Malgré toutes les difficultés qui ont marqué la transformation de notre société, nous avons toujours été conscients de l'incommensurable don qu'est la liberté. Nous gardons toujours en nous ces moments fantastiques, quand nous avons réalisé que les dictatures communistes étaient véritablement arrivées à leur fin (...) les événements auxquels nous participions n'étaient pas une espèce de résultat de l'inexorable nécessité historique, mais au contraire une authentique révolution, transformant fondamentalement nos vies et nous apportant une véritable libération.

» Nous pensons à vous et croyons que votre lutte pour un Cuba libre parviendra elle aussi à son aboutissement. C'est vous, et non vos geôliers, qui mettez en pratique les idéaux de José Marti. C'est vous, et pas eux, qui représentez les meilleures traditions révolutionnaires de votre pays et qui, avec d'autres courageux Cubains, êtes les garants d'un meilleur avenir. Acceptez, dans la situation difficile dans laquelle vous vous trouvez, notre admiration et nos remerciements (...) Nous sommes prêts à vous aider, à tout moment, dans un esprit de solidarité ».

On retrouve, parmi les quarante-cinq signataires, le président tchèque Vaclav Havel et ses compatriotes Jiri Dienstbier et Petr Uhl, l'ex-président et l'ex-premier ministre polonais Lech Walesa et Tadeusz Mazowiecki, ainsi que Jacek Kuron et Adam Michnik, Elena Bonner, la femme d'Andreï Sakharov, prix Nobel de la paix, le président du Parlement lituanien Vitautas Landsbergis, etc.

Le chef du gouvernement espagnol en position délicate

MADRID
de notre correspondante

Si le roi d'Espagne Juan Carlos est le premier souverain de l'ancienne puissance coloniale à mettre le pied sur le sol cubain, en plus de 500 ans, c'est au chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, que revient le rôle le plus délicat au sommet de La Havane. Un rôle d'autant plus paradoxal qu'il va consister à orchestrer le sommet, en évitant les dérives intempestives, ce qui est, après tout, la vocation de l'Espagne qui se veut la « marraine », démocratique et économique, de ses anciennes colonies, sans trop se mettre en avant. Et même, en se faisant oublier le plus possible.

Qu'est-ce à dire ? Tout simplement que M. Aznar, qui de surcroît est en réélection au printemps, ne peut se permettre de faux pas. Et ce qu'il va d'abord devoir faire oublier, c'est l'affaire Pinochet, due au zèle du juge madrilène Baltasar Garzon qui, il y a un peu plus d'un an, a lancé un mandat d'arrêt international contre l'ex-dictateur chilien, retenu depuis, à Londres. Décision à laquelle « l'absence-représailles », au sommet, des présidents chilien et argentin, ne manquera pas de donner plus de relief que n'en aurait voulu Madrid. D'autant que le juge Garzon vient de récidiver, en demandant l'arrestation de 98 militaires argentins, compromis dans l'ancien régime militaire. Aussi n'est-il pas exclu que certains pays qui voient d'un mauvais œil les ingérences législatives ou judiciaires étrangères dans leurs affaires, ne fassent chorus, par exemple, avec le président uruguayen, Julio Sanguinetti, si ce dernier réclame, comme il en a l'intention, une déclaration commune, condamnant aussi bien la loi Helms-Burton américaine, qui punit certains investissements à Cuba, que ce qu'il appelle *« le néocolonialisme judiciaire »* de l'Espagne.

« PRESSION SANS RUPTURE »

La loi Helms-Burton, M. Aznar, bien qu'allié zélé des États-Unis, est contre : c'est même une des raisons qui l'ont poussé à s'installer ostensiblement à l'hôtel Sol Melia, à Cuba, un investissement espagnol justement en butte aux tracasseries américaines. En revanche, si le chef du gouvernement espagnol n'a pas la moindre intention de se laisser embarquer dans la nouvelle croisade anti-américaine déclenchée par un Fidel Castro, qui accuse les États-Unis *« de vouloir saboter le sommet »*, il n'a pas l'intention, non plus, de rester les bras croisés, devant la nouvelle vague de répression qui frappe l'opposition cubaine. De fait, il a demandé à la rencontrer. La situation critique des droits de l'homme sur l'île, a déjà motivé le refus de se rendre au sommet d'autres chefs de gouvernement, et l'Espagne elle-même a suspendu la visite officielle que devait effectuer le roi, au printemps dernier, ne laissant participer Juan Carlos qu'au sommet, comme il l'a fait les huit fois précédentes. Personnalité aussi charismatique que respectée en Espagne, le roi est devenu le symbole même de l'équilibre démocratique espagnol et son meilleur garant : une visite officielle, dans ces conditions, à Cuba aurait été, après celle du Pape, un cadeau trop « royal » à un régime castriste, qui a peu évolué.

Mais là encore, le chef du gouvernement espagnol, qui a beaucoup appris, depuis ses débuts internationaux au sommet ibéro-américain d'il y a trois ans, où il s'était heurté de front avec Fidel Castro, va devoir faire, définitivement, oublier ses maladresses passées.

Celles qui l'avaient conduit, du temps où il s'affichait comme conservateur et vivement anticommuniste, avant son virage au centre-réformateur, à réclamer une position commune européenne très sévère, sur Cuba. Ce qui avait eu pour conséquence, le refus de Fidel Castro d'agréer l'ambassadeur espagnol, nommé à La Havane.

Revenu, aujourd'hui, à la politique de *« pression sans rupture »*, traditionnellement pratiquée par Madrid envers Cuba, pour la pousser vers une future transition pacifique, M. Aznar s'efforcera d'imposer plus encore son pays, comme le pivot et le catalyseur, dans une même entité de culture, langue et intérêts économiques de tous les pays latino-américains, Cuba compris.

Un rôle qui pourrait se concrétiser, souhaite le gouvernement espagnol, à travers la création à Madrid d'un secrétariat permanent de coopération ibéro-américaine. Corollaire institutionnel et politique, en quelque sorte, de la bourse des valeurs latino-américaines, dont l'ouverture, à Madrid, vient d'être annoncée. Car c'est sur le plan économique, que l'Espagne, déjà fervente avocate du Mercosur, a le plus imprimé sa volonté de servir de trait d'union indispensable entre l'Europe et l'Amérique latine. Présente massivement à travers les banques, les télécommunications, l'énergie électrique et tous les secteurs stratégiques, l'Espagne a même dépassé, cette année, les États-Unis, devenant le premier investisseur étranger en Amérique latine, avec plus de 17 milliards d'euros d'investissements. Une « reconquête » espagnole du Nouveau monde, dont l'agressivité et le succès cherchent aussi à se faire oublier, devant des gouvernements chatouilleux sur le thème des monopoles.

Marie-Claude Decamps

Pas de changement avant la mort de Castro, selon M. Aznar

En visite officielle au Honduras, sur la route du sommet de La Havane, le chef du gouvernement espagnol, Jose Maria Aznar a indiqué, dimanche 14 novembre, qu'il ne pensait pas qu'un changement démocratique puisse se produire à Cuba avant la mort de Fidel Castro. Dans une conversation avec des journalistes, rapportée par *El Pais*, il a ajouté qu'à son avis, le président cubain s'efforcerait même de prémunir le pays contre tout changement, y compris après sa disparition. *« Castro sait très bien ce que je pense,* a poursuivi M. Aznar. *Je le lui ai dit. »* Affirmant un soutien personnel fort à l'opposition, il a indiqué qu'il aurait refusé de se rendre à La Havane s'il n'avait pas reçu au préalable l'assurance qu'il pourrait librement rencontrer les dissidents. Estimant que, si les choses sont figées, au niveau politique, il faut en revanche aider la population cubaine dans ses difficultés économiques, M. Aznar est arrivé à La Havane, porteur d'une tonne de produits de première nécessité, savons, médicaments etc.

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
PRÉPARATIONS
ENM
EFB/CRFPA
√ Cours par correspondance
√ Sessions semestrielles (sur place)
Tél. : 01 42 24 10 72

Egyptair : la thèse du suicide du pilote semble écartée

WASHINGTON. Des inspecteurs américains ont écouté dimanche l'enregistreur de vol du vol 990 d'EgyptAir mais ils n'ont pu y trouver un début d'explication à la catastrophe qui a fait 217 morts, au large de New York. La boîte noire, récupérée samedi soir, a été transférée au Bureau national de la sécurité des transports (NTSB), à Washington. La catastrophe, croit savoir lundi le *Washington Post*, qui cite des sources proches de l'enquête, n'a apparemment été provoquée ni par le suicide du commandant de bord ni par une tentative de détournement.

« Vache folle » : aucun accord en vue

PARIS. S'exprimant lundi 15 novembre sur Europe 1, Jean Glavany, ministre de l'agriculture, a indiqué qu'aucun accord ne serait, à très court terme, trouvé permettant une levée par la France de l'embargo qui frappe les viandes bovines britanniques. La Commission européenne avait laissé jusqu'au 16 novembre pour que Paris lève cet embargo, date après laquelle des poursuites juridiques seraient engagées contre la France. Rappelant la nécessité de respecter, dans la gestion de ce dossier, les règles du principe de précaution, M. Glavany a estimé qu'une dizaine de jours seraient encore nécessaires pour que les termes d'un accord puissent être clairement définis.

Pour sa part Tony Blair, premier ministre britannique avait exprimé, dimanche 14 novembre, son souhait de continuer à discuter avec la France pour essayer de *« convaincre »* Paris de lever son embargo. *« Nous allons certainement aller en justice si cela s'avère nécessaire, mais il est important que nous essayions de persuader les gens et évitions d'entrer dans une sorte de guerre commerciale de représailles ridicule »*, a déclaré M. Blair dans une interview à la chaîne de télévision Sky News.

Boris Trajkovski remporte l'élection présidentielle en Macédoine

SKOPJE. Le candidat de la majorité gouvernementale de centre-droit, Boris Trajkovski, a remporté dimanche 14 novembre l'élection présidentielle en Macédoine, mais l'opposition dénonce une fraude électorale. M. Trajkovski, vice-ministre des affaires étrangères âgé de 43 ans, a battu le néocommuniste Tito Petkovski, candidat de l'Union sociale-démocrate de Macédoine (SDSM), grâce au soutien de dernière minute de la forte minorité albanaise du pays. Il succédera au président Kiro Gligorov, le père de l'indépendance macédonienne, qui, à 82 ans, ne s'était pas représenté. Le premier ministre Ljubco Georgievski a déclaré qu'après dépouillement dans 96 % des circonscriptions électorales, M. Trajkovski avait remporté 53 % des suffrages exprimés contre 46 % à M. Petkovski. Le parti de ce dernier, dénonçant une fraude massive, a annoncé qu'il allait saisir la Commission électorale centrale. – *(Reuters.)*

Manifestations anti-américaines en Afghanistan

NEW DELHI. Des milliers de Kaboulis ont manifesté aux cris de *« mort à l'Amérique »*, dimanche 14 novembre, dans la capitale afghane pour protester contre l'entrée en vigueur des sanctions décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Des militaires talibans ont tiré en l'air pour empêcher la foule d'investir un bureau du Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU et les bâtiments désertés depuis 10 ans de l'ambassade américaine. Ces sanctions ont été décidées pour contraindre les talibans, qui contrôlent 90 % de l'Afghanistan, à livrer à la justice l'islamiste d'origine saoudienne Oussama Ben laden, que les Etats-Unis accusent d'être derrière les attentats d'août 1998 contre leurs ambassades au Kenya et en Tanzanie.

Les manifestants ont accusé les Nations unies d'être une *« marionnette »* de Washington. Les sanctions prévoient le gel des comptes des talibans à l'étranger et l'arrêt des vols internationaux de la compagnie afghane Ariana, qui ne desservait plus que les Emirats arabes unis. – *(Corresp.)*

L'ex-premier ministre pakistanais devant un tribunal antiterroriste

NEW DELHI. Accusé de complot criminel pour tuer le général Pervez Moucharraf, nouvel homme fort du Pakistan, l'ancien premier ministre Nawaz Sharif, qui était détenu par l'armée depuis le coup d'Etat du 12 octobre, a été formellement arrêté, dimanche 14 novembre, et transféré à Karachi où, selon des sources policières, il devrait comparaître dans les prochaines vingt-quatre heures devant un magistrat. Nawaz Sharif sera jugé, ainsi que quatre autres personnes, par une cour antiterroriste. Répondant aux craintes exprimées par les proches de Nawaz Sharif quant à la régularité de son procès, le général Moucharraf a assuré que celui-ci serait *« public, libre et honnête »*. – *(Corresp.)*

Des centaines de Burkinabés fuient le sud-ouest de la Côte d'Ivoire

TABOU. Des centaines d'immigrés burkinabés chassés de leur villages dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire continuaient d'affluer, dimanche 14 novembre, à Tabou (400 km à l'ouest d'Abidjan). Cet exode est consécutif à un litige foncier survenu entre autochtones de l'ethnie Kroumen et résidents étrangers, qui a fait deux morts, selon les autorités locales, et a tourné à l'expulsion massive des immigrés. Environ un millier de personnes, chassées des villages de la région, sont toujours réfugiées à la mission catholique de Tabou. Un millier d'autres sont réfugiées à Grabo (50 km au nord de Tabou). L'évêque de San Pedro (300 km à l'ouest d'Abidjan), Barthelemy Djabla, a qualifié la situation de *« très tendue »*.

De nombreuses habitations de Burkinabés et plusieurs campements en brousse ont été incendiés pour que leurs habitants ne puissent y revenir. Selon des sources concordantes à Ouagadougou, quelque 2 000 Burkinabés venus de la zone de Tabou ont déjà regagné le Burkina. – *(AFP, Reuters.)*

Couvre-feu au Congo-Kinshasa

KINSHASA. Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) a instauré, samedi 13 novembre, le couvre-feu à Kinshasa et dans les territoires *« libres »* du pays après avoir décrété *« la patrie en danger »*, a annoncé le ministre de l'information, Didier Mumengi. Dénonçant les menaces de *« guerre barbare »* des *« agresseurs rwandais, ougandais et burundais »* de la RDC, *« rejoints par les mercenaires de l'Unita »* (la rébellion angolaise) et *« les rebelles congolais »* de Jean-Pierre Bemba, M. Mumengi a précisé que la mesure s'étendait de 21 heures à 06 heures locales. – *(AFP, Reuters.)*

LeMonde Job: WMQ1611--0006-0 WAS LMQ1611-6 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:07 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0390 Lcp:700 CMYK

COHABITATION **Jacques Chirac a saisi l'occasion d'un dialogue avec des étudiants, à Marseille, puis des inondations dans le Midi pour faire du samedi 13 novembre une journée de quasi-campagne électorale contre Lionel Jospin. Il a repris contre ce dernier l'accusation de manquer de sang-froid, en déclarant : *« Les gens qui s'affolent sont des gens dangereux. »* Le chef de l'Etat a reproché à la gauche la loi sur les 35 heures et le pacte civil de solidarité (PACS). ● LIONEL JOSPIN visitait, lundi, des quartiers difficiles de l'Essonne et des Yvelines pour prendre la mesure des problèmes de sécurité, sans pour autant annoncer de dispositions précises. ● LA DROITE mène une offensive convergente pour obtenir du gouvernement une réforme de la procédure d'instruction et du régime de discipline des magistrats du parquet et des juges d'instruction.**

Jacques Chirac mène campagne contre Lionel Jospin

Le président de la République reproche à « la gauche » les 35 heures et le PACS. Il a de nouveau mis en cause la personnalité du premier ministre en dénonçant « les gens qui s'affolent ». Puis il s'est rendu le premier, samedi, auprès des victimes des inondations dans le Midi

MARSEILLE
de notre envoyée spéciale

Lorsque l'on est président de la République de cohabitation et que l'on aspire à redevenir un jour président de la République tout court, il n'est de meilleur thème de réflexion que celui du temps, sujet sur lequel Jacques Chirac était invité à plancher, samedi 13 novembre, à la Cité de la réussite, à Marseille. Avant, l'après-midi, de devancer Jean-Pierre Chevènement dans l'Aude dévastée par les inondations – manière de montrer que le temps n'est pas seulement un sujet de discours, mais une arme.

En toile de fond de la tribune, samedi matin, deux citations. Lamartine : *« L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive. Il coule et nous passons. »* L'Ecclésiaste : *« Il y a un temps pour tout et un temps pour tout faire sous les cieux. »* Entre les deux, M. Chirac : *« J'ai conscience que se projeter dans l'avenir est un exercice difficile et aléatoire, auquel il ne faut se livrer qu'avec prudence et humilité, tant il est vrai que, dans l'histoire, la part de l'inattendu ou même de l'improbable a très, très souvent été décisive. »* Voilà qui ramenait aussitôt le débat à des proportions plus modestes et rappelait ingénument qu'entre l'Ancien Testament et la *« veille du troisième millénaire »*, selon la formule consacrée, le temps politique avait connu *« un exercice difficile et aléatoire »* avec... la dissolution de 1997.

Le temps, c'est le vrai domaine réservé : le temps présidentiel face à l'instant gouvernemental. Et c'est de ce pouvoir-là que M. Chirac est venu disserter devant les étudiants réunis au palais du Pharo. Evoquant la *« formidable accélération de l'histoire »* engendrée par les mutations techniques et technologiques, et leurs conséquences sur le *« temps de l'action économique »* à l'ère des nouveaux réseaux d'information et de communication, le chef de l'Etat en a tiré une première conclusion politique : *« Le temps de la science, le temps des techniques ne coïncident pas forcément avec le temps de l'homme, le temps de sa conscience et de sa réflexion* (...). *Le temps de l'homme, c'est le temps que doit privilégier le politique s'il veut assumer pleinement la mission qui est la sienne. »*

M. Chirac a alors esquissé un portrait du président... en président. *« Le temps politique, c'est cela. C'est dépasser l'urgence du présent pour se situer dans le temps de la responsabilité. C'est créer les conditions d'un débat serein et approfondi, indispensable à la vie d'une démocratie. C'est définir des repères. C'est proposer un projet qui ait du sens pour chacun. Au-delà des turbulences et des péripéties du quotidien, le temps politique doit être celui de la maîtrise, de l'équilibre, du courage et de la confiance. »* Au hasard des questions qui lui ont ensuite été posées, M. Chirac a précisé le tableau.

Portrait du président en jeune homme. *« Si, aujourd'hui, vous étiez lycéen, auriez-vous participé aux manifestations ? »* Réponse : *« Oui, j'aurais été dans la rue. Je ne dis pas que j'aurais eu raison. Ce n'est pas une approbation. Mais c'était dans mon tempérament. » « Qu'est-ce qui faisait courir Jacques Chirac à vingt ans ? – On n'était pas très loin de la guerre. Hiroshima, Nagasaki. On vivait dans la crainte et la terreur que cela ne recommence. Il y a eu l'appel de Stockholm, qui voulait interdire le recours à la bombe atomique. Je l'ai signé, fait signer, j'ai milité pour lui. La plupart des jeunes, comme moi, n'avaient pas compris qu'il s'agissait d'une manipulation. J'en ai été la victime. »*

« L'EXCÈS EST UN DÉFAUT »

Portrait du président en cohabitant. Les 35 heures ? *« Je ne suis pas contre les 35 heures. Je suis contre le fait qu'elles s'appliquent à tout le monde, sans discernement. »* Le PACS ? Prudence ! *« Lorsque l'on aborde une question qui touche la société, les sensibilités, il faut la faire précéder d'un large débat. S'agissant du PACS, le débat a été faussé, car il a été limité au Parlement, un endroit où l'on n'a de cesse de ridiculiser et d'insulter l'autre. »* Les « affaires » ? La collision entre *« temps médiatique, temps judiciaire et temps politique »* ? *« L'excès est un défaut. Je ne veux pas rentrer dans les débats actuels. »* Evoquant la réforme de la justice, qui *« transcende le clivage droite-gauche »*, il a ajouté : *« La justice doit être libre et indépendante, Ce qui suppose que les procédures doivent être transparentes* (...). *Toute institution humaine peut avoir ses faiblesses et ses dérives. Le gouvernement des juges n'est pas souhaitable. »*

Puis il a affirmé : *« L'homme politique qui n'est pas vertueux est sanctionné comme tel par ses électeurs. Ce n'est pas toujours, mais souvent le cas. Il doit être exemplaire et absolument irréprochable dans son comportement. » « Et garder son sang-froid ? »*, a interrogé à brûle-pourpoint l'animateur du débat. *« En toutes circonstances, un homme doit rester maître de soi. Les gens qui s'affolent sont des gens dangereux »*, a répondu, tranquillement, M. Chirac.

Portrait, enfin, d'un président en pénitent. Dans la salle, un jeune homme l'interpelle : *« Pourquoi n'avez-vous pas tenu vos promesses de campagne de 1995 ? »* M. Chirac sourit, puis concède : *« Il y a du vrai dans ce que vous dites. La campagne, c'est l'expression d'une vision. Le gouvernement, c'est la gestion d'une réalité. Lorsque le gouvernement a été mis en place, le premier problème a été l'euro et le respect des critères de convergence. C'était inévitable, c'était un choix politique majeur. »* D'ailleurs, ajoute-t-il, *« la gauche, pendant la campagne de 1997, disait qu'il faudrait revoir tout cela, puis le gouvernement a fait la même politique, avec une hausse de la fiscalité »*. Un temps. Et un ton plus bas : *« Sans doute un peu plus habilement que le précédent... »*

Pascale Robert-Diard

A la Bricarde, « on l'a pas bouffé, le président »

Jacques Chirac s'est rendu, samedi 13 novembre, dans la cité de la Bricarde, située dans les quartiers nord de Marseille, qui bénéficie du statut de zone franche urbaine depuis la loi du 14 novembre 1996. Accompagné du maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin (DL), ministre de l'équipement et de la ville dans le gouvernement d'Alain Juppé, le chef de l'Etat a déjeuné, dans le restaurant coopératif de l'Association des femmes de toutes origines, avec des représentants d'associations et des acteurs économiques installés dans la zone franche. Accueilli très chaleureusement, M. Chirac s'est enquis du nombre d'emplois créés et des problèmes de sécurité du quartier. Sa visite a été appréciée. *« Ça nous rapproche des autres Marseillais, qui voient que nous, les Arabes, on l'a pas bouffé, le président »*, observait un habitant. En écho, un travailleur social constatait : *« Ce sont des quartiers dans lesquels on n'entre pas. Le fait que le président y aille montre que ce n'est pas une réserve d'Indiens ! »*

La droite pose ses conditions à la réforme de la justice

INTERPELLANT le gouvernement, le 9 novembre à l'Assemblée nationale, sur la réforme de la justice plutôt que sur les développements judiciaires de l'affaire de la MNEF (*Le Monde* du 11 novembre), Edouard Balladur a ouvert une voie dans laquelle s'engage désormais une bonne partie de la droite. Dans un entretien au *Journal du dimanche* du 14 novembre, l'ancien premier ministre, qui préconise une réforme de la mise en examen visant à créer une procédure d'appel devant un *« tribunal de la liberté »*, affirme que sa proposition *« n'est pas dirigée contre les juges, au contraire »*, puisque, selon lui, *« les conséquences de leur décision sont devenues si graves que cela peut devenir pour eux un facteur d'inhibition »*.

Cela posé, M. Balladur indique qu'il ne votera *« pas la révision constitutionnelle »* sur le Conseil supérieur de la magistrature – soumise au Congrès le 24 janvier – *« si le Parlement n'est pas en mesure d'apprécier l'ensemble de la réforme »* de la justice. Dénonçant le *« tronçonnage des textes »* qui *« rend illisible l'ensemble »*, il *« demande au gouvernement de préciser rapidement les objectifs »* de tous ses projets. Au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a proposé à son tour une réforme visant à *« renforcer la présomption d'innocence »* et à *« infliger des sanctions si un juge a failli »* *(lire page 18)*. Ces propositions vont *« conditionner »*, a-t-il précisé, le vote des députés UDF le 24 janvier.

Sur TF 1, le président du Rassemblement pour la France, Charles Pasqua, s'est prononcé en faveur d'une réforme *« confiant l'instruction au procureur de la République, suivie d'un débat contradictoire »*. En invitant la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, à *« retirer son projet parce qu'il est très mauvais »*, Patrick Devedjian est monté d'un cran. Invité du « Club de la presse d'Europe 1 », le candidat à la présidence du RPR a affirmé que *« la demande de réforme du président de la République a été trahie par le gouvernement »*. Estimant que l'*« enquête »* doit précéder l'*« accusation »*, il souhaite, lui aussi, que *« dans les avancements des magistrats* (...), *on tienne compte »* de leurs erreurs éventuelles.

Face à cette nouvelle offensive de la droite, Daniel Vaillant a déclaré, au « Forum RMC-*Le Figaro* », qu'il *« n'imagine pas que des parlementaires, fussent-ils de droite, se déjugent et votent différemment* [le 24 janvier] *qu'à l'Assemblée nationale ou au Sénat »*. Le débat existe aussi à gauche puisque, reprenant une formule de Laurent Fabius, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a regretté, sur Radio J, *« un glissement de la présomption d'innocence à la présomption de culpabilité »*.

REUSSIR LES ADMISSIONS PARALLÈLES
▶ Sur DEUG, DUT, BTS :
EM Lyon, concours "Profils" "Tremplin", "Passerelle"
▶ Sur Licence :
Sciences Po ▶ Attention :
NOUVEAU CALENDRIER EXAMEN EN MARS
HEC-ESCP, EM Lyon, concours "Tremplin", "Profils", "Passerelle",
▶ Sur Maîtrise :
ESSEC, CRFPA, DECF-DESCF
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris 01 43 25 63 30
3615 IPESUP

Le chef du gouvernement s'enquiert des problèmes concrets de sécurité

LA SÉCURITÉ, *« priorité du gouvernement »*. Depuis le colloque de Villepinte, en octobre 1997, et plus encore depuis les déclarations de Lionel Jospin en janvier 1999, la théorie est entendue. Mais, aussi, la politique de la ville, priorité de la *« deuxième étape »*, celle du « concret », du « ciblé », des « choses qui changent la vie des Français ». Avant de se rendre dans les Yvelines, à Trappes, avec Claude Bartolone – le déplacement, annoncé dans le cadre de la *« deuxième étape »*, n'aura finalement lieu que d'ici à la mi-décembre –, la visite de Lionel Jospin aux banlieues prend donc, lundi 15 novembre, la forme d'une *« visite à la police nationale »*. Avec le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement. Et dans l'Essonne, département de Julien Dray, afin, souligne-t-on à Matignon, de *« rendre hommage »* au travail du vice-président du conseil régional d'Ile-de-France chargé de la politique de la ville et de la sécurité, animateur turbulent de la Gauche socialiste mais qui, en matière de lutte contre la délinquance, sait rester fidèle à l'esprit de la République.

Ce déplacement d'une demi-journée en Ile-de-France devait être pour le premier ministre l'occasion de réaffirmer les préoccupations du gouvernement en matière de sécurité, comme il l'avait fait, à Satory (Yvelines), pour la gendarmerie. A Vélizy (Yvelines), Lionel Jospin devait achever sa journée par un long exposé sur les défis lancés à la police nationale, et dresser un bilan des différents conseils de sécurité intérieure, organisme intergouvernemental placé sous la responsabilité directe du premier ministre et mis en place il y a deux ans. Auparavant, à la gare de RER de Sainte-Geneviève-des-Bois, en compagnie de M. Dray, MM. Jospin et Chevènement devaient se voir présenter un système de sécurité original instauré dans les transports publics et rencontrer les personnels qui y sont engagés. Aux Ulis, chez le sénateur Paul Loridant (Mouvement des citoyens), ils devaient signer un contrat local de sécurité, après une réunion avec les élus du département.

SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

Le premier ministre ne devait pas, en revanche, annoncer de mesures précises, en tout cas en matière d'effectifs, comme il en avait été question un moment : le chiffre de 1 000 policiers supplémentaires avait circulé au cours des derniers jours. Cet effort de créations d'emplois était censé s'ajouter aux 1 600 déjà décidées cette année pour faire face aux départs à la retraite qui toucheront la police nationale jusqu'en 2005. Elles auraient permis d'atteindre le nombre le plus élevé d'effectifs opérationnels de policiers depuis quinze ans, et étaient très attendues par le ministère de l'intérieur, comme par les syndicats de police, à un moment où la réforme portant sur la fidélisation de certaines compagnies républicaines de sécurité (CRS) pour des missions de police de proximité rencontre des difficultés.

Pour M. Chevènement, cette journée pouvait, aussi, être l'occasion de rappeler le souci, pour le gouvernement, d'*« ouvrir largement »* les services publics aux habitants des quartiers. Devant les parlementaires socialistes, à Strasbourg, le 27 septembre, M. Jospin avait évoqué les *« solidarités territoriales »*, pour favoriser la *« lutte contre les discriminations »* et l'*« intégration républicaine »*, en pensant *« particulièrement aux jeunes »*. A Sainte-Geneviève-des-Bois, des emplois-jeunes sont mobilisés dans les dispositifs de police de proximité, dans les transports. Le premier ministre devait les saluer. Allier le discours de Strasbourg et celui de Villepinte, tel était le souci de M. Jospin pour cette journée très *« républicaine »*.

Pascal Ceaux et Ariane Chemin

Les orphelins des déportés juifs seront indemnisés

La commission de restitution des biens spoliés devait être mise en place le 15 novembre

L'AMBIANCE du dîner du Conseil des institutions juives de France (CRIF) est chaque année plus américaine. Et ses invités plus prestigieux : quelque six cents convives, parmi lesquels six membres du gouvernement et vingt-cinq ambassadeurs, dont, pour la première fois, celui d'Algérie, Mohamed Ghoualmi. Autour d'Henri Hadjenberg, tous les anciens présidents du CRIF attendaient la réponse de Lionel Jospin à leurs impatientes requêtes : regret que *« l'opinion publique soit insuffisamment informée »* des travaux de la commission Mattéoli, installée en février 1997 et chargée d'évaluer les spoliations des juifs français pendant la seconde guerre mondiale, regret que la mise en place de la commission créée pour répondre aux demandes de restitutions – présidée par Pierre Drai, premier président honoraire de la Cour de cassation – soit si *« lente, trop lente »*. Et, surtout, appel à un *« geste »* en faveur des orphelins des déportés juifs.

Pour ce dîner marquant symboliquement la fin du siècle *« de la Shoah, de la tragédie des tragédies »*, le premier ministre n'était pas venu les mains vides. *« Si nous savons que face à cette tragédie sans précédent, aucune réparation n'est véritablement possible, nous pensons qu'il est juste que la France assume ses responsabilités vis-à-vis de ceux qu'elle a mal traités et de ceux qui ont été spoliés »*, a expliqué M. Jospin, arrivé en compagnie de son épouse, Sylviane Agacinski, et du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement. *« Ma conviction est que la situation particulière des enfants, orphelins de la déportation,* (...) *appelle, cinquante ans après, une réponse digne de la République. »* A ces dix mille orphelins, le premier ministre a annoncé des indemnités financières préparées dès *« les semaines à venir »*, versées sous forme *« soit d'un capital soit d'une rente mensuelle »*.

Rendant hommage à l'*« impressionnant travail »* de la commission Mattéoli, dont il a espéré avoir les conclusions définitives *« dès le début de l'année prochaine »*, M. Jospin a assuré que *« l'Etat s'appliquera à lui-même avec rigueur »* la règle selon laquelle *« les avoirs tirés de la spoliation ne doivent pas rester dans les institutions qui en sont dépositaires »*.

Il a, par ailleurs, indiqué que la commission Drai sera installée officiellement le 15 novembre par la garde des sceaux. Le premier ministre a enfin annoncé qu'il chargeait un conseiller d'Etat, François Bernard, d'une mission de préfiguration des statuts d'une fondation réclamée par le CRIF et destinée à *« accueillir les fonds publics et privés »*.

Toutes ces promesses de M. Jospin, qui se rendra au début de l'année 2000 en Israël et dans les territoires autonomes palestiniens – et qui a indiqué que l'Iran ne pourrait faire de *« retour dans le concert international »* si ce pays portait atteinte à la vie des treize juifs iraniens actuellement accusés d'espionnage au profit d'Israël, *« pour des motifs que nous savons totalement fabriqués »* –, ont été aussitôt saluées par le CRIF, dont le président s'est dit *« très satisfait »*. Serge Klarsfeld, le président de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, a qualifié d'*« équitable et courageuse »* la mesure d'indemnisation des orphelins.

Ar. Ch.

LeMonde Job: WMQ1611--0007-0 WAS LMQ1611-7 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:02 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0391 Lcp:700 CMYK

Le congrès de SUD-PTT affirme son attachement au « syndicalisme de transformation sociale »

Secrétaire générale depuis la création de la fédération, Annick Coupé passe le relais

Comment peser davantage sur le mouvement syndical ? Pour SUD-PTT dont le congrès s'ouvre, lundi 15 novembre, au Cap-d'Agde, la question est devenue cruciale. Dans un contexte social marqué par le rapprochement CGT-CFDT, l'organisation animée par Annick Coupé mise sur sa présence au « Groupe des 10 » pour mener à bien son engagement en faveur d'*« un syndicalisme de transformation sociale »*.

LE 5e CONGRÈS de SUD-PTT, qui s'ouvre lundi 15 novembre au Cap-d'Agde, dans l'Hérault, est celui du passage de témoins. Secrétaire générale de la fédération syndicale depuis sa création, en 1989, Annick Coupé devrait en quitter les commandes pour s'investir davantage dans le L'Union syndicale « Groupe des 10 », structure qui rassemble une vingtaine de syndicats autonomes, dont les SUD. L'animation du « Groupe des 10 » devrait être un des sujets importants des débats.

Hiver 1995 : la dynamique SUD est lancée. Le sigle Solidaires, unitaires, démocratiques s'impose sur le devant de la scène. Dans le sillage de SUD-PTT, d'autres SUD surgissent, permettant pour la première fois à ce nouveau syndicalisme autonome d'essaimer en dehors de ses bastions d'origine, La Poste et France Télécom. Pour SUD-PTT, qui, dès son congrès constitutif de mars 1989, avait inscrit dans sa résolution qu'il ne se résignait pas *« à rester une organisation non confédérée »*, la voix semblait tracée. Quatre années plus tard, le saut n'a pas été franchi, et la stratégie finalement retenue – faire de l'Union syndicale « Groupe des 10 », qui regroupe divers syndicats autonomes, le lieu où s'exprimerait la vocation interprofessionnelle des SUD – offre pour le moment un bilan en demi-teinte.

DIVERGENCES INTERNES

Aux lendemains de 1995, avec l'irruption de SUD-Rail, puis de SUD-Education et la multiplication de petits SUD, la question de la construction d'une organisation interprofessionnelle se pose concrètement. Pour les dirigeants de SUD-PTT, cette dimension est essentielle. Sur la base des seuls SUD ? Dans les mois suivants, il est décidé que c'est trop tôt et pas forcément souhaitable. Trop tôt car, à l'exception de SUD-Rail, de SUD-Education, et de SUD-CRC (santé-social), la plupart des « bébés SUD » peinent à exister autrement qu'au plan local. Aujourd'hui encore, leur montée en puissance est moins rapide que celle de leurs aînés. D'abord, parce que les départs un peu étoffés de la CFDT ont cessé, à l'exception des anciennes équipes de l'union régionale de Basse-Normandie, qui ont rejoint les SUD en juin. Dès lors, la construction se fait plus lente, d'autant plus que les nouveaux SUD doivent un par un conquérir leurs droits syndicaux devant les tribunaux.

« Sauf à risquer de créer un appareil avec des coquilles vides, l'important était, dès lors, de laisser les syndicats se construire avant de les enfermer dans une structure confédérale », constate Mme Coupé. Construire une confédération à partir des seuls SUD suscite également, dès 1996, des débats internes. Pour une partie des militants, il est, alors, hors de question, de reproduire un fonctionnement *« centralisé »* et *« assez peu démocratique »* jugé consubstantiel aux confédérations traditionnelles.

Deux pistes sont explorées. La première, inaboutie, vise à revenir aux sources du syndicalisme, en mettant en place de nouvelles « bourses du travail ». La seconde joue l'efficacité à plus court terme. Elle consiste à impliquer davantage les SUD dans le « Groupe des 10 », structure dans laquelle SUD-PTT est entré en tant qu'associé dès 1989. Avec le départ, en 1992, d'une grosse fédération de syndicats autonomes, la FASP (police), aux options plus *« réformistes »*, le poids de SUD au sein de ce regroupement syndical s'est affirmé. Il en devient, selon le chercheur Renaud Sainsaulieu, la *« locomotive contestataire »*.

PRIORITÉ À LA STRUCTURATION

Aujourd'hui, pour SUD-PTT, l'investissement dans le « Groupe des 10 » revêt une importante d'autant plus cruciale que la perspective d'une recomposition syndicale rapide s'est éloignée. Le rapprochement CGT-CFDT a gelé l'émergence du fameux « pôle de radicalité » qui aurait rassemblé, autour de la CGT, la FSU, les gauches CFDT et les SUD. Par ailleurs, les règles de représentativité dans la fonction publique, durcies, fin 1996, rendent indispensables le regroupement. C'est la raison pour laquelle le « Groupe des 10 », qui regroupe aujourd'hui vingt-six syndicats et 65 000 adhérents, s'est doté d'un statut d'union syndicale en janvier 1998. La priorité est désormais à la structuration, au niveau local, d'unions syndicales *« un peu vivantes »*.

Le congrès du Cap-d'Agde doit, aussi, être l'occasion pour SUD-PTT d'actualiser sa charte identitaire, dans laquelle elle réaffirme son engagement *« anticapitaliste »* et son attachement au *« syndicalisme de transformation sociale »*. Dans le rapport d'activité, SUD-PTT réaffirme ses critiques vis-à-vis de la gauche « plurielle », dénonçant les *« orientations libérales »* du gouvernement. Le contentieux avec le gouvernement, déjà avivé par la privatisation partielle de France Télécom, s'est alourdi à la rentrée avec le refus du ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, de considérer le « Groupe des 10 » comme une union syndicale à part entière et de lui accorder un siège au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat (CSFPE).

Caroline Monnot

Jean-Pierre Vial (RPR) élu sénateur de Savoie

JEAN-PIERRE VIAL (RPR), maire du Bourget-du-Lac et premier vice-président du conseil général de Savoie, a été élu sans surprise sénateur, dimanche 14 novembre, en remplacement de Michel Barnier (RPR), qui s'était démis de ce mandat après sa nomination comme commissaire européen. Ancien suppléant de M. Barnier, M. Vial ne l'a cependant emporté qu'au second tour, le socialiste Claude Vallier ayant, de son côté, bénéficié du désistement des candidats communiste et vert. M. Vial avait déjà siégé au Sénat entre 1995 et 1997, lorsque M. Barnier était ministre délégué aux affaires européennes. Après le changement de majorité, en 1997, il avait démissionné pour permettre à M. Barnier de retrouver son siège à l'occasion d'une élection partielle, le 21 septembre 1997. – (*Corresp.*)

[**Premier tour :** I., 1 035 ; V., 1 020 ; E., 1 014 ; Jean-Pierre Vial, RPR, premier vice-président du conseil général, m. de Bourget-du-Lac, 478 ; Claude Vallier, PS, 331 ; Daniel Dufreney, div. d., 101 ; Roger Gandet, PCF, 59 ; Michel Mommessin, Verts, 31 ; Nicole Mina, MNR, 14. **Second tour :** V., 1 018 ; E., 1 000 ; Jean-Pierre Vial, RPR, 550, *ÉLU.* Claude Vallier, PS, 444 ; Franck Carenini, div. d., 6.

21 septembre 1997 : I, 1 036 ; **premier tour :** V., 1 025 ; E., 1 011 ; Michel Barnier, RPR, a. min., prés. c. g., 544 ; Jean-Claude Monin, PS, m. de Saint-Jean-d'Arvey, 335 ; Roger Grandet, PCF, 72 ; Gérard Perrier, Verts, 34 ; Georges Ract, FN, c. r., 26.]

DÉPÊCHES

■ **CANTONALES : l'UDF Jean-René Etchégaray, adjoint au maire de Bayonne, a nettement emporté** le second tour de l'élection partielle qui a eu lieu, dimanche 14 novembre, dans le canton de Bayonne-est (Pyrénées-Atlantiques). Avec 55,46 % des voix, il a devancé le socialiste Philippe Cazenave. Dans le canton de Sainte-Geneviève-sur-Argence (Aveyron), Renée-Claude Coussergues, maire (divers droite) du chef-lieu, a également été élue au second tour avec 55,31 % des voix, face au divers gauche Jean-Pierre Girbal. Mme Coussergues est la suppléante du président (UDF) du conseil général, Jean Puech.

■ **PARIS : Claude Estier a affirmé que *« le meilleur candidat »*** socialiste pour les élections municipales de 2001 à Paris est Bertrand Delanoë, actuel président du groupe PS à l'Hôtel de Ville. Interrogé sur RMC, lundi 15 novembre, M. Estier, président du groupe socialiste du Sénat, a souligné que l'élection parisienne doit être maintenue sur le plan local et ne doit *« surtout pas »* être transformée en premier tour de la présidentielle. Dimanche, sur RMC, le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, avait également avancé le nom de Bertrand Delanoë, qui est *« expérimenté et qui a mené les combats de la gauche au Conseil de Paris »*.

Les Verts confrontent leurs stratégies électorales gagnantes

SI, parmi les trois cents responsables des Verts réunis à la convention nationale « Elections 2001 », les sirènes du grand large et la volonté de se mesurer au Parti socialiste dans la perspective des municipales et des cantonales étaient les sentiments dominants, Dominique Voynet n'y a pas cédé, samedi 13 novembre. Au contraire. Dans un discours d'un petit quart d'heure, la ministre a plaidé pour le *« pragmatisme »* et la recherche d'une alliance avec le PS. *« Je crois absolument nécessaire d'inscrire nos choix pour les municipales dans la stratégie que nous avons choisie depuis plusieurs années »*, *« une stratégie double de construction du mouvement et d'alliance contractuelle qui permet la prise de responsabilités »*, a-t-elle précisé. Pour Mme Voynet, l'*« identité »* du mouvement *« n'est pas menacée »* par des alliances dès le premier tour.

Ni l'appui fidèle d'Yves Cochet, député du Val-d'Oise, qui s'est fait sans complexe l'avocat d'*« une politique plus claire et électoralement plus efficace »* – celle de listes « plurielles » dès le premier tour afin d'éviter que le PS *« ramasse la mise »* au second –, ni les efforts conjugués de Jean-Luc Bennahmias et de Jean Desessard, coorganisateurs de la convention, quelque peu débordés par leur base, ni, *a fortiori*, les interventions, dimanche matin, des *« invités partenaires »*, au nombre desquels le secrétaire national aux élections du PS, Philippe Bassinet, n'auront convaincu l'assistance. Quand ils débattent de leur *« identité »*, les Verts restent très chatouilleux.

C'est sur ce terrain propice que Noël Mamère et Daniel Cohn-Bendit ont pu situer leurs interventions, dimanche. Un pas dedans, un pas dehors. A la tête de la seule mairie Verte de plus de 20 000 habitants, Bègles (Gironde), M. Mamère a d'abord rappelé que les Verts n'avaient pas, pour l'instant, le nombre d'élus politiques correspondant à leur *« poids sociologique »*. Ensuite, il a opté pour la stratégie de la poire coupée en deux : *« Cela serait suicidaire de ne pas présenter des listes autonomes à Paris dès le premier tour, mais il serait tout autant suicidaire de partir en liste autonome partout »*, a expliqué le maire de Bègles.

Ayant visiblement préparé son intervention, M. Cohn-Bendit, qui n'avait pas pris la parole devant des responsables du parti depuis les Journées d'été de Lorient, où il s'était fait siffler, s'est taillé un franc succès. Le député européen a plaidé pour que les Verts retrouvent la *« dynamique des européennes »*, qui a permis à *« 30 % d'électeurs nouveaux »* de voter pour eux, et il a souhaité la mise en place d'*« une stratégie qui ne s'arrête pas aux municipales »* mais serve de *« fusée de lancement »* aux scrutins à venir, les élections législatives et présidentielle.

BLOCAGE SUR L'« OUVERTURE »

« Si faire une liste, c'est réaliser l'équation de nos courants internes, cela n'est pas intéressant », a-t-il dit, avant de préciser son choix pour *« des listes vertes ouvertes dans toutes les municipalités où nous voulons être présents au premier tour »*. M. Cohn-Bendit s'est évertué à définir les contours d'une *« troisième gauche »* qui passe par une stratégie d'ouverture aux *« forces actives et associatives »*, afin de créer des groupes Verts locaux capables de peser sur les décisions politiques, sans toutefois prononcer le mot qui fâche.

Le député européen a mis un bémol à sa stratégie d'autonomie au premier tour des municipales, indiquant qu'elle comportait un risque, mais qu'il fallait le prendre, *« à condition que nous soyons capables de faire des accords d'union pour le second tour »*. Largement applaudie, l'intervention de M. Cohn-Bendit a provoqué une ultime réplique du secrétaire national, Jean-Luc Bennahmias : *« Je suis pour des listes Vertes ouvertes... au PS et au PC. »* A ce moment-là, M Cohn-Bendit était déjà parti soutenir la candidature de Denis Baupin, dans la législative partielle du 20e arrondissement de Paris. Rendez-vous au conseil national des 12 et 13 février pour la décision finale.

Alain Beuve-Méry

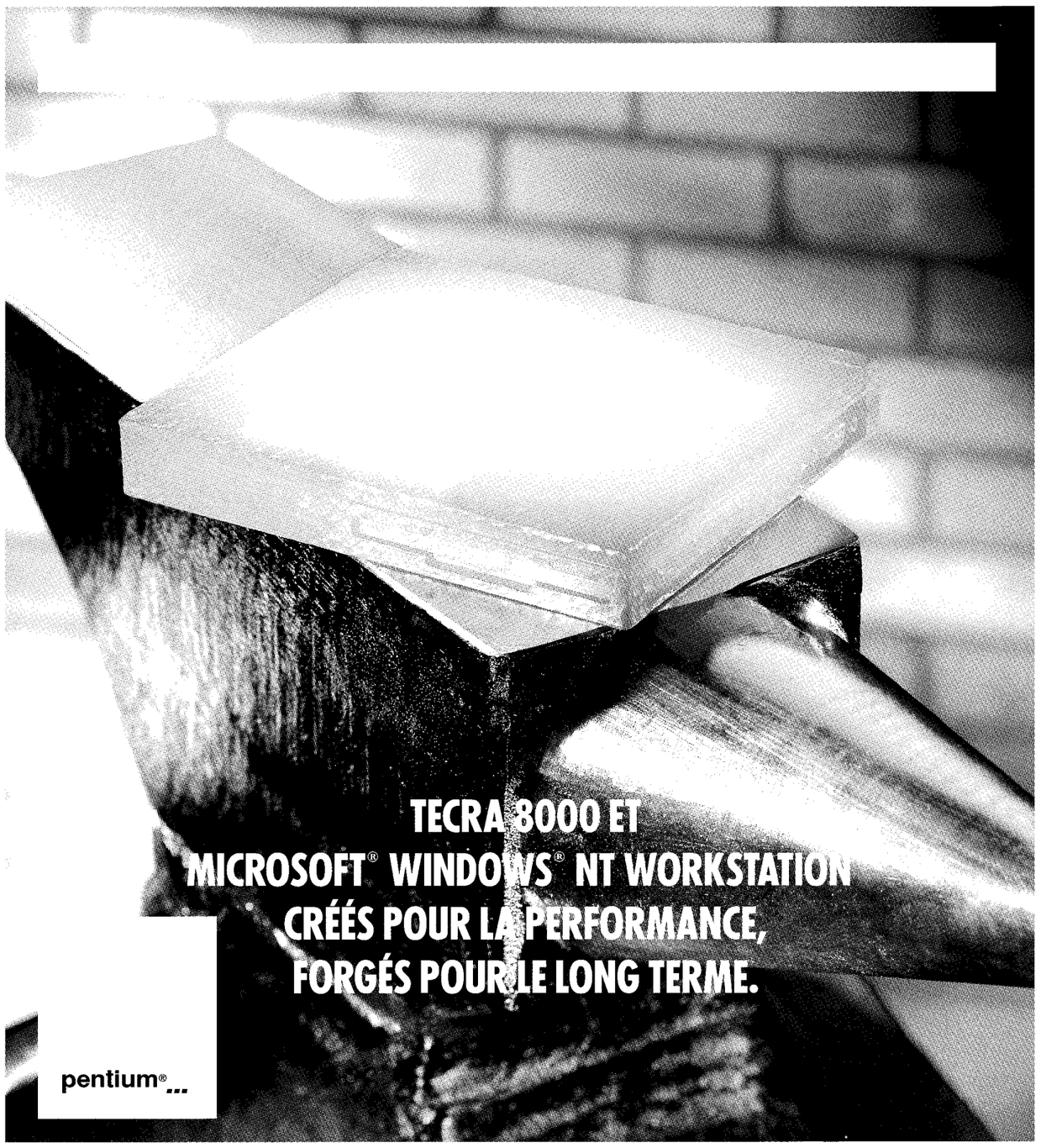

Si vous cherchez à investir dans un portable susceptible de mieux protéger votre investissement, optez pour **la plate-forme Tecra 8000** préinstallée avec Microsoft® Windows NT® Workstation. Toshiba et Microsoft® vous offrent une solution performante, fiable et évolutive qui répond à l'environnement exigeant des entreprises. En utilisant un **Tecra 8000** équipé du processeur Intel® Mobile Pentium® III et du système d'exploitation Microsoft® Windows NT® Workstation 4.0, vous avez la garantie de sécuriser votre investissement. En effet, **la famille Tecra 8000** est la première série de portables conçue pour réduire le TCO ou Coût Total de Possession, sans devoir faire de compromis sur la qualité et les technologies utilisées. Pour en savoir plus, contactez **Toshiba Infos** au **01 47 28 29 29** ou **www.toshiba.fr/pc**

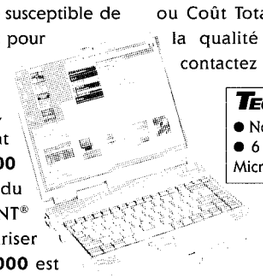

TECRA 8000 : principales caractéristiques techniques
● Nouveau processeur Intel® Mobile Pentium® III 500 MHz ● 64 Mo ● 6 Go ● Ecran TFT 14.1" ● CD 24X ● Baie modulaire SelectBay ● Microsoft® Windows NT® Workstation 4.0 ● 3 ans de garantie.

Intel, le logo Intel Inside, Pentium sont des marques déposées d'Intel Corporation. Document et photos non contractuels. Spécifications susceptibles de modifications sans préavis.

LeMonde Job: WMQ1611--0008-0 WAS LMQ1611-8 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:02 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0392 Lcp:700 CMYK

INTEMPÉRIES **Vingt-six personnes ont trouvé la mort du fait des inondations qui ont submergé, vendredi 12 et samedi 13 novembre, une partie de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et de l'Hérault. C'est la concomitance de deux phénomènes météorologiques extrêmes qui a transformé le mauvais temps en catastrophe. ● À CARCASSONNE, le PC de crise de l'Aude a correctement fonctionné, mais des élus se sont plaints d'avoir été *« coupés du monde »*. ● DOMINIQUE VOYNET, ministre de l'environnement, a amendé ses premiers propos mettant en cause des facteurs humains, en affirmant l'évidence d'une *« catastrophe naturelle »*. ● L'INSUFFISANCE de la politique de prévention des risques naturels est mise en cause par Philippe Masure, vice-président du Comité français de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles.**

Les inondations du Sud soulignent l'insuffisante prévention des risques naturels

Au lendemain de la catastrophe qui a causé la mort de vingt-six personnes et d'énormes dégâts matériels, l'efficacité de l'organisation des secours par l'Etat est généralement saluée mais certains mettent en cause la faiblesse des mesures préventives

TOULOUSE
de notre correspondant régional

Samedi matin, le jour ne s'est pas levé. Encombré d'énormes nuages noirs, le ciel continue de déverser

RÉCIT
En quelques heures, un paysage patiemment tissé par l'homme était ravagé

des torrents de pluie lourde que des saccades de vent hachent violemment – en vingt-quatre heures, il est tombé en certains endroits jusqu'à 500 litres par mètre carré, soit l'équivalent d'une année entière de pluie ! Des versants de la Montagne noire au littoral du Roussillon, les pays du Minervois, du Narbonnais, des Corbières et de la plaine de l'Aude – une partie des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, ainsi que quelques communes du Tarn et de l'Hérault – sont transformés en un immense marécage boueux. Qu'allait-on trouver dessous ? Quand le déluge s'est calmé, samedi soir, et que l'eau a commencé à se retirer, dimanche, on a pu voir le résultat. Un désastre : routes inondées, voies ferrées arrachées, ponts éventrés, champs détruits, arbres à la dérive, pans de montagnes écroulés, villages submergés. En quelques heures, un paysage patiemment tissé par l'homme venait d'être ravagé. Et une vingtaine de vies supprimées.

Dans la nuit de vendredi à samedi, une déferlante boueuse a submergé routes et villages, défonçant les maisons, emportant les véhicules, tuant aveuglément. Des centaines de personnes n'ont dû leur vie sauve qu'au réflexe désespéré qu'ils ont eu d'escalader un pylône, de s'accrocher aux branches d'un arbre, de grimper sur la toiture de leur maison, d'où les secours sont parvenus à les hélitreuiller samedi et dimanche. Certains sont restés ainsi suspendus pendant des heures, l'eau gonflant et tourbillonnant sous leurs pieds. Les rues des villages se sont transformées en torrents de boue hauts parfois de plus de deux mètres. Chassés de leur maison, des milliers de réfugiés – 3 500 à Saint-Laurent-de-la Salanque et Torreilles (Pyrénées-Orientales) – ont afflué dans les mairies et les salles polyvalentes transformées en refuges. Et l'horreur s'est installée dans l'obscurité glacée.

SECOURS EFFICACES

« La montagne est descendue », explique cette fillette de Labastide-Rouairoux (Tarn) en montrant la maison de ses voisins emportée par une coulée de terre, sous laquelle on retrouvera une mère et ses trois enfants. Une jeune fille à Laroque-des-Albères (Pyrénées-Orientales) a voulu fuir mais le trottoir s'est effondré sous elle et le courant l'a aspirée dans une bouche d'égout. Quatre amis, partis pour une joyeuse partie de chasse, ont été engloutis avec leur 4 × 4 à Mouthoumet (Aude). A Névian (Aude), un homme a été retrouvé accroché à une digue avec sa petite fille morte dans les bras...

Pourquoi les pluies se sont-elles déchaînées avec une telle brutalité qui a provoqué, dans la vallée de l'Agly par exemple, des crues supérieures au « retour centennal » – c'est-à-dire plus fortes que celles du cycle centennal – et un dépassement de la cote d'alerte de tous les bassins hydrauliques ? Pourquoi de paisibles ruisseaux – la Grave, l'Orbieu, la Jourre, la Berre – se sont-ils transformés en torrents mortels ? Selon les spécialistes de Météo France, on a assisté à la conjonction *« exceptionnelle »* de deux phénomènes météorologiques extrêmes *(lire ci-dessous)*.

En vingt-quatre heures, l'eau est donc venue de partout, tombant du ciel, déboulant des terres et refluant de la mer. Les villages, en particulier sur le littoral, se sont retrouvés pris « en sifflet » entre deux vagues. D'autant plus que l'urbanisation, ces dernières années, en multipliant les surfaces bétonnées a empêché que le sol joue son rôle d'éponge naturelle. L'envahissement des routes, parkings, surfaces commerciales, lotissements et immeubles empêche les infiltrations et imperméabilise des territoires qui, auparavant, étaient des marécages. Tourisme aidant, on a beaucoup construit près de la mer en zones inondables. Et, à la faveur du développement du mode de vie périrubain, on a aussi beaucoup construit près des villes, dans l'entonnoir de la vallée de l'Aude, entre Narbonne et Carcassonne. Résultat de cette modification de l'occupation des sols, qui augmente les risques d'inondations ou de coulées : 85 Plans de prévention des risques (PPR) ont été prescrits dans les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et du Tarn ; 7 seulement – tous dans les Pyrénées-Orientales – ont été mis en œuvre ! Vingt-sept autres communes bénéficient cependant de dispositifs de prévention antérieurs à l'instauration des PPR mais assimilables à ceux-ci.

Même si les victimes sont nombreuses et les dégâts considérables, même si les populations sont hébétées et désemparées, frottant et grattant ce qui reste de leur mobilier devant leur maison, la catastrophe n'a cependant pas eu les conséquences apocalyptiques qu'on aurait pu craindre après un tel cauchemar. C'est que les secours et les services de l'Etat ont efficacement fonctionné. Dimanche soir, plus aucune personne n'était en danger. Dernier point critique : le village de Lacabarède (Tarn), menacé par la formation d'une grosse poche d'eau, a été totalement évacué. Tous ceux qui ont été piégés dans leur maison par les eaux – plus de 2 000 personnes – ont été sauvés.

DÉSOLATION AMBIANTE

Dès jeudi soir, alors qu'il faisait beau et sec sur la région, Météo France avait transmis un bulletin d'alerte météo (BAM) à diffusion immédiate annonçant des précipitations violentes. Une cellule de crise avait été installée vendredi à 15 h 30 en préfecture à Perpignan, puis à Carcassonne. Quand les pluies sont arrivées, les secours étaient prêts. Le plan Orsec a été déclenché simultanément, dès 2 h 30 du matin, samedi, par les préfets des trois départements concernés. Pompiers, protection civile, agents de l'équipement, employés municipaux, gendarmes, légionnaires de Castelnaudary, parachutistes de Carcassonne, renforcés par de nombreux volontaires – au total 2 000 sauveteurs ont travaillé jour et nuit depuis vendredi – et par un impressionnant parc de véhicules et une douzaine d'hélicoptères, ont opposé leur savoir-faire et leur courage au déferlement des eaux.

Venu dès samedi soir au PC de Carcassonne, Jacques Chirac l'a constaté : *« Les choses se sont bien mises en œuvre »*. Et le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, sur place dimanche pour *« prendre la mesure »* du drame, a insisté lui aussi sur *« la bonne préparation et l'efficacité de l'action »*.

Pierre Tournier, maire de Lézignan-Corbières (Aude), accablé par les destructions qui ont affecté sa ville et par la noyade de sa propre mère, a su trouver les mots qui, dans la désolation ambiante, touchent juste : *« Sans les services publics, la catastrophe aurait été plus grande encore. La preuve est faite de leur nécessité partout dans le territoire. Par pitié, Monsieur le ministre, ne nous privez pas de cette proximité des services de l'Etat, gardez-nous ce maillage qui a sauvé des vies et nous garantit l'avenir. »* Jean-Pierre Chevènement l'a entendu, réaffirmant son attachement à *« l'armature des services publics »* et s'engageant à ce que les dossiers de déclaration de catastrophe naturelle que plusieurs dizaines de communes vont déposer soient examinés avec célérité.

Jean-Paul Besset

Sept spéléologues sont toujours coincés

Trois spéléologues, bloqués depuis vendredi dans le gouffre du Saut de la Pucelle, près de Rignac (Lot), par une brusque montée des eaux, ont été récupérés sains et saufs dimanche vers 22 h 45 et admis en observation à l'hôpital de Gourdon. Ils ont été extraits du gouffre par les sauveteurs qui ont utilisé des explosifs pour se frayer un passage. A une cinquantaine de kilomètres plus à l'est, sept autres spéléologues demeurent en revanche coincés depuis vendredi soir au fond du gouffre de Bèdes, près de Gramat. Les 30 mètres de boyau permettant d'accéder à ce site souterrain étaient toujours submergés dimanche matin et aucune autre opération de recherche n'a pu être déclenchée avant lundi. Les sauveteurs semblent ici *« beaucoup moins inquiets »* car les explorateurs s'étaient lancés dans cette opération avec d'importants moyens de survie, dont des couvertures et des stocks de nourriture.

Vingt-six victimes, selon un bilan provisoire

TOULOUSE
de notre correspondant régional

Le bilan des inondations catastrophiques qui ont submergé, vendredi 12 et samedi 13 novembre, une grande partie des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, ainsi que des communes du Tarn et de l'Hérault, s'établit à 26 victimes : 18 personnes ont trouvé la mort dans l'Aude, 6 dans le Tarn et 2 dans les Pyrénées-Orientales. La plupart ont été emportées par les flots alors qu'elles se trouvaient dans leur voiture. Le nombre des victimes est encore provisoire. Au moins deux personnes sont encore portées disparues dans le département de l'Aude.

Villages sous les eaux, maisons dévastées, cultures inondées, infrastructures de communication endommagées, zones industrielles sinistrées : les inondations ont provoqué des dégâts considérables. On estime qu'il faudra compter plutôt en milliards qu'en millions de francs.

Lundi 15 novembre au matin, le trafic routier était rétabli sur les grands axes routiers des zones touchées après que des villages, dans la basse plaine de l'Aude en particulier, furent restés isolés pendant près de 48 heures. Des routes secondaires restent impraticables et des déviations ont été mises en place pour éviter les ponts endommagés.

Le trafic ferroviaire est totalement interrompu. Des *« dégâts considérables »*, selon la SNCF, ont endommagé les voies et à l'alimentation électrique entre Narbonne et Carcassonne. Pour passer du sud-ouest de la France (Bordeaux-Toulouse) au sud-est (Montpellier-Marseille), il faut emprunter des TGV spéciaux qui passent par... Paris. Les perturbations devraient durer toute la semaine.

Une cellule de crise spéciale a été mise en place pour évaluer les dégâts agricoles. Les sols des vignes et des vergers des Corbières ont été inondés et ravinés. Mais c'est surtout les cultures maraîchères qui ont souffert dans la plaine du Roussillon. On craint que la récolte de salades soit compromise ; 600 producteurs sont concernés.

Lundi matin, l'électricité et le téléphone étaient rétablis dans la plupart des communes. En revanche, de nombreuses localités, en particulier l'agglomération de Narbonne (60 000 habitants), étaient privées d'eau potable. Des points de distribution d'eau potable ont été mis en place dans toutes les zones concernées.

Dès mercredi, le conseil des ministres pourrait déclarer les communes inondées zone de catastrophe naturelle, ce qui permettrait d'accélérer les procédures d'indemnisation et de reconstruction.

J.-P. B.

Une conjonction de facteurs exceptionnelle

***« PRESQUE CHAQUE ANNÉE,** on a des inondations. Mais jamais de cette ampleur. »* Ce constat d'un maire de l'une des communes frappées par les intempéries, c'est aussi celui que font depuis bien longtemps les prévisionnistes de Météo-France. Tous les ans, de septembre à novembre, ces régions connaissent de fortes pluies. Elles ne durent en général qu'une journée et ont un caractère ponctuel.

Il faut remonter à octobre 1940 pour trouver dans ces régions des inondations d'une ampleur comparable. En cinq jours, il était tombé 1 930 millimètres de pluie – soit 1930 litres d'eau par mètre carré – à Saint-Laurent-de-Cerdans, près du Canigou. Les niveaux de pluies de ce week-end dans le Grand Sud n'ont pas atteint ces records, mais leur importance fut telle que les sols n'ont pu éponger les 300 à 500 litres d'eau – contre 60 à 80 litres en moyenne en novembre – qui se sont brutalement déversés sur la région.

Comment en est-on arrivé là ? Pour les météorologistes, cette situation est le résultat de la conjonction *« exceptionnelle »* de deux phénomènes extrêmes : une météo dégradée et la montée, sous la pression des vents d'est, du niveau de la mer, qui a contrarié l'écoulement des rivières.

Dès le jeudi 11 novembre, peu avant 15 heures, la présence d'une vaste dépression sur l'Espagne et la Méditerranée occidentale conduisait Météo-France à lancer, un premier Bulletin régional d'alerte météorologique (BRAM) à destination des départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Hérault. Ces régions, précisait-il, pourraient recevoir localement de fortes pluies (100 à 150 mm). Rien encore de trop alarmant.

AGGRAVATION AU CONTACT DE LA MER

Mais au contact de la mer, encore chaude à cette époque, les vents se sont chargés d'un air très humide qui, à l'approche des Cévennes et des Pyrénées, plus froides, a engendré des masses nuageuses importantes. Un nouveau BRAM était alors émis, qui mettait en alerte les départements du Tarn et de l'Aveyron. Le 12 novembre à 12 h 16, un troisième, lancé par le centre d'Aix-en-Provence, étendait la zone à risque au département du Gard et annonçait des quantités de pluie allant jusqu'à 200 mm.

Dans la soirée, Aix-en-Provence annonçait que *« les cumuls dépasseront fréquemment les 200 mm et ponctuellement pourront atteindre jusqu'à 400 mm »*. Le 13 novembre, Toulouse annonçait des relevés records de 500 mm d'eau à Lézignan, dans l'Aude. Le 14 novembre, après les annonces de fin d'alerte, les secours découvraient l'ampleur du désastre.

Jean-François Augereau

Le PC de crise de Carcassonne, au cœur de la catastrophe

CARCASSONNE
de notre correspondant

C'est à 22 heures, vendredi soir, que le préfet de l'Aude, Christian Decharrière, a ouvert le PC de

REPORTAGE
Objectif numéro un : assurer les liaisons avec les secours sur le terrain

crise : *« Dès l'alerte, il s'est mis en place en une heure, au centre opérationnel de gendarmerie de Carcassonne. Mais très vite, le lieu s'est avéré mal commode. »* Vers 1 heure du matin, dans la nuit de vendredi à samedi, le chef du service départemental des transmissions, Roger Gonzalez, était appelé pour mettre en œuvre tout le dispositif. *« J'ai réveillé sept ou huit personnes du service. Une heure plus tard, tout était en place. »* Dans une grande salle, au deuxième étage de la préfecture de l'Aude, dix lignes de téléphones étaient immédiatement mises en service. C'est là que, depuis la « nuit noire », se relayent sans relâche des représentants de tous les services publics et de tous les services de secours du département.

« L'essentiel est de tenir, confie le secrétaire général de la préfecture, Christian Massinon. *Trouver des gens pour fonctionner 24 heures sur 24 . La population croit souvent qu'il suffit d'appuyer sur un bouton mais c'est un peu plus compliqué que ça ! »*. Objectif numéro un : assurer les liaisons entre le PC et les secours sur le terrain. *« Tout tourne autour de la remontée de l'information, qui a besoin d'être recoupée pour que nous puissions, ensuite, prendre la décision qui s'impose,* poursuit le préfet de l'Aude. *Ensuite, c'est la concentration dans un même lieu de tous les services qui assurent l'efficacité du dispositif. »* *« Dans la nuit de vendredi à samedi,* explique le préfet, *nous avons par exemple été confrontés au train bloqué entre Lézignan et Carcassonne. Nous avions besoin de véhicules amphibies pour y accéder. L'armée, présente au PC, a activé immédiatement les parachutistes de Carcassonne et nous avons pu évacuer les 45 occupants du train. »* Les mêmes épisodes se sont produits un nombre incalculable de fois, par exemple pour coordonner les bateaux des pompiers et ceux des militaires qui partaient secourir des habitants réfugiés sur les toits. Sans oublier le suivi des crues et de l'évolution de la météo, la coordination des services hospitaliers, la surveillance de l'eau potable, puis l'approvisionnement des populations sinistrées.

« COUPÉS DU MONDE »

La réussite de cette coordination des secours n'est cependant pas reconnue par tout le monde. Les élus des secteurs les plus touchés, en particulier la basse plaine de l'Aude et le Lézignanais, ont eu le sentiment d'avoir été *« coupés du monde »* ; les 15 000 lignes téléphoniques hors d'usage n'ont pas facilité les choses et, si les secours sur les lieux ont pu communiquer entre eux et avec leur autorité, il n'en fut pas de même pour certains villages isolés qui n'avaient que leurs téléphones fixes pour bouée de sauvetage.

Enfin, le PC de crise s'est également heurté à une difficulté majeure : celle du recensement et de l'identification des victimes. Les gendarmes, chargés de cette mission, ont eu beaucoup de mal à recouper les diverses disparitions signalées. *« Des gens nous ont avertis plusieurs fois de disparitions. Mais les mêmes scènes vues par les témoins ne se recoupaient pas nécessairement »*, explique le commandant Joël Heillairet, adjoint du commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude.

« Un pompier donne une information avec une vision de pompier, qui n'est pas nécessairement celle d'un gendarme », résume Christian Massinon. D'où l'importance de ce PC de crise, où tout arrive sur la même table. Une table en « U » qui constitue, depuis vendredi, le véritable cœur de la catastrophe que vit le département de l'Aude.

Laurent Rouquette

Les plans de prévention des risques

● **Les plans de prévention des risques (PPR)** sont des annexes aux plans d'occupation des sols (POS). Ils sont prévus par une loi de 1987, modifiée en 1995 par la loi dite Barnier. Ils succèdent aux plans d'exposition aux risques naturels (PERN), lancés en 1982.

● **Six types de risques** sont recensés par les PPR : inondations ; mouvements de terrain ; séismes ; feux de forêt ; avalanches ; tempêtes et cyclones. Des cartes détaillées de ces aléas locaux sont croisées avec celles des habitations ou des infrastructures afin de définir des zones plus ou moins sensibles.

● **Le but** des PPR est la prise compte spécifique des risques naturels dans l'aménagement et la gestion des territoires. Ils s'imposent à tous dans la délivrance des permis de construire. Les PPR réglementent fortement la construction dans les zones les plus exposées. Ailleurs, ils veillent à ce que de nouvelles constructions ne deviennent pas des phénomènes aggravants, en cas de catastrophe. Par exemple, dans le cas d'une inondation, qu'une route ne fasse pas barrage à l'écoulement des eaux ou qu'un obstacle ne crée pas un phénomène de vague.

● **Les directions départementales de l'équipement** et celles de l'agriculture, sous l'autorité du préfet, élaborent les PPR mais ils font l'objet d'une enquête publique et de consultations auprès de communes dont les élus renâclent parfois.

● **75 millions de francs** ont été investis en 1999 par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans la politique de PPR, contre 20 millions de francs en 1993.

● **Sur 10 000 communes** concernées en France par les risques de catastrophes naturelles, seules 2 000 sont dotées d'un plan de prévention des risques. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement espère que 5 000 communes auront le leur en 2005.

LeMonde Job: WMQ1611--0009-0 WAS LMQ1611-9 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:08 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0393 Lcp:700 CMYK

Des précipations exceptionnelles et localisées

• A quelques kilomètres de distance, le niveau des précipitations a été extrêmement variable, **vendredi 12 et samedi 13 novembre**. C'est là la difficulté dans la mise en place de système de prévention efficace.

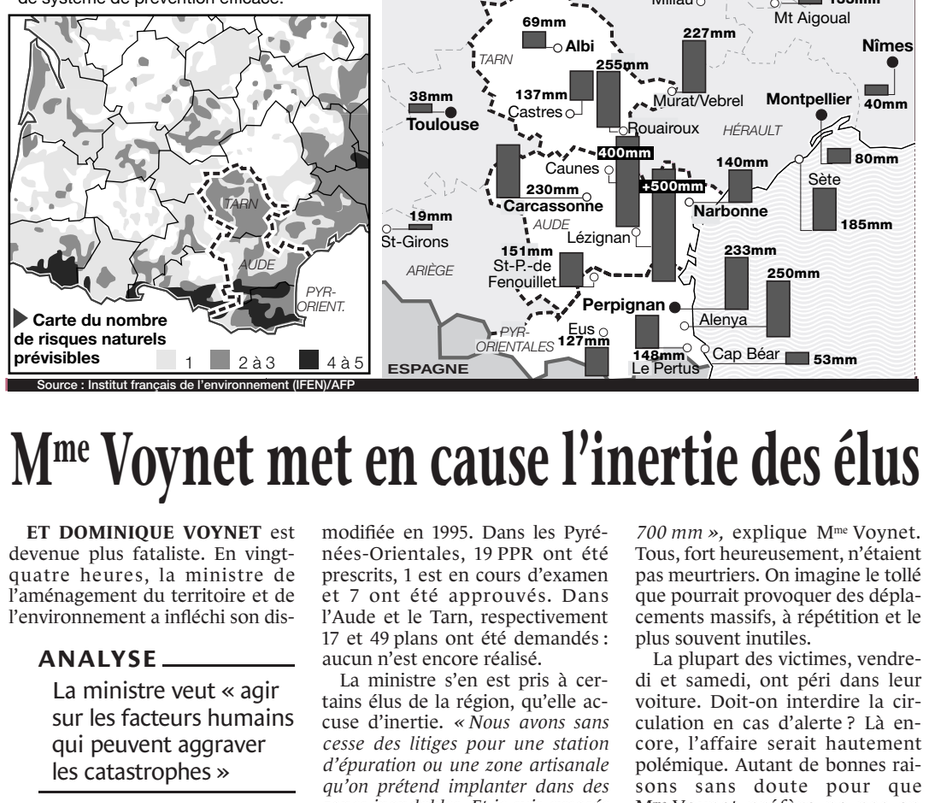

Source : Institut français de l'environnement (IFEN)/AFP

Mme Voynet met en cause l'inertie des élus

ET DOMINIQUE VOYNET est devenue plus fataliste. En vingt-quatre heures, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a infléchi son dis-

ANALYSE

La ministre veut « agir sur les facteurs humains qui peuvent aggraver les catastrophes »

cours quant aux causes des inondations qui ont frappé l'Aude, les Pyrénées-Orientales et le Tarn. Samedi 13 novembre, elle avait réagi intuitivement alors que la liste des morts ne cessait de s'allonger. *« S'agit-il bien de catastrophe naturelle ? »*, s'était-elle interrogée. Au sortir de la convention des Verts de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), la militante écologiste exprimait ses doutes et mettait en cause *« des pratiques agricoles, des pratiques forestières, des pratiques d'entretien du lit des rivières, des causes qui ont pu générer une gravité particulière »*.

Mais, le lendemain, dans les locaux de son ministère, Mme Voynet a amendé ses propos. *« La catastrophe naturelle apparaît évidente*, a-t-elle expliqué. *De fortes précipitations se sont conjuguées avec une tempête d'est. La remontée de la mer a accru les crues. C'est un phénomène exceptionnel. »* La même position, peu ou prou, que celle avancée par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur et donc responsable des secours.

La solidarité gouvernementale et le souci de ne pas engager de polémique en plein drame ne suffisent pas à expliquer ce revirement. Entre samedi et dimanche, la cellule de crise réunie au ministère de l'environnement a analysé les données transmises par les équipes sur le terrain, tandis qu'à Paris on fouillait les archives à la recherche de références historiques et on épluchait les plans d'occupation des sols. *« La prévention des risques est une priorité de mon ministère »*, a toujours clamé Mme Voynet. Mais la responsable a pu tester les limites de cette politique volontariste à la lumière des événements survenus dans le sud de la France.

Car, sur place, les autorités locales n'ont été ni surprises ni dépassées par le déluge. Dès jeudi 11 novembre, à 14 h 46, le centre météorologique interrégional d'Aix-en-Provence avait émis un bulletin d'alerte précis et prémonitoire *(lire ci-contre)*. Les secours étaient donc sur le pied de guerre. De l'avis des témoins sur le terrain, ils ont été efficaces mais n'ont pu empêcher les victimes.

PRÉCÉDENTS SANS EFFET

Bien sûr, la prévention lambine. Les précédents de Nîmes (11 morts lors d'inondations le 3 octobre 1988) et de Vaison-la-Romaine (37 victimes le 22 septembre 1992) n'ont pas suffi. Sur les 16 plus importantes hauteurs de précipitations en vingt-quatre heures relevées en France depuis 1958, 12 sont situées dans cette zone géographique (les quatre autres se trouvent en Corse). Le territoire de Cuxac-d'Aude, particulièrement touché par la récente catastrophe, est presque entièrement situé en zone inondable.

Malgré tout, de nombreuses communes de la région sont encore dépourvues de plan de prévention des risques naturels (PPR). En France, sur les 10 000 communes répertoriées à risque, 2 000 seulement ont établi le PPR prévu par la loi de 1987, modifiée en 1995. Dans les Pyrénées-Orientales, 19 PPR ont été prescrits, 1 est en cours d'examen et 7 ont été approuvés. Dans l'Aude et le Tarn, respectivement 17 et 49 plans ont été demandés : aucun n'est encore réalisé.

La ministre s'en est pris à certains élus de la région, qu'elle accuse d'inertie. *« Nous avons sans cesse des litiges pour une station d'épuration ou une zone artisanale qu'on prétend implanter dans des zones inondables. Et je suis exposée aux protestations des élus, qui considèrent volontiers la ministre de l'environnement comme la ministre qui empêche le développement économique,* raconte l'intéressée. *Dans la région, par exemple, le plan de prévention des risques de Montauban et de Moissac est contesté par les élus. »*

Mais l'accusatrice de préciser aussitôt : *« Nous n'avons pas connaissance de difficultés avec les communes directement concernées par les dernières inondations. »* Des travaux avaient même été récemment entrepris par certaines d'entre elles. *« On vient d'investir 6 millions de francs pour renforcer les digues »*, a déclaré à l'AFP Jacques Lombard, le maire de Cuxac-d'Aude. Ce sont celles-là qui ont lâché. *« On voit bien que, tant qu'on ne fera rien en amont du village, ça ne servira pas à grand chose »*, poursuit-il.

FAUT-IL ÉVACUER ?

Au niveau des esprits comme des moyens adéquats à mettre en œuvre, la prévention des catastrophes naturelles se révèle donc un travail de longue haleine. En fait, on en est encore à accumuler des connaissances sur ces risques. Pendant le week-end, des photographies aériennes des paysages affectés ont été prises, afin de les répertorier. Des missions d'enquête vont être envoyées sur place pour affiner cette vision. Un rapport commandé en février, au lendemain de l'avalanche meurtrière de Chamonix, à Yves Dauge, député (PS) d'Indre-et-Loire, a été remis au ministère à la veille des inondations. L'étude, d'une cinquantaine de pages, conclut à la nécessité de retrouver les savoirs empiriques et préconise d'engager des recherches historiques locales, notamment auprès des personnes âgées. *« Dès que la mémoire d'une catastrophe s'estompe, les mesures d'inconstructibilité sont contestées »*, résume Mme Voynet.

Tout en admettant que cette action ne garantira jamais un risque zéro, la ministre entend également *« agir sur les facteurs humains qui peuvent aggraver les catastrophes naturelles ». « Il faut restaurer les zones d'expansion des crues et le linéaire des cours d'eau »*, estime la responsable, qui s'inquiète également des *« surfaces imperméabilisées par les routes, les parkings et les constructions »*. C'est là engager un travail de titan, à rebours de décennies de développement anarchique.

Face à ce gigantesque chantier et à ses limites, s'ouvre un autre débat : jusqu'où et comment doit-on appliquer le principe de précaution lors de catastrophes naturelles ? Faut-il évacuer toute une région, comme l'ont fait récemment les autorités américaines avant le passage d'un cyclone ? Dans un bassin de population aussi dense que le sud de la France, les conséquences économiques seraient incalculables. Qui plus est, *« en quarante ans, dans les départements sinistrés, une bonne vingtaine d'épisodes de précipitations ont dépassé 400 mm en 24 heures, avec des pointes à 600 ou 700 mm »,* explique Mme Voynet. Tous, fort heureusement, n'étaient pas meurtriers. On imagine le tollé que pourrait provoquer des déplacements massifs, à répétition et le plus souvent inutiles.

La plupart des victimes, vendredi et samedi, ont péri dans leur voiture. Doit-on interdire la circulation en cas d'alerte ? Là encore, l'affaire serait hautement polémique. Autant de bonnes raisons sans doute pour que Mme Voynet préfère ne pas en rajouter.

Benoît Hopquin

Philippe Masure, expert au Bureau des recherches géologiques et minières

« Nous dépensons trop pour indemniser et pas assez pour prévenir »

« Comment expliquer l'importance des dégâts provoqués par les inondations de ce week-end ?

– Le phénomène climatique, extrêmement violent, se produit environ une fois tous les cent ans, ce qui, à l'échelle temporelle des établissements humains, n'est pas si rare. Or, il y a dans ces départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, depuis une trentaine d'années, un important développement des communes lié au tourisme et à l'installation des retraités. On a souvent construit dans le lit majeur des rivières, sans prêter suffisamment d'attention aux risques d'inondation. Ainsi, il y a très peu de plans d'exposition aux risques réalisés dans cette région. De même, le système d'annonce des crues est très insuffisant : les gens ont été totalement surpris par la montée des eaux, alors que l'information météorologique était connue des autorités.

– Le même scénario se répète, comme si l'on n'avait pas tiré les leçons des inondations de Nîmes, en 1988, et de Vaison-la-Romaine, en 1992. Pourquoi ?

– La loi sur l'indemnisation des catastrophes naturelles a été votée en 1982, et prévoyait notamment une cartographie des zones à risques et l'établissement de plans de prévention. La question est essentielle : elle permet de définir des plans d'occupation des sols évitant les constructions dans les espaces exposés. Eh bien, on dispose aujourd'hui d'à peine 2 000 plans de prévention des risques alors que plus de 10 000 communes sont concernées. Une première explication est que la commune n'est pas ici le bon échelon de travail : dans le cas des inondations, il faut aborder le problème au niveau des bassins hydrographiques, c'est-à-dire de plusieurs communes.

– Y a-t-il assez d'argent pour financer les politiques de prévention ?

– C'est un autre problème majeur. Dans le système français, la réalisation des plans de prévention est à la charge du ministère de l'environnement et l'indemnisation est gérée par les compagnies d'assurance. Or le montant consacré par la société à l'indemnisation est plus de mille fois supérieur au budget consacré à l'élaboration des plans de prévention des risques. Le financement de l'indemnisation, qui représente près de 5 milliards de francs par an, provient de la surprime « catastrophes naturelles » prélevée sur les contrats d'assurance des biens des particuliers, et qui ne cesse d'augmenter. En août dernier, elle a encore crû, passant à 12 %.

» Mais les compagnies d'assurance agissent selon la seule logique de l'indemnisation, refusant de s'impliquer dans la prévention. Il faudrait que l'Etat impose qu'une partie de cette somme soit affectée à des programmes de prévention. Cela me semble indispensable ; si l'on n'est pas plus efficace dans nos politiques de prévention, il n'y a pas de raison que les catastrophes ne se multiplient pas – et que la surprime ne continue pas à augmenter...

– Pourquoi les recommandations des experts en risques naturels n'ont-elles pas plus d'effet ?

– Ce n'est plus un problème technique, c'est un problème culturel. L'état de catastrophe est décrété trop systématiquement, ce qui a pour effet de déresponsabiliser les citoyens et les élus. Ensuite, le comportement de l'Etat reste trop jacobin : le dialogue entre l'Etat et les collectivités locales est insuffisant, si bien que les décisions en matière de prévention au niveau local ne sont pas prises en toute connaissance de cause. Enfin, il faut que l'on développe une action de sensibilisation des élus et des citoyens sur la prévention de telles catastrophes. »

Propos recueillis par Hervé Kempf

Rencontre à Hong Kong FF TTC 3.705

AMSTERDAM FF TTC 899*
ROME FF TTC 1.385
VIENNE FF TTC 1.370
BEYROUTH FF TTC 2.500
JOHANNESBURG FF TTC 3.515
20 DESTINATIONS EN PROMOTION AU DÉPART DE PARIS ET DE PROVINCE!

THE KLM-ALITALIA PARTNERSHIP.
ONE TICKET TO THE WORLD.
Alitalia

Avec des prix pareils, vos amis, même éloignés, sont faciles à rejoindre. Alors, oubliez les distances, et allez les rencontrer, pour de vrai!

* Sur vols KLM uniquement. Réservations : KLM 01 44 56 18 18, Alitalia 0802 315 315 ou dans votre agence de voyages. Prix A/R au départ de Paris, taxes d'aéroport incluses au 25/10/99, période de voyage du 15 janvier 2000 au 31 mars 2000 (dernier retour), soumis à conditions de vente et de transport et dans la limite des places disponibles.

KLM 01 44 56 18 18, Alitalia 0802 315 315

LeMonde Job: WMQ1611--0010-0 WAS LMQ1611-10 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:04 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0394 Lcp:700 CMYK

Inquiétudes autour d'une usine havraise de recyclage de déchets industriels

Les polémiques soulevées par l'activité d'une société, qui se veut pionnière dans le domaine du traitement des déchets de métaux lourds, illustrent les difficultés de la récupération des piles usagées. Cette mesure, obligatoire en 2001, s'étendra à terme à tous les produits électriques et électroniques

LE HAVRE
de notre envoyé spécial

2 décembre 1997. Un coin reculé de la zone industrielle au sud du port, le long du canal du Havre, non loin du pont de Normandie, face à la raffinerie dont les tubes métalliques luisent comme une gigantesque sculpture moderne dans le soleil d'hiver. Présidents du conseil régional de Haute-Normandie et du conseil général de Seine-Maritime, préfet de région, président du port autonome du Havre : tous se retrouvent ici pour poser la première pierre d'une usine de recyclage de déchets industriels. Dans deux immenses entrepôts de 11 500 et 9 000 m², abandonnés depuis des années, l'activité va reprendre, avec cent emplois à la clé et en œuvrant pour l'environnement.

Deux ans plus tard, en octobre 1999, la SA Centre international de traitement et de recyclage des ordures nocives (Citron) semble tenir ses promesses. Dans la plus grande halle, un four de 20 mètres de diamètre a commencé ses premiers essais. Chaque année, il devrait être capable de brûler à plus de 1 000 °C quelque 23 000 tonnes de piles, de boues industrielles, de terres contaminées, tandis qu'un petit four d'une capacité de 1 000 tonnes peut déjà brûler les déchets chargés en mercure. En sortie de cuisson, on doit récupérer zinc, mercure ou alliages ferreux. Dans l'autre hangar, des bulldozers achèvent de bétonner le sol et de construire des alvéoles dans lesquels sont rangés les déchets avant leur incinération : boues industrielles, mercure en fûts, piles, filtres à charbon actif contaminés, etc. Jouxtant la première halle, un petit bâtiment a été construit, abritant des bureaux paysagers attrayants. Les 200 millions de francs réunis par Citron ont été bien employés.

« ÉTERNEL PROBLÈME »

Aux 55 millions de capital, détenus à 95 % par la société mère suisse, Citron AG, sont venus s'adjoindre un prêt bancaire de 108 millions, un prêt de GEC Alstom de 10 millions, deux subventions, de 7 millions du Conseil régional et de 10 millions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Tous ces fonds témoignent de la confiance accordée par les opérateurs économiques locaux à ce qui se veut une œuvre de pionnier. *« L'éternel problème du recyclage,* explique Adrien Antenen, le PDG suisse de Citron, *c'est qu'il est trop cher, parce que les capacités de traitement sont trop petites. On peut sortir de ce dilemme en créant une grosse capacité. C'est le pari que l'on a fait ici. Maintenant, il faut trouver les marchés. »* Mais ses concurrents affirment que, dans cette quête des marchés, Citron casse les prix pour attirer du volume. *« Ils prennent les piles à 5-6 francs le kilo, alors que le prix normal de traitement est de 8 à 10 francs,* dit l'un, qui veut rester anonyme. *On est en pleine guerre des prix, je ne veux pas alimenter la polémique. »* Un autre, qui ne souhaite pas plus être cité, affirme que Citron *« propose de traiter les tubes et les lampes à vapeur de mercure à 9-10 francs le kilo alors que le coût normal est de 15-16 francs ».* La profession des recycleurs est d'autant plus nerveuse que l'arrivée de la société havro-suisse crée une surcapacité. *« On a une politique commerciale volontariste : on peut faire des efforts pour aller chercher des gros volumes »,* répond Alain Courgenouil, le directeur des ventes de Citron.

Dumping ? La question est préoccupante : l'environnement est en cause. Mal traiter ce type de déchets, c'est rejeter dans l'atmosphère des métaux lourds, dangereux pour la santé. Or Citron a déjà connu deux incidents de parcours : le 30 octobre 1998, une fuite s'est produite dans un des hangars, 14 000 litres contenant de l'acide nitrique se sont répandus. Le 23 mai, un incendie dans la halle de stockage a entraîné un dégagement de fumées tel que les autorités interrompent pendant une heure la circulation sur l'autoroute A 29 voisine.

L'inspection des installations classées, qui relève de la Direction régionale de l'industrie (Drire) de Haute-Normandie, constatait alors que Citron avait stocké des déchets combustibles sans autorisation. Et imposait plusieurs mesures de sécurité. En octobre, elles avaient, pour l'essentiel, été réalisées. Ces incidents ne sont peut-être que des erreurs de jeunesse. Plusieurs associations d'environnement sont cependant réservées : *« Outre les accidents qui se sont produits, nous sommes préoccupés par plusieurs points de l'arrêté d'autorisation de cette usine,* dit Annie Leroy, d'Ecologie pour Le Havre. *Par exemple, il n'oblige l'exploitant à adresser un bilan de ses rejets que tous les quatre ans, tandis que la surveillance du milieu n'est réalisée que tous les deux ans sur quatre points. Pour une usine potentiellement aussi polluante, c'est anormalement peu. »* A la Drire, on reconnaît que cette fréquence des relevés est assez lâche, tout en soulignant qu'un arrêté ministériel du 10 octobre 1996 sur les grands incinérateurs, qui est plus sévère, s'applique aussi à Citron.

ANTÉCÉDENTS

Enfin, les antécédents des dirigeants de Citron suscitent des interrogations. Adrien Antenen a été consultant pour la firme Batrec, chargée du recyclage des piles en Suisse. Roger Burri, qui siège au conseil d'administration de Citron SA, était directeur général de Batrec jusqu'à la fin de 1997. Créée en 1989, Batrec a mis en œuvre un procédé nouveau, onéreux, qui a connu beaucoup de problèmes de démarrage. La société n'a échappé à la faillite, en 1998, que grâce à une recapitalisation par des fonds publics et à la fusion de Batrec et de son concurrent Recymet.

Adrien Antenen insiste sur la nouveauté de la démarche de Citron : *« Notre vrai concurrent, c'est la mise en décharge : il y a en Europe 7 millions de tonnes de déchets qui vont en décharge et qui sont recyclables. De même, les déchets électriques et électroniques représentent en France près d'un million de tonnes pour lesquelles il n'y a pas de bonne solution. Nous proposons de recycler ces déchets, d'en extraire les métaux et de les revendre sur le marché. C'est nouveau, et ça dérange. »*

Quelle que soit l'issue de la polémique sur Citron, son PDG pointe un problème réel : les réglementations européennes poussent au recyclage croissant des déchets industriels et électriques, sans que la structure technique capable de le réaliser soit vraiment en place *(lire ci-dessous).* Il faut mettre en place les outils capables d'y répondre. A condition de s'assurer, dès le départ, que l'environnement y gagne vraiment : *« Les nombreux exemples de contamination des sols par des sites spécialisés dans le recyclage des métaux appellent à la vigilance »,* souligne Jacky Bonnemains, de l'association Robin des bois.

Hervé Kempf

Apre bataille pour un marché d'avenir

L'ÉMOI que soulève Citron dans la profession des recycleurs s'explique aussi par l'imbroglio existant autour de la politique du recyclage des piles. Ce recyclage est imposé par deux directives européennes de 1991 et 1993, traduites en droit français par un décret du 12 mai : à partir de 2001, collecte et recyclage de l'ensemble des piles seront obligatoires en France. Plutôt que de les jeter à la poubelle, les consommateurs devront les rapporter dans les magasins ou dans les déchetteries. L'application de cette règle donne lieu à un bras de fer entre fabricants, grande distribution et recycleurs.

40 % des quelque 22 000 tonnes de piles vendues en France chaque année le sont sous la marque des grands distributeurs, qui écoulent 70 % du total. De surcroît, le décret contraint ces grands distributeurs à *« reprendre gratuitement les piles ».* Ils estiment donc mériter le rôle principal et souhaitent contrôler la filière de collecte et d'élimination. De leur côté, les fabricants tentent, eux aussi, de mettre en place une filière de collecte sous l'égide d'une organisation qu'ils ont créée, la Fibat. Le décret enjoint, en effet, aux producteurs ou importateurs de piles de les *« reprendre ou faire reprendre, dans la limite des tonnages »* qu'ils ont mis sur le marché.

Le contrôle de la filière implique celui de la masse financière induite par l'élimination : le prix de chaque pile vendue inclura en effet une contribution nécessaire pour payer sa collecte et son traitement après usage – entre 20 et 30 centimes par pile. Qui paiera cette contribution ? Les fabricants préféreraient qu'elle soit prélevée sur le consommateur, au niveau de la distribution, cette dernière voudrait que les fabricants l'intègrent dans leur prix.

Pour l'instant, la situation est bloquée et les partenaires – terme impropre : ils se regardent en chiens de faïence – ne trouvent pas d'accord. Plusieurs distributeurs ont passé des conventions directement avec des recycleurs (Intermarché avec Citron, Leclerc avec Zimaval), Fibat ne réussit pas à s'imposer et les collectivités locales, dans l'incertitude, s'abstiennent de favoriser la collecte des piles.

LOBBYING ET COUTEAUX TIRÉS

Quant aux recycleurs, qui craignent que les piles ne finissent en décharge ou dans les fourneaux de la sidérurgie, ils sont eux-mêmes divisés entre un syndicat professionnel piloté par Valdi (une filiale de Tredi, spécialiste du traitement des déchets toxiques), le Sfrap, et une association de recycleurs, emmenée par Citron, l'EBRA. Celle-ci s'est adjoint les services du cabinet de lobbying Communications économiques et sociales, connu pour avoir naguère organisé le Comité permanent amiante, favorable aux thèses de l'industrie de l'amiante. L'arrivée de Citron a plombé l'atmosphère, car elle crée à court terme une situation de surcapacité.

Tout ce petit monde est à couteaux tirés. Le sauveur sera-t-il l'Etat, comme semblent le penser tous les opérateurs ? Au ministère de l'environnement, on se dit las de cette bataille de chiffonniers : *« Cela a assez duré, le décret est connu depuis longtemps. »* Et de rappeler que le texte du 12 mai comporte des sanctions financières à l'encontre des opérateurs qui n'organiseraient pas la reprise des piles. Une étude d'évaluation technique des différents procédés de recyclage a, par ailleurs, été lancée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

L'affaire est plus qu'anecdotique. D'une part, elle illustre sur un front inattendu le traditionnel conflit entre grande distribution et fabricants de marque. D'autre part, elle risque d'écœurer les consommateurs, sans doute prêts à jouer le jeu du recyclage, mais à condition qu'il s'opère dans des conditions d'honnêteté indiscutables. Enfin, la question des piles n'est que la première tranche d'un gâteau beaucoup plus gros : le recyclage de l'ensemble des produits électriques et électroniques. Téléphones, ordinateurs, lave-linge, téléviseurs, aspirateurs, lave-vaisselle, etc., ont vocation, eux aussi, à être recyclés plutôt qu'à finir en décharge. Une directive européenne est en préparation depuis un an et donne lieu à d'intenses discussions dans les couloirs de Bruxelles. Fabricants, distributeurs, recycleurs : tous savent que la grande révolution du recyclage est en marche. Qui aura imposé sa solution pour la reprise des piles aura de bonnes chances de gagner la bataille de la reprise de l'ensemble des produits électriques.

H. K.

Randonnées buissonnières dans un Paris « à la campagne »

ILS ONT ÉTÉ des milliers à marcher dans Paris, du jeudi 11 au dimanche 14 novembre, à l'appel de la Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP). La plus grande partie des marcheurs étaient venus de toute la France pour ces quatre jours de découverte. Des milliers, peut-être vingt-cinq mille, ont participé, samedi, à une longue traversée de Paris, de Notre-Dame au parc de La Villette.

Quatre balades balisées, à travers des quartiers méconnus de la capitale, étaient également au menu et ont suscité l'enthousiasme des marcheurs. *« Nous n'aurions jamais imaginé qu'il y avait autant de choses à découvrir à l'écart des itinéraires habituels,* raconte ce groupe des Randonneurs buxatiens, venus de Boussy-Saint-Antoine, dans l'Essonne. *Personne d'entre nous ne connaissait l'allée des Cygnes sur la Seine. Et c'est autour de la butte Montmartre que nous avons vu le plus de choses intéressantes sur l'histoire de la capitale. »*

Des familles, venues de toute la région, avec leur pique-nique, se sont jointes aux groupes de randonneurs militants, reconnaissables à leur équipement sophistiqué. *« Nous marchons depuis deux heures, et les enfants ne se sont pas encore plaints. Il y a des espaces de jeux ou des cachettes dans la verdure un peu partout »,* témoigne cette habitante des Hauts-de-Seine, qui a invité ces beaux-parents parisiens pour l'itinéraire de la Promenade plantée, le viaduc de l'ancienne ligne de la petite ceinture, entre la place de la Bastille et la porte Dorée. Et d'ajouter : *« C'est une des promenades les plus reposantes que nous ayons faites depuis longtemps. »* Dans le parc de Bercy, au terme de quatre heures de marche, amateurs et militants font le même constat inattendu : *« Avec ses marchés un peu partout, ses ruelles tranquilles, ses parcs et ses jardins, Paris nous a donné l'image d'une ville verte. On avait presque toujours l'impression d'être à la campagne. »*

Christophe de Chenay

Le monde change. Nous l'observons…
Les études de La Documentation française

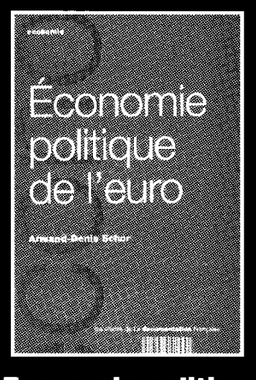

Economie politique de l'euro
Armand-Denis Schor
*174 pages, **12,50 € – 81,99 F***

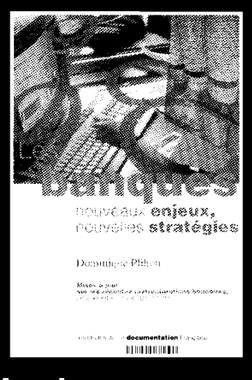

Les banques
Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies
Dominique Plihon
Mises à jour sur les récentes restructurations bancaires (Août 1999)
*188 pages, **12,50 € – 81,99 F***

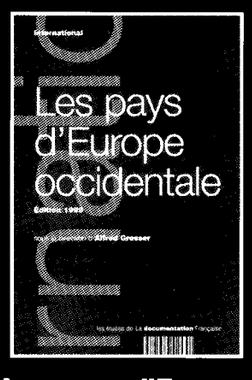

Les pays d'Europe occidentale
Edition 1999
Sous la direction d'Alfred Grosser
*340 pages, **19 € – 124,63 F***

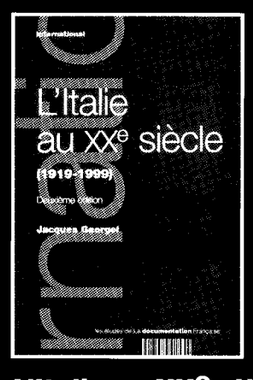

L'Italie au XX^e siècle
(1919-1999)
Jacques Georgel
*190 pages, **12,50 € – 81,99 F***

29-31, quai Voltaire 75344 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 15 70 00 - Télécopie 01 40 15 72 30
3615 ou 3616 la doc (1,29 F/mn)
www.ladocfrancaise.gouv.fr

Collection Les études de La Documentation française

La **documentation** Française

LeMonde Job: WMQ1611--0012-0 WAS LMQ1611-12 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:30 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0396 Lcp:700 CMYK

DISPARITIONS

Daniel Ivernel

Un compagnon de Jean Vilar

LE COMÉDIEN Daniel Ivernel, qui a longtemps appartenu à la troupe de Jean Vilar, alors directeur du Théâtre national populaire (TNP), s'est donné la mort jeudi 11 novembre à Paris.

Né le 3 juin 1920 à Versailles, dans une famille de commerçants, Daniel Ivernel suit des études secondaires dans une institution privée parisienne. Il monte une première fois sur scène dans la capitale en 1943, au Théâtre des Mathurins, où il joue *Le Voyage de Thésée,* de Georges Neveu, aux côtés de Maria Casarès, Michel Auclair et Jean-Marc Thibault. Ancien élève du Conservatoire national supérieur de Paris, dans la classe d'André Brunot, il devient pensionnaire de la Comédie-Française en 1946. Il n'y reste que quelques semaines, préférant rejoindre d'abord la troupe de Marcel Herrand et Jean Marchat, puis celle de Charles Dullin et enfin celle de Jean Vilar, qui l'engage pour commencer en 1947 à prendre part au premier Festival d'Avignon.

Daniel Ivernel appartiendra plus tard de plein droit à la troupe du TNP, où il restera dix ans, de 1955 à 1964, interprète de nombreuses pièces du répertoire (*La Mort de Danton, Britannicus, Peer Gynt, Hamlet* et *Richard III*). Dans l'intervalle, en 1960, Daniel Ivernel signe un nouveau contrat de pensionnaire à la Comédie-Française à la demande de Maurice Escande, alors administrateur général, qui lui propose de jouer Oreste dans *Andromaque*. Il ne restera qu'un an au Français, demandé au cinéma par Jean-Paul Le Chanois qui lui confie le rôle de Mandrin.

UN « ACTEUR AGRICOLE »

Durant sa carrière théâtrale, outre les classiques, Daniel Ivernel a joué tous les plus grands auteurs contemporains, de Jean Anouilh (*Becket*) à Eugène Ionesco (*Le roi se meurt*), en passant par Albert Camus. En 1967, il est Harry, formant un couple homosexuel avec Paul Meurisse dans *L'Escalier,* une pièce anglaise de Charles Dyer au Théâtre des Champs-Elysées. Ce sera l'un de ses plus grands succès publics. Il a également mis en scène en 1991 un spectacle autour de l'écrivain Louis-Ferdinand Céline, dont il interprétait le personnage, et *Roméo et Jeannette,* en 1993. Il est monté une dernière fois sur scène en 1995, interprète d'une comédie de William Douglas Home, *Le Martin-Pêcheur,* au Théâtre Saint-Georges à Paris.

Daniel Ivernel, qui disait de lui qu'il était un *« acteur agricole »* parce qu'il préférait jouer ses rôles *« à l'instinct »,* a mené parallèlement une carrière cinématographique. Julien Duvivier, Jean Delannoy, Christian-Jaque, Luis Buñuel, Jacques Deray, Yves Boisset et Claude Chabrol ont fait appel à cet homme rond qui endossait à merveille les personnages de mauvais garçon. Il a fait enfin quelques apparitions sur le petit écran.

Olivier Schmitt

■ **PIERRE ORDIONI,** diplomate, est mort vendredi 12 novembre à Paris. Né le 9 février 1907 à Reims, Pierre Ordioni a franchi flamberge au vent, à travers les incarnations successives de la droite française, les remous de l'histoire à des postes où s'est exercée son insatiable curiosité des hommes et des dessous de la politique. En 1940, où il a participé brillamment aux combats, proche de Weygand, il devient directeur du cabinet du préfet d'Alger, puis attaché à celui du dernier gouverneur général nommé par Vichy, Yves Chatel. Après le débarquement anglo-américain, Pierre Ordioni reprend l'uniforme en Italie. 1945 le retrouve diplomate. Paradoxalement, ce mousquetaire à la faconde féroce deviendra chef du service de presse du Quai d'Orsay, avant d'en diriger les archives. Conseiller diplomatique au cabinet du général Koenig, ministre de la défense nationale de 1954 à 1956, il est au premier rang dans la lutte contre la Communauté européenne de défense (CED). De 1959 à 1961, il appartient au cabinet de Raymond Triboulet, ministre des anciens combattants. Un bref commandement en Algérie lui vaudra les galons de colonel. Pierre Ordioni laisse une œuvre abondante : outre deux thèses sur le jansénisme, un roman, quatre pièces de théâtre et huit ouvrages historiques où il évoque notamment la période algéroise de sa carrière. Les *Mémoires intempestifs* de ce conteur passionné doivent paraître prochainement.

■ **SIR VIVIAN FUCHS,** explorateur britannique qui avait effectué la première traversée de l'Antarctique à pied en 1957-1958, est mort jeudi 11 novembre à Cambridge à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Né le 11 février 1908 sur l'île de Wight, Vivian Fuchs devint explorateur après des études de géologie à Cambridge. En Antarctique, il avait parcouru 3 453 kilomètres en 99 jours et était arrivé, le 2 mars 1958, à la base Scott de Ross Island. La reine Elisabeth II l'avait anobli pour avoir mené avec succès cette expédition transantarctique du Commonwealth. Sir Vivian Fuchs fut directeur du Centre britannique de recherche sur l'Antarctique de 1958 à 1973 et président de la Société internationale de glaciologie. Il est l'auteur de *The Crossing of Antarctica* (*La Traversée de l'Antarctique,* 1958), livre rédigé en collaboration avec Sir Edmund Hillary, conquérant de l'Everest, et de *A Time to Speak* (*Le Temps de parler*), autobiographie écrite en 1990.

NOMINATION

EPISCOPAT

Mgr François Blondel a été nommé évêque de Viviers (Ardèche) par le pape Jean Paul II, lundi 15 novembre. Il était vicaire général du diocèse de Limoges et il succède à Mgr Jean Bonfils, devenu, en août 1998, évêque de Nice.

[Né le 24 mars 1940 à Limoges, François Blondel fait ses études au lycée Gay-Lussac de Limoges, au séminaire Saint-Sulpice d'Issy-les-Moulineaux et à l'Institut catholique de Paris. Licencié en théologie, il est ordonné prêtre pour le diocèse de Limoges en 1965. Il est vicaire de paroisse à Limoges, puis professeur de théologie morale au séminaire interdiocésain de Poitiers, dont il devient, en 1975, le supérieur. En 1980, François Blondel est nommé vicaire général du diocèse de Limoges. Il est l'un des animateurs du synode diocésain (le premier en France), de la réforme des paroisses et de la mise en place d'un conseil pastoral diocésain. Il accompagne aussi des équipes d'Action catholique des milieux indépendants et du Centre du patronat chrétien.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté vendredi 12-samedi 13 novembre est publié :

● **Codéveloppement :** un décret portant création d'un délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales, placé auprès du premier ministre.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Pour que le bonheur de
Candice WEHNER
et de
Yann LECLERC
soit complet, il fallait que

Eliott

naisse... Ce qu'il a fait le 11 novembre à 14 h 58, à la plus grande joie de toute sa nombreuse parentèle. Forcément, il aimera la vie, le cinéma, la musique, la danse et l'amour...

Candice et Yann Leclerc-Wehner,
83, rue Haxo,
75020 Paris.

Anniversaires de naissance

– Dijon. Jérusalem.

16 novembre 1939 - 16 novembre 1999.

Le Monde se joint à moi pour te souhaiter un bon anniversaire,

Claude.

Reprends ton souffle, nous avons un programme chargé pour les soixante prochaines années.

Eva.

– 16 novembre 1969 - 16 novembre 1999,

Matthieu,

Petit poème pour un grand anniversaire : deux « T », comme toujours, trente ans pour un jour, *Le Monde* de tous les jours et... les mots de l'amour !

AA.

Mariages

Anne et **Bruno**

sont heureux de faire part de leur mariage qui a été célébré le samedi 13 novembre 1999, en présence de leurs enfants et de leurs proches.

A. Le Thi et B. Leyvastre,
76, rue Maurice-Bokanowski,
92600 Asnières-sur-Seine.

Décès

– Son époux
Et sa famille
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Gisèle BÉJOT,
née **ALBY.**

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 17 novembre 1999, à 10 h 30, en l'église Sainte-Odile, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vattetot-sur-Mer.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, place du Maréchal-Juin,
75017 Paris.

– Mme Christiane Galus,
sa fille,
a la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Bronislawa GALUS,
née **REDZIA,**

survenu le mercredi 10 novembre 1999, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Un service religieux aura lieu le mardi 16 novembre, à 14 h 15, en l'église Sainte-Odile, 21, rue du Sud, Antony (Hauts-de-Seine), suivi de l'inhumation au cimetière d'Antony à 15 heures, rue de Châtenay, à Antony.

Cet avis tient lieu de faire-part.

70, avenue Paul-Valéry,
92160 Antony.

– Anne-Marie, Francine, Jean-Claude, Raoul, Yves,
Et tous ses amis du bureau linguistique de l'Ambassade de France à Rome,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Alain BOCQUILLON,
professeur de lettres,
officier dans l'ordre
des Palmes académiques,

survenu à Rome, le 10 novembre 1999.

– Isabelle Alphen
et Anne Balmelle,
ses filles,
Emma, David et Aurélia,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Nicole FONG,

survenu à Paris, le 8 novembre 1999.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Yannick Bellon et Jérôme Labin,
ses enfants,
Sylvie Labin,
sa belle-fille,
Jaime Semprun et Paul-Emmanuel Roy,
ses petits-fils,
Laure-Anne Cottance
et Sylvia Roubaud,
ses nièces,
Rémi Waterhouse
et Laurence Roubaud,
leurs enfants,
Gina et Paul Benichou,
Lyda et Suzanne Labin,
ses belles-sœurs et beau-frère,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Denise LABIN,
dite **BELLON,**

survenu le 31 octobre 1999.

Ses obsèques ont eu lieu le 12 novembre, dans la plus stricte intimité.

(*Le Monde* du 11 novembre.)

– Grenoble.

Après une vie mouvementée et généreuse,

Ella LASZLO,

s'est éteinte paisiblement le 12 novembre 1999, à l'âge de quatre- vingt-six ans.

Elle avait donné à tant l'amour de la vie et de la musique.

Ses enfants, petits-enfants,
Et amis.

L'inhumation aura lieu le mercredi 17 novembre, à 11 h 15, au cimetière de La Digue, à Echirolles (Isère).

– On nous prie d'annoncer le décès du

baron ORDIONI,
ministre plénipotentiaire (e.r.),
commandeur de la Légion d'honneur,
titulaire de la croix de guerre 1939-1945,
croix de la valeur militaire,
croix des combattants
volontaires de la Résistance,
et de nombreuses décorations
étrangères,
lauréat de l'Académie française,

endormi dans la Paix du Christ le 12 novembre 1999, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

De la part de la
baronne Ordioni,
née Nathalie Pernikoff,
son épouse,
de ses neveux et nièces,
Et de la famille Quinquet de Monjour.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 17 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 23, rue des Bernardins, Paris-5e, suivie de l'inhumation à May-en-Multien (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Garancière,
75006 Paris.

(Lire ci-dessus.)

– Jean et Odile Lepel Cointet,
son frère et sa belle-sœur,
Les docteurs Claude et Marie-Annick de Maublanc,
Jean-Louis Jubé,
Chantal, Bertrand
et Yves Lepel Cointet,
ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Nicole PARDINEL,
née **LEPEL COINTET,**

dans sa quatre-vingt-huitième année, après une longue maladie.

Elle a été incinérée à Béziers (Hérault), ce lundi 15 novembre 1999.

20, rue Rouzade,
92190 Meudon.
1178, chemin de l'Amandier,
34120 Pézenas.

Remerciements

– Mme Michèle Baherle
remercie ses parents et amis de toute l'affection qu'ils lui ont témoignée lors du décès de sa maman,

Rose Hélène BAHERLE.

7, perspective des Basques,
64200 Biarritz.
Ambassade de France,
Kampala (Ouganda).

Anniversaires de décès

Anny AMBERNI,
traductrice littéraire,

nous quittait le 15 novembre 1988.

Elle reste si présente pour tous.

Sa famille, ses amis.

– 17 novembre 1995.
17 novembre 1999,

Robert BENOIST.

Ne jamais l'oublier, toujours l'honorer, l'aimer.

– Le 16 novembre 1995,

Eliane GRUNWALD

quittait son mari.

Son absence est toujours ressentie avec le même chagrin.

Une pensée est demandée à ceux qui restent fidèles à son souvenir.

– Paris. Charente.

Beac de la JONQUIÈRE de CABANAC,
1954 - 1996.

Petite fille des étoiles.

Alan.

– En souvenir de

Jean MAITRON

qui nous a quittés le 16 novembre 1987.

– 16 novembre 1989.
16 novembre 1999,

Michel NATHAN,

Sa famille, ses amis se souviennent.

« Je suis l'imbécile des cendres
bien froides mais qui croit
à un tison quelque part survivant ».
René Char.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée à Saint-Ferdinand des Ternes, 27, rue d'Armaillé, Paris-17e, le samedi 20 novembre 1999, à 11 h 15, en souvenir de

Elodie SINAÏ,

décédée le 30 juillet 1999.

– Dimanche 21 novembre 1999, à 18 h 30, en la cathédrale Notre-Dame de Paris, Son Eminence le cardinal Lustiger présidera une messe en mémoire de

Dom Helder CAMARA,
archevêque émérite
de Recife (Brésil),

décédé le 28 août 1999.

Colloques

– Le Centre d'histoire des systèmes de pensée moderne (université Paris-I - Sorbonne) et l'UPRES-A de philosophie politique contemporaine (Ecole normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud – CNRS) organisent avec la collaboration de l'Institut oriental de l'Università Federico II (Naples), de l'Istituto per gli studi filosofici (Naples) et de l'Ecole doctorale de philosophie de l'université Paris-I, un

Colloque international

Les pensées de l'histoire,
entre modernité et post-modernité

les lundi 15, mardi 16,
mercredi 17 et jeudi 18 novembre 1999.
de 9 heures à 17 h 30.

Sorbonne, amphithéâtre Louis-Liard,
17, rue de la Sorbonne,
75005 Paris.

Littérature et sciences humaines,
1968-1998

Le modèle structuraliste en question (le 17 novembre 1999, 14 heures-18 heures) : J.-M. Adam, P. Casanova, D. Delas, F. Dosse, H. Meschonnic.

Disciplines et savoirs (le 18 novembre, 9 h 30-12 h 30) : A. Boissinot, D. Borne, J.-L. Chiss, J. Verrier.

Intersections (le 18 novembre, 14 heures-18 heures) : P. Bayard, J. Chasseguet-Smirgel, G. Cogez, B. Galtier.

Auteur, texte, lecteur (le 19 novembre, 9 h 30-12 h 30) : M. Buffat, O. Corpet, E. Fraisse, Ch. Jouhaud, J.-Y. Mollier.

Nouveaux objets (le 19 novembre, 14 heures-18 heures) : J.-L. Amselle, G. Dessons, Ph. Lejeune, F. Marcoin, B. Mouralis.

Université de Cergy-Pontoise,
33, boulevard du Port,
95011 Cergy-Pontoise.
RER A, station Cergy-Préfecture

– **Jeudi 18 novembre 1999, de 9 heures à 18 heures : « L'acte constituant »,** journée d'études de la Société française pour la philosophie et la théorie juridiques et politiques (SFPJ), sous le haut patronage de M. Prosper Weil, membre de l'Institut. De 9 heures à 12 h 30, sous la présidence de M.-F. Renoux-Zagamé, professeur à l'université Paris-I : C. M. Pimentel, ATER à l'université Paris-II, R. Halévi, directeur de recherches au CNRS, Ph. Raynaud, professeur à l'université Paris-II, E. Balibar, professeur à l'université Paris-X. De 14 h 30 à 18 heures, sous la présidence de M. Troper, professeur à l'université Paris-X, C. Klein, professeur à la faculté de droit de l'Université hébraïque de Jérusalem, S. Mimamino, doctorant à l'université Paris-X, O. Cayla, directeur d'études à l'EHESS, O. Pfersmann, professeur à l'université Paris-I. **Institut de France, salle des Cinq Académies, 23, quai de Conti, Paris-6e.** Organisation : Ph. Raynaud et O. Cayla.

– Figures juives berlinoises avec :
Son Excellence M.l'ambassadeur de RFA à Paris, le docteur Peter Hartmann, M. le maire du 16e arrondissement, Pierre-Christian Taittinger, M. Moïse Cohen (président de l'ACIP), le professeur Maurice-Ruben Hayoun (secrétaire-rapporteur) (De Mendelssohn à Gershom Scholem), le sous-préfet Alain Boyer (Walther Rathenau), le professeur Otto Jastrow (Moritz Steinschneider), le professeur Jean-Thomas Nordmann (Les juifs, l'Allemagne et la citoyenneté européenne). Au violon, M. Igal Shamir (Felix Mendelssohn : *Chanson sans parole*, et Kurt Weill : *Humoresk*).
Le lundi 22 novembre 1999 à 19 h 45, à la mairie du 16e arrondissement, 71, avenue Henri-Martin, 75116 Paris. Renseignements et inscriptions : 01-40-82-26-33.

Conférences

Centre de recherche sur la philosophie des activités artistiques contemporaines
(UFR philosophie,
université Paris-I - Sorbonne-Panthéon)
Programme des conférences en Sorbonne,
le samedi à 15 heures,
salle Louis-Liard
ou amphi Bachelard
« FORME, FORMALISME,
ART - FORMALISME »

Serge Guilbaut (s. Liard), 20 novembre 1999 : **« Informer à travers l'informe : les abstractions d'Antoni Tapies et de Franz Kline ».**

Gérard Labrot (a. Bachelard), 15 janvier 2000 : **« Un formalisme ambigu : le cas du Gruppo N ».**

Yves Michaud (s. Liard), 22 janvier 2000 : **« Arguments antiformalistes ».**

Alain Roger (a. Bachelard), 29 janvier 2000 : **« La forme, le schème et le symbole ».**

Inès Champey (a. Bachelard), 26 février 2000 : **« Un formalisme réaliste ».**

– Dans le cadre des manifestations « Regards sur la vie juive au Maroc », mercredi 17 novembre 1999, à 19 heures, **Michel Abitbol,** professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, directeur du Centre de recherches sur les juifs du Maroc, conférence suivie d'un débat avec **Abraham L. Udovitch,** professeur d'histoire médiévale à l'université de Princeton, département des études du Moyen-Orient, et **Jacques Taïeb,** agrégé de sciences sociales, chargé de cours à l'université Paris-I-Sorbonne.

Relations entre juifs et musulmans dans le Maghreb.

Auditorium du Musée d'art et d'histoire du judaïsme, hôtel de Saint-Aignan,
71, rue du Temple, Paris-3e,
Tél. : 01-53-01-86-65.
Entrée : 20 francs.

Débats

La Maison des écrivains
vous convie à un débat autour de
La Nouvelle Lettre internationale
numéro 1
avec **Antonin Liehm, Richard Millet...** Modérateur : Jean Guiloineau.
Mardi 16 novembre 1999, à 18 h 30,
Hôtel d'Avejan,
53, rue de Verneuil,
75007 Paris.
Tél. : 01-49-54-68-80.

Université Paris-IV-Sorbonne
et
Collège des études juives
de l'Alliance israélite universelle :
« Le bouc émissaire »,
dialogue biblique
avec
M. Douglas, R. Girard, H. Macoby,
A. Marx, T. Nathan, S. Trigano,
suivi d'un récital d'Annie Darmon,
dimanche 21 novembre 1999,
de 10 heures à 18 heures,
en Sorbonne, amphi Descartes (PAF).
Renseignements : 01-53-32-88-55
Site Internet : http://www.aiu.org

Cours

Cours particuliers
d'informatique à domicile
(Internet, bureautique, multimédia).
Tous niveaux. 300 formateurs en I.D.F.

ALDISA. Tél. : 01-46-10-50-32

Kabbale
La spiritualité du judaïsme,
la sagesse de la vie.
SÉANCES D'INFORMATION GRATUITES SUR LA KABBALE
le mercredi 17 novembre 1999,
à 20 h 30.

La session de dix cours débutera
le mercredi 24 novembre,
à 20 h 30.

Centre d'étude de la kabbale,
66, rue Nicolo,
75116 Paris.
Tél. : 01-45-03-50-30.

Enseignement

INSTITUT MONGE,
enseignement supérieur privé.
LA PRÉPA DE QUALITé.
01-43-25-35-48.

Séminaires

● **Séminaires**

Marie-Christine Lala : **« Georges Bataille : la haine de la poésie, l'écriture et le silence ».**
25 novembre, 19 heures-21 heures, 2 et 9 décembre, 13 janvier, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Patrick Vauday : **« Image, représentation, peinture : y a-t-il une peinture sans image ? ».**
25 novembre, 2 et 16 décembre, 6 et 20 janvier, 18 h 30-20 h 30, salle RC2, université Paris-VII - Denis-Diderot, 2, place Jussieu, Paris.

● **Colloque**

« Philosophie et économie »,
sous la direction de Egidius Berns, Marcel Drach et Jean Mathiot,
avec E. Berns, M. Drach, J.-P. Dupuy, G. Jorland, A. Leroux, J. Mathiot, P. Mongin, E.-M. Sent, M. Tibon-Cornillot et T. Vandevelde.
25 et 26 novembre, 9 heures-18 heures, grande salle, Jourdan, ENS, 48, boulevard Jourdan, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Communications diverses

– L'Association des anciens élèves du lycée Carnot-Tunis vous offre l'occasion de poser toutes les questions sur Internet et les nouveaux moyens de l'information à Laurent Cohen-Tanugi, qui vient de publier aux Editions Odile Jacob *Le Nouvel Ordre numérique.*
Dîner-débat, mardi 30 novembre 1999, au restaurant de l'Unesco.
Renseignements : ALCT.
Tél. : 01-40-74-35-75.
Fax : 01-49-10-09-82.

– L'ADASA (Association pour le développement des activités sociales des agents de l'ANPE) informe les agents retraités de l'ANPE de l'élection de leurs représentants à l'AG de l'association.
Le scrutin se déroulera du 17 janvier au 11 février 2000.
Pour être électeurs ou éligibles, veuillez vous faire connaître au :
Secrétariat de l'ADASA,
5, rue Berthelot,
92136 Issy-les-Moulineaux Cedex.
Tél. : 01-55-95-05-52(51),
avant le 2 décembre 1999 impérativement.

– Le CDJC et l'APHG - Paris présentent des courts métrages de propagande (France 1940-1944) restaurés par le CNC.
Mercredi 17 novembre 1999, de 17 heures à 18 h 30, Forum des images (métro : Les Halles).
Séance réservée aux enseignants.
Renseignements : 01-44-76-63-47.

CARNET DU MONDE
TARIFS 99 - TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
136 F TTC - 20,73 €
TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES
520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01-42-17-38-42
Fax : 01.42.17.21.36
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

LeMonde Job: WMQ1611--0013-0 WAS LMQ1611-13 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:25 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0397 Lcp:700 CMYK

(Publicité)

‘Quand on vend des milliers de produits, on a besoin d’informations fiables sur tous les secteurs économiques’

Michel-Edouard Leclerc

Co-Président des Centres E. Leclerc

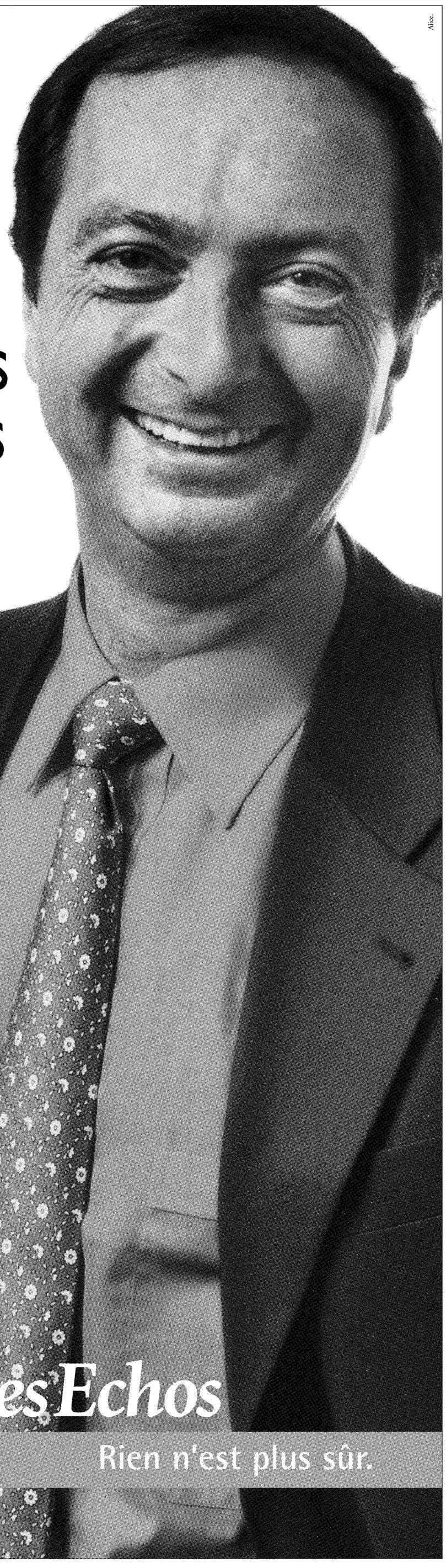

Les Echos

> www.lesechos.fr

Rien n’est plus sûr.

LeMonde Job: WMQ1611--0014-0 WAS LMQ1611-14 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:00 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0398 Lcp:700 CMYK

Philippe Petit, le piéton du ciel

Il a fait ses premiers pas de funambule entre les tours de Notre-Dame de Paris, en 1971. Après avoir relié les tours du World Trade Center ou l'esplanade du Trocadéro à la tour Eiffel, l'artiste projette, à l'automne 2000, une traversée du Grand Canyon du Colorado, à 650 mètres au-dessus du fleuve

IL y a, dans la ville de New York, au nord de Central Park, une énorme église gothique inachevée, massive et dont une seule tour pointe à demi, toujours en chantier, au milieu d'un jardin où d'autres bâtiments plus petits dressent leur silhouette ténébreuse comme des fragments de vieille Europe plantés sur le caillou de Manhattan. Et dans cette église dédiée à saint John the Divine, *« the largest cathedral in the world »,* sur le côté nord de l'immense nef vide, à mi-hauteur, on voit plusieurs arches élevées du triforium, la galerie ménagée au-dessus des bas-côtés qui ouvre sur l'intérieur, faiblement éclairées d'une lumière sépulcrale. Une petite porte dans un mur, *« No Trespassing, Personal Only »,* qui grince contre un pilier, une volée de marches qui partent dans la nuit d'un escalier secret, deux, trois paliers puis une autre porte étroite avec une étiquette : *« Philippe Petit, artist in residence »*. Et si vous avez pris rendez-vous, si vous êtes passé par la boutique de souvenirs de l'église pour donner un deuxième coup de fil à un certain numéro, la porte étroite s'ouvre sous les voûtes et un homme svelte et souriant, le nez en l'air et l'œil malicieux, vous accueille dans ce décor digne du *Nom de la rose* et vous explique à voix basse : *« Je suis un Quasimodo des temps modernes... »*

Dans sa galerie gothique large comme une passerelle de navire, il ouvre des portes, des placards. Sur les murs, des cartes, des plans de ses forfaits passés ou futurs, de très beaux dessins de nœuds de marine ; sur les étagères, bien rangés, des outils, des pinces, des leviers, des cordes, des filins de toutes tailles. Sur une table, un morceau de câble en acier brillant, long comme une matraque, et une maquette. Le Quasimodo, qui, vérification rapidement faite, n'a pas de bosse et porte sa jeune cinquantaine comme on aimerait le faire à trente ans, prend un papier, un crayon et commence un croquis : il va partir de là, très tôt si possible, et se diriger par-là, les moindres incidents de parcours ont été prévus et seront sous contrôle ; il devrait arriver à destination tant de minutes plus tard, etc. On dirait un maître cambrioleur en train de répéter le grand casse de sa carrière. Il est vrai que Philippe Petit a dû préparer certains de ses spectacles en toute clandestinité et qu'on l'a maintes fois mis en prison. Lui-même évoque ses opérations comme des *« coups »,* des *« attaques de banques »*. L'homme qui *« marche »* (il dit toujours marcher pour marcher en effet, mais sur un fil, et quelle que soit la hauteur du vide sous lui) entre les deux tours de Notre-Dame de Paris le 26 juin 1971, c'est lui. Celui qui, le 3 juin 1973, marche entre les deux piliers du grand pont d'acier du port de Sydney, en Australie, lui aussi. Le fou qui l'année suivante, le 7 août 1974, se promène entre les deux plus hautes tours de New York, le World Trade Center, à 415 mètres de haut, encore lui. Le très obstiné messager qui, en 1989, s'élance de l'esplanade du Trocadéro pour aller porter dans les airs la Déclaration des droits de l'homme au deuxième étage de la tour Eiffel et la remettre au maire de Paris, Jacques Chirac, c'est toujours lui. Et si tout va bien, celui qui traversera un bras du Grand Canyon à l'automne 2000, une distance de 400 mètres, à quelque 650 mètres de haut, *« deux tours Eiffel... »,* ce sera lui. Mais il n'est pas cambrioleur pour autant, il est seulement le plus grand funambule du monde.

Au fait, comment cet homme qui se définit comme un écrivain, funambule, magicien, dessinateur, pickpocket, a-t-il atterri dans une église ? *« Depuis que j'ai découvert le fil à l'adolescence, j'ai compris que le lieu où je pose mon fil est aussi important que le façon dont je me présente sur ce fil. Après mon expérience de Notre-Dame de Paris en 1971, je suis devenu amoureux d'architecture et en particulier du monde gothique et des cathédrales. En arrivant à New York, j'ai découvert que le doyen de cette cathédrale était aussi un patron des arts... »* La cathédrale, commencée en 1892, n'en finit pas de manquer d'argent. Pas plus que les deux tours et la flèche, le transept n'est achevé, et quand on donne l'adresse au chauffeur de taxi, Amsterdam Avenue et 112e rue, il commente toujours : *« Ah oui !, le truc en travaux... »* Donc, Philippe Petit propose au doyen de faire un gala de bienfaisance, un fil incliné dans la nef, un petit orchestre et un piano à queue. Le doyen accepte. Au dernier moment, les membres du conseil d'administration refusent, le spectacle est annulé. Furieux, Petit tend son fil quand même, Ivry Gitlis joue du violon pour l'accompagner, et Petit passe, encore une fois clandestin. On lui accorde une traversée à l'extérieur entre l'église et le seizième étage d'un immeuble de l'autre côté d'Amsterdam Avenue. Les journaux sont là, l'argent arrive, les travaux reprennent et le doyen nomme Petit *« artiste en résidence »* à Saint John The Divine. A vie. Voilà pour le volet Quasimodo, c'est son bureau, sa base, sa boîte aux lettres. Avoir une cathédrale comme adresse professionnelle, même une cathédrale pas vraiment gothique ni terminée, ça ne manque pas de panache. Et le panache est un des moteurs de notre homme.

On en veut pour preuve ses *« coups »* clandestins les plus fameux. Quand, à vingt-deux ans, il décide de marcher entre les tours de Notre-Dame, il n'a pas un sou en poche, il habite un placard à balais de la montagne Sainte-Geneviève, mange en gagnant de la monnaie comme jongleur de rue, et n'a comme valeurs sûres que des amis. Mais des vrais, comme le photographe Jean-Louis Blondeau qui est son aide et son complice des premières années, ou Catherine Dolto-Tolitch (fille de Françoise) rencontrée dans une école de théâtre, qui deviendra au fil des ans son *« valet d'épée »,* comme on nomme en tauromachie le plus proche assistant du torero. Quoi qu'il arrive, à chaque traversée, chaque événement important de la vie de Philippe, et malgré un emploi du temps de thérapeute bien chargé, elle prend l'avion, elle est là, indéfectiblement. *« En dehors de la générosité et de la polyvalence de ses dons,* explique-t-elle, *la grande qualité de Philippe, c'est l'exigence. Il faut que tout soit parfait. Même s'il s'agit de faire deux œufs au plat, ils doivent être irréprochables. C'est quelqu'un de surdimensionné, qui se sent vite à l'étroit dans le monde banal. »*

Pendant des mois, il monte dans une des tours de Notre-Dame, repérer les lieux, prendre des mesures. Il a forgé une clé pour ouvrir l'autre tour fermée au public. La nuit, il fait des plans avec Jean-Louis et les autres. Il faut acheminer le matériel un soir, l'installer la nuit, dans l'obscurité, la cathédrale est en face de la préfecture de police. Et marcher le matin, quand on pourra le voir de la rue, faire vite, les policiers seront là en quelques secondes.

LES conjurés s'installent dans les tours en silence, attendent l'aube. Au moment convenu, Jean-Louis, du haut d'une tour, lance une balle à Petit, sur l'autre tour. C'est une balle de jongleur, dure, à laquelle est attachée une ficelle. Petit tire la ficelle, puis le filin, puis le câble d'acier, beaucoup plus lourd. La distance entre les tours est de dix-huit mètres, un Tirfor suffira à tendre le câble de manière assez sûre au-dessus de 80 mètres de vide. Le jour se lève. Personne n'a vu le câble, d'en bas. A 10 heures, Petit s'élance sur le fil. Aussitôt, les policiers grimpent dans les tours : *« Vous êtes en état d'arrestation ! – Non, messieurs, en état d'apesanteur... »* Sur le fil, il est intouchable. En bas, les badauds sont rivés au ciel, les journalistes attendent. Et Petit prend son temps, fait des allers et retours, s'agenouille sur le fil, salue la foule, s'allonge même sur le fil comme il a appris à le faire en posant pour le peintre et pastelliste Sam Szafran. Il se paie même le risque de jongler avec trois massues, sans balancier, alors qu'une pluie fine se met à tomber. Quand il se décide à se rendre à la police, on veut le conduire à l'hôpital, on l'arrête. Il a commis pas mal de délits d'un seul coup. Mais enfin, chapeau l'artiste, on ne l'embêtera pas trop. On voudrait savoir pourquoi, pour qui il a fait cela ? A-t-il un contrat publicitaire ? Non, rien de rien. Il a fait ça pour le geste.

Un jour, dans la salle d'attente d'un dentiste, il lit un article dans un journal où l'on annonce, dessins à l'appui, la construction des deux plus hautes tours du monde, les tours jumelles du World Trade Center, à la pointe de Manhattan. Il arrache l'article, le met dans son cahier *« Projets »*. Les cahiers sont très importants dans la vie de Petit, on le verra. Quand les deux tours sont sur le point d'être achevées, en 1974, il est déjà sur place depuis des mois. Il s'est infiltré partout, dans les équipes, les coulisses, les escaliers les plus interdits, les ascenseurs secrets. Il a mesuré les distances. Le câble fera 50 mètres pour couvrir les 42 mètres séparant les tours, qui sont remplies de bureaux, de policiers, de vigiles, jour et nuit. Non seulement les tours oscillent au sommet, mais il faut compter avec le vent. Petit s'est entraîné en France sur un câble plus long, soumis à un vent de même force soufflant dans la même direction.

> « On peut dire que vouloir regarder le monde d'en haut, c'est le signe d'une volonté de puissance. Pour moi, plutôt une volonté de rêver. Grimper aux arbres, c'est voir le monde autrement, divaguer, voyager comme le baron perché de Calvino, ou l'homme au-dessus de la mer de nuages dans le tableau de Caspar Friedrich »

Et puis un jour, il faut y aller, avant que les sommets ne soient complètement innaccessibles. C'est le 7 août 1974. Cette fois, on ne peut plus envoyer une balle à la main, les deux amis sont séparés de près de 60 mètres. Jean-Louis doit envoyer un fil de pêche avec un arc et une flèche. La coordination est mauvaise, il oublie de tenir compte du vent et la flèche atterrit dans le noir, au bout d'une poutre, à un centimètre du bord, du vide, de l'échec. Petit s'en empare, tire le fil, le filin, le câble qui est beaucoup plus lourd que celui de Notre-Dame. Il met sa signature sur la poutre où il accroche le câble (elle y est encore, régulièrement repeinte à l'identique par les ouvriers). *« Tendre le fil était "le coup" lui-même. La traversée n'était qu'un détail. D'ailleurs, je n'ai pas fait une traversée, mais sept, je suis resté sur le fil quarante-cinq minutes, avec les oiseaux et les hélicos plus bas que moi. Un Tupolev est passé au-dessus des tours à un moment. On a fait des recherches après. Il se rendait à Moscou. Les passagers ont dû se dire que les laveurs de carreaux de New York faisaient décidément très fort.. »* Une minute après son premier pas en l'air, les policiers arrivent, hurlent dans des portevoix. En bas, les badauds se rassemblent, ils seront bientôt 100 000, les taxis abandonnent leurs clients, les hélicos tournent autour de lui. *« Je n'étais qu'un point dans le ciel, je faisais un pied de nez aux deux tours orgueilleuses qui symbolisent le commerce de l'Amérique.»* Les policiers sont frustrés, ils savent arrêter un individu violent, certes, mais un funambule, ça ne figure pas dans leur manuel. Et Petit reste en l'air interminablement, s'allonge, salue. Quand il se rend, il est conduit au commissariat, examiné. On ne le gardera pas plus d'un jour en prison, il amuse les gardiens en jonglant avec leurs casquettes et en multipliant les tours de cartes. Il fait la « une » des journaux, éclipse même le président Nixon, qui annonce sa démission ce jour-là et dit amèrement : *« J'aimerais bien avoir autant de presse que le funambule français... »*

Tout le monde lui demande *« pourquoi »* il a fait ça. Forcément pour l'argent, pensent les Américains. Petit répond simplement : *« Quand je vois trois oranges, je jongle. Quand je vois deux tours, je marche.»* Les propositions affluent, on veut faire des T-shirts à son effigie, des souvenirs. On lui propose un quart de million de dollars pour aller dire à la télévision *« Si je marche sur un fil, c'est grâce à la bière X »,* etc. *« En quinze jours, j'aurais pu devenir un artiste très connu et très riche. Et j'ai refusé ces choses ridicules qu'on me proposait. Aujourd'hui, à cinquante ans, je sais que la vie est courte et que j'ai eu bien raison de ne pas vendre mon âme au diable. »*

La traversée en 1989 depuis le Trocadéro jusqu'à la tour Eiffel ne sera pas clandestine, elle fera partie des fêtes du Bicentenaire de la Révolution. Mais le maquis de la Mairie de Paris, tel qu'il le décrit dans son livre *Funambule* (Albin Michel, 1991), apparaît bien plus redoutable que les bourrasques en plein ciel et les flics new-yorkais. Contretemps, chausse-trapes, petits chefs, coups tordus, tout y passe. Un seul s'en tire bien, Jacques Chirac. *« Le seul qui ne m'ait jamais fait attendre, le seul à tenir ses promesses. »* Il ne juge pas le politique, mais l'homme.

Philippe Petit, photographié en 1997 par Chris Callis à New York, dans l'église dédiée à saint John the Divine, où il habite.

LeMonde Job: WMQ1611--0015-0 WAS LMQ1611-15 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 09:48 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0399 Lcp:700 CMYK

Entre les deux tours jumelles du World Trade Center à Manhattan, photographié par Jean-Louis Blondeau, complice du funambule depuis des années.

La politique, il s'en méfie comme de la peste. De toute façon, pour un jongleur de rue, la politique ne change rien. *« Qu'on ait un roi, un président, un dictateur, dans tous les pays du monde il est défendu de grimper aux arbres, alors... En tant que jongleur, j'ai compté jusqu'à cinq cents arrestations. Au-delà, je n'ai plus compté. »* C'est pour cela, entre autres motifs d'amertume – avec la petitesse, la bureaucratie et l'indifférence des médias –, qu'il a choisi de vivre aux Etats-Unis. En France, il ne se sent pas reconnu comme un artiste. Or il se considère comme un pur artiste, nullement un saltimbanque.

COMMENT devient-on Philippe Petit ? Il ne sait pas, n'est pas trop porté sur l'introspection et estime n'avoir jamais rien choisi dans sa vie. Il est né le 13 août 1949 à Nemours (Seine-et-Marne) d'une mère au foyer et d'un père colonel de l'armée de l'air, auteur d'une *Histoire mondiale de l'aviation* qui en est à sa dixième édition. Vers quatre ou cinq ans il commence à s'échapper du monde réel : *« Je jouais seul, et pas avec les autres enfants. Je préférais le monde des adultes. A six ans, je grimpais très bien aux arbres. Au même âge, on m'a offert une boîte de magie, et je suis devenu magicien. Comme tous les enfants, du reste. A ceci près que j'avais le goût de travailler, de me perfectionner, alors que les autres laissent tomber. Je me suis spécialisé dans la micro-magie, les cigarettes, les cartes, ce qui peut se faire sous le nez des amis. Pas les grands accessoires. Il y a quelque chose de très beau dans ce mélange des doigts et de l'esprit. Le problème, c'est moins d'être adroit que de saisir le moment où l'attention des gens est ailleurs, détournée. C'est l'espièglerie qui me plaît, pas de faire disparaître un éléphant, ce qui relève du charpentier et de l'éclairagiste de théâtre. »* Il se fait renvoyer de toutes les écoles, tous les lycées. Ses parents, qui le voyaient faire le prytanée ou Centrale, essaient toutes les représailles possibles, en vain. A seize ans, Philipe Petit découvre le fil, décide de sa vocation de funambule et son père lui coupe les vivres. Le colonel Edmond Petit, quatre-vingt-deux ans, se souvient très bien : *« Il était mauvais comme tout, très difficile. Tout jeune, il voulait épater tout le monde, y compris ses professeurs. Même quand je lui ai appris à jouer au badminton, il fallait qu'il en rajoute, il faisait deux sauts périlleux avant de renvoyer la balle. Quand je l'ai fait monter à cheval, il n'a pas fait de concours hippique, il a fait de la voltige. Et puis il est parti sur les routes et on s'est longtemps perdus de vue. »* Ils se sont réconciliés depuis.

Jongleur de rue au carrefour Buci, le jeune Petit loue une chambre rue Laplace, si étroite qu'en étendant les bras il peut toucher les murs opposés. Il fréquente autour de la revue *La Délirante* tout un groupe d'amis, le sculpteur Mason, Roland Topor, le peintre Sam Szafran, qui lui demande de poser sur un fil dans son atelier minuscule de la rue de Crussol. *« Je ne pouvais pas me mettre vraiment debout, je touchais le plafond, et c'est lui qui m'a dit de m'allonger sur le fil. C'est assez douloureux pour le dos, mais je m'y suis habitué, et c'est devenu ma signature dans mes spectacles. »* A l'époque, il a un peu plus de seize ans, son lit est installé au sommet de son armoire. *« On peut dire que vouloir regarder le monde d'en haut, c'est le signe d'une volonté de puissance. Pour moi, plutôt une volonté de rêver. Grimper aux arbres, c'est voir le monde autrement, divaguer, voyager comme le Baron perché de Calvino, ou l'homme au-dessus de la mer de nuages dans le tableau de Caspard Friedrich. »*

Il s'entraîne à l'art du pickpocket aussi (dans ses projets dort encore un *Petit précis du vol à la tire*). Sur un bras de fauteuil, il attache une montre-bracelet. L'exercice consiste à s'asseoir et à avoir déjà la montre en main. *« J'ai été un voleur. Un jour j'ai rencontré Jean Genet à la Coupole, et on s'est fait des signes de reconnaissance que seuls les voleurs connaissent. Il m'a encouragé. J'ai failli ne pas faire la distinction entre le vol artistique et le vol criminel. Mais je l'ai faite. »* Le papa colonel, bien qu'historien *« passionné de tout ce qui touche au vol »*, n'aurait guère apprécié. Pour autant, même si Philippe Petit avoue ne pas aimer disséquer son propre chemin, et sans vouloir faire de la psychologie sauvage, on peut noter assez souvent sous sa plume que le mot d'« évasion » vient fréquemment à propos du fil. Or le colonel Edmond Petit a eu une vie des plus mouvementées. Prisonnier des Allemands, il organisa la plus grande évasion de l'histoire – qui a servi de sujet au film *La Grande Evasion* –, lorsqu'en septembre 1943 130 officiers français s'évadèrent du camp d'Edelbach en Autriche, près d'Austerlitz, en une nuit, après avoir creusé pendant trois mois un tunnel et s'être payé le luxe de filmer leur exploit.

A l'automne 1998, Philippe Petit devait réaliser son plus ambitieux projet à ce jour, le Canyon Walk, une traversée du Grand Canyon du Colorado. Pour d'obscures questions de calendrier dans le programme des télévisions, il a dû reporter le tout à l'automne 2000, mais il est prêt. *« Le Colorado, ça fait onze ans que j'y pense comme à une sorte de chef-d'œuvre. Ma productrice, Kathy O'Donnell, a réussi à trouver de l'argent pour démarrer. J'ai découvert dans un bras du Colorado qui appartient aux Indiens Navajos un site unique au monde. La traversée n'ira pas d'une rive à l'autre, ce qui ne m'intéresse pas tellement, mais d'une rive à une "mesa", une tour gigantesque, dégagée par l'érosion, haute de 650 mètres, au milieu du canyon. Jusqu'à présent, on ne peut y accéder qu'en hélico. Ce sera donc une marche du connu à l'inconnu, là où l'homme n'a jamais mis le pied. »* Cet endroit très spectaculaire est au cœur de la plus grande réserve indienne d'Amérique, une propriété privée, un pays autonome, à cheval sur les quatre Etats de l'Arizona, du Colorado, de l'Utah et du Nouveau-Mexique. *« Il a fallu obtenir l'autorisation des Navajos, ce qui n'était pas évident, ils n'ont pas la même façon de voir les choses que nous. On ne peut pas avoir un rendez-vous mardi à 9 heures, par exemple. Mardi n'existe pas et 9 heures encore moins. On se voit cette semaine, avant la lune, à la moisson, etc. Mais ils ont dit oui, alors que les Américains ne l'auraient jamais fait. »*

> « C'est très similaire à la tauromachie, le fil est un être vivant, fait de fibres qui transpirent, qui vibrent, qui bougent et qui respirent. C'est comme un animal qu'il faut apprendre à connaître si on veut l'apprivoiser et ne pas s'en faire un ennemi »

En parlant avec les vieux Navajos, il apprend qu'une très ancienne légende court parmi les Indiens, avec des variantes selon les peuples, qui dit qu'un dieu blond et blanc est venu autrefois de l'autre côté du lac Salé – soit l'Europe – pour prendre les Indiens du centre de la Terre où ils étaient des insectes et les transformer en êtres humains à l'air libre, leur donner les armes, l'eau et le feu pour qu'ils puissent vivre. Le point de résurgence d'où sont venus les Indiens se nomme Sipapu et se trouve tout près de l'endroit où Petit veut traverser. *« De plus, ce dieu était parti en marchant sur un arc-en-ciel, et doit revenir de la même façon... C'est bien plus compliqué que cela, bien sûr, je simplifie, mais, en gros, c'est pour ça qu'ils m'ont accepté. »*

Quand il n'est pas dans sa cathédrale, Philippe Petit vit dans une maison cachée dans les bois sur les monts Catskill, au nord de New York, à Shokan, tout près du célèbre village de Woodstock. Ses plus proches voisins sont un ours brun et un héron bleu, des loutres, des rapaces, des daims. Là, il a son fil d'entraînement, ses outils. Ses archives aussi. Non seulement son cahier de projets, certes, mais surtout les véritables livres de plusieurs kilos qu'il élabore pour chaque grande traversée. On y trouve tout : une calculette, une boussole, des cartes routières, des tracés géologiques, une carte aérienne de la région (pour l'emplacement des lignes à haute tension, et pour avoir le point de vue des aviateurs sur la zone), les photos du lieu sous tous les angles, le dessin du câble, les noms de tous les interlocuteurs du projet, les données techniques de tous les instruments, les relevés météo des quinze dernières années pour choisir la meilleure date, ou connaître le temps qu'il fera, si la date est imposée, etc.

EN frappant de la main sur un câble tendu, Philippe Petit montre comment un simple choc crée une onde qui parcourt le câble, rebondit au point d'attache et revient amplifiée au point de départ. Plus le câble est long, plus l'onde sera ample. Un funambule qui pose son pied crée un choc. Sur un grand câble, pour une longue traversée, il lui suffirait de faire dix pas pour que le câble le jette dehors. D'où la nécessité de maintenir le câble le plus fixement possible, au moyen de câbles latéraux, les cavaletti, qui l'empêchent de se balancer et d'onduler. Mais encore faut-il les poser, ces cavaletti. Dans le cas du Grand Canyon, le plus grand des trente cavaletti aura deux kilomètres de long, et tous seront fixés par des alpinistes sur les parois verticales.

Tout cela coûte fort cher, et Kathy O'Donnell a dû négocier longuement avec les chaînes de télévision pour qu'un rendez-vous soit pris en septembre (statistiquement la meilleure saison pour les vents) et que les satellites soient réservés pour un direct mondial. Les « coups » de Petit lui rapportent de l'argent, sans doute, mais très irrégulièrement, et il ne vit pas sur un grand pied. *« Je ne vis pas, je survis. Je suis incapable de garder de l'argent quand j'en gagne. Je dis non à beaucoup de choses. Quand je n'ai plus rien, j'emprunte à des copains. Et je peux toujours aller jongler. Je ne suis pas riche, mais pas pauvre non plus, c'est déjà beau de vivre comme on aime. »*

Dans son *Traité du funambulisme* (Actes Sud, 1997), il écrit : *« Je possède la sagesse de ceux qui une fois sont tombés ; lorsqu'on m'apprend qu'un funambule s'est écrasé au sol, je réponds : "Il a ce qu'il mérite". »* Ce genre de phrase peut sonner assez durement. *« C'est dur, mais c'est la réalité. Evidemment ce n'est pas ce que j'irais dire sur son lit de mort à un type qui vient de tomber. Mais, en tant que poète ou philosophe, c'est ce que je pense. Cela fait partie de la beauté et de la fascination de marcher sur une corde en plein ciel. Ce n'est pas permis au premier venu. Ce n'est pas un jeu. C'est très similaire à la tauromachie, le fil est un être vivant, fait de fibres qui transpirent, qui vibrent, qui bougent et respirent. C'est comme un animal qu'il faut apprendre à connaître si on veut l'apprivoiser et ne pas s'en faire un ennemi. »*

> « Je prends très au sérieux une grande traversée. Vous comprenez : quand je saisis le balancier, je ne risque pas ma vie, je l'empoigne »

Petit n'a aucun système de sécurité, travaille sans filet, avec ses chaussons en peau de buffle et son balancier de 35 kilos. Sa seule protection tient dans une préparation maniaque de la traversée. *« Je connais mon sujet parfaitement, la géologie, la météo, l'architecture du câble, que je dessine moi-même et que je fais fabriquer en Allemagne, deux fois plus solide que nécessaire. Je sais où je poserai le pied et je sentirai toute la masse du Colorado faire corps avec moi. »* La traversée elle-même durera environ quarante-cinq minutes et l'émission plus d'une heure consacrée aux Navajos, à leurs chants, leurs coutumes, leur culture. Une fois arrivé sur la mesa, Petit aurait aimé repartir en Deltaplane, mais il reviendra en hélicoptère. *« Il faudra bien que j'aille dîner. »*

Après le Colorado, qui, l'espère-t-il, le fera connaître *« du monde entier »*, il a en projet une traversée de la baie de Sydney, depuis les toits de l'Opéra jusqu'au grand pont du port, un projet ruineux et très compliqué (notamment à cause de la hauteur des cheminées des bateaux qui doivent accoster à des emplacements retenus des mois à l'avance) et une autre traversée à l'île de Pâques, sur un fil incliné entre les statues géantes et le sommet d'un volcan. Quand on lui demande en fin de compte – avec le sentiment confus de proférer une bêtise – s'il n'a peur de rien dans la vie, s'il n'a jamais, par exemple, le vertige, il sourit : *« Mais si. Tout le monde a le vertige. L'être humain n'est pas né pour voler, aller sur la Lune ou sous les mers. Quand il s'aventure dans ces domaines interdits, la peur et le vertige sont là pour l'alerter. Bien sûr, la hauteur me fait peur autant que je l'aime. Cela me force à faire attention. Je dis toujours que la gravité est une chose sérieuse. Qu'est-ce qui me fait peur ? Les chiens-loups, j'ai été attaqué plusieurs fois. Ou une grosse tarentule. On a peur de ce qu'on ne connaît pas. Si je devais fréquenter une tarentule, je la regarderais bien, je lirais tout sur elle, j'irais la voir au zoo, jusqu'à supporter qu'elle monte sur mon bras. Il faut maîtriser la part de l'inconnu autant que possible, la réduire à presque rien. Parfois il m'arrive de traverser la rue à New York sans regarder, et je me dis : tiens, en voilà un risque inutile... Mais je prends très au sérieux une grande traversée. Vous comprenez : quand je saisis le balancier, je ne risque pas ma vie, je l'empoigne. »*

Michel Braudeau

LeMonde Job: WMQ1611--0016-0 WAS LMQ1611-16 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 09:49 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0400 Lcp:700 CMYK

Libéralisme de centre gauche contre « troisième voie »

par Philippe Marlière

L'ACCESSION d'Antonio Gutteres à la tête de l'Internationale socialiste constitue un événement. On n'a peut-être pas mesuré l'importance symbolique et politique qu'il revêt pour l'avenir de la social-démocratie.

Sur le plan symbolique, Gutteres apparaît comme l'une des rares personnalités capables de rassembler cette vaste nébuleuse réformiste qu'est devenue aujourd'hui l'Internationale socialiste. Devant des congressistes de Paris impressionnés, son discours sans notes prononcé dans un français remarquable a tranché avec les propos convenus des autres leaders européens.

Avec le premier ministre portugais, la gauche mondiale se voit représentée par un homme qui est venu au socialisme par le biais du solidarisme catholique et qui se permet de citer devant ses pairs socialistes les philosophes américains John Rawls et Michael Walzer. Prenant appui sur l'égalitarisme libéral du premier et sur le pluralisme libéral défendu par le second, Gutteres semble, sur le plan théorique, prendre à contrepied le *« socialisme moderne »* de Lionel Jospin et le *« centrisme radical »* de Tony Blair.

Sur le plan politique, Antonio Gutteres se présente tel qu'il est, c'est-à-dire en libéral de centre gauche. Il ne faudrait pas en déduire hâtivement que le nouveau président de l'Internationale socialiste vient renforcer le camp des partisans de la *« troisième voie »* britannique. Bien au contraire, le positionnement de Gutteres semble se démarquer très clairement du néo-libéralisme de Tony Blair.

Contre le duo Blair-Brown qui se caricature chaque jour davantage en présentant le *« New Labour »* comme le *« parti du business »*, des classes moyennes et de la libre entreprise, Gutteres a répondu avec tact, mais fermement, aux présupposés idéologiques majeurs de la *« troisième voie »*. Rejoignant sur ce point l'intervention de Lionel Jospin, Gutteres a replacé la social-démocratie dans une perspective historique : celle de l'histoire tragique du XXe siècle, de la crise économique de 1929, des deux guerres mondiales, de la Shoah et de la construction du *Welfare State*. Rien n'est plus étranger à la vision historique blairienne que le modernisme gutterésien, qui rappelle la trajectoire historique des luttes et valeurs de la social-démocratie afin de rendre intelligible le nouvel *aggiornamento* social-démocrate.

Comme Jospin, Gutteres estime que les mots et symboles importent en politique, même s'ils apparaissent parfois en décalage avec les pratiques du moment. A cet égard, il a clairement repoussé l'*« Internationale de centre-gauche »* proposée par Tony Blair en remplacement de l'actuelle Internationale socialiste. De la même manière, il a refusé la dilution de l'organisation dans un ensemble libéral-centriste planétaire, souhaité par Tony Blair, que le Parti démocrate américain aurait rejoint. Si le Parti démocrate, dans son ensemble, ne partage pas les valeurs de justice sociale et de solidarité qui sont celles des partis de l'Internationale socialiste, il a toutefois reconnu qu'il était souhaitable de dialoguer avec la formation américaine.

> Antonio Gutteres s'inscrit dans le courant social-libéral anglais du début du XXe siècle

Sur le plan économique, Antonio Gutteres assume nettement le tournant libéral et réformiste de l'ensemble des partis sociaux-démocrates dans le monde. La Déclaration de Paris, document approuvé par l'intégralité des délégations présentes, énonce que l'économie de marché constitue dorénavant un système de production des richesses indépassable et supérieur à tout autre. Mais, sur ce point encore, Gutteres se démarque du premier ministre britannique. Reprenant les propos de la Déclaration, il a insisté sur la nécessité de conserver une *« distance critique »* vis-à-vis du mode de production capitaliste globalisé qui menace de plus en plus le pouvoir de décision et de contrôle des Etats-nations ainsi que la capacité citoyenne d'intervention démocratique.

C'est certainement dans ce domaine que le blairisme est apparu une idéologie isolée au cours de ce congrès. Ce qui caractérise le *« New Labour »*, c'est l'absence totale de réflexion concernant le capitalisme transnational à l'ère d'Internet. Dans le verbiage volumineux des supporteurs de la *« troisième voie »*, on ne relève guère une seule ligne de mise en garde contre les effets pervers que provoque la mutation actuelle du capitalisme mondial : fréquence accélérée des crises financières qui engloutissent les économies nationales ; accroissement des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres ; uniformisation culturelle ; pillage écologique ; pollution alimentaire, etc.

Tony Blair se veut le champion critique d'un capitalisme conquérant et demande à ses camarades sociaux-démocrates de s'y adapter, faute de quoi les marchés – *« qui ont toujours raison »* – pénaliseront les économies nationales récalcitrantes. Sans s'y référer directement, l'anglophile Gutteres s'inscrit au contraire dans le courant social-libéral anglais du début du XXe siècle. Incarné par des penseurs tels que J. S. Mill, L. T Hobhouse et T. H. Green, ce courant préconisait la réconciliation du capital et du travail. Chantres de la *« vraie liberté individuelle »*, les sociaux-libéraux étaient très soucieux d'assurer aux citoyens les moyens de son exercice. Pour ce faire, cette gauche libérale insistait sur le *« devoir de l'Etat »* de garantir à tout citoyen un emploi ainsi que des conditions d'existence minimales, ou encore de protéger *« l'agent autonome »* des aléas sociaux qui remettraient en cause l'exercice de cette autonomie (la maladie ou le chômage).

Tout cela est absent du discours blairien, qui, s'inspirant de la droite communautarienne américaine, privilégie la thématique des *« devoirs »* et de la *« responsabilité individuelle »*. Dans un tel scénario, le discours sur les *« devoirs »* sert à masquer les effets de la libéralisation de l'insécurité sociale provoquée par le démantèlement du *Welfare State*. Blair nous dit que les individus qui se trouvent en bas de l'échelle sociale doivent trouver les moyens de s'en sortir seuls. S'ils n'y parviennent pas, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ce discours, de fait très peu social-libéral, sert aussi à rassurer les classes supérieures, qui n'auront plus à financer les « parasites » de l'Etat-providence.

Au cours de son intervention à Paris, Antonio Gutteres a donc réalisé la synthèse des divers courants et philosophies qui sont aujourd'hui représentés au sein de l'Internationale socialiste : le socialisme d'inspiration marxiste, le réformisme social-démocrate, le solidarisme chrétien et le libéralisme politique. Illustrant ce tour de force théorique, il a cité Eduard Bernstein, Jean Jaurès et Olof Palme.

Les libéraux de gauche, aujourd'hui nombreux au sein des partis sociaux-démocrates, ne pourront que se réjouir de voir l'un des leurs continuer le dialogue avec l'aile socialiste de l'Internationale socialiste, après deux années de bavardage d'autocélébration des partisans de la *« troisième voie »*.

Philippe Marlière *est maître de conférences en science politique à l'université de Londres.*

Pourquoi je défends France-Culture

par Laure Adler

ET si France-Culture se préparait aussi à affronter le nouveau millénaire ? Le programme proposé depuis le 6 septembre dernier voudrait répondre par l'affirmative. L'ambition est-elle démesurée ?

Un bouleversement des habitudes d'écoute dû à la mise en place d'une nouvelle grille de programmes largement remodelée suscite des remous à France-Culture. La presse s'en est fait l'écho à plusieurs reprises, sans toujours prendre soin de vérifier ou de recouper les informations, ce qui a conduit à de regrettables effets de disproportion ou de déformation.

Plus insidieusement, une campagne inspirée par le ressentiment de quelques producteurs dont les émissions n'ont pas été reconduites, relayée par certains acteurs de la scène culturelle mal informés ou trompés, voudrait faire croire que France-Culture aurait vendu son âme au diable. Ce même diable que pourraient avoir incarné, par exemple, les 70 maîtres du monde télévisuel devant lesquels un intellectuel de renom a cru bon de poignarder, sans argumentation aucune ni exemple concret à l'appui, France-Culture. Alors que cette station s'honore de participer à la résistance culturelle dont le pire ennemi est peut-être ce que Freud appelait *« le narcissisme de la petite différence »*.

Devant les enjeux majeurs qui se présentent à nous et les vrais combats à engager, ces conflits ne peuvent être que dommageables ou contre-productifs. Et la grogne de certains, forts en voix mais pas forcément représentatifs, ne doit pas forcément faire oublier la satisfaction de nombreux autres.

Mon intention n'est pas ici d'entrer dans ces polémiques trop souvent alimentées par une mauvaise foi manifeste et un acharnement à la désinformation ou au travestissement des réalités qui étonnent. L'élaboration d'une grille de programmes est une aventure délicate qui doit tenir compte de multiples facteurs. Qu'une période de rodage et d'accommodation soit inévitable, c'est une évidence. Que des aménagements et des corrections s'imposent, nous en sommes convaincus et je suis, avec toute mon équipe de direction, bien décidée à les mettre en œuvre dès janvier prochain.

Certaines critiques constructives et notre propre écoute de la station font apparaître un certain nombre de problèmes et de lacunes, notamment dans les petits formats, dans certains enchaînements ou dans des illustrations sonores trop agressives, et nous nous employons à y remédier.

Par ailleurs, une concertation interne a été menée sur le renouvellement de la présence de la fiction dans la grille, de façon à lui donner plus de cohérence, plus de visibilité et une meilleure articulation avec le reste des programmes. Des chantiers de réflexion ont été ouverts avec différents protagonistes des professions concernées par la fiction, qui ont croisé nos propres analyses et conduiront à un redéploiement de la production et de la programmation, associé à la politique de commande menée dès mon arrivée et appelée à s'intensifier de façon notoire dans les mois à venir.

> Je maintiendrai le cap d'une radio qui prend le temps de la réflexion, qui sait être curieuse et surprenante, qui se veut une terre d'accueil pour les créateurs et les penseurs attachés à la liberté de leur pratique

Ce travail de refondation est délibérément occulté ou dénié par un procès d'intention, fait au président de Radio-France et à la direction de France-Culture, accusés de vouloir brader la spécificité de la station et sa mission de service public au nom d'une course à l'Audimat. Ceux qui écoutent nos programmes, sans a priori ni ressentiment, savent combien la prise en compte de nouvelles réalités et pratiques artistiques ou culturelles n'entraîne, en aucun cas et nulle part, la moindre démission dans l'exigence de qualité, d'intelligence et de création.

Rejeter en bloc toute forme d'innovation ou d'élargissement au nom d'une conception immuable et exclusive de la culture, c'est faire offense à nos nouveaux auditeurs, qui ont droit comme les autres au savoir, à l'information, à la réflexion et à la création dans une diversité de formes qui, désireuse d'être en phase avec son époque, ne souscrit pas pour autant à ses effets de mode ni à un quelconque esprit de facilité.

Sans jamais avoir pratiqué le *« jeunisme »*, comme on nous en accuse parfois, nous estimons qu'il est de notre devoir d'assurer le renouvellement des auditeurs, sans quoi ce serait condamner France-Culture à sa belle mort à plus ou moins court terme. Est-ce réellement faire offense à la culture que de consacrer cinq séquences quotidiennes à la poésie, celle de Stanislas Rodanski, par exemple ? Est-ce enterrer l'exigence que d'offrir deux heures et demie d'antenne à des créateurs comme Danièle Huillet et Jean-Marie Straub, Armand Gatti, Bernard-Marie Koltès et bien d'autres ?

Est-ce oublier la spécificité de France-Culture que de rendre aux « Lundis de l'Histoire » leur durée originelle et de proposer de nouveaux rendez-vous avec l'Histoire le lundi après-midi et le samedi matin, ou encore de rétablir « La matinée des autres » et, prochainement, « Les chemins de la connaissance » ? Est-ce faire entorse à une présumée *« vraie culture »* que de donner place à une réflexion sur la danse, les arts plastiques, l'architecture et l'urbanisme ?

Est-ce couper les vannes du savoir que de dédier des émissions hebdomadaires aux sciences (notamment proposées par des scientifiques de réputation internationale qui ont la générosité de faire partager leurs connaissances) ? La vie du monde et des sociétés, les préoccupations écologiques, tout cela ne serait donc pas digne du service public ?

Les émissions de création sonore et documentaire qui occupent une part importante de nos journées et de nos soirées n'ont pas perdu leur qualité et leur ambition du simple fait de leur changement de titre, tant s'en faut.

Le dessein que nous prêtent certains de nos détracteurs est exactement le contraire de celui que nous nous sommes assigné. Je maintiendrai le cap d'une radio qui prend le temps de la réflexion, qui sait être curieuse et surprenante, qui se veut une terre d'accueil pour les créateurs et les penseurs attachés à la liberté de leur pratique.

La spécificité de France-Culture fait sa richesse autant que sa fragilité. Son histoire est faite de menaces souvent propagées par la rumeur, mais qui risquent toujours de se vérifier, tant les entreprises comme la nôtre, en apparence à contre-courant, sont rejetées par l'air du temps. Aussi la campagne actuelle a-t-elle les allures d'un combat douteux. Il faut savoir ne pas se tromper d'ennemi, au risque, sinon, de desservir gravement la cause qu'on prétend défendre.

Laure Adler *est directrice de France-Culture.*

Halte à la banalisation

par Henry Fay

JE suis un auditeur très assidu de France-Culture ; je dois dire que cette chaîne a compté dans ma vie et qu'elle m'a donné d'immenses joies. Plus de deux mois après l'introduction de la nouvelle grille, les auditeurs les plus fidèles sont désemparés. Ils ne reconnaissent plus leur chaîne, ils la trouvent défigurée. Les auteurs de la nouvelle grille n'ont évité aucun piège.

Premier piège : la course à l'audience et la concurrence avec les autres chaînes. En dépit de récentes dénégations, c'est de propos délibéré que Jean-Marie Cavada et Laure Adler ont fixé comme objectif un accroissement de l'audience. C'est-à-dire, aller grignoter des parts de marché aux autres chaînes. On entre ainsi dans une logique de concurrence, et cette concurrence aboutit à un certain mimétisme (on copie ceux qu'on cherche à concurrencer).

Deuxième piège : l'approche marketing. Les dirigeants de France-Culture ont été saisis par le marketing. Jamais on n'avait autant parlé d'enquêtes, de sondages, de panels, d'image, etc. On nous a annoncé que les auditeurs avaient été sondés à l'aide de savants panels, comme si c'était une marque de sollicitude à leur égard. On est même arrivé à une belle absurdité : *« l'auditeur type de France-Culture »*.

Nous apprenons que c'est un homme, un cadre moyen, habitant la banlieue parisienne. Il écoute France-Info, France-Inter et Europe 1. Dans ces conditions, la conduite à tenir est claire : apporter à cet *« auditeur type »* tout ce qu'il trouve sur France-Info, France-Inter et Europe 1, il ne sera pas tenté d'aller voir ailleurs.

Troisième piège : le jeunisme. Laure Adler a déclaré : *« Un de nos buts est de conquérir les 18-35 ans, qui sont en situation de désir par rapport à la culture »* (sic). Le mot d'ordre, c'est *« rajeunir »*, il faut *« faire jeune »*. Entendu récemment : *« Sur France-Culture, on nous dit de passer de la techno et de la oueurlde miouzique, eh bien, je vous passe du Sibelius. »* C'était Jean Lebrun à « Pot-au-feu ». Affirmons haut et fort que France-Culture doit être une radio pour tous les âges sans distinction. Refusons les ghettos de tranches d'âge.

Quatrième piège : la révolution permanente. J'ai lu dans un article de *Télérama* que la chaîne *« ronronnait »*, qu'elle était *« ankylosée »* ; d'autres ont dit qu'il fallait la *« réveiller »*. Je me demande si ceux qui écrivent de pareilles choses écoutent vraiment les émissions. C'est dans l'air du temps, notre époque a la bougeotte, il faut tout changer tout le temps. Plutôt que de donner dans ce panneau, les dirigeants de la chaîne auraient été bien inspirés d'y résister et de ne pas ignorer que les grandes œuvres se font dans la continuité. Alain Finkielkraut a dénoncé récemment ce *« conservatisme du changement »*, cette manie de changer pour changer.

Les auteurs de la grille ont-ils bien réfléchi à ce que ces bouleversements représentent pour les auditeurs ? Connaissent-ils la jouissance qu'il y a à voir arriver une émission que l'on aime, le petit frémissement d'aise que l'on éprouve quand les premières notes du générique sont égrenées ? Ont-ils conscience du manque qui sera ressenti en cas de suppression de l'émission et du mécontentement engendré, surtout si cette suppression apparaît comme arbitraire ?

C'est une idée fausse qu'il faille périodiquement changer les formules d'émissions. Il est des émissions qui franchissent les décennies et qui nous donnent toujours autant de bonheur. Le meilleur exemple, c'est « Le masque et la plume », émission toujours là, intéressante et agréable à entendre plus de quarante ans après sa création, dans la même tranche horaire, le dimanche soir un peu après 20 heures.

Jean-Louis Bory est mort, Georges Charensol est mort, François Régis Bastide est mort et « Le masque et la plume » continue sa belle carrière. Si le nouveau directeur de France-Inter avait un jour l'idée de la supprimer au motif qu'elle a fait son temps, je suppose que Jean-Marie Cavada chercherait à l'en dissuader.

Les dirigeants de la chaîne ont, dans la nouvelle grille, donné quelques signes qu'ils n'étaient pas totalement insensibles à ce type d'arguments. Il y a des émissions qui perdurent et qui restent dans la tranche horaire où on a l'habitude de les trouver « Les lundis de l'histoire » et « Répliques », par exemple. Pourquoi ces deux émissions bénéficient-elles d'un traitement de faveur ? Contentons-nous de poser la question.

Il y a deux restaurations qui sont deux bonnes surprises. « La matinée des autres » nous revient, ce qui prouve qu'une émission passée à la trappe peut refaire surface ; je suis fort heureux de voir « Les cinglés du music-hall », véritable encyclopédie du vieux jazz et des musiques de variété, retrouver une heure et un format acceptables, après avoir été tronçonnée et reléguée aux alentours de minuit. Encore un effort, madame la directrice, rendez-nous « Les chemins de la connaissance » et « Les perspectives scientifiques ».

Telles sont les – amères, pour la plupart – réflexions que m'a inspirées la récente réforme de France-Culture, mais je ne désespère pas que les appels qui émanent de tant d'auditeurs fidèles et passionnés soient finalement entendus et que toutes les mesures soient prises pour que la chaîne culturelle soit rétablie dans sa plénitude.

Henry Fay *est médecin.*

RÉGION NORD PAS DE CALAIS

La Région Nord - Pas de Calais va construire son siège à LILLE. Cet ensemble immobilier de 45 000 m² sera réalisé en intégrant les contraintes et prestations propres à en faire un ouvrage de haute qualité environnementale s'inscrivant dans le souci du développement durable, constamment affirmé par la Région.

Le projet devra allier la convivialité nécessaire pour un lieu de vie et de travail à une utilisation optimisée des technologies les plus récentes.

L'ensemble devra marquer dans le paysage urbain, à l'entrée de la capitale régionale, l'importance de l'Institution régionale et attester de sa capacité à promouvoir, à l'aube du 21e siècle, une démarche architecturale innovante, résolument européenne et bien ancrée dans la réalité régionale.

Pour réaliser son siège d'ici à 2004, la Région Nord - Pas de Calais lance la procédure de désignation de l'architecte et des bureaux d'études. L'avis légal d'appel à candidatures pour ce concours a été publié aux journaux suivants : JOCE, BOAMP (le 28 octobre) et Moniteur du BTP (le 29 octobre).

OSP

LeMonde Job: WMQ1611--0018-0 WAS LMQ1611-18 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:04 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0402 Lcp:700 CMYK

2000 / DÉBATS POUR LES SIÈCLES À VENIR

Jérôme Vignon, directeur de la stratégie à la Datar

L'Europe naîtra de la « mise en réseau » d'initiatives multiples

L'ancien responsable de la cellule de prospective auprès de la Commission de Bruxelles pense que l'identité européenne sera le fruit d'actions décentralisées associant les « territoires », les Etats et les institutions communautaires

« Vous êtes passé de l'Europe, où vous animiez la cellule de prospective, à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Y a-t-il une continuité ?

– Le lien se trouve dans ce que l'on appelle la révolution silencieuse des territoires. Le développement est le résultat d'un rééquilibrage entre les sources endogènes, c'est-à-dire liées à l'organisation des acteurs de terrain, aux possibilités de mobilisation, et les ressources extérieures. Peut-être est-ce parce qu'on a déjà beaucoup transféré d'équipements, de moyens ? Peut-être, mais c'est fait. Ce qui tend à faire la différence parmi les territoires, entre ceux qui parviennent à se développer, à surmonter la désertification, à dépasser les crises, et ceux qui n'y parviennent pas, c'est le facteur humain, la capacité d'organisation entre les élus, les responsables administratifs et la société civile. La « révolution silencieuse des territoires » est ce mouvement qui vient d'en bas. On le trouve aussi bien dans des très grandes villes que dans des petits ensembles ruraux, par exemple une centaine de maires ruraux qui travaillent ensemble, qui ont créé une fédération d'intercommunalité.

DESSIN NICOLAS VIAL

– Ce changement est-il récent ?

– La révolution est ancienne. Mais, comme souvent, la conscience du changement est apparue plus récemment. C'est ce qu'on appelle, dans l'Europe entière, le développement local ou le développement endogène. Le phénomène a atteint une ampleur et une généralité telles qu'on parle de « révolution silencieuse ». A travers les pays et agglomérations, la loi Voynet consacre cette évolution, cette émergence des territoires comme sujets du développement, alors que jusqu'à maintenant les territoires étaient simplement des lieux d'intervention. Les territoires sont les lieux d'application de politiques dont le but est de créer des contextes dans lesquels ces forces endogènes trouvent matière à libérer leur énergie.

– Est-ce un phénomène durable ?

– Tous les signes vont dans ce sens. L'un d'eux est qu'il n'est pas propre à la France. Déjà quand nous avons travaillé pour Jacques Delors en 1993 sur le Livre blanc « Croissance, compétitivité et emploi », une des idées neuves, les initiatives locales d'emplois de proximité, nouveaux emplois, nouveaux besoins et nouveaux services, nous était venue au constat du succès de toutes sortes de programmes qui avaient été lancés dans le cadre des fonds structurels.

– En Europe, certains Etats sont-ils plus avancés que d'autres ?

– Parmi les pays pionniers, je citerai l'Italie, qui a une tradition d'actions intégrées, de districts industriels centrés sur la coopération des forces vives ; le Danemark, où « génétiquement » les petites unités jouent un rôle primordial ; l'Irlande, avec un tout autre modèle de développement rural. La France est un bon exemple de foisonnement des formes d'initiative locale. En revanche, l'Allemagne pose plus de problèmes. C'est un pays hautement décentralisé mais paradoxalement hautement organisé. Et ce système très structuré n'a pas laissé place à l'éclosion d'initiatives spontanées.

– Quel rapport avec un concept qui fit florès il y a quelques années, à savoir la subsidiarité ?

– Un aspect de l'organisation de la société mis en relief par l'émergence des territoires, c'est la subsidiarité active, largement en opposition avec la subsidiarité tout court, qui s'intéresse surtout à la répartition des compétences, à la délimitation du champ de chaque institution. Avec la subsidiarité active, on ne peut plus délimiter les champs de compétence car les champs se recoupent. La solution de problèmes complexes nécessite la coopération de compétences variées, la combinaison de compétences communes et non exclusives entre des autorités ou des acteurs opérant sur un même territoire. La question n'est plus : qui fait quoi ? mais : comment fait-on quelque chose ensemble ?

– En quoi l'Union européenne peut-elle contribuer à développer cette subsidiarité active ?

– C'est un enjeu pour la citoyenneté européenne qui ne peut pas être seulement la généralisation à l'échelle de l'Europe de la citoyenneté nationale. L'identité européenne passe par une participation des citoyens à des initiatives décentralisées auxquelles l'Union européenne peut prêter un cadre ou donner une impulsion, en facilitant par exemple ce qu'on appelle l'échange de bonnes pratiques. Les programmes d'initiatives communautaires, les PIC, qui représentent de 5 % à 10 % des sommes allouées aux fonds structurels, comme les programmes de développement économique appelés « Leader », surtout appliqués aux zones rurales, qui sont typiquement des programmes de mise en réseau et qui ont eu un succès considérable. Leur objectif est de mettre en commun entre tous les Etats membres les expériences des différents programmes « Leader ». Le programme de lutte contre l'exclusion est largement un programme de mise en réseau, dont le principal impact consiste en ce que tous les gens intéressés se sont connus, ont pu sortir de leur isolement et défendre leur légitimité par rapport aux pouvoirs publics.

– La " révolution silencieuse " des territoires permet-elle de corriger les conséquences de la concentration ?

– A elle seule, certainement pas. Le phénomène que l'on constate est que les disparités entre les pays, voire entre les régions d'un même pays, se réduisent mais elles s'accroissent à l'intérieur des régions, à l'intérieur du monde rural comme à l'intérieur du monde urbain. L'homogénéisation des structures économiques s'accompagne d'une répartition concentrée dans certaines régions qui, mieux que d'autres, savent créer des pôles de développement dans lesquels il y a à la fois des services horizontaux de haute qualité et des spécialités technologiques très poussées. Les régions qui n'arrivent pas à constituer de tels pôles sont vouées au déclin. Il y a là un enjeu pour une Europe polycentrique, ce que j'appelle parfois l'Europe des petites Europes, constituée de sous-ensembles régionaux qui sont suffisamment petits pour qu'existe une communauté de proximité et suffisamment grands pour avoir une influence dans le monde. Ces ensembles régionaux ont entre eux des relations très denses, transnationales, transfrontalières, ou thématiques (les îles, les régions de montagne, etc.), sans se référer à ce que l'on a appelé autrefois « la banane bleue », c'est-à-dire l'épicentre traditionnel de l'industrie européenne, qui va de Londres à Milan, en passant par Francfort. Si ces petites Europes sont assez dynamiques pour englober les régions en perte de vitesse, on peut entrevoir un schéma de développement à l'échelle de l'Europe, avec une conception plus large de la cohésion qui ne soit plus conçue seulement comme un rattrapage. Il y a là une espèce de préfiguration de ce que pourraient être les politiques structurelles européennes, par la suite, lorsqu'elles ne seront pas seulement préoccupées de redistribution. La redistribution ne disparaîtra pas, au contraire, avec l'élargissement, mais il faudra mettre plus l'accent sur ces cadres de coopération partielle, ou ces petites Europes, qui sont une manière d'apprivoiser la grande Europe.

– Selon vous, cette grande Europe est-elle sans limites ?

– Il n'est pas possible de dire que l'Union européenne n'a pas de frontières. Ce serait profondément déstabilisateur pour une Europe qui veut s'intégrer et contraire à la notion de solidarité. Il est bon de fixer des limites géographiques et politiques et les critères qui ont été retenus au Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997 me semblent raisonnables, car ils mettent l'accent sur les droits de l'homme, et c'est au nom de ce respect des droits de l'homme que la Turquie a été, provisoirement peut-être, écartée de la liste des candidats. Si l'on ajoute, le jour venu, les pays balkaniques, la liste sera close.

– Les contours ne sont peut-être pas aussi nets. Il existe une « zone grise », pour l'Ukraine par exemple...

– L'Ukraine n'est pas dans une « zone grise ». Le choix qui a été fait est de dire qu'elle appartient à l'ensemble russe. Il ne faut pas déstabiliser l'ensemble russe en lançant une OPA politique sur l'Ukraine et s'en tenir à des critères qui ne changent pas l'économie générale du projet européen. Il existe une limite à l'élargissement et cette frontière a pour effet d'établir deux ensembles géopolitiques sur le continent, l'Union européenne et la Russie, qui est à la fois européenne et asiatique, c'est sa spécificité. La reconnaissance mutuelle de ces deux ensembles, entre lesquels il ne doit y avoir ni amalgame ni concurrence, mais coopération, contribue à la stabilité du continent.

– C'est une conception de l'Europe opposée à celle du récent rapport de Jacques Attali, qui inclut la Russie et toutes les anciennes Républiques de l'URSS dans la grande Europe.

– Absolument. A cause, je pense, d'une appréciation différente du poids de l'Allemagne dans l'Europe.

– Quelles doivent être les institutions de l'UE afin d'éviter que l'élargissement se traduise par une dilution ?

– Je n'ai pas la réponse à ce dilemme et je crois que personne ne l'a. Une seule chose est claire : une Europe politique, ayant une personnalité internationale, capable d'agir à l'extérieur et d'assumer ses responsabilités, doit être dotée d'institutions fortes, c'est-à-dire prévoyant un partage de souveraineté plus large, qui puissent décider. Cet ensemble de caractère fédéral devrait avoir une base constitutionnelle, sous la forme d'un traité qui ait un répondant dans les Constitutions nationales. C'est cela, pour moi, la constitutionnalisation de l'UE. Il n'est pas nécessaire d'avoir une Constitution européenne, mais il faudrait que les Constitutions nationales expriment ce qui les lie ensemble. L'Europe ferait ainsi partie du pacte constitutionnel national. Ce que personne ne dit, c'est comment on va y arriver ? Par quel processus qui ait une légitimité aux yeux des citoyens pourra-t-on faire le saut du renforcement des institutions européennes ? L'Europe est lancée dans une aventure dont le déroulement constitutionnel n'est pas écrit, et que les faits dicteront. Mais des divers scénarios élaborés par la cellule de prospective ressort l'idée que la façon d'user des institutions sera, à la limite, plus importante que les compétences données par ces institutions. Le champ couvert par les institutions européennes est énorme mais on peut en faire un usage plus ou moins extensif. Les responsables auront-ils une façon autoritaire, élitiste, de gérer l'Europe ? Ou bien l'Europe sera-t-elle le lieu d'un partage des savoirs, des expériences ? La richesse des prochaines années n'est pas liée à des changements institutionnels mais à une autre manière de vivre les institutions, d'exercer l'autorité. »

Propos recueillis par
Daniel Vernet

Le feu follet de Jacques Delors

PENDANT DIX-SEPT ANS, Jérôme Vignon a travaillé dans le sillage de Jacques Delors, en 1981 au ministère de l'économie et des finances, puis à la Commission de Bruxelles à partir de 1985, où il s'occupa d'abord des affaires monétaires dans le cabinet du président. Ce polytechnicien de cinquante-cinq ans – il est né en 1944 –, administrateur de l'INSEE, allie à la connaissance des chiffres une curiosité intellectuelle qui le destinait à créer et à diriger la cellule de prospective que Jacques Delors installa auprès de la Commission à la fin de 1988.

JÉRÔME VIGNON

Dans cette fonction, Jérôme Vignon pouvait mettre l'expérience acquise au Commissariat général du plan (il a été le directeur de cabinet de Michel Albert de 1977 à 1978) ou à l'Insee, où en 1978 il a succédé à Christian Sautter comme chef des programmes, au service d'une réflexion sur l'avenir de l'Europe. Pourvoyeur d'idées, jamais en panne d'une intuition fulgurante, il a animé de 1988 à 1998 une équipe d'une dizaine de têtes pensantes venues de disciplines très diverses. La cellule de prospective fournissait à Jacques Delors la matière des initiatives les plus variées qui marquèrent sa présidence.

En 1992, Jérôme Vignon a créé, à la demande de Jacques Delors, les Carrefours européens de la science et de la culture dont l'objectif était de faire débattre des intellectuels autour d'une idée de l'Europe qui ne soit pas seulement bureaucratique. Profondément catholique – il a présidé le Mouvement des cadres chrétiens –, convaincu que les Eglises doivent *« aider à interpréter les signes du temps »* et que l'Europe est un de ces signes, Jérôme Vignon a rejoint la Datar en avril 1998, comme directeur de la stratégie auprès de Jean-Louis Guigou.

Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, au « Grand Jury RTL-" Le Monde "-LCI »

« Il faut poser la question de la responsabilité disciplinaire des magistrats »

« Dominique Strauss-Kahn a-t-il été victime d'un " lynchage " médiatique ? Les hommes politiques devraient-ils faire l'objet d'une procédure particulière dans les affaires de justice ?

– Certainement pas !

» Dominique Strauss-Kahn ne pouvait pas faire autrement que de donner sa démission. D'une part, aux yeux de l'opinion publique, le soupçon est incompatible avec l'exercice des fonctions gouvernementales ; d'autre part, vous ne pouvez pas parler au nom de la France lorsque vous êtes soupçonné parce que, au-delà de votre personne, c'est la fonction que vous occupez qui est affaiblie.

– La présomption d'innocence est-elle bafouée ?

– Nous sommes le seul pays au monde à donner un pouvoir aussi important à un homme, le juge d'instruction. Est-il bien raisonnable de confier à un homme la responsabilité de mettre en examen et la possibilité de mettre en détention ? Mme Elisabeth Guigou a bien vu le problème : elle propose un texte disant qu'il n'y aura plus un seul juge mais deux, l'un qui instruit, l'autre qui met en détention.

» Nous pensons que c'est encore insuffisant. Le groupe UDF de l'Assemblée nationale propose, premièrement, que l'on renforce la garantie de la présomption d'innocence en organisant un débat contradictoire et public, dans lequel le suspect puisse avoir accès au dossier, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, avant sa mise en examen ; deuxièmement, que la décision de mise en détention soit une décision collégiale, prise par trois juges.

– Est-ce que ce sont des conditions que vous posez pour voter la réforme du Conseil supérieur de la magistrature ?

– La réponse est claire : c'est oui. S'il y a des aspects positifs dans ce texte, il y a, aussi, beaucoup d'insuffisances. Nous nous félicitons qu'il y ait un élargissement du nombre des membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), en particulier par l'introduction de onze personnalités extérieures à la magistrature. Nous nous réjouissons du fait que les magistrats, membres du CSM, soient élus. Enfin, nous avons toujours demandé que le CSM ait un pouvoir de nomination et de promotion des magistrats, car il ne sert à rien de dire qu'on est pour l'indépendance de la justice si, derrière, c'est le politique – le ministre de la justice – qui fait les carrières.

» Mais il y a des insuffisances dans le projet de Mme Guigou. Quelles sont, pour la République – je dis bien pour la République, pas pour le politique –, les contreparties de l'indépendance des magistrats du parquet face à la chancellerie ? Il faut poser la question de la responsabilité disciplinaire des magistrats. Aujourd'hui, lorsqu'un magistrat fait une erreur, quelle est la personne qui peut le traduire devant le CSM ? Le ministre de la justice. Dès lors, il y a suspicion de sanction politique. Nous proposons de revenir sur l'ordonnance de 1958, portant statut des magistrats. Nous souhaitons que le CSM puisse s'autosaisir pour infliger, éventuellement, des sanctions à un magistrat qui aurait failli à ses fonctions. Cela irait du simple avertissement à la révocation, comme pour tout fonctionnaire.

– Que pensez-vous de l'idée d'une amnistie pour des condamnations inférieures à deux ou trois ans ?

– Je ne pense pas, franchement, qu'une amnistie pour les hommes politiques serait populaire. Il faut que nous réfléchissions à la marche de la justice, aujourd'hui, sur le secret de l'instruction. Et je voudrais prendre deux exemples vécus.

» Premier exemple : un homme politique est victime d'une dénonciation. Le parquet ouvre une instruction. A partir de là, il y a deux enquêtes qui commencent. La première, c'est l'enquête officielle, judiciaire, normale, face à un juge d'instruction qui connaît et respecte les règles de la présomption d'innocence, qui instruit, à charge et à décharge, ce qui prend du temps. A côté de cela, il y a une autre enquête, dans l'espace médiatique, où la règle, c'est l'immédiateté de l'information. Et, là, il y a des policiers et des magistrats qui ont transgressé le secret de l'instruction et qui ont permis à la presse de faire déjà le procès, avant même que la première enquête aboutisse.

» Mon deuxième exemple commence de la même manière. Un homme politique est l'objet d'une dénonciation, ou bien il est cité dans une affaire, et, là, la police commence une enquête préliminaire. Et puis on attend, une semaine, deux semaines, un mois, deux mois, trois mois, rien ne se passe. Le parquet ne fait rien. Et là, dans certains cas, en effet, des magistrats et des policiers ont transgressé volontairement le secret de l'instruction et je dirais qu'ils ont bien fait. Et la presse a été, dans ce cas-là, non seulement garante du bon fonctionnement de la justice, mais également garante de la démocratie.

– Que proposez-vous ?

– La chose la plus importante, c'est qu'il y ait des débats contradictoires. Dès l'instant que vous avez un débat contradictoire et public avant la mise en examen, vous n'avez plus les problèmes de l'enquête.

» Ensuite, Mme Guigou a tort de dire : *" Je suis la première ministre de la justice à ne jamais faire d'instruction individuelle. Je ne vois rien, je n'entends rien, je ne fais rien. "* S'il n'y a pas d'instruction individuelle, alors, nous revenons à la " bonne époque " – c'est-à-dire à la très mauvaise époque – du coup de téléphone. Je souhaiterais donc qu'on reprenne ce qu'avait proposé, en 1993, Pierre Méhaignerie, qui était un excellent garde des sceaux : premièrement, il est interdit pour un ministre de la justice de donner des instructions pour classer un dossier sans suite ; deuxièmement, il faut permettre, à l'inverse, au ministre de la justice, de donner consigne noir sur blanc, en toute transparence, de continuer à instruire un dossier. »

Propos recueillis par
Patrick Jarreau,
Olivier Mazerolle
et Pierre-Luc Séguillon

LeMonde Job: WMQ1611--0020-0 WAS LMQ1611-20 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:41 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0404 Lcp:700 CMYK

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Liberté pour Cuba

LA force du symbole n'échappera à personne : dix ans après la chute du mur, les anciens dissidents d'Europe centrale et d'URSS ont écrit aux bien actuels dissidents cubains pour leur exprimer leur solidarité. *« Nous pensons que votre ardent désir de liberté pour Cuba sera exaucé un jour »*, peut-on lire au-dessus de la signature de personnalités aussi prestigieuses qu'Elena Bonner, Vaclav Havel, Petr Uhl, Jacek Kuron, Adam Michnik ou Lech Walesa. Ceux qui, très isolés à l'époque, se sont opposés avec leur seul courage au totalitarisme qui dominait alors leurs pays passent en quelque sorte le relais à leurs homologues cubains, eux aussi bien seuls jusqu'à présent dans leur combat pour le rétablissement de la démocratie dans la grande île caraïbe. Ils leur disent que les dictatures apparemment les plus solides peuvent tomber en l'espace, parfois, de quelques semaines.

Ce soutien extérieur, même s'il n'a guère de conséquences pratiques, est le bienvenu au moment où les dissidents cubains sont en butte à une nouvelle vague d'arrestations et d'intimidations en tous genres. Fidel Castro est décidé à ne permettre aucune contestation publique de son pouvoir pendant le neuvième sommet ibéro-américain. Une trentaine d'opposants ont été arrêtés ces derniers jours, a révélé Elizardo Sanchez, un ancien professeur emprisonné pendant huit ans, qui joue, depuis des années, le rôle d'un porte-parole officieux de l'ensemble des dissidents. La police cubaine joue au chat et à la souris avec ces derniers, appréhendant l'un et libérant l'autre, de façon à démoraliser le mouvement et à l'empêcher d'organiser une manifestation collective pendant le sommet.

Cette attitude très dure adoptée par les autorités cubaines montre que les espoirs suscités par la visite du pape en janvier 1998 n'ont pas été suivis d'effet. On peut même penser que Jean Paul II, loin de fendre l'épaisse cuirasse qui ceinture la vie publique à Cuba, n'a fait que la renforcer. Ce serait un bien triste paradoxe pour celui qui a joué un rôle aussi important dans l'ébranlement du système communiste en Europe, lequel a commencé dans son pays natal, la Pologne, largement sous son influence. Fidel Castro, qui avait craint un moment de perdre le contrôle de la situation, ne peut *a posteriori* que se féliciter du séjour de Jean Paul II. Il a prouvé, en tout cas, en faisant condamner quatre dissidents, Vladimiro Roca, Félix Bonné, René Gomez et Marta Beatriz Roque à de lourdes peines de prison en mars dernier, qu'il n'avait nullement l'intention d'assouplir la répression.

Plusieurs chefs d'Etat ou de gouvernement présents à La Havane, dont le premier ministre espagnol José Maria Aznar, ont annoncé leur intention de rencontrer les dissidents. Aucun diplomate français n'a cru bon d'adopter la même attitude. C'est dommage. Il serait temps que les Européens, longtemps très complaisants à l'égard de Fidel Castro, démontrent qu'ils n'ont pas deux poids deux mesures en matière de démocratie et de respect des libertés.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

L'éclatement possible de l'Indonésie inquiète ses voisins

ÉVOQUÉE depuis début novembre seulement, l'indépendance possible d'Atjeh, province du nord de l'île indonésienne de Sumatra, provoque déjà plus de vagues en Asie du Sud-Est que celle, désormais acquise, du Timor-Oriental. Cet ancien territoire portugais, dont l'annexion par l'Indonésie en 1976 n'a jamais été reconnue par l'ONU, retrouve le cours de l'histoire post-coloniale : après une période de tutelle acceptée des Nations unies, la création, dans un ou deux ans, d'un Etat selon les frontières héritées de la colonisation. Le séparatisme atjehnais pose, dans la région, des questions plus redoutables : celle de la construction nationale et celle des effets de la libéralisation d'un système politique.

L'Indonésie est, territorialement, l'héritière des Indes néerlandaises. Elle regroupe des populations bien différentes réparties sur 13 000 îles qui s'étalent, d'est en ouest, sur 5 000 kilomètres. Situé sur le détroit de Malacca, l'une des voies maritimes les plus passantes de la planète, l'ancien sultanat d'Atjeh est à la limite occidentale de cet ensemble. Islamisés à partir du XIII[e] siècle et se comptant aujourd'hui plus de 4 millions, les Atjehnais ont mené la vie dure aux Hollandais. Hassan di Tiro, exilé à Stockholm depuis 1979 et qui avait « proclamé » l'indépendance d'Atjeh trois ans auparavant, est le petit-fils d'un sultan assassiné par les Néerlandais en 1911.

Les Atjehnais se seraient sans doute accommodés d'une fédération indonésienne, mais ils ne pouvaient pas accepter le système hyper-centralisé imposé pendant trente-deux ans par Suharto. D'autant que leurs richesses en hydrocarbures ont été exploitées par le pouvoir central et que leurs revendications ont chaque fois été brutalement réprimées. Sous Suharto et son éphémère successeur B. J. Habibie, la dernière vague de répression militaire a créé un tel ressentiment que les partisans de l'indépendance, notamment la guérilla séparatiste Atjeh Merdeka (Atjeh libre), ont pris le pas sur les éléments plus modérés.

Héritier d'une situation au bord du point de non-retour, le nouveau président indonésien, Abdurrahman Wahid, a entendu décrisper le climat en amorçant le dialogue, en procédant à des retraits de troupes, en ouvrant des procès pour brutalités et en rendant aux Atjehnais l'essentiel des taxes sur l'exploitation de leurs ressources. Mais, en mentionnant aussi le droit des Atjehnais à se prononcer sur leur avenir, il a obtenu un résultat un peu contraire : les populations locales entrevoient brusquement l'indépendance et la bureaucratie politico-militaire de Djakarta la remise en cause de ses intérêts et de l'unité de la République.

Les Papous d'Irian Jaya, la province indonésienne qui occupe, à l'autre extrémité de l'archipel, la moitié de la Papouasie insulaire, en ont tiré des conclusions identiques. Le chef du mouvement séparatiste de cette province a annoncé, le 10 novembre, le lancement d'une campagne en faveur de l'indépendance. Les populations autochtones d'Irian Jaya n'ont jamais accepté leur intégration dans la République d'Indonésie, officialisée en 1969 avec l'accord de l'ONU. Elles adressent à Djakarta les mêmes reproches que les Atjehnais : exploitation des richesses locales et programme de migration destiné, notamment, à décongestionner les îles surpeuplées de Java et de Madura. Leurs sympathies vont souvent à un Mouvement pour une Papouasie libre, dont les moyens militaires sont encore très limités. Les Papous d'Irian Jaya annoncent un grand rassemblement pour le 1[er] décembre, et les Atjehnais ont demandé à Djakarta l'organisation d'un référendum sur l'indépendance.

UN « SÉRIEUX PROBLÈME »

La menace qui pèse sur l'unité de l'Indonésie produit déjà des vagues chez ses voisins. Le cas échéant, l'indépendance d'Atjeh pourrait *« présenter un sérieux problème, particulièrement pour notre sécurité et notre intégrité nationales »*, a averti, le 11 novembre, Domingo Siazon, ministre philippin des affaires étrangères. Dans la grande île méridionale et en partie islamisée de Mindanao, Manille fait face à un Front moro islamique de libération qui réclame également un référendum sur l'indépendance et préconise la constitution d'un Etat musulman. *« Atjeh a toujours fait partie de l'Indonésie de même que Mindanao a toujours fait partie des Philippines »*, a résumé Siazon, mais l'hypothèse inverse n'est apparemment plus exclue.

Les derniers développements concernant Atjeh pourraient également jouer en faveur du premier ministre malaisien, Mahathir Mohamad, à l'occasion d'élections anticipées le 29 novembre. Pour obtenir un nouveau mandat populaire, celui qui gère la Malaisie depuis 1981, de façon de plus en plus autoritaire, peut compter sur la peur du changement dans une société multiraciale qui compte, entre autres, une moitié de Malais et au moins un quart de Chinois. Selon cet argument, la libéralisation du régime politique indonésien et les sirènes de la réforme à Djakarta conduisent à l'instabilité, aux désordres et au risque de démembrement. Mieux vaudrait donc, expliquent les détenteurs actuels du pouvoir en Malaisie, ne pas toucher à l'édifice actuel.

Abdurrahman Wahid semble penser, même s'il se garde de le dire encore trop ouvertement, que l'avenir de l'Indonésie est dans un système fédéral et espère convaincre les Atjehnais que c'est également leur intérêt. La tâche n'est pas facile et le temps manque. La réorganisation, de fond en comble, qu'impose la transformation d'un système hypercentralisé en fédération, ce qui implique de remplacer l'obligation par l'envie de vivre ensemble, est l'affaire de nombreuses années. Entre-temps, l'ensemble de l'Asie du Sud-Est, qui baignait encore voilà deux ans dans l'illusion d'une stabilité entretenue par des taux de croissance à deux chiffres, se retrouve en plein remue-ménage. Salutaires ou non, les surprises n'ont pas fini de survenir.

Jean-Claude Pomonti

Les temps changent *par Leiter*

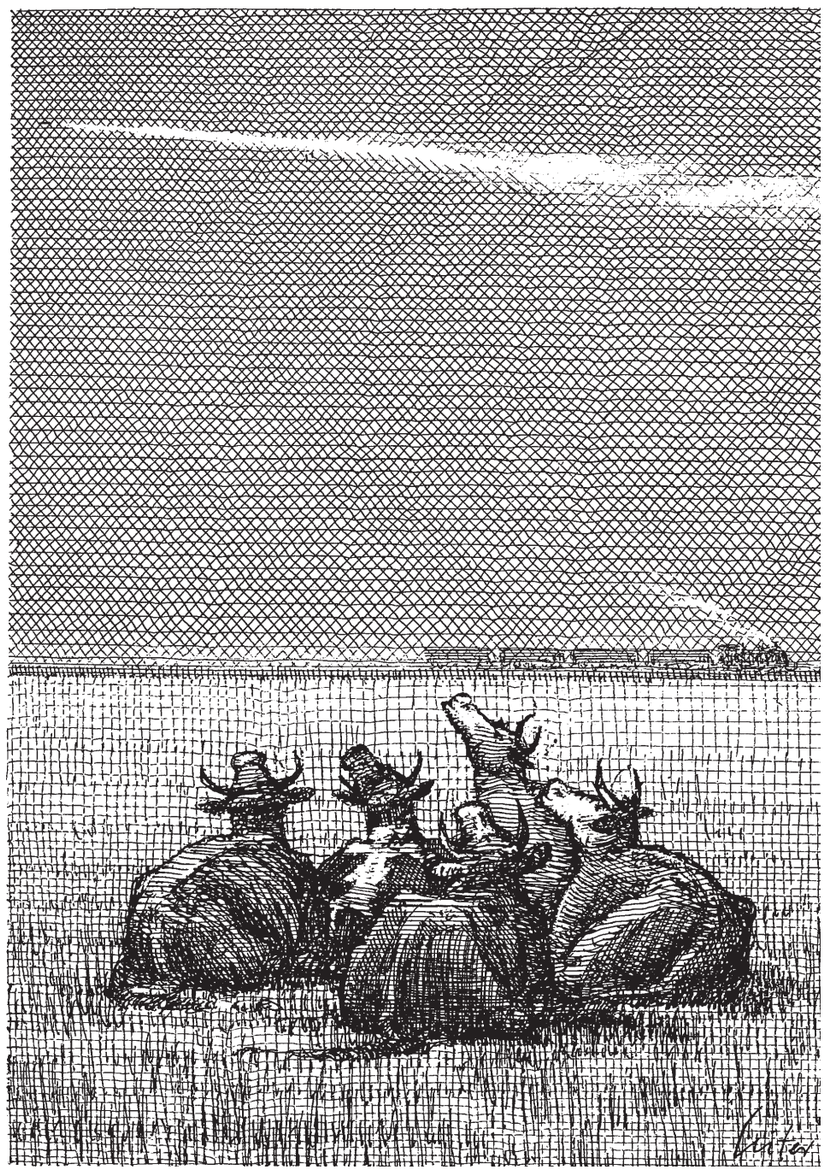

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Pauvre « Citizen Borgia » !

À L'ÉTAT PUR – c'en devient drôle, irrésistible –, je sais bien, pour avoir surpris quelques conversations, que l'esprit de famille ne régnait pas dans les curieux ménages Borgia, que les mailles de leurs cottes filaient plus souvent qu'à leur tour, que l'on composait d'étranges cocktails « maison » dans leurs aiguières et que tout cela pouvait décourager d'autres fous que les amoureux de Lucrèce.

Mais ce que nous montre Henry King dans son film *Echec à Borgia* passe l'imagination : des traîtres tortueux que l'on flaire à deux lieues avant qu'ils aient contourné la venelle tragique ; des jeunes épouses très fidèles unies à de jeunes amants très épris par leurs maris très chenus et très agonisants ; des prises d'assaut d'enceintes fortifiées pour jardins d'enfants ; des yeux crevés comme un précédent symbole de boules de raisin éclatées (on transpose *Le Chien andalou* de Buñuel comme on peut). J'en passe et, sincèrement, vous pouvez en faire autant.

J'ai toujours très envie de rire quand je vois César Borgia sur la scène ou à l'écran. Mais c'est vraiment rare de faire rire comme il vous fera rire ici, à Ferrare, roulant des yeux, l'air bravache d'un qui ne veut pas avoir l'air de s'en laisser imposer. Oui, mais aussi l'air de qui se tient à grand-peine de rire.

Parce que – rendons à César ce qui est à César et à Orson Welles ce qui lui reste – ces deux personnages ne font qu'un. Et le second a bien tort d'avoir accepté de tourner dans le film de Henry King. Il y est franchement mauvais. Pauvre *Citizen Borgia !*

Henri Magnan
(16 novembre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-33. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le Monopoly du téléphone mobile

Suite de la première page

Mais cette industrie connaît deux problèmes majeurs : la grande infidélité des clients – 25 % d'entre eux faisant défection chaque année – et le revenu moyen, qui ne cesse de diminuer car les nouveaux abonnés se recrutent désormais dans les classes sociales moyennes ou chez les jeunes, adeptes des cartes prépayées, qui rapportent peu.

D'où le paradoxe : chaque nouvel abonné rapporte moins que le précédent, mais il est mieux valorisé en Bourse. Conséquence, les opérateurs mobiles cassent les prix pour acquérir le maximum de clients dans le seul espoir de se faire racheter par un concurrent. Il est tentant de dépenser 1 500 francs pour un abonné qui se négociera 40 000 francs en cas de rachat. Comment en est-on arrivé là ?

Lancés au début des années 90, les services de téléphonie mobile ont d'abord eu du mal à séduire le public. Pendant les cinq premières années, ce secteur a connu des pertes abyssales car il faut en moyenne dépenser plus de 50 milliards de francs pour déployer un réseau. Mais, depuis plus d'un an, les consommateurs européens ne jurent plus que par leur mobile, et déjà près de 30 % des Européens en ont acquis un. Ce marché croît à la vitesse phénoménale de 90 % par an. Une chance inespérée pour les opérateurs téléphoniques, qui devaient vivre sur le marché du téléphone fixe en croissance, désormais modérée, de 3 % à 4 % par an. L'exemple des pays scandinaves, où 50 % à 60 % de la population détient un portable, donne l'idée du potentiel de croissance en France (où le taux de pénétration est de 27 %) et en Allemagne (23 %). De plus, la vogue est planétaire et n'est pas près de s'épuiser. A la fin de 1999, il y aura près de 400 millions de mobiles, et d'ici à 2002 plus d'un milliard de personnes téléphoneront à partir d'un portable.

MAIGRES BÉNÉFICES

Les premiers opérateurs partis dans la course commencent, enfin, à engranger de maigres bénéfices. S'ils étaient prêts à partager les risques financiers du début, ils ne rêvent plus que de s'approprier l'intégralité des profits. C'est pourquoi les tours de table compliqués, rassemblant plusieurs opérateurs concurrents et quelques nouveaux venus de l'industrie lourde comme Mannesmann, Bouygues ou Vivendi, n'ont plus aucune solidité. La bataille est d'autant plus féroce que la licence de téléphonie mobile est une ressource très rare : seulement trois ont été attribuées en France, en Italie et en Espagne, quatre en Allemagne et en Grande-Bretagne. Les opérateurs actuels sont donc prêts à tout pour ne pas rater le virage technologique majeur qui va débuter avec l'an 2000 : le mariage de la téléphonie mobile avec Internet.

Les portables de cette nouvelle génération – la troisième – auront une capacité de transmission d'informations dix fois supérieure à celle des actuels ordinateurs personnels branchés sur le réseau téléphonique. Sur ces nouveaux réseaux à haut débit, les opérateurs pourront offrir, outre le transport de la voix, de nouveaux services à forte valeur ajoutée : accès à Internet, commerce électronique, vidéoconférence... Seules ces nouvelles prestations peuvent faire remonter le fameux revenu moyen par abonné. Le temps presse. Les gouvernements européens devraient, dès l'an prochain, attribuer les licences de cette troisième génération, et les opérateurs déjà titulaires d'un réseau seront mieux placés que les nouveaux candidats.

Avec Internet, le téléphone mobile change de dimension : les licences mobiles sont organisées au niveau national, tandis qu'Internet est un réseau international. La logique pousse donc les opérateurs téléphoniques à s'étendre à l'étranger. Vodafone a été le premier à le comprendre : avec l'acquisitions d'AirTouch, le nouvel ensemble couvre 23 pays et compte plus de 25 millions d'abonnés. En s'internationalisant, un opérateur téléphonique peut espérer réduire ses coûts d'achat d'équipements de réseau et de portables, et amortir ses frais de marketing. Il peut aussi contrôler le juteux marché des appels mobiles internationaux. Le coût d'une communication de pays à pays représente environ trois fois celui d'une communication nationale. Actuellement, le prix de l'appel entre deux pays est partagé entre les deux opérateurs nationaux concernés. Un opérateur réussissant à s'installer des deux côtés empoche le pactole. Si les appels internationaux ne représentent que 3 % à 4 % des volumes, ils contribuent déjà pour 10 à 20 % aux recettes des opérateurs mobiles.

La folie des rachats en Europe s'explique aussi par la crainte de voir débarquer les concurrents américains. Alors que les Etats-Unis règnent sans partage sur les nouvelles technologies, leurs opérateurs sont des nains dans la téléphonie mobile. AT & T, numéro un américain du secteur, est distancé par China Telecom, par le japonais NTT DoCoMo, ou encore par Vodafone AirTouch, Telecom Italia et même France Télécom ! Jusque-là absent de la téléphonie mobile, le géant américain de la téléphonie fixe, MCI WorldCom, a dû débourser 800 milliards de francs pour acheter son compatriote Sprint.

L'industrie du mobile est encore une affaire d'Européens : tandis que les opérateur achètent des licences dans le monde entier, le finlandais Nokia et le suédois Ericsson règnent sur la technologie sans fil, reléguant l'américain Motorola au second plan. Un tel affront à la puissance américaine ne saurait rester sans réponse.

Enguérand Renault

LeMonde Job: WMQ1611--0021-0 WAS LMQ1611-21 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:17 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0405 Lcp:700 CMYK

TÉLÉCOMMUNICATIONS **Le directoire du groupe allemand Mannesmann, réuni dimanche 14 novembre, a rejeté l'offre de rachat pour 103 milliards d'euros présentée par le britannique Vodafone. ●NUMÉRO UN de la téléphonie mobile outre-Manche, Vodafone est le partenaire de Mannesmann en Europe. ●LES DEUX GROUPES ont investi ensemble en Allemagne, en France et en Italie. Mais en lançant, le 22 octobre, une offre d'achat sur Orange, le quatrième réseau mobile britannique, Mannesmann a déclenché les hostilités. ●CHRIS GENT, le président de Vodafone, reprend l'avantage en se proposant de racheter l'allemand. Présentée de façon amicale, l'offre rejetée par les dirigeants de Mannesmann devrait se transformer en OPA hostile. ●LA PROIE est d'autant plus tentante que le marché allemand de la téléphonie mobile, dont Mannesmann est le leader, est en pleine expansion.**

L'allemand Mannesmann rejette l'offre de rachat du britannique Vodafone

En proposant 103 milliards d'euros, le numéro un de la téléphonie mobile au Royaume-Uni cherche à prendre la première place en Europe. Les négociations entre les deux groupes ayant échoué, l'offensive devrait prendre une tournure hostile

LE BRITANNIQUE Vodafone Airtouch a présenté, dimanche 14 novembre, une offre publique d'achat sur son ancien allié allemand, Mannesmann. Le feu couvait entre les deux partenaires depuis que Mannesmann a acquis, le 22 octobre, l'opérateur mobile britannique Orange, concurrent direct de Vodafone sur son marché intérieur, pour 30 milliards d'euros. Avec cette opération, Mannesmann contestait directement la position de Vodafone en Europe. Celui-ci se devait donc de réagir énergiquement.

La proposition d'offre prévoit l'échange de 43,7 actions Vodafone pour un titre Mannesmann, valorisant ce dernier à 202,65 euros. Le montant total, soit 103 milliards d'euros, en fait l'offre hostile la plus importante jamais lancée. Toutefois, la prime de 8,6 % par rapport au dernier cours coté de Mannesmann, est au centre des discussions. Le directoire de Mannesmann a rejeté l'offre, arguant du fait qu'elle est trop faible. Ce n'est pas l'avis des fonds d'investissement actionnaires de Vodafone, qui refuseraient de soutenir l'offre, jugeant le prix exorbitant, selon le journal allemand *Welt am Sonntag,* édition dominicale de *Die Welt*. Il est vrai que le cours de l'action Mannesmann a rebondi de 33 % depuis le mi-octobre.

Après une ultime tentative de conciliation entre Klaus Esser, président du directoire de Mannesmann, et Chris Gent, patron de Vodafone Airtouch, qui se sont rencontrés dimanche à Düsseldorf, le groupe allemand a fait part de son *« refus catégorique »* d'une offre *« totalement inadaptée »*. Mannesmann considère que les propositions de Vodafone sont *« extrêmement inattractives »* pour ses actionnaires.

SOUTIENS PROPOSÉS

Pour le moment, Mannesmann semble vouloir organiser seul sa défense. Dans un entretien au quotidien des affaires allemand *Handelsblatt* de lundi 15 novembre, Klaus Esser dit ne pas être à la recherche d'un chevalier blanc. Pourtant, en Allemagne, les rumeurs font état de l'entrée en lice de l'opérateur historique britannique, British Telecom (BT). Ce dernier aurait approché Mannesmann pour lui proposer son aide. Une démarche non dénuée d'arrière-pensées, car dans la téléphonie mobile, British Telecom se retrouve coincé sur son propre marché. Il est devancé par Vodafone et talonné par Deutsche Telekom, qui a racheté récemment One-2-One. Surtout, en aidant Mannesmann à sortir des griffes de Vodafone, British Telecom peut espérer accroître son emprise sur le français SFR, dont les deux groupes sont actionnaires. La part cumulée de BT et de Mannesmann atteindrait 41 % du holding de tête Cegetel, soit autant que celle de Vivendi avec 44 %. Le groupe américain Bell Atlantic aurait également proposé son aide à Mannesmann. Mais l'américain vient de conclure, en septembre, une alliance avec Vodafone AirTouch pour mettre en commun leurs actifs dans la téléphonie mobile aux Etats-Unis. Un autre américain, SBC, serait également sur les rangs.

Par ailleurs, M. Esser, qui a pris les commandes de Mannesmann en mai, dément s'être mis d'accord avec d'autres groupes allemands, pour organiser une solution nationale face à cette offensive étrangère qui pourrait rapidement devenir inamicale, une première en Allemagne : *« Cette attitude retranchée irait totalement à l'encontre de ce pour quoi nous nous sommes toujours prononcés »*. A défaut d'allié déclaré, Mannesmann veut convaincre ses actionnaires. *« Le directoire* (...)*est convaincu qu'avec Orange, il pourra atteindre une création de valeur qui sera nettement supérieur à l'offre de Vodafone AirTouch »*, explique le groupe dans un communiqué très ferme, publié lundi matin.

PARTIE DE DOMINOS

De fait, la stratégie de Mannesmann repose sur la complémentarité de la téléphonie fixe et mobile. Le groupe estime que *« Vodafone suit une stratégie absolument différente »*, fondée uniquement sur le marché des mobiles, et qu'une fusion *« n'est pas attractive sur le plan stratégique »*. L'offre inamicale *« menace la valeur et les principes de nos sociétés communes et nos accords mutuels »*, indique le groupe allemand, assurant que *« cela est vrai en particulier avec la coopération constructive entre Mannesmann et Vodafone Air Touch »*.

La sanglante bataille qui s'est ouverte entre Vodafone et Mannesmann devrait déclencher un vaste mouvement de dominos en Europe. En effet, Vodafone et Mannesmann sont partenaires dans le premier opérateur mobile allemand D2 Mobilfunk (65,2 % pour Mannesmann, 34,8 % pour Vodafone Airtouch), dans le second acteur en Italie Omnitel (56 % pour Mannesmann et 15,5 % pour Vodafone AirTouch) et dans le numéro deux français, SFR. Mannesmann contrôle indirectement 12 % de SFR, tandis que Vodafone en contrôle directement 20 %. Sur le seul marché européen, Vodafone pourrait, s'il met la main sur Mannesmann, contrôler 33,2 millions d'abonnés, loin devant Telecom Italia Mobile (18,2 millions), Deutsche Telekom (11,7) et France Télécom (11,2).

Mais en cas de victoire sur Mannesmann, Vodafone devra, en vertu de sa position dominante sur le marché britannique, céder l'opérateur Orange et ses 3,4 millions d'abonnés à un opérateur tiers. France Télécom, malgré les nombreuses rumeurs, dément s'intéresser à Orange. Le groupe français, présent depuis l'été sur le sol britannique à travers le câblo-opérateur NTL, répète qu'il sera candidat à l'obtention d'une licence d'opérateur mobile de troisième génération UMTS (*Universal mobile telephone system*) mise aux enchères en 2000 par le gouvernement britannique.

Le mouvement de consolidation du marché européen du mobile, le plus dynamique au monde avec près de 180 millions d'abonnés attendus fin 1999 (deux fois plus qu'un an plus tôt) est enclenché. En quelques mois, le nombre d'opérateurs s'est très rapidement restreint et des mastodontes se sont constitués à coup de milliards d'euros. Le formidable écart qui s'est creusé entre les leaders et les acteurs de second rang fragilise la position de ces derniers.

Enguérand Renault et Philippe Ricard (à Francfort)

Les premiers opérateurs européens

en **milliers d'abonnés** au 1er septembre 1999

Les dernières opérations annoncées ou en négociation sont prises en compte : 77,5 % de France Télécom dans E-Plus et le rachat d'Orange par Mannesmann.	ABONNÉS CELLULAIRES SUR LE MARCHÉ DOMESTIQUE	ABONNÉS CELLULAIRES DANS LES AUTRES PAYS OUEST-EUROPÉENS (1)	TOTAL
1 TELECOM ITALIA (Italie)	16 800	1 485	18 285
2 VODAFONE AIRTOUCH (R-U)	6 659	10 021	16 680
3 MANNESMANN (Allem.)	7 900	8 746	16 646
4 DEUTSCHE TELEKOM (Allem.)	7 760	3 972	11 732
5 FRANCE TÉLÉCOM (France)	7 630	3 574	11 204

(1) : calculés au prorata des participations dans les réseaux. Source : Idate, d'après *« L'Atlas mondial des mobiles »*

En prenant le contrôle de Mannesmann, Vodafone AirTouch deviendrait de loin le numéro un en Europe du téléphone mobile.

Chris Gent, un chasseur implacable

LONDRES
de notre correspondant à la City

L'anti-héros est arrivé. Ce serait forcer sa nature que de présenter Chris Gent, le directeur-général de Vodafone AirTouch, comme un joyeux luron habité par la mégalomanie ou le goût du pouvoir. Pourtant, avec son interprétation très personnelle du look « franc-tireur du capitalisme couleur muraille », l'homme au caractère lisse qui vient de jeter son dévolu sur le conglomérat Mannesmann pourrait bien devenir à la mode. La seule concession à la modernité de cet homme austère qui n'apprécie ni la frivolité ni le superflu est en effet de surprenantes larges bretelles et des chemises aux couleurs flamboyantes...

PORTRAIT

Encore inconnu il y a peu, cet homme austère est en passe de devenir à la mode

Au début de l'année, prenant la City par surprise, le premier opérateur britannique de téléphone portable était devenu grâce à sa fusion avec l'américain AirTouch le plus gros opérateur cellulaire au monde. Les experts ne tarissent pas d'éloges sur le savoir-faire avec lequel il avait remporté ce morceau de choix sur une autre compagnie américaine Bell Atlantic. L'espace d'une opération, ce capitaine d'industrie inconnu du grand public devient la coqueluche des analystes : *« Il comprend instinctivement le marché. Il sait où il va et comment y arriver. »*

FORMÉ SUR LE TAS

Les affaires, Chris Gent les a apprises sur le tas en entrant à la National Westminster Bank, où il a fait carrière dans le département prêts aux PME. Passionné d'informatique, le banquier bifurque chez le fabricant ICL, dont il devient directeur du réseau. Barclays Bank vient alors le chercher pour prendre les commandes de Barie, une joint-venture avec ICL. Parallèlement, au début des années 80, ce professionnel compétent est désigné par ses pairs à la tête de l'association des industriels de l'informatique. Chris Gent a de l'aisance, il comprend vite et parle bien. Il saura profiter de cette affectation idéale pour nouer des contacts. A la recherche d'un numéro deux, Sir Gerald Whent, le fondateur de Vodafone, créé par Racal en 1983, l'engage pour faire tourner l'intendance. Ce technicien qui ne se pousse pas du col s'impose vite comme le successeur naturel de l'apôtre britannique du portable.

PARCOURS DU COMBATTANT

En 1997, à la retraite du fondateur, le voilà aux commandes. On attendait la voie royale, c'est le parcours du combattant. Vodafone, qui vivait sur ses lauriers de numéro un du marché face à Cellnet, la filiale de British Telecom (BT), est attaqué de toutes parts par de nouveaux concurrents, en particulier One-2-One et surtout Orange, aux offres plus alléchantes. Restructuration au scalpel de la distribution, nouveau logo rouge sanguin, réduction draconienne des prix, campagne agressive de pub et innovation : aux yeux de Chris Gent, c'est une question de vie ou de mort. Cette reconquête, il l'aura réussie en l'espace d'un an.

Après le monde anglo-saxon, l'Europe. Son pragmatisme, cet ancien membre du comité exécutif du Parti conservateur, eurosceptique dans l'âme, est capable de l'afficher en toutes circonstances, comme l'indique sa tentative de rapprochement avec le patron de Mannesmann, Klaus Esser. Les deux groupes n'ont-ils pas déjà en commun des partenariats sur les trois principaux marchés du Vieux Continent, l'Allemagne, la France, l'Italie ? Mais l'offre à l'automne de rachat d'Orange, le numéro trois britannique, par Mannesmann vient briser le rêve paneuropéen. Si elle réussit, cette OPA amicale vécue comme une trahison propulse l'allemand au premier rang européen et lui permet de prendre pied sur le marché britannique. De chasseur, Chris Gent risquait de devenir gibier. Dans le business, le patron de Vodafone a fait sienne la règle d'or du cricket, sa seule passion : toujours devancer les intentions de l'adversaire.

Marc Roche

Le grand bénéficiaire de l'explosion du marché allemand

FRANCFORT
de notre correspondant

L'irrésistible montée en puissance de Mannesmann dans les télécommunications doit tout à l'explosion du marché allemand. Libéralisée totalement le 1er janvier 1998, l'ancienne chasse gardée de Deutsche Telekom est devenue le cadre d'une concurrence très rude, dont Mannesmann est le principal acteur. L'ancien fleuron sidérurgique de la Ruhr est aujourd'hui, un peu plus de dix ans après ses débuts dans ce secteur, le concurrent numéro un de Deutsche Telekom.

L'ancien monopole public, privatisé en partie depuis 1996, est en butte sur son marché domestique à l'émergence d'une kyrielle de compétiteurs. Certaines des plus belles réussites du nouveau marché allemand se sont fait une spécialité de tailler des croupières à un groupe semi-public engagé dans une profonde réorganisation. Outre les opérateurs qui investissent dans des infrastructures, quantité de revendeur sont apparus. Dans certaines villes, la clientèle peut passer ses coups de fil dans de véritables « boutiques » de *discount* téléphonique. Deutsche Telekom a vu ses bénéfices fondre après une guerre des prix sans précédent.

Dans un premier temps, la concurrence avait attiré les plus grands noms de l'industrie allemande. Dans la perspective de la libéralisation, Thyssen, RWE, Veba, Viag s'étaient lancés sur ce marché en forte croissance. Ils y ont dépensé des milliards de deutschemarks et... accumulé de lourdes pertes. Disposant de ressources financières solides, ces néophytes dans le secteur des télécommunications s'étaient en général associés à des groupes étrangers qui apportaient leur expérience technique, comme British Telecom avec Viag, ou Vodafone avec Mannesmann. Mais la plupart des nouveaux venus ont depuis abandonné la partie, à l'instar de RWE et de Veba qui viennent de céder leur réseau E-Plus à France Télécom.

CONFRONTATION AVEC DEUTSCHE TELEKOM

Mannesmann est en fait le seul à avoir concrétisé ses ambitieux projets. Son réseau D2 caracole en tête de la téléphonie mobile, devant le D1 de l'opérateur historique et celui de Viag Interkom. Dans la téléphonie fixe, le groupe de Düsseldorf a remporté, au nez et à la barbe de ses concurrents privés, le réseau de la Deutsche Bahn, pour fonder avec la compagnie ferroviaire une société commune très active, Arcor. Début avril, Mannesmann a en outre repris le réseau fixe d'O.tel.O, mis en place à grands frais par RWE et Veba.

Depuis quelques mois, la concurrence Mannesmann-Deutsche Telekom s'est déplacée sur le terrain européen. Au printemps, la prise de contrôle de Telecom Italia par Olivetti a même suscité une confrontation directe entre les deux opérateurs. Mannesmann, associé à Olivetti, avait alors pris le dessus sur un rival engagé de façon soudaine dans le rôle de chevalier blanc de Telecom Italia. Depuis, Deutsche Telekom, qui a perdu dans l'aventure italienne son alliance privilégiée avec France Télécom, a répliqué en s'emparant de One-2-One au Royaume-Uni et en consolidant ses positions en Europe centrale. Courant septembre, Mannesmann, déjà présent en France (SFR), en Autriche et en Italie, lançait une offre amicale sur le britannique Orange. Celle-ci sera close le 22 novembre, mais elle aura déclenché la riposte de Vodafone.

La bataille boursière qui s'annonce ouvre une nouvelle ère sur un marché où les opérateurs étrangers cherchent désormais à disposer d'un accès direct.

P. Ri.

Les marchés financiers fournissent volontiers les capitaux

LES GRANDS OPÉRATEURS de télécommunications ne disposent pas des mêmes sources de financement. Mais aucun d'entre eux n'a de mal à trouver des fonds pour réaliser une acquisition, malgré l'importance des sommes en jeu. La plupart des opérations réalisées en 1999 ont donné lieu à un appel au marché, par le biais d'une augmentation de capital ou par un recours au financement obligataire. A chacun sa technique :

● **L'augmentation de capital pour Deutsche Telekom :** *« pour renforcer sa position de leader sur un marché des télécommunications en constante évolution en Europe et dans le monde »*, comme l'annonçait la société en avril, Deutsche Telekom a procédé à une augmentation de capital. Il obtenait ainsi une marge de manœuvre pour saisir toute opportunité après l'échec de son projet de rapprochement avec Telecom Italia. Réalisée fin juin, l'opération lui a rapporté près de 11 milliards d'euros. En août, l'opérateur allemand rachetait le britannique One-2-One pour 12,7 milliards d'euros. Le groupe allemand, qui compte poursuivre sa politique d'acquisitions, envisage de financer ses nouvelles opérations en introduisant en Bourse certaines filiales.

● **L'emprunt obligataire pour Mannesmann :** en mai, le groupe allemand est passé par le marché obligataire pour financer ses acquisitions futures dans la téléphonie. Il a emprunté 3 milliards d'euros sous la forme d'obligations classiques, réalisant alors la plus grosse opération du marché des emprunts d'entreprise en Europe. A cette période, le groupe avait dans l'idée de racheter les télécommunications d'Olivetti, ce qu'il a fait depuis. Mais le recours aux marchés de capitaux n'est pas sans conséquences. En octobre, Mannesmann procède à une nouvelle émission, de 2 milliards d'euros d'obligations convertibles. Or une semaine plus tard, il annonce le rachat du britannique Orange, pour plus de 30 milliards d'euros. Estimant qu'on leur a caché des informations, les investisseurs demandent des dommages, qui pourraient prendre la forme de l'ajout d'une prime de remboursement à l'obligation convertible. Pour financer la partie en cash de 12 milliards d'euros de l'offre sur Orange, Mannesmann a dû recourir, pour le moment, à un prêt bancaire sur un an.

● **La cession d'actifs pour France Télécom :** dans le jeu des grandes manœuvres européennes, le groupe français fait figure d'exception. Il est un des rares à ne pas avoir eu recours aux marchés financiers pour accompagner sa stratégie. France Télécom, qui cherche à se désendetter, a préféré opter pour une politique de cession des participations non stratégiques : le crédit-relais de ses récentes acquisitions en Allemagne (60 % de E-Plus, le troisième opérateur mobile allemand) et en Grande-Bretagne (25 % du câblo-opérateur NTL) sera remboursé par le produit de ces ventes d'actifs. France Télécom a annoncé son intention de céder 10 % de l'opérateur grec Panafon, ce qui lui rapporterait 1,37 milliard d'euros. Il est en train de vendre à MCI WorldCom ses 10 % dans l'américain Sprint, pour 8,5 milliards d'euros. Enfin, il peut céder, à partir de janvier 2000, les 2 % qu'il détient dans son ex-allié Deutsche Telekom, actuellement évalués à 3 milliards d'euros.

Cécile Prudhomme

La 2ème puissance industrielle de l'Ouest, vous connaissez ?
www.anjou.org [l'Anjou tisse sa toile]

LeMonde Job: WMQ1611--0022-0 WAS LMQ1611-22 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:48 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0406 Lcp:700 CMYK

Louis Gallois, président de la SNCF

« Les frontières du chemin de fer craquent. Nous devons être davantage présents en Europe »

La SNCF a annoncé, lundi 15 novembre, une prise de participation dans l'entreprise de transport suisse Ermewa, propriétaire de 18 000 wagons. Cette acquisition suit de quelques jours l'annonce de l'entrée de la SNCF dans le capital de Via GTI, leader français du transport urbain. Elle pourrait précéder une prise de participation de la SNCF dans PKP, les chemins de fer polonais. Ces investissements représentent un peu moins de 1 milliard de francs alors que les cessions ont représenté 1,2 milliard de francs. En 1999, la SNCF devrait parvenir à un résultat équilibré.

« Vous venez d'annoncer une prise de participation dans la société de transport suisse Ermewa, après être entré au capital du français Via GTI. Pourquoi cet intérêt soudain pour des acquisitions ?

- C'est une nouveauté pour la SNCF. Au cours des deux dernières années, nous avons réorganisé le groupe, nous avons passé en revue nos filiales, créé la holding SNCF Participations, et fixé un objectif de retour à l'équilibre, ce qui est globalement chose faite. Le moment était venu de travailler sur le fond, c'est-à-dire de préciser la vocation du groupe et d'en tirer les conclusions sur son périmètre. La SNCF est un groupe qui doit maintenant pouvoir "respirer", sans que les filiales aient en permanence besoin de soutien financier.

» Concernant les voyageurs locaux et régionaux, nous devons pouvoir proposer de plus en plus d'intermodalité, c'est-à-dire de capacité à combiner différents moyens de transport. Pour le fret, il s'agit de maîtriser progressivement tous les aspects logistiques pour offrir des solutions globales à nos clients. Et tout ceci, dans un contexte de plus en plus européen. Dans ce cadre, nous avons été conduits à nous dessaisir de certaines activités, comme l'organisateur de voyages et la chaîne d'hôtels Frantour ou notre régie de publicité, France Rail. Dans le même temps, deux occasions d'investissement se sont présentées ; il a fallu aller vite même si nous aurions pu souhaiter prendre un peu plus de temps.

- Qu'attendez-vous de votre entrée dans Ermewa, qui possède un parc important de wagons pour les transports spécialisés ?

- Dans le domaine du fret, les entreprises ferroviaires vont devoir, de plus en plus, maîtriser leur outil de production – wagons et locomotives – et aller, en amont, vers la logistique du client. Ce sera le nerf de la guerre, surtout pour le trafic spécialisé, car un transporteur qui ne contrôle pas suffisamment de matériel risque de ne pas disposer des wagons nécessaires quand il en a besoin. De ce point de vue, la mise en vente d'une partie du capital d'Ermewa risquait de donner naissance à un pôle fort à l'étranger si nous ne nous y étions pas intéressés.

» Ermewa est une société à capitaux familiaux, qui possède 18 000 wagons en Europe. Ils s'ajouteront aux 70 000 de notre propre

LOUIS GALLOIS

parc. Initialement spécialisée dans le transport de produits alimentaires comme le lait ou le vin, elle s'est surtout développée dans le domaine de la chimie, où justement la SNCF dépendait entièrement de propriétaires extérieurs pour servir ses clients, comme Atochem. Nous souhaitons rester minoritaires dans Ermewa, à hauteur de 40 % à 45 %, et reclasser le reste du capital auprès de partenaires qui pourraient être d'autres entreprises ferroviaires.

- Quelle est la logique de la prise de contrôle de Via GTI, qui transporte des voyageurs en autobus et en autocar ?

- Si cette opération a été menée dans le même calendrier qu'Ermewa, c'est en raison du désengagement de Paribas. Elle nous offrait ainsi qu'à CGEA (Vivendi), avec lequel nous réalisons cette opération, une occasion unique de franchir la taille critique dans le transport urbain, périurbain et interurbain. De plus en plus, les collectivités locales voudront s'adresser à des entreprises capables de proposer des solutions intermodales.

» Par ailleurs, nous souhaitions un partenariat qui nous permette d'être présents au niveau européen. Notre propre société de transport routier de voyageurs, Cariane, est de petite taille. Via GTI est le numéro un en France, devant CGEA (Vivendi) et Transdev (groupe Caisse des dépôts), et elle a remporté des appels d'offres internationaux très significatifs, comme à Stockholm et à Salonique. Là non plus, nous ne voulons pas être majoritaire dans l'ensemble issu du rapprochement de Cariane et de Via GTI. Nous conserverons entre 40 % et 45 % du capital aux côtés de partenaires, transporteurs ou financiers. Bien entendu, la SNCF cherche à développer ses activités avec Via GTI, mais elle ne renoncera pas à celles établies avec les autres opérateurs urbains. J'ajoute que cette opération est soumise aux autorités compétentes en matière de concurrence.

- Combien coûtent les acquisitions que vous avez effectuées ?

- Nous achetons à la mesure de ce que nous cédons. Nous sommes toujours vigilants sur le ratio endettement sur fonds propres du groupe SNCF. Globalement, nous investirons un peu moins de 1 milliard de francs alors que les cessions ont représenté 1,2 milliard de francs, soit un solde positif de plus de 200 millions de francs.

- Vous avez décidé de trouver une solution pour le Sernam, filiale messagerie lourdement déficitaire de la SNCF, avant la fin de l'année. Quels sont les repreneurs potentiels ?

- Trois schémas sont à l'étude. Deux rapprochements sont envisagés, l'un avec ABX et sa branche française Dubois, qui appartiennent aux chemins de fer belges, et l'autre avec notre filiale Géodis, qui permettrait de regrouper nos activités de messageries, éventuellement en partenariat avec La Poste. Une troisième solution apparaît aujourd'hui, à l'initiative d'un chef d'entreprise et de cadres du Sernam associés à un groupe bancaire, pouvant à terme s'ouvrir à d'autres partenaires.

> « Le moment était venu de préciser la vocation du groupe et d'en tirer des conclusions sur son périmètre »

- Quel sera l'impact du Sernam sur vos comptes en 1999 ?

- Le Sernam perd environ 600 millions de francs pour 4 milliards de francs de chiffres d'affaires. Cela fait beaucoup. Mais nous payons trente années de non-choix, le refus de regarder en face une situation où le groupe avait deux messageries, qui se faisaient concurrence dans les pires conditions.

- Que représentent les filiales de la SNCF ?

- Leur chiffre d'affaires s'élève à 30 milliards de francs et elles emploient 35 000 personnes, à comparer aux 76 milliards et aux 175 000 salariés de la maison mère. Nous souhaitons utiliser cet atout, que les autres réseaux ne possèdent pas obligatoirement, pour nous placer sur des marchés en croissance, liés aux transports et à la logistique et accompagner le développement européen de la SNCF. Nous voulons clairement être un pôle de rassemblement de partenaires au niveau européen.

- Vous êtes candidat à la privatisation des activités de fret des chemins de fer polonais. Pourquoi ?

- Je me rendrai de nouveau en Pologne, en décembre, pour manifester mon intérêt et me renseigner sur la façon dont le processus s'enclanche. La Pologne, c'est l'Espagne d'il y a vingt ans. Ce pays représente en outre le deuxième marché du fret en Europe derrière l'Allemagne, même s'il est fondé largement sur le transport du charbon, en voie de diminution. Nous devons être présents – certainement en partenariat avec d'autres – dans cette partie de l'Europe.

» Aujourd'hui, les frontières du chemin de fer craquent. Les réseaux travaillent ensemble, mais ils sont également en concurrence. En Espagne, par exemple, la Renfe a le choix d'acheminer les marchandises qu'elle transporte hors de ses frontières jusqu'à Irun, où nous les prenons en charge, ou jusqu'à Bilbao, où elles peuvent être chargées sur des bateaux jusqu'au nord de l'Europe, si nous ne sommes pas assez compétitifs. C'est à ce genre de situation que nous sommes confrontés.

- Comment se présente l'exercice 1999 ?

- Les trafics sont excellents depuis le début de l'été. Nous avions commencé l'année avec un transport régional en deçà de nos prévisions, le mouvement de fin avril-début mai nous avait coûté, pour l'ensemble de nos trafics, 3 à 4 % de croissance sur le premier semestre. Les opérations marketing menées à partir de juillet sur le TER ou sur les grandes lignes ont porté leurs fruits. Même des lignes TGV matures comme Paris-Lyon ou Paris-Sud-Est marchent très bien. Le trafic fret, qui affichait une baisse de 4 à 5 % pour le premier semestre, a aujourd'hui limité son recul à 3 %. Si cette tendance se poursuit, les résultats, comme nous l'avions annoncé, devraient être proches de l'équilibre, hors provisions passées pour le Sernam. Mais, il faudra se battre jusqu'au 31 décembre. »

Propos recueillis par François Bostnavaron et Anne-Marie Rocco

La régulation économique : un droit en émergence

LIONEL JOSPIN a annoncé dans son discours du 27 septembre la mise à l'étude pour le printemps 2000 d'une *« loi sur les nouvelles régulations économiques »*. On en perçoit déjà quelques effets techniques dans la réforme à l'étude du droit des OPA (offre publique d'achat), mais l'ambition est plus générale et peut changer les rapports que l'Etat entretient, par le droit, avec l'économie. Le ministre de l'économie et des finances, Christian Sautter, aura sans doute la charge de poursuivre en ce sens les perspectives ouvertes par Dominique Strauss-Kahn.

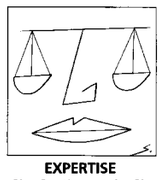

EXPERTISE

Ce droit de la régulation dépasserait l'objet classique du droit de la concurrence. Celui-ci se contente d'intervenir a posteriori pour sanctionner les comportements anticoncurrentiels, ententes et abus de position dominante. La régulation est, elle, une nouvelle forme de l'intervention publique dans l'économie, organisant de force un secteur économique pour un fonctionnement optimal, au besoin par rapport à des objectifs non économiques. Par exemple, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est une autorité de régulation en charge de préserver le pluralisme dans l'organisation économique du secteur. De la même façon, lorsque le gouvernement exprime la volonté de construire un nouvel équilibre entre producteurs et distributeurs, il s'agit bien d'une perspective de régulation et non de simple concurrence.

Le premier ministre évoque la nécessité de *« nouveaux outils de la régulation »*. Ils sont aussi de nature juridique. Puisqu'on ne doit pas confondre droit de la concurrence et droit de la régulation, quels peuvent-ils être ? On peut songer à la montée en puissance de trois outils et évoquer la difficulté principale de la régulation de l'économie par le droit.

Le premier outil juridique de la régulation est la transparence. En droit de la concurrence, le principe du secret des stratégies prévaut. Mais si l'on veut équilibrer une organisation, a priori et de façon contraignante, il faut imposer la transparence, permettant à l'autorité de régulation d'observer en permanence l'évolution du secteur et le comportement des acteurs, dont la liberté d'action n'est pas par ailleurs remise en cause.

DU SECRET À LA TRANSPARENCE

Ainsi, la transparence du marché financier, imposée par la loi du 2 août 1989, offre à la Commission des opérations de Bourse (COB) les conditions de son contrôle. Cela devrait être le cas dans les rapports de distribution, avec peut-être une transparence des conditions contractuelles, d'ordinaire secrètes. Par un effet de retour, l'autorité de régulation ne sera légitime que si elle se soumet elle-même à une transparence de ses décisions, à travers leur motivation.

Le deuxième outil de la régulation est l'opportunité d'intervention lorsque l'organisation structurelle de l'économie change : cela implique la montée en puissance du contrôle des concentrations. Celui-ci, déjà prévu par l'ordonnance du 1er décembre 1986, permet à l'autorité publique d'imposer sa conception d'un équilibre optimal du secteur, au besoin en refusant la concentration. Cette montée en puissance suppose un accroissement des pouvoirs de contrôle, au regard des seuils à partir desquels le contrôle intervient – qui pourraient être baissés – et au regard de secteurs économiques qui pourraient donner lieu à plus d'emprise, par exemple le secteur bancaire. Mais pareillement l'exercice de ce contrôle par le ministre de l'économie devrait être plus transparent et les décisions nécessairement publiées et motivées.

Le troisième outil de la régulation est la répression. Celle-ci permet la réorganisation du marché, par exemple par le retrait d'une autorisation d'exercer. Si le Conseil de la concurrence, qui ne peut pour l'instant prononcer que des amendes, plus ou moins provisionnées par les entreprises, se voyait doté de pouvoirs répressifs plus importants, en prise directe avec la structure du marché, il deviendrait une autorité de régulation. On peut songer à la sanction de démantèlement des entreprises fautives, comme cela est désormais envisagé par les juges américains pour Microsoft. Là aussi, un souci plus grand des garanties procédurales s'impose, en particulier la préservation des droits de la défense.

Mais la difficulté majeure d'un tel infléchissement du droit économique vers un droit de régulation des marchés, en deçà de l'organisation administrative mais au-delà du droit de la concurrence, apparaît : l'interrégulation. Le droit de la régulation devrait s'articuler sur le droit de la concurrence. Il faudrait organiser les rapports entre autorités de régulation. Un exemple : des produits financiers seraient offerts, lors de programmes de téléachat, sur certaines chaînes de télévision. Pourraient être compétents le CSA, la COB et le Conseil de la concurrence. La loi devra donc prévoir des mécanismes de collaboration, par exemple d'avis, pour éviter une guerre institutionnelle, incompatible avec une régulation globale de l'économie.

Marie-Anne Frison-Roche (professeur de droit à l'université Paris-Dauphine)

Le Monde des DEBATS

Restez libre, cultivez votre sens critique.

L'ère du risque

Le cœur de la modernité
Ulrich Beck

Marchés financiers : l'art du mistigri
Éric Barthalon / Frédéric Lordon

Les OGM à la question
Pierre-Henri Gouyon / Pierre Thuriaux

L'expertise peut-elle être démocratique ?
Pierre Lascoumes

et aussi...

L'Autriche de Jörg Haider
Danny Leder / Pascal Perrineau

Chute du mur : le malentendu des intellectuels
Wolfgang Engler

L'affaire Sloterdijk (suite)
Henri Atlan, Bruno Latour, Rainer Rochlitz, Éric Alliez, Arno Lustiger

Hannah Arendt, philosophe à succès
Pierre Bouretz

Mensuel. En vente 24 F chez votre marchand de journaux

Offre d'abonnement « découverte » :
5 numéros 99 F

❑ Je joins mon règlement de 99 F par chèque à l'ordre de :
Le Monde des Débats / Service Abonnements
70, rue Compans 75019 Paris
Tél. 01 44 84 85 00 – Fax 01 42 00 56 92

❑ Je règle par carte bancaire n° : ❑ Je souhaite recevoir une facture acquittée.
❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle
Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
Tél. : Fax :
EED8

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès de rectification aux informations vous concernant.

LeMonde Job: WMQ1611--0023-0 WAS LMQ1611-23 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:06 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0407 Lcp:700 CMYK

Les recettes de RTL, championne des radios

A huit mois de sa transformation juridique, la station de la rue Bayard fête pour la centième fois sa place en tête des radios. Son succès réside dans une indépendance farouchement défendue, un savoir-faire incontesté et une équipe dirigeante soudée

POUR LA CENTIÈME FOIS, RTL se retrouve en tête du sondage sur l'audience des radios. Forte de ses 8 millions d'auditeurs, elle engrange quelque 20 % d'augmentation de ses recettes publicitaires sur les neuf premiers mois de l'année et prépare pour l'été sa mue juridique. Au moment du départ à la retraite de Jacques Rigaud, son président depuis 1978, RTL se transformera en société à conseil de surveillance et directoire, présidée par Rémy Sautter et Philippe Labro. Cette mesure s'accompagne de la garantie que Philippe Labro restera à la tête de la station pendant encore cinq ans, c'est-à-dire au-delà de sa soixante-cinquième année. Une stabilité qui est un des atouts de RTL, cette force tranquille et florissante du monde radiophonique français.

Aux dires des collaborateurs de la station, l'indépendance est une des cartes maîtresses de RTL et Jacques Rigaud la symbolise bien. A deux reprises, en effet, le PDG de RTL a imposé sa candidature à ce poste en dépit des pressions, en 1979, de Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République, puis, en 1983, de celles d'un proche de François Mitterrand. Il a aussi protégé l'éditorialiste Philippe Alexandre contre les foudres de certaines personnalités politiques. Épris de culture et de mécénat, essayiste, Jacques Rigaud aura formé pendant près de quinze ans un tandem idéal et incontesté avec Philippe Labro. Cet ancien baroudeur, sensible comme un romancier et imaginatif comme un parolier de chansons, entretient une réelle complicité avec l'ancien énarque et conseiller d'Etat, un des premiers séduits par les sirènes de l'audiovisuel. « *Notre force est d'exister aussi en dehors de RTL* », souligne Jacques Rigaud.

« *Lorsqu'on me dit que nous faisons une radio populaire, je suis béat de bonheur* », affirme Philippe Labro. Le temps est loin de *Ploum Ploum Tralala* et de *La Famille Duraton* diffusés par Radio Luxembourg, que Jean Farran a enterrés dans les années 60. Mais la proximité avec les auditeurs reste le fondement de la ligne éditoriale de la station. Derrière la façade du 22, rue Bayard à Paris, réalisée par le sculpteur Vasarely, qui cache l'ancien « Panier fleuri », une maison de rendez-vous, le standard de RTL reçoit 18 millions d'appels par an.

Pour être mieux conservé, l'auditeur n'est jamais brutalisé. « *RTL est en perpétuelle évolution et constamment fidèle à son patrimoine génétique* », résume Jacques Rigaud. Tout en gardant ses émissions phares – « Les Grosses Têtes », « Stop ou encore », « Le Journal inattendu » –, la grille des programmes est remaniée par petites touches. « *On a une culture du changement par dose homéopathique. Mais cela cache une modification très profonde de l'offre* », soutient Stéphane Duhamel, directeur général de l'antenne. Avec des émissions comme « Je veux parler au directeur », au cours de laquelle Philippe Labro répond aux auditeurs, la station a donné un nouveau ton à l'interactivité.

> « Nous avons une culture du changement par dose homéopathique »

Avec « Zik Web », en soirée, elle dragues le public jeune et les accros d'Internet. « *Les programmes sont le résultat d'un mélange d'intuition et de réflexion sur les sondages et les études du courrier et des réactions des auditeurs* », explique Philippe Labro. Stéphane Duhamel précise : « *C'est un métier d'artisan. La grille peut être ajustée quelques semaines avant la rentrée.* » Il reste une grande inconnue : quel successeur les dirigeants de la station trouveront-ils aux « Grosses Têtes », qui drainent une grande partie de l'audience de l'après-midi ?

Côté information, Olivier Mazerolle, le directeur général, explique : « *Nous tentons de marier le sérieux avec une manière de s'exprimer, un choix éditorial accessible à tous.* » A la tête d'une rédaction de 105 journalistes, ce drogué de l'antenne se plaît à souligner que, depuis le début des années 80, RTL a attiré sur sa tranche matinale un public de cadres qu'elle enviait à Europe 1. Longtemps, les collaborateurs de la rue Bayard ont fait des complexes par rapport à leurs voisins de la rue François-Ier. Au point que, en mars 1986, un demi-point d'audience séparait les deux stations, qui se situaient chacune autour de 20 %.

Dans la vitrine de RTL, il y a aussi son mode de management. La mythique et quotidienne réunion de midi symbolise la cohésion et la complémentarité de l'équipe de direction. Autour de Philippe Labro se réunissent la dizaine de responsables des différents départements de la maison. « *C'est à la fois un moment de convivialité où on parle de tout et aussi de collégialité, où chacun donne son avis avant que je tranche sur une décision qui touche à la vie de l'entreprise* », explique le vice-président-directeur général.

Les dirigeants de RTL sont trop intelligents et trop fins communicateurs pour laisser croire que cette maison navigue sur une mer d'huile. « *Tout se discute et les conflits se gèrent calmement* », expliquent-ils à l'unisson. « *Le succès et les bénéfices rendent la vie plus facile* », note perfidement un observateur extérieur. Une chose est sûre : la maison ne cède pas aux caprices des stars. « *Il n'y a pas de place pour les ego surdimensionnés* », note un collaborateur. « *On respecte les stars, mais on ne refait pas un programme pour elles* », ajoute un autre.

Journaliste, Philippe Labro reste attentif à son antenne. Le matin, il l'écoute à partir de 6 heures et lorsqu'il arrive à son bureau, il relit et annote les scripts des éditoriaux et des chroniques. Il redoute que, une fois installé dans le fauteuil de président du directoire, il ne dispose plus d'assez de temps pour poursuivre ce genre d'activités. A partir du 1er juillet, Philippe Labro devra se consacrer davantage aux questions de gestion, de publicité, de développement, de ressources humaines. Il sera l'interlocuteur direct de son actionnaire, la CLT-UFA, peu interventionniste sur la ligne éditoriale et sur les programmes, mais intraitable sur les résultats financiers soigneusement tenus secrets.

Les 300 collaborateurs en bénéficient sous la forme de primes d'intéressement et de vacances d'un montant de 30 000 francs. Mais la prudence en matière de gestion peut confiner à l'archaïsme. Pour l'application des 35 heures, RTL est loin d'être en pointe et beaucoup se plaignent des retards pris en matière d'informatisation et de numérisation. « *On se traîne toujours avec nos vieux Nagra trop lourds* », râlent les journalistes, dont certains souffrent de l'image vieillissante de l'auditorat.

En revanche, les nouvelles structures juridiques font l'unanimité. Beaucoup partagent le sentiment exprimé par Jacques Rigaud que « *cela permettra que cette affaire continue d'être pilotée depuis la France et qu'elle conserve son indépendance* ». Car le devenir des parts d'Albert Frère dans la CLT-UFA et l'influence, jugée de plus en plus importante, de la partie allemande dans cette alliance troublent certains collaborateurs.

Françoise Chirot

Une architecture juridique complexe

Selon le changement juridique en préparation et le nouveau statut de la station, c'est Ediradio qui va devenir une société à conseil de surveillance et directoire. Détenue à 100 % par la CLT-UFA, Ediradio exploite la marque RTL et produit les programmes de la station. Les émissions d'information lui sont fournies par Info et Diffusion, dans laquelle sont regroupés les journalistes. Les relations publiques et les opérations de parrainage sont réalisées par la SCP.

IP France est la régie publicitaire, qui s'occupe aussi de RMC. Elle encaisse les recettes publicitaires, qui ont été de 1 milliard de francs en 1998 pour RTL. Enfin le pôle radio est aussi composé de RTL 2 et de Fun Radio, toutes deux détenues à 100 % par la CLT-UFA.

L'audience générale de la radio marque un léger repli

« ***ASSEZ BIZARRE !*** ». Les spécialistes de la radio y perdent leur latin. Alors qu'ils s'attendaient à un sondage favorable aux radios généralistes, la troisième vague Médiamétrie 75000+ Radio, réalisée en septembre-octobre, renvoie dos à dos stations d'informations et musicales. Avec 83,2 %, l'audience cumulée de la radio marque le pas par rapport à la dernière étude réalisée en avril-juin (83,9 %). Selon RTL, « *le beau temps de septembre* » est le responsable de cette légère désaffection. Toutefois, ce modeste repli général ne touche pas la station de la rue Bayard, qui fête sa centième pole position avec 17,2 % d'audience cumulée contre 17 % lors de la vague précédente. Derrière RTL, toutes les autres stations généralistes sont en recul. Europe 1 s'établit à 9,6 % contre 9,9 % en avril-juin. Jérôme Bellay, directeur général de l'antenne, préfère y lire « *une confirmation de la stabilité d'Europe 1* » par rapport au sondage d'il y a un an qui lui accordait 9,5 % d'audience. Selon lui, Europe 1 « *vaut un peu plus de 10 % d'audience* ».

Pour le service public, en revanche, la baisse est manifeste. Respectivement pointées à 12,3 % et 11,5 % en avril-juin, France-Inter et France-Info abandonnent chacune un point pour s'établir à 11,3 % et 10,5 %. Après avoir bénéficié d'une actualité très riche en avril-juin dernier, la station d'information en continu pâtit cette fois d'événements moins porteurs. La baisse de France-Inter semble montrer que le départ de Laurent Ruquier n'a pas encore été compensé.

Du coté des radios musicales, le groupe NRJ a le vent en poupe. Avec 6,2 % d'audience cumulée contre 5,4 % au printemps, Chérie FM enregistre la plus forte progression. Nostalgie marque une bonne stabilité à 7,3 %. Tout comme NRJ. Avec 11,8 % contre 12 % en avril-juin, la station de Jean-Paul Baudecroux s'installe à la seconde place des radios tous formats confondus. L'autre réussite est à porter au crédit d'Axel Duroux, PDG de RTL2 et Fun Radio. Selon lui, « *RTL2 a atteint le plus haut score de sa jeune histoire* » en s'établissant à 4,4 %. Dans le même temps, Fun Radio enregistre 6 % d'audience cumulée contre 6,6 % en avril-juin mais 5,2 % il y a un an. Pour le PDG, ce résultat montre que « *le changement de format de Fun Radio a porté ses fruits* ». Les stations musicales du groupe Europe 1 sont en petite forme. RFM (4,8 %) obtient un résultat encourageant mais Europe 2 (5,3 %) n'a pas encore trouvé son public. La petite surprise vient de RMC (2,4 %), où l'arrivée à l'antenne de Bernard Tapie semble avoir dopé la station du Sud-Est.

Guy Dutheil

Le palmarès Effie 99 réconcilie créativité et efficacité publicitaires

LA PUBLICITÉ n'est pas conçue pour divertir les foules, elle est là pour faire acheter. Le palmarès Effie 99, qui récompense les pubs les plus efficaces de l'année écoulée, devait être rendu public, lundi 15 novembre dans la soirée, à l'Union des arts décoratifs à Paris. Pour la première fois, le 6e palmarès de ce concours, créé en 1969 par les Américains, tord le cou aux idées reçues : l'efficacité publicitaire rime désormais avec créativité. Même si la campagne de la chaîne de distribution Carrefour « *Un mois jamais vu* » – qui n'est pas un exemple d'inventivité – a reçu le Grand Prix pour avoir vendu en un mois, du 14 octobre au 14 novembre 1998, des milliers de perceuses, des centaines de tonnes de rôti de porc, des centaines de milliers de bouquets de roses...

Basées sur un prix attractif et la gestion d'une pénurie, les annonces Carrefour utilisaient la presse quotidienne, la radio et l'affichage. Peu divertissantes, ni même jolies, elles ont permis, grâce à un investissement massif et inhabituel de 300 millions de francs (45 ,74 millions d'euros), d'augmenter de 20 % le chiffre d'affaires du distributeur sur la période.

BÉBÉS NAGEURS

Mais l'efficacité à long terme d'une publicité qui se contente de dire « *venez chez moi je suis le moins cher* » est sujette à caution. Quand, en octobre 1999, l'enseigne a répété son opération, toujours au moyen de ses pancartes publicitaires qui lui tenaient lieu d'annonces – le produit, le prix, l'urgence –, le chiffre d'affaires n'a augmenté, cette fois, que de 0,4 %. La raison ? Face aux concurrents qui se sont mis à communiquer de la même façon, Carrefour n'était pas plus attractif que les autres.

Dans un contexte de compétition associé à une atmosphère de publiphobie déclarée, le seul paramètre qui rend plus ou moins séduisante l'offre d'une entreprise est le degré d'imagination de sa pub. En montrant un mini-spectacle, la marque adopte une position respectueuse : « *excusez-nous de vous déranger* », dit-elle alors, avant de présenter ses produits en nous parlant intelligemment. Ce sera « *celle que les gens trouvent tellement belle, émouvante et drôle qu'ils veulent l'afficher sur le mur à côté de leur bureau* », explique Gabriel Gauthier, le directeur de création de Young & Rubicam Paris, fraîchement élu président du Club des directeurs artistiques.

La valeur de la création, qui ne coûte pas plus cher, se vérifie désormais. Sur les neuf campagnes récompensées d'un Effie décerné par l'Association des agences conseils en communication (AACC), l'Union des annonceurs (UDA) et le magazine professionnel *CB News,* la majorité était déjà reconnue pour la qualité du spectacle. Le spot du ballet de bébés nageurs réalisé pour Evian par l'agence Euro RSCG Babinet Erra Tong Cuong (*Le Monde* du 22 décembre 1998) a reçu le Prix grande consommation alimentaire ; le film McDonald's qui utilise le crâne lisse de Fabien Barthez (TBWA @BDDP), le Prix spécial du jury ; les films du cambriolage dans un train et celui qui met en scène une cantatrice dans un hall d'aéroport réalisés par Young & Rubicam pour l'opérateur Bouygues Télécom, le Prix de la catégorie services. Enfin le Prix catégorie biens durables a été décerné à la campagne de lancement de la Peugot 206, par Euro RSCG Babinet Erra Tong Cuong.

Ces pubs ont toutes été des succès populaires. La pub qui met en scène les bébés Evian, inspirée d'un ballet d'Esther Williams, a fait l'objet d'un tel courrier enthousiaste que son histoire est maintenant consignée dans un livre (*Emotion pure*, éd. Ramsay, novembre 1999). Quelques mois auparavant, elle avait été, comme celle de Bouygues Télécom, primée d'un Lion à Cannes lors du plus important concours international de création publicitaire (*Le Monde* du 23 juin). On apprend aujourd'hui qu'elles ont aussi rempli les objectifs commerciaux qui leur avaient été assignés. La Semaine de la publicité, du 15 au 19 novembre, démarre sous les meilleurs auspices !

Florence Amalou

★ 4e édition de la Semaine de la publicité : du 15 au 20 novembre, Union centrale des arts décoratifs au Palais du Louvre, 109, rue de Rivoli, 75001 Paris.

« Les Echos » investissent dans une formule rénovée

TREIZE MOIS après avoir pris la succession d'Olivier Fleurot, nommé à la tête du *Financial Times*, David Guiraud, directeur général des *Echos,* imprime sa marque sur le premier groupe de la presse économique et financière. En avril, à la demande de la maison mère, le groupe britannique Pearson, il procédait à la vente du pôle santé *(Panorama du médecin, Le Concours médical, La Revue du praticien...)*, un ensemble dégageant pourtant une forte rentabilité.

Cette cession annonçait un recentrage sur le « navire amiral », le journal et le site Web qui lui est associé. Cette volonté se concrétise avec la sortie, lundi 15 novembre, d'une formule renforcée du quotidien et la présentation d'un plan de développement de 30 millions de francs (4,57 millions d'euros) d'ici à la fin de l'an 2000. Il prévoit l'embauche de vingt journalistes dans une rédaction qui en compte cent vingt. L'équipe du site Internet devrait passer de six à dix journalistes. Parallèlement, le groupe investit dans la production télévisuelle, prépare la parution de suppléments et envisage d'améliorer ses capacités d'impression.

SANS BOULEVERSEMENT EXCESSIF

Ces évolutions s'opèrent à la manière des *Echos,* sans bouleversement excessif. Au vu des résultats, aucune urgence ne semblait s'imposer. Avec 118 491 exemplaires, la diffusion payée s'est accrue de 5,61 % en 1998. Les premiers chiffres de 1999 annoncent une des plus fortes progressions de la presse française, de l'ordre de 9 % à 10 %. « *La dynamique est bonne, mais face à la concurrence, il faut rester vigilant et profiter de cette période pour se renforcer* », précise David Guiraud. Les mesures élaborées avec Nicolas Beytout, directeur de la rédaction et Eric Noblet, directeur délégué, portent essentiellement sur une amélioration de « *l'image de référence* » du titre, notamment dans l'information financière, le point faible par rapport à son concurrent direct *La Tribune*. Avec un ordonnancement modifié des rubriques et de nouvelles chroniques, le quotidien se rapproche du *Financial Times* dans le traitement de l'actualité de la Bourse et des entreprises « *vues du côté des actionnaires* », selon Nicolas Beytout. Il devrait aussi affirmer ses positions éditoriales avec des analyses et des points de vue supplémentaires.

La volonté d'étoffer le contenu du quotidien va de pair avec le développement du site Internet, le véritable enjeu de la bataille avec la concurrence. Premier consulté de la presse française, le site des *Echos* « *doit devenir le portail de référence* », affirme David Guiraud.

Toujours dans le souci de renforcer son image, le groupe a aménagé deux studios de télévision dans ses locaux d'où seront diffusées des chroniques et entretiens pour les chaînes Bloomberg et LCI. Enfin, deux nouveaux suppléments seront proposés dans le quotidien. Spécialisé dans l'e-business en Europe, *Connectis* devrait paraître le 26 novembre. Il sera réalisé et diffusé conjointement par les deux autres titres du groupe, le *Financial Times* en Grande-Bretagne et *Expansion* en Espagne. Le 3 décembre, un trimestriel intitulé *Série limitée* s'adressera également aux hommes d'affaires, mais côté art de vivre version luxe.

Michel Delberghe

Préavis de grève sur les 35 heures dans l'audiovisuel public

LES RADIOS et les télévisions du service public risquent d'être perturbées, mardi 16 novembre, par l'appel à la grève lancé par six syndicats de journalistes et de techniciens (CFDT, SNJ, CGT, CFTC, FO) à propos de la négociation sur la réduction du temps de travail.

Afin de relancer les discussions et d'obtenir une levée du préavis de grève, Marc Tessier, PDG de France Télévision, devait rencontrer, lundi 15 novembre en fin de matinée, les représentants syndicaux de France 2 et de France 3. De son côté, la direction de France 2 a déjà proposé « *de modifier la méthode de travail adoptée avec les syndicats et de communiquer, dès le 17 novembre, un projet d'accord sur les 35 heures* ».

Entamées tardivement à la mi-octobre, les négociations sont officiellement interrompues depuis près de deux semaines dans presque toutes les entreprises : Radio France, France 2, France 3, Réseau France Outremer (RFO), Radio France Internationale (RFI) et Institut national de l'audiovisuel (INA). Même si, dans certaines, des discussions ont lieu en coulisses, elles n'ont pas abouti.

Les syndicats ne sont guère satisfaits du courrier que leur a adressé, lundi 8 novembre, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, en réponse à leur « lettre ouverte » du 25 octobre. Elle leur indique notamment que « *la négociation d'un accord cadre sur les 35 heures dans l'audiovisuel ne peut être envisagée* ». Quant à la promesse « *qu'un financement public pourra être apporté, au cas par cas, aux entreprises audiovisuelles publiques, en fonction de leur situation propre et des résultats de la négociation sociale* », elle ne convainc pas les syndicats.

« *Comment nos tutelles peuvent-elles expliquer que Canal+, entreprise privée, ait pu négocier un accord de passage aux 35 heures en bénéficiant des aides prévues par la première loi Aubry alors que nos entreprises, concurrentes publiques, doivent se contenter de beaucoup moins, sinon rien ?* », protestent les syndicats, qui réclament « *un financement de ces créations d'emplois à la hauteur de celui prévu par la première loi Aubry* ».

Les représentants syndicaux reprochent aux directions le manque de précisions de leurs propositions. « *On est dans le flou* », disent-ils. Par ailleurs, ils contestent le préalable posé à la création d'emplois qui est, selon eux, « *la remise en cause des acquis et l'augmentation de la productivité* ».

F. Ch.

LeMonde Job: WMQ1611--0024-0 WAS LMQ1611-24 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:11 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0408 Lcp:700 CMYK

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 16 NOVEMBRE

■ **ETATS-UNIS :** réunion du Comité monétaire de la Réserve fédérale. Production industrielle et indice des prix à la consommation pour le mois d'octobre.
■ **GRANDE-BRETAGNE :** inflation en octobre. Résultats semestriels du groupe de télécommunication Vodafone AirTouch.
■ **CUBA** : fin du sommet ibéro-américain à La Havane.
■ **FRANCE :** journée d'action dans les banques à l'appel de l'intersyndicale sur la convention collective avec manifestations dans plusieurs villes et débrayages.

MERCREDI 17 NOVEMBRE

■ **GRANDE-BRETAGNE :** nombre de demandeurs d'emploi pour octobre et chiffres du chômage en septembre.
■ **PAYS-BAS :** chiffres du chômage en septembre.
■ **ETATS-UNIS :** indice des prix à la consommation et mises en chantier en octobre.
■ **FRANCE :** 47e congrès de la CFTC à Dijon jusqu'au 20 novembre.

JEUDI 18 NOVEMBRE

■ **BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE** : réunion bimensuelle du conseil des gouverneurs.
■ **UNION EUROPÉENNE :** réunion des ministres de la santé à Bruxelles.
■ **FRANCE :** chiffres du commerce extérieur en septembre. Statistiques de l'Insee sur les investissements dans l'industrie en octobre.
■ **TURQUIE :** sommet de l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Istanbul jusqu'au 19 novembre.
■ **ETATS-UNIS :** balance commerciale en septembre.
■ **JAPON** : résultats du constructeur automobile Toyota pour le 1er semestre.

VENDREDI 19 NOVEMBRE

■ **UNION EUROPÉENNE :** réunion des ministres de la jeunesse à Bruxelles.
■ **ALLEMAGNE** : 9e congrès bancaire européen de Francfort. Congrès programmatique et stratégique des Verts jusqu'au 21 novembre à Kassel.

SAMEDI 20 NOVEMBRE

■ **ITALIE** : colloque organisé par le premier ministre italien, Massimo D'Alema, à Florence, avec Bill Clinton, Tony Blair, Lionel Jospin, Gerhard Schroeder, Romano Prodi et Fernando Henrique Cardoso (jusqu'au 21 novembre).

DIMANCHE 21 NOVEMBRE

■ **BULGARIE :** visite du président américain Bill Clinton (jusqu'au 23).

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SHELL : les Etats-Unis ont annoncé qu'ils allaient enquêter** sur le contrat de 800 millions de dollars (775 millions d'euros) signé dimanche 14 novembre entre l'Iran et la compagnie pétrolière anglo-néerlandaise Royal Dutch Shell, pour exploiter deux gisements dans le golfe Persique. Dans le cadre de l'embargo qu'il veut imposer à l'Iran, Washington pourrait décider d'éventuelles sanctions contre Shell.

● **SEITA : les actionnaires de l'espagnol Tabacalera** ont approuvé à 90,16 %, samedi, la fusion avec la Seita, qui donne naissance à Altadis, société de droit espagnol avec son siège social à Madrid et sa direction exécutive en France. Altadis démarre avec 13 % de part de marché pour les cigarettes en Europe.

● **MICHELIN :** ***« Nous avons été maladroits dans notre communication »***, plaide Edouard Michelin, trente-six ans, dans un entretien publié lundi dans *Libération*. Le patron du groupe pneumatique revient sur la tempête provoquée le 8 septembre par l'annonce d'importantes suppressions d'emplois en même temps que des bénéfices nets en hausse chez Michelin.

SERVICES

● **LVMH : le groupe français de luxe a annoncé successivement lundi l'acquisition de la maison d'enchères britannique Phillips,** spécialisée dans la vente d'objets d'art, et le rachat de l'horloger suisse Zenith International. LVMH en profite pour créer en son sein une nouvelle branche Montres et joaillerie.

● **AIR FRANCE : la compagnie aérienne française a** *« totalement démenti »*, dimanche, l'existence de négociations avec la compagnie aérienne britannique Virgin Atlantic, dont la presse britannique avait fait état ce week-end.

● **A.T. KEARNEY : le numéro un mondial du conseil en stratégie et management a annoncé, lundi 15 novembre, l'acquisition du cabinet Telesis.** Le bureau d'A.T. Kearney à Paris compte désormais plus de deux cents consultants spécialisés dans la grande consommation, les industries de process, du luxe, les institutions financières et la haute technologie.

EUROPE

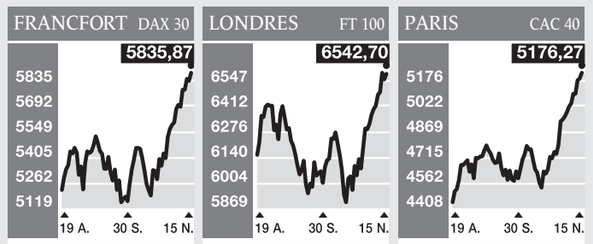

Europe 09 h 50	Indices sélection	cours 15/11	Var.% 12/11	Var.% 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4178,33	1,07	25,01
EUROPE	STOXX 50	4154,22	1,04	25,12
EUROPE	EURO STOXX 324	352,39	0,90	18,11
EUROPE	STOXX 653	333,93	0,78	19,60
PARIS	CAC 40	5176,27	0,68	31,29
PARIS	MIDCAC	0,00	....	....
PARIS	SBF 120	3510,48	0,66	32,15
PARIS	SBF 250	0,00	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	0,00	....	....
AMSTERDAM	AEX	598,63	1,49	11,20
BRUXELLES	BEL 20	3375,91	0,65	– 3,94
FRANCFORT	DAX 30	5835,87	0,77	16,56
LONDRES	FTSE 100	6542,70	0,48	11,22
MADRID	STOCK EXCHANGE	0,00	– 0,02	....
MILAN	MIBTEL 30	34158,00	0,67	– 2,83
ZURICH	SPI	7452,70	0,42	4,08

AMÉRIQUES

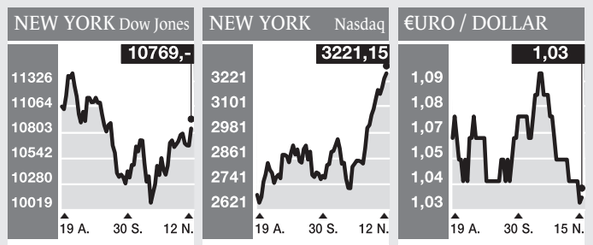

Amérique 09 h 50	Indices sélection	cours 12/11	Var.% veille	Var.% 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10769,32	1,64	17,29
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1396,06	1,06	13,57
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3221,15	0,75	46,90
TORONTO	TSE INDEX	7526,20	0,50	16,04
SAO PAULO	BOVESPA	13114,00	– 0,57	93,31
MEXICO	BOLSA	337,94	– 0,43	45,36
BUENOS AIRES	MERVAL	549,92	– 1,31	27,87
SANTIAGO	IPSA GENERAL	130,81	0,28	69,88
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5604,51	– 0,86	17,04

ASIE - PACIFIQUE

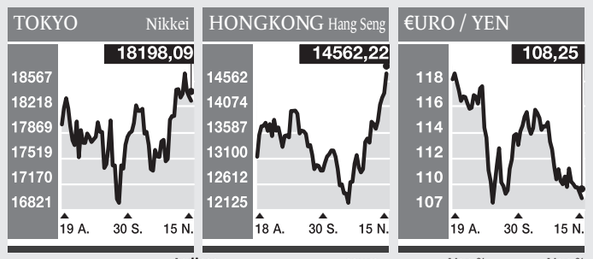

Zone Asie 09 h 50	Indices sélection	cours 15/11	Var.% 12/11	Var.% 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	18198,09	– 0,33	31,47
HONGKONG	HANG SENG	14562,22	2,63	44,92
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	....	60,06
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	118,11	0,60	81,88
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3010,70	0,02	7,01
BANGKOK	SET	30,28	– 0,62	17,91
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4606,37	– 0,50	50,76
WELLINGTON	NZSE-40	2066,17	– 0,65	0,04

ÉCONOMIE

Accord sino-américain sur l'adhésion de la Chine à l'OMC

LA CHINE et les Etats-Unis ont signé lundi 15 novembre à Pékin un accord sur les conditions d'adhésion de Pékin à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en présence de journalistes.
La cérémonie s'est déroulée entre le ministre chinois du commerce extérieur et de la coopération économique (Moftec), Shi Guangsheng, et la représentante américaine au commerce, Charlene Barshefsky.
Lors d'une brève déclaration, M. Shi a qualifié l'accord de *« mutuellement satisfaisant »*. *« L'accord favorisera l'entrée à l'OMC le plus rapidement possible »*, a-t-il ajouté.
« Il s'agit d'un moment important dans les relations sino-américaines », a déclaré pour sa part Mme Barshefsky. Ces négociations étaient considérées comme la dernière chance de parvenir à un accord sur l'adhésion de la Chine à l'OMC avant la conférence ministérielle de Seattle (Etats-Unis) qui doit donner à la fin du mois le coup d'envoi d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.
La Chine tentait d'adhérer depuis 1986 à l'organisation commerciale internationale. *(Lire page 2.)*

■ **JAPON : la masse monétaire japonaise a augmenté de 3,5 %** en octobre par rapport à son niveau du même mois de 1998, après une hausse de 3,3 % en septembre et de 3,5 % en août, a annoncé lundi la Banque du Japon (BoJ).
■ **La production industrielle au Japon a progressé de 0,6 % en septembre par rapport au mois précédent**, selon le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI). Les livraisons de produits industriels ont augmenté de 0,1 %, les stocks ont baissé de 0,2 % et le ratio d'utilisation des capacités de production a stagné.
■ **Le nombre de défaillances d'entreprises au Japon** a de nouveau reculé en octobre, diminuant de 18,3 % par rapport au même mois de l'an passé, à 1 395 cas, après s'être contracté de 21,1 % au premier semestre de l'exercice, à 7 919 cas. Il s'agit du douzième mois consécutif de baisse, a précisé la société privée d'analyse crédit Teikoku Databank.
■ **FRANCE : le secrétaire général de FO Marc Blondel** juge, dans le dernier numéro de FO Hebdo, *« indispensable »* de réclamer, *« dans les entreprises comme dans la fonction publique »*, des *« augmentations de salaires sans faire preuve de timidité, sans complexe »*.
■ **ALLEMAGNE : le ministre allemand de l'économie, Werner Müller,** a dit tabler plutôt sur 3 % que sur 2,5 % de croissance en 2000, dans une interview publiée dimanche par le journal *Bild am Sonntag*.
■ **L'indice des prix de gros en Allemagne** a diminué de 0,1 % en octobre comparé en septembre, ce qui porte à 2,1 % sa hausse sur un an, a annoncé lundi l'office des statistiques de Wiesbaden.
En septembre, l'indice avait affiché une hausse de 1,2 %, comparée au même mois de l'an dernier.
■ **Le ministre allemand des finances, Hans Eichel,** devait défendre, lundi, la candidature de son secrétaire d'Etat, Caio Kai Koch-Weser, pour la direction générale du Fonds monétaire international (FMI), lors d'un conseil économique et financier franco-allemand, a affirmé l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* à paraître lundi.
■ **Le Bundestag, Chambre basse du Parlement allemand,** a approuvé vendredi en seconde lecture les principaux points du plan d'assainissement budgétaire 2000, présenté par le ministre des finances Hans Eichel.
Le projet de loi, qui prévoit des mesures d'économie dans tous les secteurs, constitue le pilier du *« paquet »* d'économies du gouvernement de coalition social-démocrate et verts, lesquelles doivent s'élever à 30 milliards de deutschemarks (15,34 milliards d'euros) en l'an 2000.

■ **BELGIQUE : la Banque nationale belge (BNB)** a revu vendredi à la hausse sa prévision de croissance pour 1999, à 1,9 % du produit intérieur brut (PIB) contre 1,6 % précédemment.

■ **KOWEÏT : le gouverneur de la banque centrale du Koweït** a écarté samedi toute intervention de cette institution pour freiner la chute de la Bourse koweïtienne.

■ **PÉTROLE : il y a** ***« beaucoup de soutien »*** au sein de l'OPEP pour un maintien de la réduction de l'offre de brut après le 31 mars 2000, a déclaré samedi le ministre du pétrole des Emirats Arabes Unis, Obeid Ben Seif Al-Nasseri.

■ **COLOMBIE : en Colombie, 41,3 % des foyers ont réduit leur consommation alimentaire**, en raison de la récession sans précédent qui frappe le pays, mais cette réduction atteint des *« niveaux effrayants »* parmi les couches les plus basses de la société, selon une étude réalisée par une fondation privée.

VALEUR DU JOUR

Nouvelle effervescence autour du CCF

LE SUISSE Swiss Life, le belge KBC et le néerlandais ING ont-ils enfin signé l'armistice de la guerre qu'ils se livrent à fleuret moucheté depuis plusieurs mois pour prendre le contrôle du Crédit Commercial de France (CCF), la sixième banque française ? Dimanche 14 novembre, l'hebdomadaire britannique *Sunday Telegraph* affirmait qu'ING devait entamer cette semaine une procédure d'offre publique d'achat sur le CCF. Le bancassureur, qui détient 18,6 % du capital de la banque française, se serait préalablement mis d'accord avec Swiss Life et KBC pour leur racheter leur participation dans le CCF, respectivement de 18,18 % et 14,6 %. Au siège de l'établissement néerlandais on ne faisait *« pas de commentaires »* tout en précisant qu'ING *« n'était ni pressé, ni prêt à payer n'importe quel prix »* pour prendre le contrôle du CCF.
Le 26 août, alors que la banque française était de nouveau le centre de spéculations boursières, le président d'ING, Godfried Van der Lugt, avait jugé le prix du CCF *« légèrement exagéré et nous avions déjà dit cela quand le titre avait atteint 112 euros »*. Lundi matin, lors des premières transactions, l'action CCF se traitait en hausse de 4,24 % à 120,6 euros à la Bourse de Paris, ce qui évaluait la banque à plus 8,7 milliards d'euros. Mais ce prix n'est pas un obstacle pour le géant néerlandais. Il y a un mois, ING a indiqué disposer d'un trésor de guerre de *« 10 à 15 milliards d'euros »* pour sa politique d'expansion.

Action CCF
en **euros** à Paris

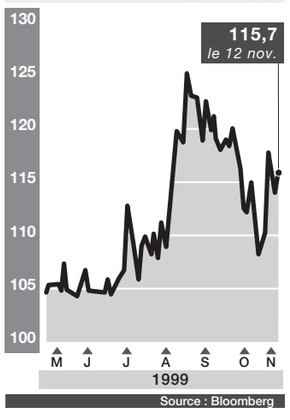

Officiellement toutefois, ce butin a toujours été destiné à financer *« une grosse acquisition »* sur le marché nord-américain de l'assurance-vie.
Chez les autres protagonistes, le mutisme prévalait. *« Nous ne faisons pas de commentaire »*, indiquait lundi matin une porte-parole du CCF. Une chose est certaine : le dossier ne devrait pas, à terme, rester en l'état. KBC n'a pas les moyens de prendre le contrôle du CCF selon les analystes. L'établissement belge pourrait être tenté de monnayer au prix fort sa participation. De son côté, Swiss Life cherche avant tout à préserver les partenariats qu'il a tissés avec le CCF. S'il obtenait des assurances sur leur pérennité, il pourrait laisser la voie libre à ING.

Joël Morio

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris restait sur ses plus hauts niveaux, lundi 15 novembre, en milieu de séance. L'indice CAC 40 se situait à 5 180,08 points, en gain de 0,75 %. Vendredi 12 novembre, le CAC 40 avait clôturé sur un record, pour la 11e séance consécutive, à 5 141,51 points (+ 0,18 %).

FRANCFORT

LES ACTIONS allemandes étaient en forte hausse, lundi à la mi-journée. L'indice les représentant à la Bourse de Francfort, le Dax, bondissait de 1,14 % à 5 857,17 points. Contrairement à la place parisienne, la Bourse de Francfort avait clôturé en légère baisse vendredi. La référence du marché a cédé 0,19 %, à 5 791,05 points en fin de séance.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres repassait dans le rouge, lundi en milieu de séance. Il gagnait 0,46 % à 6541,50 points après avoir chuté en début de matinée de 0,11 %. Affaibli par le recul des valeurs de télécommunications, l'indice Footsie avait cédé 0,60 %, en clôture vendredi, à 6 511,6 points.

TOKYO

A LA BOURSE de Tokyo, l'indice Nikkei a reculé de 0,33%, lundi en clôture, à 18 198,09 points. A la mi-journée, le marché était pourtant en hausse de 1,09 %, soutenu par un petit nombre de valeurs de la haute technologie.

NEW YORK

LA BOURSE de New York a terminé la séance du vendredi 12 novembre en nette hausse, l'indice Dow Jones gagnant 173,71 points (+ 1,64 %) à 10 769,01 points. La Bourse américaine a profité de la progression des valeurs financières après la signature par le président Clinton de la loi sur la modernisation du secteur bancaire.
L'indice de la Bourse électronique Nasdaq a pour sa part affiché vendredi son 10e record en deux semaines à 3 220,89 points, en hausse de 0,75 %.

TAUX

LES MARCHES OBLIGATAIRES européens ont ouvert en hausse, lundi 15 novembre. Après quelques minutes de transactions, le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'inscrivait à 4,95 %.
Vendredi, les obligations américaines avaient nettement progressé après l'annonce d'une stagnation des ventes de détail en octobre aux Etats-Unis et d'un net ralentissement de la hausse des coûts du travail au 3e trimestre. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans s'était établi à 6,02 % en clôture.

MONNAIES

L'EURO restait faible, lundi matin, face au billet vert, à 1,0322 dollar. Les opérateurs se montraient prudents à la veille de la réunion du conseil de la Réserve fédérale américaine. Le dollar cotait 104,82 yens et l'euro 108,30 yens.

Taux de change fixe zone €uro

€uro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	€URO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone €uro

€uro contre	12/11
COURONNE DANOISE	7,4358
COUR. NORVÉGIENNE	8,1905
COUR. SUÉDOISE	8,6350
COURONNE TCHÈQUE	36,350
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6021
DOLLAR CANADIEN	1,5082
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0004
DRACHME GRECQUE	328,30
FLORINT HONGROIS	254,62
ZLOTY POLONAIS	4,4643

Cours de change croisés

15/11 09 h 50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	....	0,95361	1,03235	0,15738	1,61550	0,64263
YEN	104,86500	....	108,25000	16,49500	169,36000	67,37500
€URO	0,96866	0,92379	....	0,15245	1,56475	0,62245
FRANC	6,35405	6,06015	6,55957	....	10,26380	4,08260
LIVRE	0,61900	0,59045	0,63905	0,09740	....	0,39775
FRANC SUISSE	1,55610	1,48410	1,60660	0,24485	2,51405	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 12/11	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,92	2,73	4,97	5,63
ALLEMAGNE	2,94	3,38	4,86	5,54
GDE-BRETAG.	5,13	5,37	5,03	4,17
ITALIE	2,94	3,33	5,13	5,79
JAPON	0,11	0,04	1,76	2,59
ÉTATS-UNIS	5,34	5,24	5,95	6,05
SUISSE	0,70	1,89	3,19	4,26
PAYS-BAS	2,89	3,33	5,01	5,69

Matières premières

En dollars	Cours 12/11	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1714	0,12
ALUMINIUM 3 MOIS	1478	– 0,27
PLOMB 3 MOIS	476,5	– 0,94
ETAIN 3 MOIS	5703	– 0,30
ZINC 3 MOIS	1127	– 0,09
NICKEL 3 MOIS	7800	– 0,13
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,13	....
PLATINE A TERME	....	....
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	246	0,72
MAÏS (CHICAGO)	194,5	0,13
SOJA TOURTEAU (CHG.)	148,4	0,13
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	795	– 1,85
CAFÉ (LONDRES)	1325	3,92
SUCRE BLANC (PARIS)	175	....

Matif

Cours 09 h 50	Volume 15/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 99	1041	88,74	88,68
Euribor 3 mois			
NOVEMBRE 99	....	....	....

Pétrole

En dollars	Cours 12/11	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	24,59	....
WTI (NEW YORK)	25,19	1,12
LIGHT SWEET CRUDE	24,91	1,18

Or

En €uros	Cours 12/11	Var % 11/11
OR FIN KILO BARRE	8700	....
OR FIN LINGOT	9070	+ 0,33
ONCE D'OR (LO) $	307	....
PIÈCE FRANCE 20 F	51,30	+ 0,39
PIÈCE SUISSE 20 F	51,60	+ 0,58
PIÈCE UNION LAT. 20 F	51,30	+ 0,39
PIÈCE 10 DOLLARS US	219,50	– 0,09
PIÈCE 20 DOLLARS US	397,25	....
PIÈCE 50 PESOS MEX	331	+ 1,47

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

LeMonde Job: WMQ1611--0025-0 WAS LMQ1611-25 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:56 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0409 Lcp:700 CMYK

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Olivetti** a abandonné, vendredi 12 novembre, 4,32 %, à 2,08 euros, et **Telecom Italia** 0,1 %, à 8,92 euros. Le président du nouvel ensemble, Robert Colaninno, a déclaré que Telecom Italia n'avait pas besoin de partenaire étranger, à la suite de rumeurs sur une éventuelle association avec le groupe américain Bell Atlantic.

● Le titre **BSkyB** a perdu, vendredi, 19,5 pence, à 635,5 pence, à la suite de l'ouverture d'une enquête de la Commission de la concurrence, après la montée en puissance dans son capital du groupe français Vivendi, à 24,5 %.

● L'action **DaimlerChrysler** a abandonné 0,89 %, à 69,04 euros, vendredi. Le géant germano-américain a décidé d'appliquer un plan de redressement à sa filiale ferroviaire Adtranz, s'accompagnant de fermetures de sites et de la suppression de 3 000 emplois d'ici à la fin 2002.

● En fin de séance, vendredi, le titre de la première compagnie pétrolière espagnole, **Repsol-YPF,** a chuté de 3,35 % à 20,75 euros. Sa cotation avait été suspendue, comme celle de Iberdrola et Gas Natural en fin de matinée, après des informations de presse selon lesquelles son conseil d'administration devait étudier, vendredi 12 novembre, le lancement de deux offres d'achat sur Iberdrola et Gas Natural. Le groupe avait finalement démenti la tenue d'une réunion de son conseil vendredi.

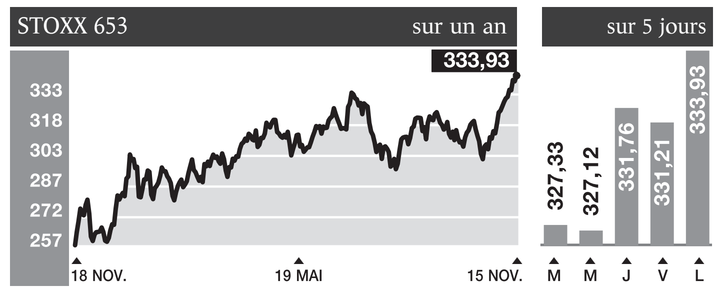

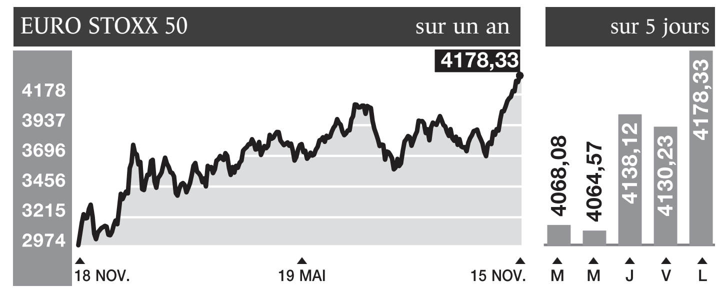

15/11 09 h 58 ▶

AUTOMOBILE

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
AUTOLIV SDR	SE	30,92	....
BASF AG	BE★	41,1	+ 0,98
BMW	DE★	26,98	+ 0,67
CONTINENTAL AG	DE★	20,4	+ 0,99
DAIMLERCHRYSLER	DE★	69,35	+ 1,09
FIAT	IT★	28,85	+ 1,23
FIAT PRIV.	IT★	13,85	+ 1,09
MICHELIN /RM	FR★	40,9	+ 2
PEUGEOT	FR★	185,4	+ 1,31
PIRELLI	IT★	2,08	+ 0,48
RENAULT	FR★	46,03	+ 1,61
VALEO /RM	FR★	68,5	+ 2,24
VOLKSWAGEN	DE★	50,6	+ 1,20
VOLVO -A-	SE	25,54	....
VOLVO -B-	SE	25,77	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		236,65	+ 0,75

BANQUES

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
ABBEY NATIONAL	GB	17,30	+ 1,19
ABN AMRO HOLDIN	NL★	24,44	+ 1,33
ALL & LEICS	GB	13,82	− 0,90
ALLIED IRISH BA	GB	19,08	....
ALPHA CREDIT BA	GR	80,11	....
ARGENTARIA R	ES★	21,71	....
B PINTO MAYOR R	PT★	20,83	....
BANK AUSTRIA AG	AT★	52,2	+ 0,56
BANK OF IRELAND	GB	12,96	....
BANK OF PIRAEUS	GR	24,93	....
BK OF SCOTLAND	GB	11,88	+ 1,34
BANKINTER R	ES★	37,45	....
BARCLAYS PLC	GB	29,78	+ 0,69
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	68,2	+ 1,49
COMIT	IT★	5,68	− 0,18
BCA FIDEURAM	IT★	6,49	+ 0,78
BCA INTESA	IT★	4,11	....
MONTE PASCHI SI	IT★	3,74	....
BCA ROMA	IT★	1,27	....
BBV R	ES★	13,25	....
ESPIRITO SANTO	PT★	24,5	....
BCO POPULAR ESP	ES★	67,6	....
BCP R	PT★	27	....
BIPOP CARIRE	IT★	42,5	+ 0,71
BNL	IT★	3,23	+ 0,62
BNP /RM	FR★	92	+ 1,66
BSCH R	ES★	10,77	....
CCF /RM	FR★	121	+ 4,58
CHRISTIANIA BK	NO	5,13	....
COMIT	IT★	5,68	− 0,18
COMM.BANK OF GR	GR	70	....
COMMERZBANK	DE★	34,65	+ 0,29
CREDIT LYONNAIS	FR★	28,78	− 0,72
DEN DANSKE BK	DK	106,92	+ 0,63
DEN NORSKE BANK	NO	3,87	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	70,1	− 0,36
DEXIA CC	BE★	152	....
DEXIA FCE RM	FR★	139,6	− 2,31
DRESDNER BANK N	DE★	50,6	+ 2,53
EFG EUROBANK	GR	43,10	....
ERGO BANK	GR	94,12	....
ERSTE BANK	AT★	51,2	− 0,08
FOERENINGSSB A	SE	15,58	....
HALIFAX GROUP	GB	11,57	− 0,27
HSBC HLDG	GB	12,46	+ 2,45
IONIAN BK REG.S	GR	51,29	....
KBC BANCASSURAN	BE★	55,95	....
LLOYDS TSB	GB	13,65	+ 1,28
MERITA	FI★	5,9	....
NAT BANK GREECE	GR	64,88	....
NATEXIS BQ POP.	FR★	74,85	− 0,13
NATL WESTM BK	GB	21,79	+ 1,98
NORDBANKEN HOLD	SE	5,91	....
ROLO BANCA 1473	IT★	20,28	+ 1,15
ROYAL BK SCOTL	GB	20,85	+ 0,83
SAN PAOLO IMI	IT★	12,5	+ 0,81
S-E-BANKEN -A-	SE	10,60	....
STANDARD CHARTE	GB	13,87	− 0,90
STE GENERAL-A-/	FR★	225,3	+ 1,49
SV HANDBK -A-	SE	14,01	....
UBS REG	CH	299,17	+ 1,48
UNICREDITO ITAL	IT★	4,65	+ 0,65
UNIDANMARK -A-	DK	69,93	+ 0,39
XIOSBANK	GR	24,06	....
▶ DJ E STOXX BANK P		298,24	+ 0,40

PRODUITS DE BASE

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
ACERINOX R	ES★	28,2	....
ALUSUISSE LON G	CH	574,70	+ 0,22
ALUMINIUM GREEC	GR	48,74	....
ARJO WIGGINS AP	GB	2,98	....
ASSIDOMAEN AB	SE	15,46	....
AVESTA	SE	4,56	....
BEKAERT	BE★	510	....
BILLITON	GB	4,34	+ 0,73
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	42,25	+ 0,33
BUHRMANN NV	NL★	15,83	+ 0,19
BUNZL PLC	GB	5,64	− 0,55
CART.BURGO	IT★	6,65	− 1,48
CORUS GROUP	GB	1,69	− 0,92
ELKEM ASA, OSLO	NO	16,48	....
ELVAL	GR	15,23	....
JOHNSON MATTHEY	GB	9,37	....
MAYR-MELNHOF KA	AT★	42,35	+ 0,14
METSAE-SERLA -B	FI★	8,92	....
MODO -B-	SE	28,66	....
NORSKE SKOGIND-	NO	39,92	....
OUTOKUMPU OY -A	FI★	10,79	....
PECHINEY-A-	FR★	54,85	+ 1,01
PORTUCEL INDUST	PT★	6,14	....
RAUTARUUKKI K	FI★	5,85	....
RIO TINTO	GB	17,24	− 0,36
SIDENOR	GR	23,94	....
SILVER & BARYTE	GR	42,55	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,55	....
SOPORCEL	PT★	13,42	....
STORA ENSO -A-	FI★	12,55	....
STORA ENSO -R-	FI★	12,77	....
SVENSKA CELLULO	SE	25,36	....
THYSSEN KRUPP	DE★	20,7	− 0,48
TRELLEBORG B	SE	8,98	....
UNION MINIERE	BE★	40	....
UPM-KYMMENE COR	FI★	28,4	+ 0,18
USINOR	FR★	12,6	+ 0,80
VIOHALCO	GR	46,60	....
VOEST-ALPINE ST	AT★	32,35	− 0,46
▶ DJ E STOXX BASI P		190,14	+ 0,26

CHIMIE

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
AIR LIQUIDE /RM	FR★	148,5	+ 0,54
AKZO NOBEL NV	NL★	38,8	+ 1,52
BASF AG	DE★	41,1	+ 0,98
BAYER AG	DE★	38,8	+ 1,17
BOC GROUP PLC	GB	20,88	....
CELANESE N	DE★	16,85	....
CIBA SPEC CHEM	CH	75,72	+ 1,25
CLARIANT N	CH	434,13	+ 0,87
DEGUSSA-HUELS	DE★	35	+ 2,04
DSM	NL★	34,69	+ 1,43
DYNO	NO	23,87	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4571,46	+ 0,27
ICI	GB	9,83	+ 3,12
KEMIRA	FI★	5,35	....
LAPORTE	GB	8,62	....
LONZA GRP N	CH	582,16	+ 0,54
RHODIA	FR★	18	+ 0,84
SNIA	IT★	0,98	+ 1,03
SOLVAY	BE★	75,25	....
TESSENDERLO CHE	BE★	47,7	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		334,76	+ 0,60

CONGLOMÉRATS

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
CGIP /RM	FR★	46,5	....
CHRISTIAN DIOR	FR★	174,9	+ 0,52
CIR	IT★	1,88	+ 2,17
D'IETEREN SA	BE★	433	....
GAZ ET EAUX /RM	FR★	46,45	+ 0,54
GBL	BE★	175,8	....
GENL ELECTR CO	GB	12,35	+ 0,77
GEVAERT	BE★	53,95	....
HAGEMEYER NV	NL★	22	+ 0,69
INCHCAPE	GB	4,22	....
INVESTOR -A-	SE	12,85	....
INVESTOR -B-	SE	12,91	....
KVAERNER -A-	NO	17,28	....
LVMH / RM	FR★	316,7	+ 0,35
MYTILINEOS HOLD	GR	20,29	....
NORSK HYDRO	NO	37,06	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	154,25	+ 0,20
ORKLA -A-	NO	14,22	....
ORKLA -B-	NO	14,16	....
SONAE SGPS	PT★	32,68	....
TOMKINS	GB	3,21	....
VEBA AG	DE★	50,2	− 0,40
▶ DJ E STOXX CONG P		276,38	+ 0,09

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
EIRCOM	IE	3,97	....
BRITISH TELECOM	GB	19,98	+ 2,82
CABLE & WIRELES	GB	11,85	− 0,26
DEUTSCHE TELEKO	DE★	50,3	− 0,69
ENERGIS	GB	36,38	+ 1,22
EQUANT NV	DE★	91	+ 2,25
EUROPOLITAN HLD	SE	12,16	....
FRANCE TELECOM	FR★	101,9	− 0,97
HELLENIC TELE (	GR	19,74	....
KONINKLIJKE KPN	NL★	53,75	+ 1,99
NETCOM ASA	NO	36,63	....
PANAFON HELLENI	GR	11,12	....
PORTUGAL TELECO	PT★	44,62	....
SONERA	FI★	35,75	+ 0,99
SWISSCOM N	CH	330,89	+ 0,38
TELE DANMARK -B	DK	64,55	− 0,41
TELECEL	PT★	114,5	....
TELECOM ITALIA	IT★	9,05	+ 1,46
TELECOM ITALIA	IT★	4,74	....
TELEFONICA	ES★	17,81	....
TIM	IT★	6,49	....
VODAFONE AIRTOU	GB	4,56	− 2,02
▶ DJ E STOXX TCOM P		819,07	− 0,14

CONSTRUCTION

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
ACCIONA	ES★	49,64	....
AKTOR SA	GR	27,11	....
ASKO -A-	FI★	16	....
AUMAR R	ES★	18,9	....
ACESA R	ES★	10,53	....
BLUE CIRCLE IND	GB	5,25	+ 1,82
BOUYGUES /RM	FR★	391	+ 0,77
BPB	GB	6,14	....
BUZZI UNICEM	IT★	11,1	− 1,68
CARADON	GB	2,45	....
CBR	BE★	105,9	....
CIMPOR R	PT★	15,68	....
COLAS /RM	FR★	184	− 0,54
CRH PLC	GB	26,88	....
GRUPO DRAGADOS	ES★	9,78	....
FCC	ES★	22,8	....
GROUPE GTM	FR★	96,5	+ 0,63
HANSON PLC	GB	7,73	− 0,80
HEIDELBERGER ZE	DE★	77	....
HELL.TECHNODO.R	GR	34,16	....
HERACLES GENL R	GR	32,90	....
HOCHTIEF ESSEN	DE★	33,5	− 14,97
HOLDERBANK FINA	CH	1212,84	....
IMERYS /RM	FR★	134	− 1,47
ITALCEMENTI	IT★	10,9	− 1,27
LAFARGE /RM	FR★	94,4	− 0,32
MICHANIKI REG.	GR	23,79	....
TARMAC	GB	8,81	− 0,53
PILKINGTON PLC	GB	1,41	+ 5,88
RMC GROUP PLC	GB	13,06	+ 0,97
RUGBY GRP	GB	2,10	....
SAINT GOBAIN /R	FR★	163,2	+ 1,24
SKANSKA -B-	SE	34,22	....
SUPERFOS	DK	21,52	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,21	+ 0,71
TECHNIP /RM	FR★	100,9	+ 3,12
TITAN CEMENT RE	GR	117,27	....
WIENERB BAUSTOF	AT★	21,95	+ 0,27
WILLIAMS	GB	5,06	....
▶ DJ E STOXX CNST P		212,27	− 0,26

CONSOMMATION CYCLIQUE

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
ACCOR /RM	FR★	228	+ 0,53
ADIDAS-SALOMON	DE★	75,5	+ 1,89
AIR FCE	FR★	15,59	− 1,33
AIRTOURS PLC	GB	5,25	....
ALITALIA	IT★	2,52	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	19,94	....
BANG & OLUFSEN	DK	36,31	− 0,70
BARRATT DEV PLC	GB	4,15	+ 0,38
BEAZER GROUP	GB	2,12	....
BENETTON GROUP	IT★	2,05	+ 1,49
BERKELEY GROUP	GB	8,86	....
BRITISH AIRWAYS	GB	5,36	+ 0,59
CLUB MED. /RM	FR★	102	+ 1,59
COMPASS GRP	GB	11,76	....
DT.LUFTHANSA N	DE★	20,2	+ 0,15
ELECTROLUX -B-	SE	18,47	....
EMI GROUP	GB	7,95	+ 0,40
EURO DISNEY /RM	FR★	1,2	+ 1,69
G WIMPEY PLC	GB	1,87	+ 2,59
GRANADA GROUP	GB	9,06	+ 0,52
HERMES INTL	FR★	119	....
HPI	IT★	0,59	+ 1,72
HUNTER DOUGLAS	NL★	26,5	+ 5,16
KLM	NL★	24,85	+ 0,20
HILTON GROUP	GB	3,42	− 0,46
MOULINEX /RM	FR★	9,16	+ 0,55
NCL HLDG	NO	2,81	....
PERSIMMON PLC	GB	3,50	....
PREUSSAG AG	DE★	52,5	+ 1,45
RANK GROUP	GB	3,37	....
SAIRGROUP N	CH	201,52	+ 1,25
SAS DANMARK A/S	DK	9,55	....
SEB /RM	FR★	58	− 1,69
SODEXHO ALLIANC	FR★	168	+ 0,84
THE SWATCH GRP	CH	805,45	+ 0,39
THE SWATCH GRP	CH	167,31	+ 0,56
WW/WW UK UNITS	IE	0,95	....
WILSON BOWDEN	GB	9,51	....
WOLFORD AG	AT★	45,85	+ 0,55
▶ DJ E STOXX CYC GO P		166,12	+ 0,45

PHARMACIE

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
ASTRAZENECA	GB	45,42	+ 0,07
ELAN CORP	GB	23,20	− 4,52
GLAXO WELLCOME	GB	29,87	+ 1,33
HOECHST AG	DE★	44,7	− 0,11
NOVARTIS N	CH	1518,22	− 0,25
NOVO NORDISK B	DK	127,76	− 0,52
ORION B	FI★	22	+ 0,46
RHONE POUL./RM	FR★	57,45	+ 0,70
ROCHE HOLDING	CH	16762,04	+ 1,32
ROCHE HOLDING G	CH	11612,14	+ 0,89
SANOFI SYNTHELA	FR★	44,4	+ 0,45
SCHERING AG	DE★	118,9	+ 0,42
SMITHKLINE BEEC	GB	13,67	+ 1,28
UCB	BE★	43,15	....
▶ DJ E STOXX PHAR P		428,86	+ 0,39

ÉNERGIE

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
AKER MARITIME	NO	6,10	....
BG	GB	5,31	....
BP AMOCO	GB	9,72	+ 1,14
BURMAH CASTROL	GB	15,85	....
CEPSA	ES★	10,1	....
DORDTSCHE PETRO	NL★	49,85	....
ENI	IT★	5,5	+ 1,66
ENTERPRISE OIL	GB	7,76	+ 0,61
F.OLSEN ENERGY	NO	6,17	....
LASMO	GB	2,32	+ 4,23
OMV AG	AT★	94,5	+ 0,01
PETROLEUM GEO-S	NO	13,86	....
PRIMAGAZ /RM	FR★	79,8	− 0,25
REPSOL	ES★	20,75	....
ROYAL DUTCH CO	NL★	59,75	+ 0,95
SAIPEM	IT★	3,67	− 0,27
SHELL TRANSP &	GB	7,71	+ 0,61
SMEDVIG -A-	NO	9,77	....
TOTAL FINA /RM	FR★	130,9	+ 1,47
▶ DJ E STOXX ENGY P		307,25	+ 0,79

(Publicité)

SERVICES FINANCIERS

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
3I	GB	13,95	+ 1,48
ALMANIJ	BE★	59	....
ALPHA FINANCE	GR	80,72	....
AMVESCAP	GB	8,64	....
BENI STABILI	IT★	0,33	− 2,94
BPI R	PT★	4,15	....
BRITISH LAND CO	GB	6,60	....
CANARY WHARF GR	GB	4,98	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,38	....
COBEPA	BE★	63,6	....
CONSORS DISC-BR	DE★	59,5	+ 3,16
CORP FIN ALBA	ES★	27,7	....
CS GROUP N	CH	187,21	+ 0,84
EURAFRANCE /RM	FR★	560	− 0,88
FORTIS (B)	BE★	35,2	....
FORTIS (NL)	NL★	34,93	+ 1,25
GECINA /RM	FR★	112,4	− 0,53
HAMMERSON	GB	7,16	....
ING GROEP	NL★	59,69	+ 1,27
KAPITAL HOLDING	DK	44,38	+ 0,36
LAND SECURITIES	GB	11,79	....
LIBERTY INTL	GB	7,63	....
MEDIOBANCA	IT★	9,69	+ 0,94
MEPC PLC	GB	6,96	....
METROVACESA	ES★	19,05	....
PROVIDENT FIN	GB	10,97	....
RODAMCO UK	NL★	38,95	....
RODAMCO CONT. E	NL★	37,3	....
RODAMCO NORTH A	NL★	35,95	....
SCHRODERS PLC	GB	19,56	....
SIMCO N /RM	FR★	81,9	+ 1,11
SLOUGH ESTATES	GB	5,34	....
UNIBAIL /RM	FR★	133,1	− 1,26
UNIM	IT★	0,49	....
VALLEHERMOSO	ES★	7,56	....
WCM BETEILIGUNG	DE★	36,5	− 1,35
WOOLWICH PLC	GB	5,47	− 0,85
▶ DJ E STOXX FINS P		263,78	+ 0,55

ALIMENTATION ET BOISSON

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
ALLIED DOMECQ	GB	5,11	− 0,61
ASSOCIAT BRIT F	GB	5,74	....
BASS	GB	10,22	+ 2,68
BBAG OE BRAU-BE	AT★	43,8	....
BRAU-UNION	AT★	44,1	− 2,22
CADBURY SCHWEPP	GB	5,86	+ 2,75
CARLSBERG -B-	DK	34,29	....
CARLSBERG AS -A	DK	34,19	....
DANISCO	DK	39,94	....
DANONE /RM	FR★	237,3	+ 0,85
DELTA DAIRY	GR	45,08	....
DIAGEO	GB	9,09	+ 5,65
ELAIS OLEAGINOU	GR	44,59	....
ERID.BEGH.SAY /	FR★	106,8	+ 0,28
GREENCORE GROUP	GB	2,51	....
HEINEKEN HOLD.N	NL★	35	− 0,57
HELLENIC BOTTLI	GR	24,67	....
HELLENIC SUGAR	GR	28,21	....
KERRY GRP-A-	GB	11,72	....
MONTEDISON	IT★	1,57	+ 1,29
NESTLE N	CH	1795,62	+ 0,03
KONINKLIJKE NUM	NL★	37,52	+ 2,79
PARMALAT	IT★	1,23	− 0,81
PERNOD RICARD /	FR★	65	+ 0,15
RAISIO GRP -V-	FI★	6,98	....
RIEBER & SON -B	NO	5,13	....
SCOTT & NEWCAST	GB	7,95	+ 0,60
SOUTH AFRICAN B	GB	9,01	+ 0,88
TATE & LYLE	GB	7,35	− 0,21
UNIGATE PLC	GB	4,34	+ 2,21
UNILEVER	NL★	55,4	+ 3,17
UNILEVER	GB	7,23	+ 0,88
WHITBREAD	GB	9,89	+ 2,60
▶ DJ E STOXX F & BV P		213,58	+ 0,68

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
ABB PARTI	CH	1586,02	+ 0,39
ADECCO N	CH	589	....
ALSTOM	FR★	27,53	+ 1,03
ASSA ABLOY-B-	SE	11,58	....
ASSOC BR PORTS	GB	4,61	....
ATLAS COPCO -A-	SE	23,16	....
ATLAS COPCO -B-	SE	22,76	....
ATTICA ENTR SA	GR	17,97	....
BAA	GB	7,05	+ 2,51
BBA GROUP PLC	GB	7,08	....
BERGESEN	NO	14,71	....
BONHEUR	NO	23,81	....
CMG	GB	46,16	+ 1,97
COOKSON GROUP P	GB	3,59	+ 6,51
DAMPSKIBS -A-	DK	9509,53	....
DAMPSKIBS -B-	DK	10153,58	....
DAMSKIBS SVEND	DK	14537,78	....
DET SONDENFJ NO	NO	5,35	....
ELECTROCOMPONEN	GB	9,69	....
EUROTUNNEL /RM	FR★	1,26	+ 0,80
FINNLINES	FI★	26,2	....
FKI	GB	2,55	+ 1,24
FLS IND.B	DK	26,23	....
FLUGHAFEN WIEN	AT★	34,27	+ 0,38
GKN	GB	14,34	+ 1,10
GLYNWED INTL PL	GB	3,40	− 1,36
HALKOR	GR	23,45	....
HAYS	GB	12,38	− 1,13
HEIDELBERGER DR	DE★	53,8	+ 0,37
HUHTAMAEKI VAN	FI★	30	....
IFIL	IT★	6,72	− 0,74
IMI PLC	GB	3,71	....
ISS INTL SERV-B	DK	59,17	+ 1,15
KOEBENHAVN LUFT	DK	82,04	....
KON.NEDLLOYD	NL★	26,25	− 0,38
KONE B	FI★	40	....
LEGRAND /RM	FR★	232	+ 1,27
LEIF HOEGH	NO	10,44	....
LINDE AG	DE★	52,45	+ 0,87
MAN AG	DE★	31,6	+ 1,28
MANNESMANN N	DE★	190,3	+ 2,86
METALLGESELLSCH	DE★	18,4	− 0,27
METRA A	FI★	18,88	....
METSO	FI★	10,8	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,73	....
NFC	GB	3,21	....
NKT HOLDING	DK	56	....
OCEAN GROUP	GB	16,30	....
PARTEK	FI★	10,65	....
PENINS.ORIENT.S	GB	14,70	+ 1,52
PREMIER FARNELL	GB	5,05	....
RAILTRACK	GB	18,45	+ 1,03
RANDSTAD HOLDIN	NL★	55,1	+ 1,29
RATIN -A-	DK	102,88	....
RATIN -B-	DK	103,82	+ 1,58
RENTOKIL INITIA	GB	3,37	+ 2,38
REXAM	GB	3,84	....
REXEL /RM	FR★	81,75	− 0,79
RHI AG	AT★	26,65	− 0,56
RIETER HLDG N	CH	562,26	− 0,55
SANDVIK -A-	SE	23,62	....
SANDVIK -B-	SE	23,91	....
SAURER ARBON N	CH	447,82	+ 2,56
SCHNEIDER ELECT	FR★	69,6	+ 1,75
SEAT-PAGINE GIA	IT★	1,54	− 1,28
SECURICOR	GB	9,64	....
SECURITAS -B-	SE	16,10	....
SHANKS GROUP	GB	3,92	....
SIDEL /RM	FR★	90,2	+ 1,01
INVENSYS	GB	4,64	− 0,34
SKF -A-	SE	18,41	....
SKF -B-	SE	19,46	....
SOPHUS BEREND -	DK	23,13	....
SULZER FRAT.SA1	CH	656,18	....
SVEDALA	SE	15,69	....
T.I.GROUP PLC	GB	6,52	....
TOMRA SYSTEMS	NO	33,33	....
VA TECHNOLOGIE	AT★	62,6	+ 0,56
▶ DJ E STOXX IND GO P		431,59	+ 1,72

ASSURANCES

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
AEGON NV	NL★	86,05	+ 0,53
AGF /RM	FR★	53,55	− 0,46
ALLEANZA ASS	IT★	9,55	+ 1,38
ALLIANZ AG	DE★	308,6	+ 2,02
ALLIED ZURICH	GB	12,32	− 1,01
AXA /RM	FR★	136	− 0,37
BALOISE HLDG N	CH	802,96	+ 0,55
CGU	GB	14,83	− 0,53
CNP ASSURANCES	FR★	28,41	− 2,37
CORP MAPFRE R	ES★	16,8	....
ERGO VERSICHERU	DE★	125,95	+ 0,52
ETHNIKI GEN INS	GR	42,70	....
FORSIKRING CODA	DK	83,38	....
FORTIS (B)	BE★	35,2	....
GENERALI ASS	IT★	29,75	+ 1,02
GENERALI HLD VI	AT★	149	− 1,84
INA	IT★	2,92	....
INTERAM HELLEN	GR	30,55	....
IRISH LIFE & PE	GB	10,14	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,71	+ 1,17
MEDIOLANUM	IT★	7,73	....
MUENCH RUECKVER	DE★	227	− 0,22
NORWICH UNION	GB	7,32	− 0,85
POHJOLA YHTYMAE	FI★	51,8	....
PRUDENTIAL	GB	16,54	+ 2,13
RAS	IT★	8,96	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,23	+ 3,83
SAMPO -A-	FI★	33,9	− 0,29
SWISS RE N	CH	2064,93	+ 0,15
SEGUROS MUNDIAL	PT★	44,84	....
SKANDIA INSURAN	SE	22,35	....
STOREBRAND	NO	6,72	....
SUN LF & PROV H	GB	7,73	....
SWISS LIFE REG	CH	572,83	+ 0,11
TOPDANMARK	DK	20,17	....
ZURICH ALLIED N	CH	584,03	+ 0,54
▶ DJ E STOXX INSU P		354,08	+ 0,18

MEDIAS

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
B SKY B GROUP	GB	10,02	....
CANAL PLUS /RM	FR★	68	− 0,87
CARLTON COMMUNI	GB	7,99	+ 1,19
ELSEVIER	NL★	9,36	+ 0,43
EM.TV & MERCHAN	DE★	58,1	+ 0,36
EMAP PLC	GB	14,66	+ 5,65
HAVAS ADVERTISI	FR★	320,1	+ 0,28
INDP NEWS AND M	IR★	4,8	....
LAGARDERE SCA N	FR★	38,62	− 0,34
MEDIASET	IT★	10,25	+ 1,08
PEARSON	GB	22,81	− 0,61
REED INTERNATIO	GB	5,69	+ 0,55
REUTERS GROUP	GB	10,13	+ 1,41
SCHIBSTED	NO	12,03	....
TELEWEST COMM.	GB	4,58	− 0,68
TF1	FR★	357	+ 0,85
UNITED NEWS & M	GB	10,34	− 1,49
UNITED PAN-EURO	NL★	86,55	....
WOLTERS KLUWER	NL★	30,5	+ 1,09
WPP GROUP	GB	12,59	− 0,74
▶ DJ E STOXX MEDIA P		340,24	+ 0,43

BIENS DE CONSOMMATION

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
AHOLD	NL★	31,27	+ 0,26
ATHENS MEDICAL	GR	55,16	....
AUSTRIA TABAK A	AT★	45	+ 1,88
BEIERSDORF AG	DE★	67,9	+ 0,59
BIC /RM	FR★	44,49	+ 0,77
BRIT AMER TOBAC	GB	6,22	+ 1,02
CASINO GP /RM	FR★	125,5	− 1,34
CFR UNITS -A-	CH	1990,30	+ 1,72
DELHAIZE	BE★	73,5	....
ESSILOR INTL /R	FR★	291	+ 1,68
COLRUYT	BE★	54,9	....
FRESENIUS MED C	DE★	72	+ 1,41
FYFFES	GB	1,72	....
GALLAHER GRP	GB	5,75	− 0,27
GIB	BE★	41,15	....
IMPERIAL TOBACC	GB	10,94	+ 0,43
JERONIMO MARTIN	PT★	20,73	....
KESKO -B-	FI★	11	....
L'OREAL /RM	FR★	637	− 0,47
MODELO CONTINEN	PT★	15,82	....
MORRISON SUPERM	GB	2,05	....
HENKEL KGAA VZ	DE★	64,5	+ 1,42
RECKITT & COLMA	GB	11,88	....
SAFEWAY	GB	3,07	− 2,49
SAINSBURY J. PL	GB	5,47	....
SEITA /RM	FR★	52,5	....
SMITH & NEPHEW	GB	3,12	− 1
STAGECOACH HLDG	GB	2,43	+ 1,97
TABACALERA A	ES★	15,54	....
TESCO PLC	GB	2,98	+ 1,06
TNT POST GROEP	NL★	26,65	− 2,17
▶ DJ E STOXX N CY G P		514	+ 0,07

COMMERCE DISTRIBUTION

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
BOOTS CO PLC	GB	9,58	− 1,29
CARREFOUR /RM	FR★	184	+ 1,15
CASTO.DUBOIS /R	FR★	282	− 1,05
CENTROS COMER P	ES★	17,86	....
CONTINENTE	ES★	22,8	....
DIXONS GROUP PL	GB	18,37	− 1,10
GEHE AG	DE★	35,5	+ 9,40
GREAT UNIV STOR	GB	6,85	+ 0,92
GUCCI GROUP	NL★	78,25	+ 2,96
GUILBERT /RM	FR★	135,5	− 0,37
HENNES & MAURIT	SE	28,95	....
KARSTADT QUELLE	DE★	43,5	+ 0,58
KINGFISHER	GB	9,81	− 0,16
MARKS & SPENCER	GB	4,29	....
METRO	DE★	54	+ 0,47
NEXT PLC	GB	9,81	+ 0,81
PINAULT PRINT./	FR★	197	+ 0,25
RINASCENTE	IT★	6,58	+ 1,54
VALORA HLDG N	CH	240,08	+ 1,31
W.H SMITH GRP	GB	6,71	+ 5,68
WOLSELEY PLC	GB	6,82	....
▶ DJ E STOXX RETL P		423,18	+ 0,64

HAUTE TECHNOLOGIE

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
AEROSPATIALE MA	FR★	21,82	+ 0,09
ALCATEL /RM	FR★	174,2	+ 1,04
ALTEC SA REG.	GR	31,01	....
ASM LITHOGRAPHY	NL★	82,95	+ 5,13
BAAN COMPANY	NL★	13,22	− 0,15
BARCO	BE★	136,7	....
BRITISH AEROSPA	GB	6,22	+ 0,25
CAP GEMINI /RM	FR★	163,7	− 0,30
COLOPLAST B	DK	99,52	....
COLT TELECOM NE	GB	32,92	− 0,52
DASSAULT SYST./	FR★	39,5	....
ERICSSON -B-	SE	43,08	....
FINMECCANICA	IT★	0,96	....
GAMBRO -A-	SE	9,32	....
GETRONICS	NL★	52,9	− 0,19
GN GREAT NORDIC	DK	36,31	....
INTRACOM R	GR	43,83	....
LOGICA	GB	19,56	+ 4,35
MERKANTILDATA	NO	8,67	....
MISYS	GB	9,98	− 0,62
NERA ASA	NO	2,73	....
NOKIA	FI★	117,5	+ 4,72
NYCOMED AMERSHA	GB	6,39	+ 9,38
OCE	NL★	15,3	+ 1,66
OLIVETTI	IT★	2,12	+ 1,92
KON. PHILIPS	NL★	113,3	+ 2,21
ROLLS ROYCE	GB	3,42	+ 0,46
SAGE GRP	GB	60,61	+ 1,71
SAGEM	FR★	790	....
SAP AG	DE★	364,5	+ 0,97
SAP VZ	DE★	434	+ 0,12
SEMA GROUP	GB	14,50	− 2,01
SIEMENS AG N	DE★	95,2	+ 1,82
SMITHS IND PLC	GB	12,84	+ 1,11
STMICROELEC SIC	FR★	103	+ 1,68
THOMSON CSF /RM	FR★	32	+ 1,59
TIETOENATOR	FI★	36,19	+ 0,53
WILLIAM DEMANT	DK	84,73	....
▶ DJ E STOXX TECH P		576,95	+ 0,69

SERVICES COLLECTIFS

Valeur	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille
AEM	IT★	2,76	+ 0,73
ANGLIAN WATER	GB	10,34	+ 0,76
BRITISH ENERGY	GB	6,16	+ 4,24
CENTRICA	GB	2,74	+ 0,57
EDISON	IT★	7,95	+ 0,89
ELECTRABEL	BE★	340	....
ELECTRIC PORTUG	PT★	14,6	....
ENDESA	ES★	20,13	....
EVN	AT★	143,8	− 0,10
FORTUM	FI★	4,64	+ 0,22
GAS NATURAL SDG	ES★	24,13	....
IBERDROLA	ES★	14,05	....
ITALGAS	IT★	3,72	+ 2,76
NATIONAL GRID G	GB	7,82	+ 0,60
NATIONAL POWER	GB	6,71	− 0,93
OESTERR ELEKTR	AT★	136,8	+ 0,37
POWERGEN	GB	8,64	− 1,78
SCOTTISH POWER	GB	9,04	+ 1,58
SEVERN TRENT	GB	13,24	....
SUEZ LYON EAUX/	FR★	156,3	+ 0,58
SYDKRAFT -A-	SE	22,70	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,95	....
THAMES WATER	GB	14,28	+ 0,89
TRACTEBEL	BE★	170,6	....
FENOSA	ES★	14,98	....
UNITED UTILITIE	GB	9,17	....
VIAG	DE★	17,35	....
VIVENDI/RM	FR★	77,2	+ 2,93
▶ DJ E STOXX PO SUP P		301,96	+ 0,69

EURO NOUVEAU MARCHÉ

15/11 09 h 58 ▶

AMSTERDAM

Valeur	Cours en €uros	% Var. veille
AIRSPRAY NV	19,4	+ 1,57
ANTONOV	0,94	+ 1,08
C/TAC	8,25	+ 4,43
CARDIO CONTROL	5,9	− 1,67
CSS	18,7	− 1,58
HITT NV	6,35	....
INNOCONCEPTS NV	19	+ 0,26
NEDGRAPHICS HOLD	16,9	+ 0,90
POLYDOC	2,6	− 1,89
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	5,9	....
RING ROSA WT	0,45	....
UCC HOLDING NV	15	+ 0,33

BRUXELLES

Valeur	Cours en €uros	% Var. veille
ENVIPCO HLD CT	1,6	....
FARDEM BELGIUM B	22,05	− 2
INTERNOC HLD	2,5	+ 0,81
INTL BRACHYTHER B	11,3	....
LINK SOFTWARE B	8,1	+ 1,38
PAYTON PLANAR	1,4	+ 4,48
ACCENTIS	7,6	....

FRANCFORT

Valeur	Cours en €uros	% Var. veille
1 & 1 AG & CO.KGAA	75	− 1,45
AIXTRON	123	+ 6,40
AUGUSTA TECHNOLOGI	60	....
BB BIOTECH ZT-D	51,55	− 0,29
BB MEDTECH ZT-D	13,5	....
BERTRANDT AG	71	....
BETA SYSTEMS SOFTW	13,2	+ 1,54
CE COMPUTER EQUIPM	66,5	− 2,92
CE CONSUMER ELECTR	89,97	+ 1,78
CENIT SYSTEMHAUS	36,5	+ 1,67
DRILLISCH	8,15	+ 0,62
EDEL MUSIC E 98	335	....
ELSA	52,5	+ 3,96
EM.TV & MERCHANDI	58,15	+ 0,45
EUROMICRON	18,5	+ 2,78
GRAPHISOFT NV	10,05	− 1,47
HOEFT & WESSEL	13,91	+ 0,80
HUNZINGER INFORMAT	11,3	+ 2,73
INFOMATEC	35,2	+ 0,57
INTERSHOP COMMUNIC	151,9	+ 1,27
KINOWELT MEDIEN	71	+ 7,82
LHS GROUP	25,2	+ 0,80
LINTEC COMPUTER	83,4	− 0,37
LOESCH UMWELTSCHUT	6,6	....
MENSCH UND MASCHIN	27	+ 1,12
MOBILCOM	64,5	+ 6,26
MUEHL PRODUCT & SE	14,5	....
MUEHLBAUER HOLDING	67	....
PFEIFFER VACU TECH	31,5	+ 2,27
PLENUM	19,15	+ 2,41
PSI	38,69	+ 7,47
QIAGEN NV	62,36	− 0,22
REFUGIUM HOLDING A	10,01	+ 0,10
SACHSENRING AUTO	12,92	....
SALTUS TECHNOLOGY	15,1	....
SCM MICROSYSTEMS	52	− 1,89
SER SYSTEME	44	+ 0,80
SERO ENTSORGUNG	5,8	....
SINGULUS TECHNOLOG	50,51	+ 0,02
SOFTM SOFTWARE BER	32,5	....
TDS	15,4	− 0,65
TECHNOTRANS	39	+ 2,63
TELDAFAX	12,5	− 4,94
TELES AG	29,5	+ 4,76
TIPTEL	5,95	− 0,83
TRANSTEC	38	− 1,04
W.E.T. AUTOMOTIVE	38,79	− 0,28

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

LeMonde Job: WMQ1611--0026-0 WAS LMQ1611-26 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:56 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 Nº:0410 Lcp:700 CMYK

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Axa** reculait de 0,51 % à 135,8 euros, lundi 15 novembre, lors des premiers échanges. L'assureur a réalisé au cours des neuf premiers mois de 1999 un chiffre d'affaires en hausse de 15,7 %, à 47,9 milliards d'euros.

● **Les titres Bouygues, France** Télécom et Vivendi étaient très entourés après l'OPA hostile lancée par le britannique Vodafone sur l'allemand Mannesmann *(lire page 21)*. Bouygues progressait lundi matin de 0,67 %, à 390 euros, France Télécom gagnait 0,87 %, à 102 euros, et Vivendi s'appréciait de 1,33 %, à 76 euros. Selon le journal *Independent on Sunday*, le groupe français Vivendi a décliné une offre de rachat de sa participation dans Cegetel par Vodafone. Vivendi détient 44 % du capital de Cegetel, qui est le premier concurrent de France Télécom sur le marché français du téléphone devant Bouygues Telecom.

● L'action **LVMH** progressait de 0,13 %, à 316 euros, lundi, lors des premières transactions. Le groupe de luxe a annoncé l'acquisition de la société de vente aux enchères d'objets d'art Phillips et de l'horloger suisse Zénith.

● Le titre **Technip** gagnait 2,20 %, à 100 euros, lundi matin. Le groupe d'ingénierie Technip a enregistré au cours des neuf premiers mois de 1999 un bond de 45 %, à 1,926 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 15 NOVEMBRE **Cours relevés à 09 h 50**

Liquidation : 23 novembre

France	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	143,50	143,50	941,30	....	− 5,86
CR.LYONNAIS(TP)	137,10	137,20	899,97	+ 0,07	− 1,64
RENAULT (T.P.)	357	358	2348,33	+ 0,28	− 14,16
SAINT GOBAIN(T.P	172	172	1128,25	....	− 6,36
THOMSON S.A (T.P	148	147	964,26	− 0,68	+ 2,58
ACCOR	226,80	228,50	1498,86	+ 0,75	+ 23,87
AEROSPATIALE MAT	21,80	21,80	143	....	....
AGF	53,80	53,40	350,28	− 0,74	+ 4,95
AIR FRANCE GPE N	15,80	15,59	102,26	− 1,33	....
AIR LIQUIDE	147,70	148,50	974,10	+ 0,54	− 4,96
ALCATEL	172,40	173,50	1138,09	+ 0,64	+ 66,39
ALSTOM	27,25	27,56	180,78	+ 1,14	+ 38
ALTRAN TECHNO. #	377	384	2518,87	+ 1,86	+ 86,86
ATOS CA	134,10	131	859,30	− 2,31	+ 28,64
AXA	136,50	136,20	893,41	− 0,22	+ 10,30
BAIL INVESTIS	127,50	128	839,62	+ 0,39	+ 3,15
BAZAR HOT. VILLE	116	118,90	779,93	+ 2,50	....
BIC	44,15	44,45	291,57	+ 0,68	− 5,92
BIS	91,15	93,95	616,27	+ 3,07	+ 18,51
B.N.P.	90,50	92,10	604,14	+ 1,77	+ 31,29
BOLLORE	167,10	167,10	1096,10	....	− 3,93
BONGRAIN	356,70	353,60	2319,46	− 0,87	− 7,22
BOUYGUES	388	391,20	2566,10	+ 0,82	+ 125,21
BOUYGUES OFFS	39,80	39,20	257,14	− 1,51	+ 99,49
BULL#	6,84	6,87	45,06	+ 0,44	+ 7,68
BUSINESS OBJECTS	85	88,50	580,52	+ 4,12	....
CANAL +	68,60	68	446,05	− 0,87	+ 16,99
CAP GEMINI	164,20	163,70	1073,80	− 0,30	+ 19,71
CARBONE LORRAINE	37,80	38,40	251,89	+ 1,59	− 4,92
CARREFOUR	181,90	183,10	1201,06	+ 0,66	+ 70,81
CASINO GUICHARD	127,20	125,20	821,26	− 1,57	+ 41,11
CASINO GUICH.ADP	87	86,40	566,75	− 0,69	+ 57,89
CASTORAMA DUB.(L	285	285	1869,48	....	+ 46,62
C.C.F.	115,70	121,50	796,99	+ 5,01	+ 53,56
CEGID (LY)	186	182,90	1199,75	− 1,67	+ 17,74
CERUS	7,39	7,44	48,80	+ 0,68	+ 10,22
CGIP	46,50	47	308,30	+ 1,08	+ 0,10
CHARGEURS	50	49,10	322,07	− 1,80	+ 4,24
CHRISTIAN DALLOZ	42,50	42,50	278,78	....	− 39,12
CHRISTIAN DIOR	174	174,90	1147,27	+ 0,52	+ 85,64
CIC -ACTIONS A.	88	87	570,68	− 1,14	+ 22,46
CIMENTS FRANCAIS	66	66,50	436,21	+ 0,76	+ 39,82
CLARINS	98,80	100,50	659,24	+ 1,72	+ 92,16
CLUB MEDITERRANE	100,40	101,80	667,76	+ 1,39	+ 33,03
CNP ASSURANCES	29,10	28,50	186,95	− 2,06	+ 10,12
COFLEXIP	80,10	82,90	543,79	+ 3,50	+ 43,50
COLAS	185	184	1206,96	− 0,54	+ 2,63
COMPTOIR ENTREP.	2,04	2,02	13,25	− 0,98	+ 22,42
CPR	46,39	45,40	297,80	− 2,13	+ 15,43
CRED.FON.FRANCE	19,51	19,10	125,29	− 2,10	+ 48,17
CFF.(FERRAILLES)	29,10	29,30	192,20	+ 0,69	− 19,06
CREDIT LYONNAIS	28,99	28,76	188,65	− 0,79	....
CS SIGNAUX(CSEE)	37,69	41	268,94	+ 8,78	− 34,40
DAMART	79,60	80	524,77	+ 0,50	+ 9,55
DANONE	235,30	237	1554,62	+ 0,72	− 2,83
DASSAULT-AVIATIO	200	201	1318,47	+ 0,50	+ 15,65
DASSAULT SYSTEME	39,50	39,50	259,10	....	− 1,34
DE DIETRICH	61,40	61,20	401,45	− 0,33	+ 36,09
DEVEAUX(LY)#	67,95	68	446,05	+ 0,07	− 41,53
DEV.R.N-P.CAL LI	14,80	14,60	95,77	− 1,35	+ 40,92
DEXIA FRANCE	142,90	140	918,34	− 2,03	+ 6,66
DMC (DOLLFUS MI)	5,86	5,94	38,96	+ 1,37	− 40,12
DYNACTION	25,80	25,62	168,06	− 0,70	+ 5,17
EIFFAGE	67	66,35	435,23	− 0,97	− 1,77
ELF AQUITAINE	150,80	151	990,50	+ 0,13	+ 53,33
ERAMET	52	51,50	337,82	− 0,96	+ 101,25
ERIDANIA BEGHIN	106,50	107,20	703,19	+ 0,66	− 27,27
ESSILOR INTL	286,20	291	1908,83	+ 1,68	− 13,23
ESSILOR INTL.ADP	299	301,20	1975,74	+ 0,74	+ 1,32
ESSO	75,70	75,40	494,59	− 0,40	+ 4,34
EURAFRANCE	565	560	3673,36	− 0,88	− 0,71
EURO DISNEY	1,18	1,20	7,87	+ 1,69	+ 10,09
EUROTUNNEL	1,25	1,26	8,27	+ 0,80	+ 20
FACOM SA	66	65,55	429,98	− 0,68	+ 6,17
FAURECIA	53,70	54	354,22	+ 0,56	− 6,78
FIMALAC SA	103,50	103,30	677,60	− 0,19	+ 1,74
FINEXTEL	21,84	21,90	143,65	+ 0,27	+ 22,82
FIVES-LILLE	82	82	537,88	....	+ 17,19
FONC.LYON.#	128	128	839,62	....	− 4,37
FRANCE TELECOM	102,90	101,50	665,80	− 1,36	+ 49,97
FROMAGERIES BEL	744,50	754,50	4949,20	+ 1,34	+ 10,20
GALERIES LAFAYET	138,90	138,50	908,50	− 0,29	+ 51,43
GAUMONT #	60,90	60	393,57	− 1,48	+ 3,57
GAZ ET EAUX	46,20	46,01	301,81	− 0,41	+ 6,70
GECINA	113	113	741,23	....	+ 11,47
GEOPHYSIQUE	51,30	53	347,66	+ 3,31	+ 19,31
GFI INFORMATIQUE	89,05	89	583,80	− 0,06	+ 92,68
GRANDVISION	29,70	29,80	195,48	+ 0,34	+ 39,64
GROUPE ANDRE S.A	164	163	1069,21	− 0,61	+ 54,97
GASCOGNE	73,40	74,90	491,31	+ 2,04	+ 5,43
GR.ZANNIER (LY)	37	36,50	239,42	− 1,35	+ 76,07
GROUPE GTM	95,90	96	629,72	+ 0,10	+ 8,57
GROUPE PARTOUCHE	67	66,50	436,21	− 0,75	+ 0,98
GUILBERT	136	133	872,42	− 2,21	+ 16,32
GUYENNE GASCOGNE	480	485	3181,39	+ 1,04	+ 26,95
HACHETTE FILI.ME	52,55	53,05	347,99	+ 0,95	+ 31,83
HAVAS ADVERTISIN	319,20	324	2125,30	+ 1,50	+ 127,32
IMERYS(EX.IMETAL	136	134	878,98	− 1,47	+ 56,96
IMMEUBLES DE FCE	19,44	19,50	127,91	+ 0,31	+ 2,41
INFOGRAMES ENTER	100,70	100	655,96	− 0,70	+ 77,30
INGENICO	24,20	24	157,43	− 0,83	− 2,87
INTERBAIL	26,08	26	170,55	− 0,31	+ 17,16
INTERTECHNIQUE	416	416,40	2731,40	+ 0,10	+ 52,67
ISIS	62,90	65,25	428,01	+ 3,74	+ 7,28
KLEPIERRE COMP.F	98	98	642,84	....	+ 12,78
LABINAL	117,20	117,80	772,72	+ 0,51	+ 29,55
LAFARGE	94,70	94	616,60	− 0,74	+ 16,12
LAGARDERE	38,75	38,75	254,18	....	+ 7,04
LAPEYRE	63,45	61,35	402,43	− 3,31	+ 0,87
LEBON (CIE)	51,85	....	....	....	+ 38,89
LEGRAND	229,10	232,10	1522,48	+ 1,31	+ 2,80
LEGRAND ADP	131,10	132,50	869,14	+ 1,07	− 2,33
LEGRIS INDUST.	37,90	37,33	244,87	− 1,50	− 10,58
LOCINDUS	114,50	114,30	749,76	− 0,17	− 6,86
L'OREAL	640	640	4198,12	....	+ 3,91
LVMH MOET HEN.	315,60	315	2066,26	− 0,19	+ 105,50
MARINE WENDEL	147	147,80	969,50	+ 0,54	− 11,86
METALEUROP	7,78	7,87	51,62	+ 1,16	+ 123,57
MICHELIN	40,10	40,55	265,99	+ 1,12	+ 19,01
MONTUPET SA	29,73	30,90	202,69	+ 3,94	− 11,86
MOULINEX	9,11	9,16	60,09	+ 0,55	− 30,12
NATEXIS BQ POP.	74,95	75	491,97	+ 0,07	+ 36,66
NEOPOST	33,50	34,30	224,99	+ 2,39	....
NORBERT DENTRES.	23,48	23,18	152,05	− 1,28	− 23,19
NORD-EST	25,55	25,60	167,92	+ 0,20	+ 11,98
NORDON (NY)	69,35	65,90	432,28	− 4,97	− 9,93
NRJ #	360	367	2407,36	+ 1,94	+ 140,75
OLIPAR	9,14	9	59,04	− 1,53	+ 20,96
PARIBAS	110,20	110,30	723,52	+ 0,09	+ 48,97
PECHINEY ACT ORD	54,30	54,60	358,15	+ 0,55	+ 96,26
PENAUILLE POLY.C	337,50	333	2184,34	− 1,33	+ 40,02
PERNOD-RICARD	64,90	64,90	425,72	....	+ 17,29
PEUGEOT	183	185,80	1218,77	+ 1,53	+ 40,90
PINAULT-PRINT.RE	196,50	198,30	1300,76	+ 0,92	+ 21,79
PLASTIC OMN.(LY)	116	119	780,59	+ 2,59	+ 45,90
PRIMAGAZ	80	79,80	523,45	− 0,25	− 1,22
PROMODES	1021	1045	6854,75	+ 2,35	+ 68,67
PUBLICIS #	269,80	272,80	1789,45	+ 1,11	+ 78,95
REMY COINTREAU	20	20,13	132,04	+ 0,65	+ 19,53
RENAULT	45,30	46,21	303,12	+ 2,01	+ 20,77
REXEL	82,40	81,75	536,24	− 0,79	+ 0,98
RHODIA	17,85	18	118,07	+ 0,84	+ 38,99
RHONE POULENC A.	57,05	57,30	375,86	+ 0,44	+ 30,70
ROCHETTE (LA)	4,68	5,20	34,11	+ 11,11	+ 109,67
ROYAL CANIN	62	63,45	416,20	+ 2,34	+ 18,93
RUE IMPERIALE (L	1870	1900	12463,18	+ 1,60	+ 97,20
SADE (NY)	40	40	262,38	....	+ 14,58
SAGEM S.A.	322	321,90	2111,53	− 0,03	....
SAINT-GOBAIN	161,20	163,70	1073,80	+ 1,55	+ 36,09
SALVEPAR (NY)	78	78,20	512,96	+ 0,26	+ 9,84
SANOFI SYNTHELAB	44,20	44,38	291,11	+ 0,41	....
SAUPIQUET (NS)	74	73,20	480,16	− 1,08	+ 23,48
SCHNEIDER ELECTR	68,40	69,50	455,89	+ 1,61	+ 34,48
SCOR	46,90	46,90	307,64	....	− 16,72
S.E.B.	59	57,10	374,55	− 3,22	− 19,44
SEITA	52,50	52,75	346,02	+ 0,48	− 1,12
SELECTIBANQUE	14,80	14,50	95,11	− 2,03	+ 32,17
SGE	43,21	44,20	289,93	+ 2,29	+ 10,66
SIDEL	89,30	89,30	585,77	....	+ 23,58
SILIC CA	160,90	165	1082,33	+ 2,55	+ 4,17
SIMCO	81	81,90	537,23	+ 1,11	+ 5,96
SKIS ROSSIGNOL	15,70	15,70	102,99	....	+ 27,22
SOCIETE GENERALE	222	224,50	1472,62	+ 1,13	+ 62,72
SODEXHO ALLIANCE	166,60	168,70	1106,60	+ 1,26	− 11,47
SOGEPARC (FIN)	80	82,80	543,13	+ 3,50	+ 8,66
SOMMER-ALLIBERT	27,20	28,34	185,90	+ 4,19	+ 23,05
SOPHIA	41,01	41	268,94	− 0,02	+ 13,25
SOPRA #	64,90	63,85	418,83	− 1,62	+ 5,78
SPIR COMMUNIC. #	63,40	63,35	415,55	− 0,08	+ 24,60
SR TELEPERFORMAN	158,60	160	1049,53	+ 0,88	+ 53,22
SUEZ LYON.DES EA	155,40	157	1029,85	+ 1,03	− 10,29
TF1	354	379,70	2490,67	+ 7,26	+ 150,32
TECHNIP	97,85	100,90	661,86	+ 3,12	+ 25,84
THOMSON-CSF	31,50	32	209,91	+ 1,59	− 12,52
THOMSON MULTIMED.	28,98	28,60	187,60	− 1,31	....
TOTAL FINA SA	129	130,40	855,37	+ 1,09	+ 51,13
UNIBAIL	134,80	133,90	878,33	− 0,67	+ 7,77
UNILOG	71,40	72,50	475,57	+ 1,54	+ 96,53
UNION ASSUR.FDAL	122	122	800,27	....	+ 7,85
USINOR	12,50	12,61	82,72	+ 0,88	+ 33,43
VALEO	67	67,95	445,72	+ 1,42	+ 1,22
VALLOUREC	39,63	40,01	262,45	+ 0,96	+ 20,40
VIA BANQUE	26,78	26,79	175,73	+ 0,04	− 8,56
VIVENDI	75	76,90	504,43	+ 2,53	+ 6,30
WORMS (EX.SOMEAL	14,50	14,50	95,11	....	+ 8,12
ZODIAC	187	188	1233,20	+ 0,53	+ 2,94

International	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
AMERICAN EXPRESS	144	149	977,38	+ 3,47	+ 71,48
A.T.T. #	44	44,80	293,87	+ 1,82	+ 1,91
BARRICK GOLD #	17,29	17,20	112,82	− 0,52	+ 3,36
CROWN CORK ORD.#	21,27	21,27	139,52	....	− 18,87
DE BEERS #	24,56	25,10	164,65	+ 2,20	+ 125,71
DU PONT NEMOURS	58,85	59,15	388	+ 0,51	+ 26,38
ERICSSON #	42,30	44,20	289,93	+ 4,49	+ 116,24
FORD MOTOR #	51,90	52	341,10	+ 0,19	+ 1,06
GENERAL ELECT. #	129,10	130,50	856,02	+ 1,08	+ 48,61
GENERAL MOTORS #	68,20	....	....	....	+ 33,88
HITACHI #	11,79	11,91	78,12	+ 1,02	+ 133,52
I.B.M #	90,45	93,40	612,66	+ 3,26	+ 18,04
ITO YOKADO #	81,75	89,75	588,72	+ 9,79	+ 60,64
MATSUSHITA #	22,75	22,70	148,90	− 0,22	+ 57,52
MC DONALD'S #	46,20	46,77	306,79	+ 1,23	+ 43,86
MERCK AND CO #	73	73,05	479,18	+ 0,07	+ 14,78
MITSUBISHI CORP.	7,20	7,20	47,23	....	+ 51,26
MORGAN J.P. #	131,90	134,50	882,26	+ 1,97	+ 47,05
NIPP. MEATPACKER	11,60	11,20	73,47	− 3,45	− 15,34
PHILIP MORRIS #	23,90	24,44	160,32	+ 2,26	− 46,45
PROCTER GAMBLE	102	102,70	673,67	+ 0,69	+ 29,31
SEGA ENTERPRISES	17,74	18,50	121,35	+ 4,28	+ 1,64
SCHLUMBERGER #	60	61,55	403,74	+ 2,58	+ 55,54
SONY CORP. #	170	173	1134,81	+ 1,76	+ 183
SUMITOMO BANK #	14,90	....	....	....	+ 74,47

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 12 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 17 h 35**

Valeurs	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	13,28	87,11	+ 3,59
AB SOFT	8,94	58,64	− 0,11
ALPHAMEDIA	9,50	62,32	− 4,04
ALPHA MOS	3,20	20,99	....
ALTAMIR & CI	134	878,98	....
APPLIGENE ON	1,80	11,81	+ 3,45
ASTRA	1,36	8,92	+ 1,49
ATN	5,43	35,62	+ 2,84
AVENIR TELEC	110,20	722,86	+ 0,18
BELVEDERE	63	413,25	− 0,16
BIODOME #	15,01	98,46	− 0,27
BVRP EX DT S	46,54	305,28	− 0,43
CAC SYSTEMES	7,63	50,05	− 1,80
CEREP	14,95	98,07	− 0,27
CHEMUNEX #	0,57	3,74	− 1,72
COIL	37,50	245,98	− 1,32
CRYO INTERAC	24,50	160,71	− 3,92
CYBER PRES.P	21,30	139,72	+ 6,50
CYRANO #	5,57	36,54	− 1,42
DESK #	11,50	75,44	− 4,17
DESK BS 98	0,50	3,28	....
DMS #	9,40	61,66	− 2,08
DURAND ALLIZ	5,35	35,09	+ 0,38
DURAN DUBOI	86	564,12	− 1,15
DURAN DUBOIS ♦	93,95	616,27	....
EFFIK #	15	98,39	+ 9,09
ESKER	30	196,79	− 0,83
EUROFINS SCI	77,90	510,99	+ 1,17
EURO.CARGO S ♦	8,39	55,03	....
EUROPSTAT #	165,10	1082,99	+ 6,52
FABMASTER #	13	85,27	+ 1,56
FI SYSTEM #	151	990,50	− 5,03
FLOREANE MED	8	52,48	− 1,60
GENERIX #	47	308,30	....
GENESYS #	22,01	144,38	− 1,03
GENSET	34,50	226,31	+ 0,58
GROUPE D #	18,50	121,35	+ 2,78
GUILLEMOT #	71,45	468,68	− 0,07
GUYANOR ACTI	0,38	2,49	− 5
HF COMPANY	72,10	472,94	− 3,22
HIGH CO.	48,40	317,48	− 0,62
HOLOGRAM IND	37,51	246,05	− 1,29
IGE + XAO	5,25	34,44	....
ILOG #	9,49	62,25	− 0,63
IMECOM GROUP	3,64	23,88	− 1,36
INFOSOURCES	16,95	111,18	+ 5,94
INFOTEL #	28	183,67	+ 0,18
INTERCALL #	28,20	184,98	+ 5,62
KALISTO ENTE	28,50	186,95	+ 1,79
LEXIBOOK #	18,29	119,97	+ 0,22
JOLIEZ-REGOL	7,39	48,48	− 0,81
JOLIEZ-REGOL ♦	0,42	2,76	....
LACIE GROUP	5,61	36,80	− 5,71
MEDIDEP #	19,50	127,91	....
MILLE AMIS # ♦	5,40	35,42	....
MONDIAL PECH	7,50	49,20	+ 2,32
NATUREX	9	59,04	....
OLITEC	71,65	469,99	+ 0,92
OXIS INTL RG	0,52	3,41	....
PERFECT TECH	18,05	118,40	+ 3,14
PHONE SYS.NE	7,50	49,20	....
PICOGIGA	19,50	127,91	+ 0,78
PROSODIE #	146	957,70	....
PROLOGUE SOF	38,01	249,33	+ 5,29
QUANTEL	4,10	26,89	+ 2,50
R2I SANTE	45,90	301,08	....
RADOUX INTL	39,70	260,41	− 3,17
RECIF #	20	131,19	− 2,44
REPONSE #	23	150,87	+ 0,66
REGINA RUBEN	8,55	56,08	+ 3,01
SAVEURS DE F	18,30	120,04	− 2,14
SILICOMP #	17,80	116,76	+ 8,54
SERP RECYCLA ♦	108,80	713,68	....
SOI TEC SILI	46	301,74	− 2,13
STACI #	23,01	150,94	....
STELAX	0,68	4,46	− 1,45
SYNELEC #	14,10	92,49	− 4,08
LA TETE D.L.	1,85	12,14	....
THERMATECH I	27	177,11	....
TITUS INTERA	27,51	180,45	− 4,97
TRANSGENE #	26	170,55	+ 6,17
TEL.RES.SERV	14,70	96,43	+ 1,52
V CON TELEC	7,60	49,85	− 1,30
WESTERN TELE	7,50	49,20	− 3,85

(Publicité)

Nouvelle Bora Break TDI® 115. Boîte 6 vitesses.
Même chez Volkswagen on n'a jamais fait mieux.

SECOND MARCHÉ

LUNDI 15 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 09 h 50**

Valeurs	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADA	54	354,22	+ 3,85
AIGLE #	93,10	610,70	− 2
ALGECO #	79,50	521,49	+ 0,63
APRIL S.A.#(	113,70	745,82	+ 0,71
ARKOPHARMA #	70	459,17	− 2,64
ASSUR.BQ.POP	94	616,60	....
ASSYSTEM #	34	223,03	+ 1,80
BENETEAU CA#	218,80	1435,23	+ 2,24
BISC. GARDEI ♦	4,67	30,63	....
BOIRON (LY)#	59,75	391,93	+ 2,84
BOISSET (LY) ♦	26,50	173,83	....
BOIZEL CHANO	90,05	590,69	+ 0,22
BONDUELLE	18	118,07	....
BOURGEOIS (L ♦	6	39,36	....
BRICE	57,10	374,55	− 1,55
BRICORAMA #	64,15	420,80	....
BRIOCHE PASQ	91,50	600,20	....
SOLERI	70,30	461,14	....
CDA-CIE DES	29,52	193,64	− 1,57
CEGEDIM #	71,90	471,63	− 0,42
CERG-FINANCE	104	682,20	− 4,59
CGBI	59,90	392,92	+ 4,54
CLAYEUX (LY) ♦	5,60	36,73	....
CNIM CA#	40,25	264,02	....
COFITEM-COFI ♦	53,35	349,95	....
CIE FIN.ST-H ♦	71,50	469,01	....
C.A. PARIS I	152,90	1002,96	− 0,07
C.A.ILLE & V	49,50	324,70	....
C.A.LOIRE AT ♦	52,30	343,07	....
C.A.MORBIHAN	48,10	315,52	− 2,04
C.A.DU NORD#	89,15	584,79	− 0,06
C.A. OISE CC ♦	67,10	440,15	....
C.A.PAS CAL	104,10	682,85	+ 0,10
C.A.TOULOUSE ♦	77,95	511,32	....
CRCAM TOUR.P ♦	69	452,61	....
CROMETAL ♦	49,40	324,04	....
DAPTA-MALLIN ♦	2,21	14,50	....
GROUPE J.C.D	68	446,05	+ 1,95
DAUPHIN ♦	120,20	788,46	....
DECAN GROUPE ♦	39,80	261,07	....
DU PAREIL AU	67,45	442,44	− 5
ENTRELEC CB	44,50	291,90	− 0,89
ENTREPRISE I	97,90	642,18	....
ETAM DEVELOP	33	216,47	....
EUROPEENNE C	115	754,35	− 0,09
EUROP.EXTINC	46	301,74	+ 2,22
EXEL INDUSTR	58,50	383,73	− 0,85
EXPAND S.A	29,25	191,87	− 0,85
FACTOREM ♦	149,90	983,28	....
FAIVELEY #	12,50	81,99	− 3,85
FINACOR	5	32,80	....
FINATIS(EX.L ♦	116,50	764,19	....
FININFO ♦	190	1246,32	....
FLO (GROUPE)	39,20	257,14	− 1,73
FOCAL (GROUP	62,05	407,02	− 0,72
FRAIKIN 2#	79,30	520,17	....
GAUTIER FRAN	44	288,62	+ 7,06
GEL 2000 ♦	1,25	8,20	....
GENERALE LOC ♦	44	288,62	....
GEODIS	71,25	467,37	+ 0,35
G.E.P PASQUI ♦	0,66	4,33	....
GFI INDUSTRI	19,29	126,53	− 2,58
GO SPORT ♦	69	452,61	....
GPRI FINANCI ♦	23,76	155,86	....
GRAND MARNIE ♦	5500	36077,64	....
GROUPE BOURB ♦	56,10	367,99	....
GUERBET S.A	21	137,75	− 3,89
GUY DEGRENNE	29	190,23	....
GUYOMARC H N ♦	56,70	371,93	....
HERMES INTL	119	780,59	....
HYPARLO #(LY	122,50	803,55	− 0,24
I.C.C.# ♦	36	236,14	....
IMMOB.BATIBA	52,05	341,43	....
IMS(INT.META	9,70	63,63	− 0,51
INFO REALITE	28,50	186,95	− 1,38
INT. COMPUTE ♦	2,65	17,38	....
JET MULTIMED	186,50	1223,36	− 1,84
LATECOERE #	113	741,23	− 0,88
L.D.C.	95	623,16	....
LECTRA SYST.	6,70	43,95	....
LEON BRUXELL	23,45	153,82	+ 1,30
LOUIS DREYFU	16,70	109,54	....
LVL MEDICAL	23,50	154,15	+ 1,42
M6-METROPOLE	282	1849,80	− 2,76
MEDASYS DIGI	2,03	13,32	− 0,98
MANITOU #	45,80	300,43	− 0,41
MANUTAN INTE	56,50	370,62	− 2,59
MARC ORIAN ♦	89,50	587,08	....
MARIONNAUD P ♦	65	426,37	....
MECATHERM #	37	242,70	+ 0,54
MGI COUTIER	33	216,47	− 1,49
MICHEL THIER	143,50	941,30	− 1,64
NAF-NAF #	12,50	81,99	....
ALES GPE EX.	22,04	144,57	− 1,39
POCHET ♦	73,50	482,13	....
RADIALL #	77,10	505,74	− 3,63
RALLYE(CATHI	76	498,53	− 0,07
REYNOLDS	53,35	349,95	....
RUBIS #	22,85	149,89	+ 0,22
SABATE SA #	114,10	748,45	− 0,78
SEGUIN MOREA	72	472,29	− 0,62
SIDERGIE	156,10	1023,95	− 0,06
SIPAREX (LY)	27,24	178,68	+ 0,89
SOCAMEL-RESC ♦	20,02	131,32	....
SPORT ELEC S ♦	6,15	40,34	....
STALLERGENES	15,90	104,30	....
STEF-TFE #	49	321,42	....
SUPERVOX (B) ♦	1,65	10,82	....
SYLEA	52	341,10	− 0,95
TOUPARGEL (L ♦	13,98	91,70	....
TRANSICIEL #	63	413,25	+ 1,69
TRIGANO	77,50	508,37	....
UBI SOFT ENT	143,10	938,67	− 0,97
VIEL ET CIE	24,85	163,01	+ 1,02
VILMOR.CLAUS	77	505,09	....
VIRBAC	57,95	380,13	− 0,09
WALTER #	99,80	654,65	+ 1,22
AFIBEL ♦	38,50	252,54	....
ARFEO (NS)# ♦	37,85	248,28	....
ALAIN MANOUK	37,99	249,20	− 0,03
BQUE TARNEAU ♦	80	524,77	....
C.A.GIRONDE ♦	95,15	624,14	....

SICAV FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 12 novembre**

Émetteurs	Valeurs unitaires★ €uros	Valeurs unitaires★ francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	26,97	176,91	12/11
AGIPI ACTIONS (AXA)	28,18	184,85	12/11
BNP — 3615 BNP			
BNP ACTIONS EURO	125,61	823,95	12/11
BNP ACTIONS FRANCE	172,88	1134,02	12/11
BNP ACT. MIDCAP EURO	114,70	752,38	12/11
BNP ACT. MIDCAP FR.	42,81	280,82	12/11
BNP ACTIONS MONDE	195,50	1282,40	12/11
BNP ACTIONS PEA EURO	208,57	1368,13	12/11
BNP ÉP. PATRIMOINE	31,51	206,69	12/11
BNP ÉPARGNE RETRAITE	34,21	224,40	12/11
BNP MONÉ COURT TERME	2310,38	15155,10	12/11
BNP MONÉTAIRE C	874,83	5738,51	12/11
BNP MONÉTAIRE D	805,25	5282,09	12/11
BNP MONÉ PLACEMENT C	12733,14	83523,92	12/11
BNP MONÉ PLACEMENT D	11638,81	76345,59	12/11
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1785,53	11712,31	12/11
BNP MONÉ TRÉSORIE	144153,82	945587,07	12/11
BNP OBLIG. CT	166,61	1092,89	12/11
BNP OBLIG. LT	34,65	227,29	12/11
BNP OBLIG. MONDE	181,31	1189,32	12/11
BNP OBLIG. MT C	141,98	931,33	12/11
BNP OBLIG. MT D	135,18	886,72	12/11
BNP OBLIG. REVENUS	163,44	1072,10	12/11
BNP OBLIG. SPREADS	170,07	1115,59	12/11
BNP OBLIG. TRÉSOR	1825,85	11976,79	12/11
BNP SECT. IMMOBILIER	141,53	928,38	12/11
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	201,62	1322,54	09/11
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	439,17	2880,77	09/11
NORD SUD DÉVELOP. D	373,67	2451,11	09/11
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	73,17	479,96	14/11
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	18,73	122,86	14/11
ÉCUR. CAPITALISATION C	40,90	268,29	14/11
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	50,09	328,57	14/11
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	47,39	310,86	14/11
ÉCUR. EXPANSION C	13621,51	89351,25	14/11
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	39,14	256,74	14/11
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	57,35	376,19	14/11
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	209,52	1374,36	14/11
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	189,02	1239,89	14/11
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT. C.	160,04	1049,79	14/11
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	280,18	1837,86	14/11
ÉPARCOURT-SICAV D	28,45	186,62	14/11
GÉOPTIM C	2119,99	13906,22	14/11
HORIZON C	534,57	3506,55	14/11
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	15,29	100,30	14/11
Fonds communs de placements			
ÉCUR. ÉQUILIBRE C	36,79	241,33	14/11
ÉCUR. PRUDENCE C	32,46	212,92	14/11
ÉCUR. VITALITÉ C	43,43	284,88	14/11
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
ATOUT AMÉRIQUE	46,80	306,99	12/11
ATOUT ASIE	25,89	169,83	12/11
ATOUT CROISSANCE	368,52	2417,33	12/11
ATOUT FONCIER	315,42	2069,02	12/11
ATOUT FRANCE EUROPE	212,71	1395,29	12/11
ATOUT FRANCE MONDE	50,98	334,41	12/11
ATOUT FUTUR C	217,28	1425,26	12/11
ATOUT FUTUR D	201,49	1321,69	12/11
ATOUT SÉLECTION	107,60	705,81	12/11
COEXIS	319,34	2094,73	12/11
DIÈZE	442,22	2900,77	12/11
EURODYN	591,10	3877,36	12/11
INDICIA EUROLAND	125,35	822,24	11/11
INDICIA FRANCE	453,89	2977,32	11/11
INDOCAM CONVERT. C	253,82	1664,95	12/11
INDOCAM CONVERT. D	224,39	1471,90	12/11
INDOCAM EUR. NOUV.	1863,74	12225,33	11/11
INDOCAM HOR. EUR. C	184,59	1210,83	12/11
INDOCAM HOR. EUR. D	162,92	1068,69	12/11
INDOCAM MULTI OBLIG.	150,58	987,74	12/11
INDOCAM ORIENT C	40,13	263,24	12/11
INDOCAM ORIENT D	35,79	234,77	12/11
INDOCAM UNIJAPON	217,05	1423,75	12/11
INDOCAM STR. 5-7 C	317,59	2083,25	12/11
INDOCAM STR. 5-7 D	217,38	1425,92	12/11
MONÉDYN	1576,60	10341,82	11/11
MONÉ.J C	1921,57	12604,67	15/11
MONÉ.J D	1778,52	11666,33	15/11
OBLIFUTUR C	92,05	603,81	12/11
OBLIFUTUR D	81,87	537,03	12/11
ORACTION	215,12	1411,09	12/11
REVENU-VERT	172,99	1134,74	12/11
SÉVÉA	18,56	121,75	11/11
SYNTHÉSIS	3139,12	20591,28	12/11
UNIVERS ACTIONS	63,80	418,50	12/11
MONÉ ASSOCIATIONS	185,08	1214,05	15/11
UNIVAR C	200	1311,91	15/11
UNIVAR D	183,08	1200,93	15/11
UNIVERS-OBLIGATIONS	38,11	249,99	12/11
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	318,79	2091,13	11/11
MASTER ACTIONS	47,34	310,53	10/11
MASTER OBLIGATIONS	28,32	185,77	10/11
OPTALIS DYNAMIQ. C	21,21	139,13	11/11
OPTALIS DYNAMIQ. D	20,65	135,46	11/11
OPTALIS ÉQUILIB. C	19,57	128,37	11/11
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,66	122,40	11/11
OPTALIS EXPANSION C	19,22	126,07	11/11
OPTALIS EXPANSION D	19,14	125,55	11/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,34	113,74	11/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,20	106,27	11/11
PACTE SOL. LOGEM.	79,59	522,08	09/11
PACTE VERT T. MONDE	81,98	537,75	09/11
CIC BANQUES			
FRANCIC	37,18	243,88	12/11
FRANCIC PIERRE	31,32	205,45	10/11
EUROPE RÉGIONS	51,70	339,13	10/11
CIC PARIS			
ASSOCIC	168,98	1108,44	14/11
AURECIC	88,82	582,62	12/11
CAPITAL AVENIR	324,51	2128,65	12/11
CICAMONDE	34,24	224,60	12/11
CONVERTICIC	77,09	505,68	12/11
EPARCIC	796,48	5224,57	14/11
EUROCIC LEADERS	454,22	2979,49	12/11
MENSUELCIC	1454,62	9541,68	12/11
OBLICIC MONDIAL	670,22	4396,36	12/11
OBLICIC RéGIONS	176,82	1159,86	10/11
RENTACIC	24,32	159,53	12/11
SECURICIC	366,05	2401,13	14/11
SECURICIC D	330,81	2169,97	14/11
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	219,72	1441,27	12/11
LION 20000 C/3 11/06/99	918,84	6027,20	12/11
LION 20000 D/3 11/06/99	819,79	5377,47	12/11
SICAV 5000	183,25	1202,04	12/11
SLIVAFRANCE	316,46	2075,84	12/11
SLIVARENTE	39,21	257,20	12/11
SLIVINTER	185,61	1217,52	12/11
TRILION	753,69	4943,88	12/11
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	204,41	1340,84	12/11
ACTILION DYNAMIQUE D *.	201,15	1319,46	12/11
ACTILION ÉQUILIBRE C *	186,15	1221,06	12/11
ACTILION ÉQUILIBRE D *	182,58	1197,65	12/11
ACTILION PEA ÉQUILIBRE *.	177,86	1166,69	12/11
ACTILION PRUDENCE C *	170,54	1118,67	12/11
ACTILION PRUDENCE D *	167,17	1096,56	12/11
LION ACTION EURO	99,56	653,07	12/11
LION PEA EURO	101,54	666,06	12/11
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	23,63	155	12/11
CM FRANCE ACTIONS	38,80	254,51	12/11
CM MID. ACT. FRANCE	29,59	194,10	12/11
CM MONDE ACTIONS	375,44	2462,72	12/11
CM OBLIG. LONG TERME	103,58	679,44	12/11
CM OPTION DYNAM.	32,25	211,55	12/11
CM OPTION ÉQUIL.	51,29	336,44	12/11
CM OBLIG. COURT TERME	151,29	992,40	12/11
CM OBLIG. MOYEN TERME	309,64	2031,11	12/11
CM OBLIG. QUATRE	163,49	1072,42	12/11
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	18	118,07	12/11
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
ASIE 2000	93,60	613,98	12/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL	3283,86	21540,71	10/11
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	72,65	476,55	12/11
ST-HONORÉ PACIFIQUE	142,97	937,82	12/11
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	324,07	2125,76	12/11
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	294,50	1931,79	14/11
STRATÉGIE IND. EUROPE	218,64	1434,18	10/11
STRATÉGIE RENDEMENT	326,58	2142,22	10/11
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	27,34	179,34	14/11
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	27,09	177,70	14/11
AMPLITUDE EUROPE C	38,54	252,81	14/11
AMPLITUDE EUROPE D	37,65	246,97	14/11
AMPLITUDE MONDE C	268,40	1760,59	14/11
AMPLITUDE MONDE D	245,85	1612,67	14/11
AMPLITUDE PACIFIQUE C	25,61	167,99	14/11
AMPLITUDE PACIFIQUE D	25,24	165,56	14/11
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	48,78	319,98	14/11
ÉLANCIEL EURO D PEA	119,54	784,13	14/11
ÉMERGENCE E.POST.D PEA.	35,49	232,80	14/11
GÉOBILYS C	107,59	705,74	14/11
GÉOBILYS D	100,09	656,55	14/11
INTENSYS C	19,21	126,01	14/11
INTENSYS D	17,13	112,37	14/11
KALEïS DYNAMISME C	237,02	1554,75	14/11
KALEIS DYNAMISME D	233,69	1532,91	14/11
KALEïS ÉQUILIBRE C	200,63	1316,05	14/11
KALEIS ÉQUILIBRE D	197,51	1295,58	14/11
KALEïS SÉRÉNITÉ C	183,60	1204,34	14/11
KALEIS SÉRÉNITÉ D	180,08	1181,25	14/11
LATITUDE C	23,96	157,17	14/11
LATITUDE D	20,87	136,90	14/11
OBLITYS D	103,28	677,47	14/11
PLÉNITUDE D PEA	46,62	305,81	14/11
POSTE GESTION C	2421,49	15883,93	14/11
POSTE GESTION D	2264,73	14855,65	14/11
POSTE PREMIÈRE SI	6597,77	43278,53	14/11
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39065,50	256252,88	14/11
POSTE PREMIÈRE 2-3	8334,46	54670,47	14/11
REVENUS TRIMESTR. D	788,31	5170,97	14/11
THÉSORA C	168,65	1106,27	14/11
THÉSORA D	145,33	953,30	14/11
TRÉSORYS C	43697,44	286636,42	14/11
SOLSTICE D	359,18	2356,07	14/11
Fonds communs de placements			
POSTE EUROPE C	83,65	548,71	14/11
POSTE EUROPE D	80,96	531,06	14/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	180,58	1184,53	14/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	174,39	1143,92	14/11
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
CADENCE 1 D	158,19	1037,66	12/11
CADENCE 2 D	156,56	1026,97	12/11
CADENCE 3 D	156,48	1026,44	12/11
INTEROBLIG C	52,11	341,82	12/11
INTERSÉLECTION FR. D	83,37	546,87	12/11
SÉLECT DÉFENSIF C	184,40	1209,58	12/11
SÉLECT DYNAMIQUE C	249,13	1634,19	12/11
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	168,74	1106,86	12/11
SÉLECT PEA 3	165,72	1087,05	12/11
SG FRANCE OPPORT. C	463,52	3040,49	12/11
SG FRANCE OPPORT. D	435,76	2858,40	12/11
SOGENFRANCE C	519,17	3405,53	12/11
SOGENFRANCE D	469,42	3079,19	12/11
SOGEOBLIG C	103,09	676,23	12/11
SOGÉPARGNE D	44,63	292,75	12/11
SOGEPEA EUROPE	257,53	1689,29	12/11
SOGINTER C	78,56	515,32	12/11
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	16,96	111,25	10/11
DÉCLIC ACTIONS FRANC	52,71	345,75	10/11
DÉCLIC ACTIONS INTER.	44,36	290,98	10/11
DÉCLIC BOURSE PEA	55,03	360,97	10/11
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	16,62	109,02	10/11
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,57	115,25	10/11
DÉCLIC PEA EUROPE	20,83	136,64	10/11
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	68,45	449	10/11

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

LeMonde Job: WMQ1611--0027-0 WAS LMQ1611-27 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:48 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0411 Lcp:700 CMYK

SPORTS Les joueurs de l'équipe de France de rugby, finalistes de la Coupe du monde 1999 face à l'Australie (35-12), ont retrouvé, samedi 13 et dimanche 14 novembre, l'ambiance des rencontres du championnat de France Elite 1. ● À PARIS, les internationaux du Stade français ont permis au club de signer face à Aurillac le premier succès de sa saison (54-3). ● LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2000-2001 se jouera avec 21 clubs, selon une énième nouvelle formule destinée à favoriser l'émergence d'une élite afin de rendre le XV de France plus compétitif. ● LA 4e COUPE DU MONDE a profité au pays de Galles, organisateur de la compétition, sur le plan financier comme en termes d'image. ● LE NÉO-ZÉLANDAIS JONAH LOMU, vedette mondiale, a annoncé qu'il restait au pays, renonçant ainsi aux offres alléchantes des clubs anglais de rugby à XIII et à XV.

Les vice-champions du monde de rugby ont renoué avec leur ordinaire

Une semaine après avoir joué la finale de la Coupe du monde de rugby contre l'Australie (35-12), les internationaux français ont retrouvé le championnat national. Le Stade français, avec ses Bleus, a dominé Aurillac (54-3) au terme d'une rencontre « bien de chez nous »

PETITE AFFICHE, gros score et belle affluence malgré des conditions météorologiques et un horaire peu cléments. Samedi 13 novembre, à la nuit tombante, le Stade français a retrouvé cinq de ses six internationaux tout juste revenus de la 4e Coupe du monde (Marc Liévremont, en convalescence, manquait à l'appel du terrain), son public, ses « pom pom girls » et le chemin de la victoire. Il était temps.

Depuis plus de six mois, les Parisiens n'avaient pas gagné en championnat de France. Et pour cette véritable journée de reprise – officiellement la 7e, mais en réalité la 5e puisque deux journées ont été reportées en raison du rendez-vous mondial –, Christophe Dominici, Christophe Juillet, entré en cours de match, David Auradou, Sylvain Marconnet et Pieter de Villiers n'ont pas lésiné face à Aurillac, battu 54-3.

KIERAN DOHERTY/REUTERS

Christophe Dominici a laissé le maillot de la sélection pour celui du Stade français, mais il marque toujours des essais.

> « Il était normal que nous jouions aujourd'hui. C'était une manière de rendre hommage aux copains qui n'ont pas vécu notre aventure et qui, pendant trois mois, ont tenu la boutique »

Huit essais, dont deux signés Christophe Dominici, ia nouvelle coqueluche du stade de la porte d'Auteuil, ont réchauffé les 7 000 spectateurs venus applaudir les vice-champions du monde. Il y a une semaine à peine, les héros quittaient la pelouse du stade du Millenium de Cardiff (pays de Galles) sous les acclamations de 72 000 personnes.

« *Finalement, je suis assez content*, commentait Christophe Dominici, très demandé, *il y avait du monde pour un match comme celui-là et on s'est fait plaisir.* » Lui, qui, en début de semaine, rechignait à rechausser si vite les crampons a finalement réussi sa rentrée. « *Mentalement, ça a été un peu dur de redescendre du nuage*, dit-il. *Mais là ça y est. Bien sûr, on a fait la fête, on a été très sollicités, mais il faut garder les yeux ouverts et les pieds sur terre. J'ai repris l'entraînement jeudi. Il était normal que nous jouions aujourd'hui. C'était une manière de rendre hommage aux copains qui n'ont pas vécu notre aventure et qui, pendant trois mois, ont tenu la boutique.* »

Le speaker ne s'y est pas trompé. A l'heure de présenter les équipes, c'est en vrai professionnel de la claque qu'entre un tube disco assourdissant et un ballet de majorettes lestes quoique transies, il a sû faire grimper l'applaudimètre : « *En no 1, de retour de la Coupe du monde : Sylvain Marconnet... En no 3, de retour de la Coupe du monde, Pieter de Villiers... En no 11 de retour de la Coupe du monde, Christophe Dominici...* » Il n'en fallait pas beaucoup plus pour provoquer l'ovation d'un public ravi de renouer avec ces anciennes connaissances parties quérir sous d'autres cieux une parcelle de gloire, quelques bosses et grosses dizaine de milliers de francs.

Christophe Juillet en est encore tout étonné. « *Cette semaine, pour la première fois de ma carrière, des gens m'ont reconnu dans les rues de Paris et m'ont salué* », raconte-t-il. Pas tout à fait remis de ce qu'il vient de vivre, le no 8 du XV de France qui, voilà quinze jours, tenait la dragée haute au capitaine des All Blacks, Taine Randell, éprouve encore le besoin de décompresser.

« *Moralement, on a vécu quelque chose de très fort. Je ne me suis pas entraîné de la semaine mais seulement ce matin* [samedi 13 novembre], *histoire de me dérouiller avant le match. Je tenais à me ménager un peu. Après ces quatre mois, le plus sympa c'est de retrouver les copains du club*, se réjouit-il. *Depuis le début de l'été, on ne les avait vus qu'une journée et demie, lors du stage de l'équipe. Il y en a que je connais à peine : ceux qui ont été recrutés à l'intersaison. D'ailleurs, sur le terrain, on se cherche encore. Pour nous, c'est comme si la saison démarrait maintenant. On n'a pas eu le temps d'assimiler toutes les combinaisons.* »

Pour ce retour à l'ordinaire ennuyeux des rencontres comptant pour le premier tour aller de cet interminable course au titre et avant d'entamer ce week-end la compétition européenne avec les Britanniques, Bernard Laporte, le manager du Stade français, a souhaité que tous ses internationaux disponibles se réaccoutument avec l'herbe rêche de la pelouse du stade Jean-Bouin. « *Je comprends qu'ils soient fatigués et qu'ils éprouvent le besoin de souffler un peu*, dit-il. *Mais par respect du club, je tenais à ce qu'aujourd'hui tous le monde s'y remette. Je leur accorderai des vacances plus tard. Dans quelques semaines, après la Coupe d'Europe. Mais pour le public, pour les autres joueurs, c'était bien qu'ils soient là. Ce sont nos internationaux, nos leaders, nos locomotives. On les a retrouvés avec beaucoup d'envie et d'enthousiasme.* »

Un enthousiasme qui n'a ni réfréné les ardeurs, ni calmé les – mauvaises – habitudes du championnat de France. A la 23e minute de jeu, Scott Palmer, le pilier (néo-zélandais !) d'Aurillac, a écopé d'un carton rouge pour avoir asséné un coup de poing à David Auradou, le deuxième ligne du Stade français, sous le regard tout de même médusé des internationaux. Une manière plus efficace que les autres de célébrer ce que Francis Cabrel, grand amateur de rugby, appellerait un « *samedi soir sur la Terre* ».

Yves Bordenave

Colomiers et Pau en favoris

L'intermède Coupe du monde et la perspective d'un championnat réformé la saison prochaine ont donné lieu à une reprise appliquée du championnat de France Elite 1 (7e journée), où les favoris ont confirmé leurs prétentions. Dans la poule 1, Colomiers s'est installé seul en tête à la faveur de son succès, dimanche 14 novembre, sur Montauban (36-13). Les joueurs du Stade français ont, eux, obtenu leur première victoire, faisant plier Aurillac (54-3) en inscrivant 8 essais, tandis que le Stade toulousain s'imposait à Grenoble (32-0). Brive se montrait laborieux face à Narbonne (32-26) et Auch a peiné devant Perpignan (26-21), tout comme La Rochelle confronté à Dax (33-29).

En poule 2, les positions sont moins serrées. Pau, vainqueur à domicile du Racing CF (39-3), et Bourgoin, qui est allé gagner chez la lanterne rouge, Nîmes (12-11), pointent en tête à la faveur de leur infaillibilité (cinq victoires chacun). Biarritz s'est imposé de justesse contre Montferrand (26-25). Bègles-Bordeaux a nettement dominé Périgueux (24-9), tout comme Castres, Toulon (38-10) alors que Mont-de-Marsan a dû concéder le match nul face à Agen (18-18).

La nouvelle formule du championnat de France

● **A la fin du championnat de France 1999-2000,** les trois clubs les plus mal classés quitteront l'Elite 1 (qui réunit 24 formations en deux poules de 12). Resteront 21 équipes, réunies en une seule poule, dite « Pro A ». Pour la première fois de l'histoire tortueuse du championnat de France de rugby, toutes les équipes se rencontreront au moins une fois par saison.

● **Les 21 clubs de Pro A** ne disputeront que des matchs « aller » : 10 à domicile, 10 sur terrain adverse. Le mode de répartition des matchs reste à déterminer.

● **Un système de bonus** pour les équipes qui marquent beaucoup d'essais – déjà en vigueur dans le Super-12 de l'hémisphère Sud – est à l'étude pour favoriser le spectacle.

● **A l'issue des 20 rencontres,** les deux premiers du classement général seront directement qualifiés pour les demi-finales du championnat, ainsi que pour la Coupe d'Europe. Les clubs classés entre le 3e et le 6e rang disputeront deux barrages (3e contre 6e et 4e contre 5e), afin de désigner les deux autres demi-finalistes.

● En bas de tableau, les deux clubs les plus mal classés rejoindront la Pro B, une poule de 12 clubs. Les deux meilleures équipes de la Pro B feront le chemin inverse.

Coupe du monde : bilan économique mitigé pour les Gallois

LONDRES
de notre correspondant

Cardiff est bien dans sa peau à l'issue de la 4e Coupe du monde de rugby, dont le pays de Galles fut le pays hôte. Et ce ne sont pas les menaces des fédérations anglaise et française de rugby de garder les recettes des matches organisés sur leur territoire pour protester contre les normes comptables bizarres utilisées par la Welsh Rugby Union (WRU) qui gâcheront ce bonheur. La compétition a permis à cette ville de 300 000 âmes de faire peau neuve.

Le stade du Millennium, avec ses 72 000 places, qui se dresse en plein cœur de la capitale galloise, et le Musée du rugby gallois attenant sont devenus le symbole du dynamisme de la principauté celtique. Deux nouveaux hôtels cinq étoiles, une gare totalement rénovée, des restaurants chics et des pubs haut de gamme, le désenclavement du centre-ville et l'aménagement des rives de la rivière Taff marquent le renouveau du sud du Glamorgan après la longue décadence du charbon et de l'acier.

Pour cette nouvelle nation, aujourd'hui politiquement autonome, le rugby, c'est la revanche des services et du high-tech sur le passé ouvriériste et besogneux. Une étude de la Cardiff Business School publiée à la veille de la cérémonie d'ouverture estimait à 40 millions de livres (26 millions d'euros) les retombées directes de la manifestation pour l'économie galloise. Un pactole d'autant plus prisé que le coût des nouvelles infrastructures a été pris en charge sur le plan financier par la loterie nationale, le secteur privé et l'Union européenne au titre de l'aide régionale.

« TROP TÔT POUR JUGER »

« *Il est encore trop tôt pour juger du rôle multiplicateur de la Coupe du monde sur le développement économique. Disons que désormais Cardiff peut se prévaloir de cette expérience et de son infrastructure pour mieux se vendre comme destination du tourisme sportif mondial. Nous sommes désormais à la hauteur de capitales régionales comme Atlanta et Barcelone, qui, après les Jeux olympiques, ont su exploiter le marché des loisirs et des congrès. De tous les succès, ce n'est pas le moins précieux* », affirme l'auteur de l'étude, Calvin Jones.

L'office du tourisme estime à 50 000 le nombre de visiteurs, dont la grande majorité originaires de l'hémisphère Sud et de France, sont venus à Cardiff au cours de la dernière semaine assister au match pour la troisième place Afrique du Sud - Nouvelle-Zélande et la finale France-Australie. « *Imaginez la manne si nous avions eu le courage d'organiser l'événement seuls avec l'aide des Anglais voisins au lieu de le partager entre cinq nations ! A Cardiff, entre les éliminatoires et la finale, douze jours se sont écoulés sans match, ce qui a fortement réduit l'impact commercial* », lance, lyrique, un directeur de la Welsh Development Agency, l'organisme chargé d'attirer les investisseurs étrangers dans la province.

Reste que les milieux d'affaires locaux ont le triomphe modeste. Le manque de savoir-faire commercial des dirigeants de la WRU, les disputes les opposant aux responsables de la Rugby World Cup Ltd (RWC), la personnalité controversée du président de l'International Rugby Board, le Gallois Vernon Pugh, les bisbilles avec le Cardiff Rugby Club en ce qui concerne l'utilisation future du stade ont un peu terni la fête.

Le manque de coordination entre la douzaine d'organismes mobilisés pour l'occasion et les retards de paiement aux entreprises de bâtiment et de travaux publics ont mis à mal la réputation d'efficacité de la province. Enfin, les gros sponsors, à l'instar du géant des télécoms BT et du brasseur Guinness, sont déçus par les retombées promotionnelles du rugby par rapport au football, au tennis ou à la formule 1.

Marc Roche

Jonah Lomu reste en Nouvelle-Zélande

Le trois-quarts aile néo-zélandais Jonah Lomu, vingt-quatre ans, très sollicité par les clubs européens, a décidé de rester dans son pays, où il a signé un contrat de deux ans avec sa fédération nationale (NZRFU), a-t-il annoncé, dimanche 14 novembre, à son arrivée à Auckland (Nouvelle-Zélande). Son agent a refusé de préciser les conditions financières du renouvellement de son contrat, mais, selon la radio néo-zélandaise, elles seraient inférieures à l'offre de 1,5 million de dollars (1,454 million d'euros) du club anglais de rugby à XIII Wakefield Trinity. Jonah Lomu a également rejeté les offres de deux clubs anglais de rugby à XV, comme les London Irish et Bristol, a rapporté la presse néo-zélandaise.

***« Si je jouais pour l'argent, je ne serais pas en Nouvelle-Zélande »*, a affirmé le meilleur marqueur d'essais (8) de la Coupe du monde 1999. Il n'a pas exclu de jouer la saison 2000 chez les Wellington Hurricanes, en championnat Super-12. Cette saison, Jonah Lomu jouait dans l'équipe des Chiefs.**

TROIS QUESTIONS À...

PATRICK WOLFF

1 Les présidents des clubs de l'Elite 1 de rugby ont fini par s'entendre sur un nouveau projet de championnat. En tant que vice-président de la Ligue nationale de rugby, pouvez-vous expliquer pourquoi cette solution a fini par s'imposer ?

Je voudrais d'abord préciser que cette réforme du championnat de France a été votée à l'unanimité, moins 5 abstentions. Elle sera en vigueur pour les trois années à venir. En premier lieu, nous tenions absolument à mettre sur pied un championnat où toutes les équipes étaient sûres de se rencontrer chaque année. Ensuite, nous voulions que chaque match ait de l'importance. Nous ne voulions pas reproduire ce système des poules où les équipes peuvent tout miser sur deux ou trois matches à l'extérieur pour s'assurer une place dans les phases finales. Enfin, nous avons voulu conserver une place dans l'élite à 21 équipes suffisamment bien structurées pour poursuivre l'aventure du professionnalisme.

2 La Ligue nationale de rugby envisage également d'encadrer la masse salariale des clubs, d'instaurer un plafonnement des salaires comme dans les sports professionnels américains. Pourquoi ?

Le rugby professionnel français est encore en phase de construction. Il nous faut mettre tout le monde à égalité sur le plan financier, car nous considérons que l'équité financière va de pair avec l'équité sportive. La Ligue va procéder à un certain nombre d'audits financiers pour éviter de rencontrer des problèmes tels que le football professionnel a pu en connaître. Nous voulons encourager les clubs à former des joueurs plutôt que de recruter des trentenaires célèbres mais cassés. Les clubs anglais sont sur la même ligne que nous sur la question du « *salary cap* ». Nous travaillons en collaboration avec eux afin d'éviter le « transvasement » des joueurs français vers l'Angleterre et inversement.

3 Que pensez-vous du projet de compétition entre « franchisés » dont Bernard Lapasset, président de la Fédération française de rugby, parle avec insistance ?

La nécessité d'une compétition supranationale est aujourd'hui acceptée par les présidents de clubs. La Ligue est favorable à la création d'une compétition intermédiaire entre les championnats nationaux et la Coupe d'Europe, en liaison avec la Fédération. Mais un tel projet n'a aucune chance d'aboutir avant juillet 2000.

Propos recueillis par Eric Collier

ESPRIT Novembre 1999
Quand la ville se défait
Renseignements : ☎ 01 48 04 08 33 – www.esprit.presse.fr

LeMonde Job: WMQ1611--0028-0 WAS LMQ1611-28 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:49 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0412 Lcp:700 CMYK

Les Françaises s'invitent en force aux Masters féminins

Elles ne seront pas favorites, mais Julie Halard, Amélie Mauresmo, Mary Pierce, Nathalie Tauziat et Sandrine Testud veulent animer le Madison Square Garden de New York. Jamais cette épreuve n'avait accueilli autant de Françaises

Pour la première fois, cinq Françaises (Julie Halard, Amélie Mauresmo, Mary Pierce, Nathalie Tauziat et Sandrine Testud) participeront au Masters de tennis qui débute, lundi 15 novembre, au Madison Square Garden de New York, rendez-vous des seize meilleures joueuses du circuit. L'approche des Jeux olympiques de Sydney (septembre 2000) a contribué à une saine émulation entre les Françaises, qui n'ont cessé d'obtenir des résultats probants en 1999. Quatre sont classées par les dix premières mondiales : Mary Pierce est 5e, Nathalie Tauziat 7e, Julie Halard 8e et Amélie Mauresmo 10e. Malgré ce joli tir groupé, les Françaises auront du mal à se mettre en vedette face à des concurrentes de très haut niveau. Dès le 1er tour, Sandrine Testud sera opposée à la Suissesse Martina Hingis et Amélie Mauresmo à l'Américaine Lindsay Davenport.

A L'INSTAR du rugby, le tennis féminin a son « french flair ». Derrière les favorites ou les championnes dites incontournables, les joueuses françaises ont contribué à donner à la saison 1999 une saveur toute hexagonale. En guise de point d'orgue, elles sont cinq à s'être qualifiées pour les Masters féminins, la finale du circuit, qui rassemble les seize meilleures joueuses au Madison Square Garden de New York du 15 au 21 novembre (seule Monica Seles, 6e, est absente, victime d'une fracture de fatigue au pied droit). Pour les Françaises, c'est une première et le résultat d'une très saine émulation qui n'est sans doute pas totalement étrangère à l'approche des Jeux olympiques de Sydney, car les places dans l'équipe de France seront très chères.

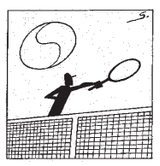

TENNIS

Déjà, au Tournoi de Linz (Autriche), il y a quelques semaines, les Françaises avaient écrit une ligne pour la postérité en se qualifiant à quatre pour les demi-finales (Amélie Mauresmo, Mary Pierce, Sarah Pitkowski, Sandrine Testud). Autre première : quatre Françaises apparaissent dans les dix meilleures mondiales. Après onze mois passés à sillonner la planète, Mary Pierce est 5e, Nathalie Tauziat 7e, Julie Halard 8e, Amélie Mauresmo 10e. Et Sandrine Testud est 14e.

Cette dernière est l'invitée surprise de la cohorte. Sandrine Testud a passé les six dernières semaines à batailler pour s'extirper de la 22e place mondiale. Elle a tout d'abord limité les dégâts en se hissant en demi-finale du Tournoi de Filderstadt (Allemagne), dont elle était tenante du titre, avant de collectionner les bonnes performances, dont une finale à Linz perdue face à Mary Pierce. A l'exemple de Nathalie Tauziat, Sandrine Testud a su profiter de l'absence des stars du circuit : Martina Hingis et les sœurs Williams ont passé une bonne partie de l'automne à se reposer avant la dernière ligne droite, alors que Lindsay Davenport soignait une blessure au poignet droit.

Julie Halard semble avoir définitivement mis ses deux ans de blessures derrière elle. Elle est entrée parmi les dix meilleures mondiales en 1999 pour la première fois de sa carrière, et retrouve les Masters cinq ans après sa dernière apparition.

LA PALME À TAUZIAT

New York aura sa petite nouvelle : Amélie Mauresmo, dont c'est la première « cape » aux Masters. A vingt ans, la championne juniors 1996 a pu compter sur son excellent début de saison, marqué par une finale aux Internationaux d'Australie en janvier, à Melbourne, puis par une nouvelle finale à l'Open de Paris, en février. Sérieusement blessée à la cheville en juin, elle est revenue cahin-caha en août. Elle a passé l'automne entre grippe et nouvelles blessures mais a su assurer l'essentiel en remportant le premier tournoi de sa carrière à Bratislava, en octobre.

Dans les succès, la palme revient incontestablement à Nathalie Tauziat, trente-deux ans. L'aînée de la bande a terminé la saison en trombe et s'est offert le meilleur rang de sa carrière après sa victoire à Moscou. Depuis deux ans, Nathalie Tauziat avait habitué le circuit à ses fins de saison tonitruantes. Elle l'a surpris une troisième fois en faisant mieux que tenir son rang. Si elle se considère *« au bout du rouleau »* physiquement, en raison d'une inflammation au tendon d'Achille gauche, Nathalie ne capitule pas et jouera sur les deux tableaux à New York puisqu'elle participera également à l'épreuve de double aux côtés d'Alexandra Fusai. Ce duo avait été finaliste en 1997 et 1998.

Ce joli tir groupé des Françaises aura du mal à durer. Aux Masters, elles sont loin d'être favorites dans une épreuve forcément relevée. Si Mary Pierce et Nathalie Tauziat ont été relativement épargnées par le tirage au sort – elles rencontrent respectivement la Russe Anna Kournikova, de retour de convalescence, et la Sud-Africaine Amanda Coetzer –, Julie Halard-Decugis sera opposée à l'Allemande Anke Huber, une amie qui ne lui a pas trop réussi ces dernier temps. Sandrine Testud rencontrera la Suissesse Martina Hingis, numéro un mondiale, et Amélie Mauresmo se mesurera à l'Américaine Lindsay Davenport (no 2), victorieuse, dimanche 14 novembre, du Tournoi de Philadelphie.

Au premier tour, les Françaises ont échappé aux deux sœurs Williams, qui sont les deux autres favorites du tournoi. Mais, à l'instar du rugby français, les Françaises ne veulent plus entendre parler de favoris : *« Cinq, c'est super*, a dit Sandrine Testud. *Cela nous pousse à chercher le meilleur de nous même. »*

Bénédicte Mathieu

Face à la Croatie, l'équipe de France a débuté sa révolution par un festival offensif

L'ART de la fausse confidence ne tolère pas l'improvisation et pour s'être risqué sur un chemin escarpé, Roger Lemerre avait déclenché une tempête médiatique, le 9 octobre, dans la foulée d'une victoire (3-2) rédemptrice face à l'Islande.

FOOTBALL

Le sélectionneur avait sidéré l'assemblée médiatique en assénant trois phrases qui ressemblaient à un testament. Il fallut plusieurs jours, un joli cafouillage entre les présidents de la Fédération et de la Ligue nationale de football pour conclure l'affaire par une correction de tir à 180 degrés. Roger Lemerre poursuivra sa mission et sera le sélectionneur de l'équipe de France lors du championnat d'Europe en l'an 2000.

Pour éviter un nouvel embrouillamini, le successeur d'Aimé Jacquet avait visiblement préparé sa messe d'après-match, samedi 13 novembre, en proclamant l'allégresse générale. La performance des Bleus, vainqueurs (3-0) de la Croatie, triste fantôme du demi-finaliste de la Coupe du monde 1998, lui a procuré *« du pur bonheur »* et la présence des plumitifs *« du bonheur »* plus simple avec cette précision suffisamment elliptique pour ne froisser personne : *« Il y a des choses que je n'accepterai jamais. »*

Si la dialectique du sélectionneur laisse parfois songeur, ses proches le décrivent comme un personnage beaucoup moins opaque. Dès sa prise de fonctions, le 1er août 1998, Lemerre souhaitait infléchir le style de l'équipe de France en alignant un milieu offensif supplémentaire au détriment d'un récupérateur. Le parcours chaotique pendant les éliminatoires de l'Euro 2000 et l'influence de ses joueurs-cadres l'ont incité à reporter une évolution qu'il juge *« inéluctable »* pour rester au sommet.

SPECTATEURS CONQUIS

Ce France-Croatie, déclamé pompeusement comme la revanche de la demi-finale du Mondial et dont on s'interrogeait sur l'utilité en cette période surchargée pour les footballeurs, aura donc servi à instiller la nouvelle donne avec un réel succès devant 76 000 spectateurs conquis. Les attaquants si souvents décriés se sont partagés les buts : Robert Pires (47e minute), Florian Maurice (66e) et Tony Vairelles (72e). Roger Lemerre aura poussé la malice jusqu'à consigner son libero Laurent Blanc et son capitaine Didier Deschamps, les tenants de l'orthodoxie rigoriste, sur le banc des remplaçants. *« Ces deux joueurs n'ont plus rien à prouver »*, s'est justifié Roger Lemerre avant de célébrer les vertus de leurs remplaçants respectifs, Frank Lebœuf et surtout Patrick Vieira, excellent samedi soir.

A l'heure des louanges, le patron des Bleus n'a pas oublié une pièce rapportée sur l'échiquier des champions du monde : Johan Micoud, titularisé comme meneur de jeu aux côtés de Zinedine Zidane puis de Youri Djorkaeff. *« Toutes les accélérations sont venues de sa part »*, a observé Lemerre. Après France-Islande, la rumeur voulut que le Bordelais ait été évincé par les anciens au profit du Parmesan Alain Boghossian au profil plus défensif. *« Ce qui est important pour l'avenir, c'est l'élan offensif comme celui qui a permis au XV de France de déborder les All Blacks »*, estime le sélectionneur avant d'ajouter pour ne pas effaroucher : *« Je n'ai rien touché aux bases de notre football. »* Lucide, il sait aussi que le contexte – un match amical, un adversaire démobilisé – était favorable à ses desseins. *« Les champions du monde restent incontournables. A valeur supérieure ou égale, ils restent prioritaires. Mais le groupe des prétendants à l'équipe de France est en train de s'élargir. Seuls les gens forts feront partie des vingt-deux pour l'Euro. »* Une observation qui, dans l'esprit de Roger Lemerre, vaut pour tout le monde.

Elie Barth

Les Espoirs tenus en échec par l'Italie

L'équipe de France Espoirs a compromis ses chances de qualification pour la phase finale du championnat d'Europe, dont les quatre premiers participeront ensuite au Jeux olympiques en 2000 à Sydney (Australie). Elle a été tenue en échec (1-1), dimanche 14 novembre, à Créteil (Val-de-Marne), par l'Italie. En l'absence de Nicolas Anelka, Thierry Henry et David Trezeguet, l'attaque française n'a que rarement inquiété la défense adverse. Nicola Ventola a ouvert le score à la 49e minute en profitant d'une hésitation du gardien de but nantais, Mickael Landreau. Le Montpelliérain Toifilou Maoulida a égalisé à l'heure de jeu d'un tir croisé dans un angle fermé. Landreau a préservé le résultat en fin de match grâce à deux interventions décisives. *« Les Italiens nous étaient supérieurs mais je ne suis pas forcément inquiet avant le match retour, mercredi à Tarente »*, a déclaré l'entraîneur Raymond Domenech. Thierry Henry et Ousmane Dabo seront disponibles après avoir purgé leur suspension.

165 interpellations après Ecosse-Angleterre

Les forces de l'ordre ont procédé à 165 interpellations, samedi 13 novembre, après le match aller du barrage qualificatif à l'Euro 2000 entre l'Ecosse et l'Angleterre (0-2). Les échauffourées les plus graves ont eu pour cadre le centre de Glasgow où des bandes se sont affrontées en lançant des projectiles. Les supporteurs anglais ont été reconduits dans leurs trains sous escorte policière. Alain Courtois, directeur de l'organisation du championnat d'Europe 2000 en Belgique et aux Pays-Bas, s'est voulu rassurant sur la sécurité : *« Nous avons mis au point un système d'arrestations préventives. Tout individu qui tentera de semer le trouble sera immédiatement interpellé. »*

Les trois autres barrages ont été disputés dans un climat plus serein. Le Danemark a assuré sa qualification dès cette première manche en l'emportant largement (5-0) en Israël. La Slovénie a battu l'Ukraine (2-1) alors que l'Eire et la Turquie ont fait match nul (1-1). Les matches retour auront lieu mercredi 17 novembre.

La furieuse bataille des « petits nerveux » du judo français

LES REGARDS sont fixes, les kimonos encore pliés au fond des sacs de sport. Dans le cocon du stade Pierre-de-Coubertin, à Paris, les poids légers du judo français se croisent à l'échauffement mais ne se voient pas. En ce dimanche 14 novembre, à l'occasion des championnats de France, va se dérouler le premier épisode d'une longue bataille qui ne s'achèvera que dans six mois, une fois les championnats d'Europe passés. C'est alors – si la qualification olympique a été obtenue entre-temps – que sera désigné l'élu, celui qui représentera la France aux Jeux de Sydney dans la catégorie des moins de 60 kg.

Ils sont au moins six à espérer être celui-ci. Franck Chambilly a participé aux derniers jeux Olympiques, en 1996, Eric Despezelle aux championnats d'Europe du mois de mai, Yacine Douma aux championnats du monde du mois d'octobre. Aucun d'entre eux n'en a rapporté de médaille. Thierry Rey, champion du monde et olympique dans la plus légère des catégories il y a maintenant 20 ans, n'a jamais trouvé de successeur en France. Jérémy Lebris, Cyril Soyer et Baptiste Leroy ont encore l'âge de croire que tout peut arriver : eux aussi rêvent de Sydney.

LES DRAPEAUX POUR TRANCHER

La matinée n'est pas achevée que Baptiste Leroy, 23 ans, médaillé mondial et européen chez les juniors, s'éclipse sans un mot, le visage fermé : le rêve s'est éloigné. Dès son premier combat, le judoka de Boulogne-Billancourt a subi la loi d'un « outsider », Sébastien Girardey. *« Je n'ai pas été présent au moment où il le fallait*, confie-t-il quelques heures plus tard. *J'espère que l'on me redonnera une chance. Ce qui m'intéresse est de savoir si je suis apte à faire les Jeux et à en rapporter une médaille. Aujourd'hui, ce n'était pas le cas. »*

Le tour suivant propose une confrontation entre deux prétendants à la sélection olympique, Jérémy Lebris et Eric Despezelle. Le combat est accroché et les arbitres doivent sortir leurs drapeaux pour départager les deux judokas. Jérémy Lebris est désigné vainqueur, mais les deux hommes se retrouveront plus tard sur la troisième marche du podium, Eric Despezelle se récupérant grâce aux repêchages. *« Aujourd'hui, les visages étaient peut-être un peu plus tendus que d'habitude*, estime le judoka de l'US Orléans. *On a tous les Jeux en tête. »*

Franck Chambilly, à qui ses 29 ans et sa sélection olympique confèrent le statut d'ancien, est la victime suivante : une déchirure musculaire l'oblige à déclarer forfait en demi-finale face à Yacine Douma. Mais ce rendez-vous manqué ne l'émeut pas. *« Je n'ai rien à me reprocher*, estime-t-il. *Pour moi, il ne s'est rien passé aujourd'hui. Nous avons six mois de bagarre devant nous, il y aura d'autres occasions. »*

Les deux finalistes, eux, ne veulent pas laisser passer celle qui se présente : le titre de champion de France est synonyme de sélection pour le tournoi de Paris, en février 2000, rendez-vous majeur dans la course aux JO. Cyril Soyer, 21 ans, vainqueur de Jérémy Lebris en demi-finale, chahute Yacine Douma, 26 ans, no 1 de la catégorie depuis trois ans. A deux secondes de la fin d'un combat longtemps mené par Yacine Douma, les juges remettent les deux hommes à égalité et ressortent leurs drapeaux pour offrir le victoire à Cyril Soyer, le judoka du PSG.

« La saison dernière, j'avais été le seul Français à faire des podiums dans les tournois internationaux, mais les sélectionneurs ne m'avaient pas fait confiance et ne m'avaient même pas retenu comme remplaçant pour les championnats du monde, déclare Cyril Soyer. *Je suis donc venu ici pour montrer que j'étais le meilleur dans ma catégorie. C'est chacun pour soi. Au début, je félicitais mes rivaux quand ils réussissaient quelque part, mais quand j'ai vu qu'ils n'en faisaient pas autant, j'ai changé d'attitude. Ce n'est pas très "judo", tant pis. »*

Dès cette semaine, quand il va reprendre le chemin du centre d'entraînement situé à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep), Cyril Soyer va pourtant devoir considérer à nouveau ses adversaires comme des partenaires d'entraînement. Car c'est *« ensemble »* que les poids légers se préparent à aller chercher la qualification pour les Jeux de Sydney et à se disputer l'unique place pour l'Australie. *« Chez les moins de 60 kg, l'ambiance est toujours tendue*, assure Franck Chambilly. *C'est une catégorie où il y a davantage de bagarre qu'ailleurs. Nous sommes des petits nerveux. »*

Gilles van Kote

Cinq catégories en quête d'un sésame

L'intérêt des championnats de France de judo résidait dans l'évaluation des 5 catégories (sur 14) qui n'ont pu obtenir leur sésame pour les JO de Sydney. Pour obtenir le quota olympique, chacune de ces catégories devra placer un représentant parmi les 9 premiers (à raison d'un combattant par nation) d'un classement européen établi après 10 tournois qualificatifs et les championnats d'Europe 2000.

Des cinq judokas qui n'avaient pu se signaler aux Mondiaux de Birmingham, en octobre, seule Séverine Vandenhende, championne du monde des moins de 63 kg en 1997, ne disputait pas les championnats de France. Les quatre autres ont été battus : Yacine Douma a cédé en finale des 60 kg face à Cyril Soyer, Christophe Gagliano a fait de même contre Christophe Massina chez les 73 kg tout comme Amina Abdellatif devant Karine Faure en 70 kg, alors que Vincenzo Carabetta se faisait surprendre d'entrée en 90 kg, où Frédéric Demontfaucon, nouveau champion de France, a fait impression.

DU BEAU VETEMENT A LA SIMPLE RETOUCHE
LEGRAND
Tailleur s/mesure
Depuis 1894
Très grand choix de tissus et de prix
Nouvelle collection Hommes et Dames
27, rue du 4-Septembre, Paris 2e
Tél : 01.47.42.70.61

Voile : nouvelle défaite du Défi français pour la Coupe de l'America

LE BATEAU du Défi français, *Sixième-Sens*, barré par Bertrand Pacé, a été distancé de 49 s par les Japonais de *Nippon* lors de la 7e journée de la deuxième poule éliminatoire de la Coupe Louis-Vuitton, qualificative pour la Coupe de l'America, lundi 15 novembre, dans le golfe d'Hauraki, à Auckland (Nouvelle-Zélande). Le voilier français occupe la 10e et avant-dernière place du classement général toujours dominé par les Italiens de Prada Challenge *sur Luna-Rossa* mené par Francesco De Angelis. Le Défi italien, qui n'a essuyé qu'une seule défaite – le 11 novembre face au bateau américain *Stars-and-Stripes* – depuis le début de ces éliminatoires, a distancé de 1 min les Américains d'*America-One*. Ce dernier avait affronté *Sixième-Sens*, dimanche 14 novembre, lors d'une régate de la 6e journée finalement interrompue en raison de la faiblesse du vent. La décision a été prise alors que le navire français menait.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : Pau-Orthez** a battu Villeurbanne (77-72) dimanche 14 novembre lors du match phare de la 10e journée du championnat de France. Au classement, les Palois se retrouvent seuls en tête avec un point d'avance sur leurs adversaires du jour et deux sur Le Mans et Limoges, respectivement battus par Cholet et Châlons-en-Champagne.

■ **BOXE : le Français Fabrice Tiozzo a conservé** samedi 13 novembre à Las Vegas (Nevada) son titre de champion des lourds-légers (WBA) face à l'Américain Ken Murphy, sur arrêt de l'arbitre à la fin de la 7e reprise. Ce match porte le palmarès du Lyonnais à 39 victoires et une défaite.

■ **Le Britannique Lennox Lewis** a obtenu samedi 13 novembre le titre unifié des poids lourds, sur décision unanime des arbitres, en battant aux points l'Américain Evander Holyfield.

■ **CYCLISME : l'Italienne Fabiana Luperini,** qui a gagné quatre Tours d'Italie, trois Tours de France et une Flèche wallonne, a été contrôlée positive à la nandrolone lors du Tour de Vénétie le 2 octobre, une semaine avant les championnats du monde, a révélé le quotidien italien la *Gazzetta dello sport* dans son édition du samedi 13 novembre.

■ **SKI NORDIQUE : le biathlète français Raphaël Poirée** a gagné l'épreuve internationale de Kiruna (Laponie suédoise), disputée sur 11 km, devant l'Autrichien Guenter Beck et le Suédois Rickard Noberius, dimanche 14 novembre.

■ **TENNIS : le Suédois Thomas Enqvist s'est adjugé** le tournoi de Stockholm face à son compatriote Magnus Gustafsson, 6-3, 6-4, 6-2, dimanche 14 novembre. Le 7e joueur mondial avait déjà gagné chez lui en 1995 et 1996. Autre triplé, celui réalisé par le Russe Evgueni Kafelnikov au tournoi de Moscou. Après ses succès de 1997 et 1998, le no 2 mondial a battu en finale le Zimbabwéen Byron Black 7-6 (7-2), 6-4.

■ **L'Américaine Lindsay Davenport** a battu (6-3, 6-4) la Suissesse Martina Hingis en finale du tournoi de Philadelphie (Pennsylvanie), dimanche 14 novembre.

■ **LOTO : Résultats des tirages no 91** effectués samedi 13 novembre. **Premier tirage :** 4, 6, 11, 12, 31, 38 ; numéro complémentaire : 1. Rapports pour 6 numéros : 2 351 445 F (358 475 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 61 010 F (9 300 €) ; 5 numéros : 4 355 F (663 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 198 F (30,18 €) ; 4 numéros : 99 F (15,09 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 22 F (3,35 €) ; 3 numéros : 11 F (1,67 €). **Second tirage :** 11, 20, 23, 35, 38, 49 ; numéro complémentaire : 48. Pas de gagnants pour 6 numéros ; 5 numéros et le complémentaire : 143 405 F (21 861 €) ; 5 numéros : 6 410 F (977 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 310 F (47,25 €) ; 4 numéros : 155 F (23,62 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 32 F (4,87 €) ; 3 numéros : 16 F (2,43 €).

LeMonde Job: WMQ1611--0029-0 WAS LMQ1611-29 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:02 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0413 Lcp:700 CMYK

Risque de neige

MARDI. Les hautes pressions se sont décalées sur l'Atlantique et un flux de nord à nord-ouest frais s'installe sur le pays. Une perturbation descend des îles Britanniques et apportera un peu de neige en soirée au nord de la Seine. Sur les régions méditerranéennes, accalmie avec toutefois un risque orageux sur la Corse et le littoral de la Provence.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Pluie le matin puis retour des éclaircies. Les températures de l'après-midi seront comprises entre 9 et 11 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Après quelques brouillards givrants en matinée, le ciel, relativement dégagé en début de journée, deviendra de plus en plus nuageux. Des pluies arriveront par l'ouest, parfois sous forme de neige. Températures très fraîches, avec des gelées le matin jusqu'à – 3 degrés, et 4 à 5 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après des brouillards givrants, journée plutôt ensoleillée. Neige en soirée et la nuit suivante. Températures très fraîches, entre – 2 et – 6 le matin et 2 à 3 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Une bonne partie de la journée sera ensoleillée. La pluie arrivera sur Poitou-Charentes l'après-midi. Températures négatives le matin et entre 5 et 9 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Ciel assez nuageux sur le relief des Alpes. Ailleurs, ciel plus ensoleillé. Les températures, négatives le matin, ne dépasseront pas 3 à 5 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc- Roussillon, ciel peu nuageux avec une tramontane soufflant à 60-70 km/h. Ailleurs, ciel couvert avec des pluies parfois orageuses. Les températures seront comprises entre 7 et 13 degrés.

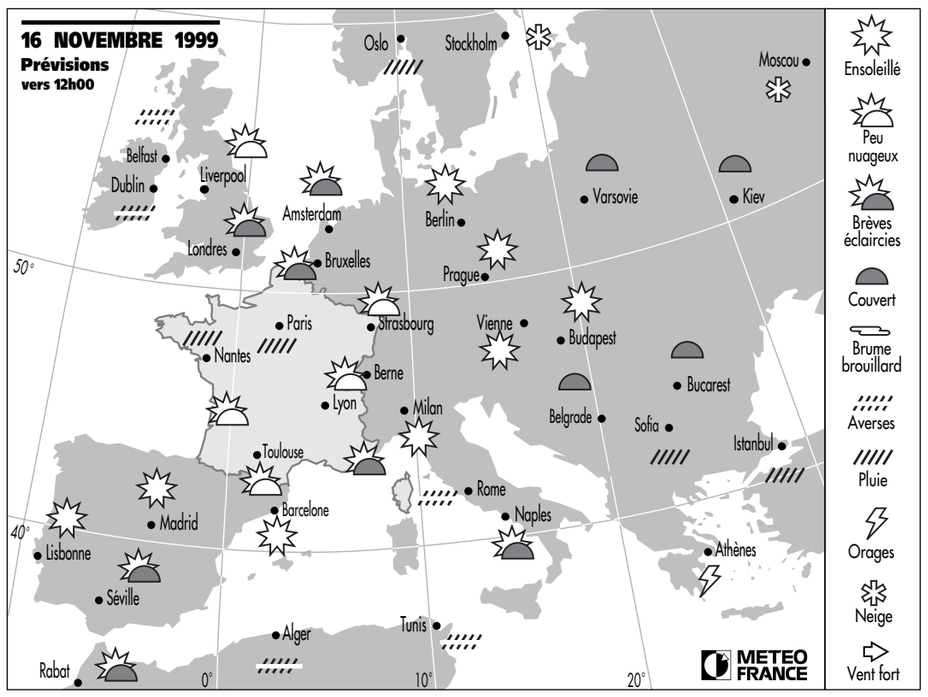

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** United Airlines, Delta Airlines, Northwest et Continental Airlines ont annoncé la création d'un site Internet commun afin de développer la vente et la réservation des billets. Cette initiative, qui doit recevoir l'agrément des autorités, intervient alors que les agences de voyages américaines, inquiètes du développement du commerce électronique, menacent d'entrer en conflit avec ces compagnies.

■ **FRANCE.** Pour la campagne « Var hiver » proposée par le comité départemental du tourisme, en collaboration avec AOM et Europcar, l'office de tourisme de Saint-Tropez propose, du 1er au 28 décembre, un forfait « 3 jours/2 nuits en chambre double et petits déjeuners » au départ de Paris (avion + voiture + hôtel) : 1 940 F (296 €) en hôtel « 2 étoiles », 2 290 F (349 €) dans un « 3 étoiles ». Renseignements dans les agences de voyages et aux comptoirs d'AOM.

PRÉVISIONS POUR LE 16 NOVEMBRE 1999

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	-3/2 N	PAPEETE	25/30 S	KIEV	-6/-2 C	VENISE	1/6 C	LE CAIRE	17/27 S
AJACCIO	8/17 P	NANTES	1/9 P	POINTE-A-PIT.	24/30 S	LISBONNE	9/14 S	VIENNE	-3/4 S	NAIROBI	15/25 S
BIARRITZ	1/8 S	NICE	8/15 N	ST-DENIS-RÉ.	22/27 C	LIVERPOOL	4/8 S	**AMÉRIQUES**		PRETORIA	21/33 S
BORDEAUX	-1/7 S	PARIS	-3/6 P	**EUROPE**		LONDRES	4/7 N	BRASILIA	18/26 S	RABAT	10/16 N
BOURGES	-3/4 S	PAU	0/5 S	AMSTERDAM	1/7 N	LUXEMBOURG	-5/1 S	BUENOS AIR.	19/30 C	TUNIS	15/21 P
BREST	7/10 N	PERPIGNAN	5/9 S	ATHENES	17/24 P	MADRID	1/10 S	CARACAS	25/32 S	**ASIE-OCÉANIE**	
CAEN	3/8 P	RENNES	3/10 P	BARCELONE	8/12 S	MILAN	2/9 S	CHICAGO	0/10 S	BANGKOK	24/33 S
CHERBOURG	2/10 N	ST-ETIENNE	-2/4 S	BELFAST	1/7 P	MOSCOU	-9/-4 *	LIMA	15/21 C	BEYROUTH	20/24 S
CLERMONT-F.	-4/3 S	STRASBOURG	-3/2 S	BELGRADE	1/5 C	MUNICH	-9/3 S	LOS ANGELES	12/16 S	BOMBAY	21/32 S
DIJON	-2/2 S	TOULOUSE	0/5 S	BERLIN	-4/3 S	NAPLES	14/19 N	MEXICO	9/16 S	DJAKARTA	25/28 P
GRENOBLE	1/7 N	TOURS	-2/6 P	BERNE	-4/3 S	OSLO	-3/1 P	MONTREAL	-3/-1 *	DUBAI	21/30 S
LILLE	-3/5 P	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	-3/4 N	PALMA DE M.	8/14 S	NEW YORK	1/5 S	HANOI	20/23 S
LIMOGES	-3/4 S	CAYENNE	24/33 S	BUCAREST	-3/7 C	PRAGUE	-6/1 S	SAN FRANCIS.	12/15 P	HONGKONG	17/21 S
LYON	0/4 S	FORT-DE-FR.	24/30 C	BUDAPEST	-3/3 S	ROME	10/13 P	SANTIAGO/CHI	10/27 S	JERUSALEM	14/26 S
MARSEILLE	5/10 P	NOUMEA	21/25 S	COPENHAGUE	3/4 C	SEVILLE	4/16 N	TORONTO	-3/3 S	NEW DEHLI	15/29 S
				DUBLIN	2/7 P	SOFIA	4/6 P	WASHINGTON	4/9 S	PEKIN	-2/6 S
				FRANCFORT	-2/3 S	ST-PETERSB.	-7/-6 N	**AFRIQUE**		SEOUL	3/8 S
				GENEVE	1/3 S	STOCKHOLM	-2/4 *	ALGER	11/19 P	SINGAPOUR	26/30 P
				HELSINKI	-7/2 N	TENERIFE	15/19 S	DAKAR	23/28 S	SYDNEY	14/18 P
				ISTANBUL	11/14 P	VARSOVIE	-5/-1 C	KINSHASA	23/28 P	TOKYO	10/19 S

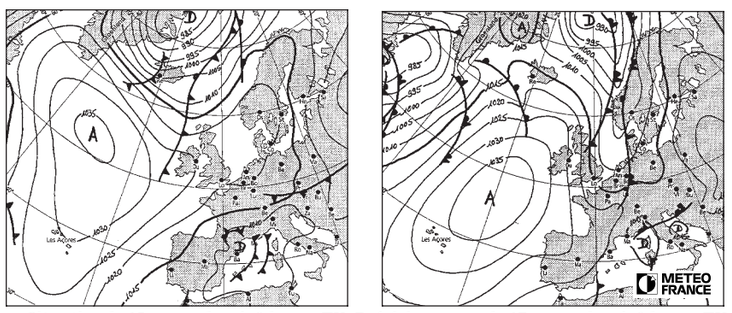

Situation le 15 novembre à 0 heure TU Prévisions pour le 17 novembre à 0 heure TU

ASTRONOMIE

Les satellites galiléens de Jupiter : l'océan promis d'Europe

SUR EUROPE, espèrent de nombreux scientifiques – et pas seulement des astronomes –, pourrait se trouver cette matière précieuse entre toutes, que seule la Terre, dans le système solaire, a su et pu préserver en bonne quantité : l'eau, sous sa forme liquide. Le deuxième satellite galiléen de Jupiter (par la distance) est devenu, pour cette raison, la vedette inattendue de la mission Galileo.

En 1979, les sondes Voyager envoyaient les étonnantes images d'une boule de glace sans grand relief mais parcourue de fractures innombrables s'entrecroisant sans cesse, qui la faisaient ressembler à une pelote de laine beige. Le faible nombre de cratères visibles à la surface prouvait que celle-ci avait été « liftée » il y a environ dix millions d'années, soit peu de chose à l'échelle du système solaire, façonné il y a 4,5 milliards d'années. Par ailleurs, Voyager 1 et 2 avaient aussi découvert deux types de terrain sur cet astre : des plaines lisses et brillantes et des zones granuleuses plus sombres.

Dix-sept ans plus tard, Galileo plonge vers Europe avec, à sa disposition, un matériel d'imagerie autrement plus sophistiqué que celui qui équipait ses deux prédécesseurs. La sonde nous apprend que la couche de glace, d'une épaisseur comprise entre 80 et 200 kilomètres, enrobe un manteau rocheux et, probablement, un noyau de fer.

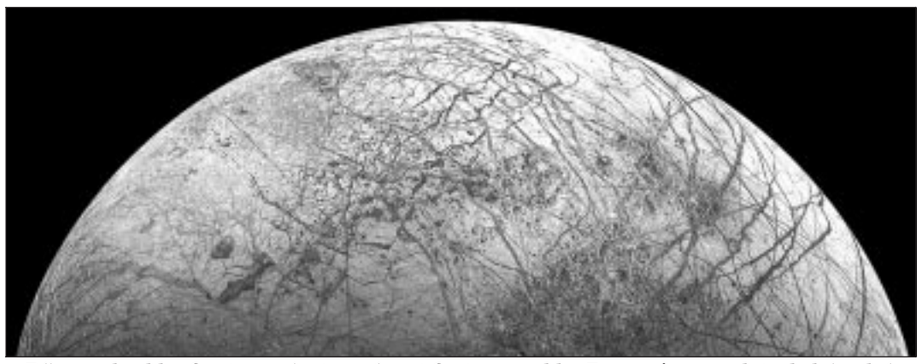

D'innombrables fractures s'entrecroisant font ressembler Europe à une pelote de laine beige.

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE

• vendredi 26 novembre 1999 (à Paris) •

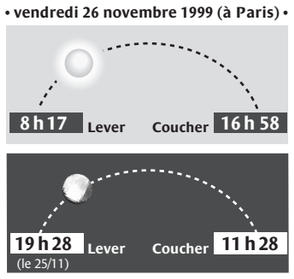

REMONTÉE DE LIQUIDE

Mais, plus que cette information, ce sont surtout les photographies haute définition de la surface du satellite qui vont embraser l'esprit des chercheurs. Sous les instruments de Galileo, les fameuses zones sombres vues par les Voyager s'avèrent des chaos de blocs de glace semblables à nos banquises terrestres au moment de la débâcle.

Plus fort encore, les matériaux marron visibles le long des lignes de fracture pourraient correspondre à des sels de différente nature, ce qui, interprète Pierre Drossart, spécialiste de Jupiter au département de recherche spatiale (CNRS-Observatoire de Paris-Meudon), *« va en faveur de l'hypothèse d'une remontée de liquide souterrain. Les fractures pourraient être des régions actives de cryovolcanisme, c'est-à-dire d'un volcanisme sur un terrain de glace ».*

Un océan se cacherait-il sous la croûte de glace d'Europe, maintenu à des températures où l'eau ne gèle pas grâce à l'énergie qu'apportent les formidables effets de marée dus à la présence de la géante Jupiter et des autres satellites ?

D'autres indices relevés par Galileo semblent concorder : cet hypothétique océan salé pourrait bien être le conducteur électrique qui génère le champ magnétique d'Europe ; quelques grands impacts météoritiques détectés à la surface du satellite ont une morphologie curieuse qui pourrait indiquer que les corps les ayant produits se sont enfoncés dans quelque chose de mou une fois la couche externe de glace traversée. *« Ce faisceau d'indices convergents semblant indiquer la présence d'un océan sur Europe suffirait peut-être à un jury d'assises,* sourit Pierre Drossart, *mais ils ne constituent pas une preuve définitive. »*

D'AUTRES CAUSES

En cherchant bien, chacun des phénomènes décrits ci-dessus peut avoir d'autres causes. Au grand dam des exobiologistes, pour qui l'eau liquide est le saint Graal, la condition *sine qua non* à l'apparition d'une vie extraterrestre si recherchée de nos jours.

Pour en avoir le cœur net, la NASA envisage sérieusement d'envoyer autour d'Europe un sondeur radar qui déterminerait si un océan ou des lacs existent bel et bien sur ce satellite de Jupiter.

Avec en arrière-pensée l'idée de lancer, par la suite, un robot qui se poserait sur Europe et s'enfoncerait au cœur de la banquise en faisant fondre la glace sous lui, jusqu'à découvrir l'océan promis. Et peut-être une forme de vie.

Pierre Barthélémy

PROCHAIN ARTICLE :
Io, terre des volcans

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99271

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

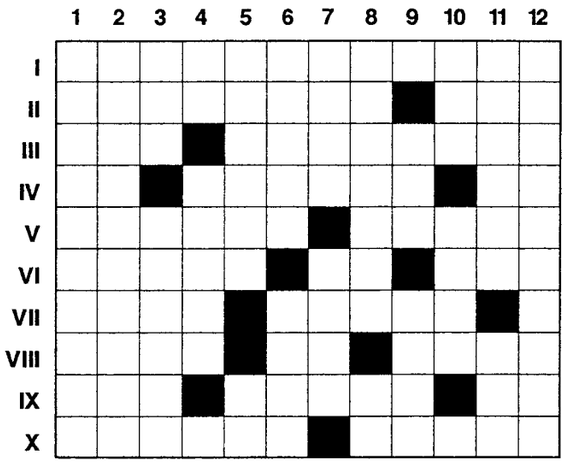

HORIZONTALEMENT

I. Bien considéré dans son milieu. – II. Spéculation douteuse. Jésus chez les Grecs. – III. Fin de partie sans vainqueur. Des ouvrières qui n'ont rien à attendre des 35 heures. – IV. Note renversée. Fait la haie. Romains. – V. Eclaterait. Figurent dans le rapport de l'expert. – VI. Sans accent. Peut provoquer la fièvre. Noble sous les coups. – VII. Bouffon de comédie. Présentent très souvent de l'intérêt. – VIII. Drôles de mecs. Draine la Sibérie. Filtre naturel. – IX. Violence d'hier. Ensemble de principes. Affirmation du Sud. – X. Fait des miracles à l'ouverture. Défense naturelle.

VERTICALEMENT

1. Leurs objectifs sont plutôt subjectifs. – 2. Qui vise à une juste répartition. – 3. Eclate dans un sens, fait feu dans l'autre. Attaqués du bout des dents. – 4. Deux points. Ville du delta du Nil. – 5. Mammifère piscivore. Cours du primaire. – 6. Très en dessous de la moyenne. Toute petite ouverture. – 7. Déjà bien avancée. Cercle littéraire. – 8. Pleurnicher pour n'importe quoi. Lancé au hasard. – 9. Circulent en Roumanie. D'une manière excessive. – 10. Relève les plats. Bien courte. – 11. Ses feuilles finissent dans la tasse. Atome. – 12. Nombreuse en cas de succès.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99270

HORIZONTALEMENT

I. Avoirdupoids. – II. Déplaisir. Uu. – III. Ale. Cautères. – IV. Porno. Frai. – V. Tueur. Redoré. – VI. Attendu. On. – VII. Têt. Iris. Bis. – VIII. Emeutier. – IX. Un. Ose. Primo. – X. Rapt. Shogoun.

VERTICALEMENT

1. Adaptateur. – 2. Velouté. Na. – 3. Opérette. – 4. Il. Nue. Mot. – 5. Racornies. – 6. Dia. Drues. – 7. Usufruit. – 8. Pitre. Sipo. – 9. Oréade. Erg. – 10. Rio. Brio. – 11. Due. Roi. Mu. – 12.Suspension.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 146

Magique ou enchanté ?

DANS UN CARRÉ enchanté de dimension 3, la somme des nombres situés sur les trois lignes, les trois colonnes et les deux diagonales est la même. C'est ce que l'on appelle la "somme enchantée".

Complétez le carré ci-contre pour qu'il soit enchanté.

Peut-on toujours compléter un carré où figurent trois nombres pour le rendre enchanté ?

	16	
10		
	12	

NB. Si, en plus, ce sont les 9 premiers nombres entiers qui figurent tous dans le carré, on dit dans ce cas là que le carré est magique.

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 1999

Solution dans *Le Monde* du 23 novembre

Solution du jeu n° 145 paru dans *Le Monde* du 9 novembre

Le chirurgien enfile les gants blancs, puis enfile les gants jaunes par-dessus. Il opère le premier malade, puis enlève les gants jaunes en prenant la précaution de les retourner. Il enfile alors les gants verts par-dessus les gants blancs et opère le deuxième malade. Il enlève les gants verts (toujours en les retournant). Il opère alors le troisième malade avec ses gants blancs. Il enfile, à l'envers, la paire de gants jaunes sur la sienne : les faces contaminées sont en contact, mais il peut opérer le quatrième malade avec la face jaune inutilisée. Il ne lui reste plus qu'à enfiler le gant vert à l'envers (sur le blanc ou sur les deux) pour opérer le cinquième malade !

Chaque samedi avec
Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI
retrouvez
LE MONDE TELEVISION

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

Les jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine, *Le Monde* publie, en plus des mots croisés, un jeu. Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème mathématique. Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de Scrabble. Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge. Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art. Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

LeMonde Job: WMQ1611--0031-0 WAS LMQ1611-31 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 08:59 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0415 Lcp:700 CMYK

MUSIQUE **Jérôme Savary, qui dirige depuis plus de onze ans le Théâtre national de Chaillot et dont le troisième mandat arrive à terme, devrait prendre la tête de l'Opéra-Comique dès septembre 2000. ● LE FONDATEUR du Grand Magic Circus quitte les marbres du Trocadéro fort de nombreux succès, de la création du *Bourgeois gentilhomme* à celle de *Cyrano de Bergerac* en passant par la découverte d'auteurs, de pièces et de metteurs en scène significatifs. Il peut aussi se targuer d'avoir su ouvrir Chaillot à de nouveaux publics. ● SALLE FAVART, Jérôme Savary souhaite *« croiser les genres »*, *« qu'une partie du public "populaire" puisse faire, de temps en temps, le saut vers un genre plus sérieux »*. ● ACCUSANT un déficit de 12 millions de francs, l'Opéra-Comique est dans une situation difficile, dont la reponsabilité incombe largement au ministère de la culture.**

Le credo de Jérôme Savary pour la pérennité d'un Opéra-Comique populaire

Dans un entretien au « Monde », l'actuel directeur du Théâtre national de Chaillot, qui devrait prendre la direction de la Salle Favart en septembre 2000 ou plus tôt, se dit prêt à faire de cette salle le temple de la musique légère et de la création musicale baroque et contemporaine

« Convenez-vous que votre nomination était décidée par le ministère de la culture alors que la direction de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacle vivant, qui a opéré une longue réflexion sur l'avenir de l'Opéra-Comique, n'y était pas favorable ?

– Si tant est que le ministère a pu souhaiter d'emblée que je prenne en main l'avenir de l'Opéra-Comique, ce que j'ignorais, j'ai toujours considéré qu'il fallait être clair et ne pas procéder à une sorte de fausse procédure d'appel d'offres. J'ai dit que j'avais songé à retirer ma candidature quand j'ai vu le tour que cela prenait. Je trouve regrettable qu'on ait fait travailler William Christie sur un projet aussi détaillé et sérieux si l'on savait par avance qu'il ne serait pas le candidat choisi. Ce n'est pas très gentil envers lui et d'autres.

» Pour ma part, je n'ai jamais caché que j'étais candidat, que j'avais un vrai projet pour cette salle que j'aime. Quand j'ai rencontré Mme Trautmann, il y a un mois et demi, elle m'a demandé : *"Vous en avez envie, n'est-ce pas, de l'Opéra-Comique ?"* Bien sûr ! Vous savez, j'ai cinquante-sept ans, je suis comblé par ma vie passée et actuelle. Je refuse chaque semaine une mise en scène très bien payée dans le monde. Si j'accepte l'Opéra-Comique, c'est vraiment que j'en ai envie et que j'y crois ! Vu les réactions et le tollé que semble susciter ma nomination, je me sens vraiment dans la situation de la première femme élue à l'Académie française ! Je sais que je ne suis pas un musicien professionnel, mais j'ai mis davantage d'opéras en scène que de pièces de théâtre. Sait-on par exemple que j'ai monté *Guerre et Paix*, de Prokofiev, à l'Opéra de San Francisco ? Et je sais lire la musique...

– Vous avez pourtant déclaré, sur France-Musiques, que votre orchestre, le Poco, jouerait tout, jusqu'à la musique baroque, ce qui est assez méprisant envers des musiciens spécialisés dans ce domaine...

– Si j'ai dit cela, c'était un gag, une connerie en tout cas, et je le regrette. Je ne méprise absolument pas les " baroqueux" qui font un travail que j'admire et respecte. Il n'est pas question que le Poco – Paris Opera-Comique Orchestra, Orchestre de l'Opéra-Comique en français – joue cette musique et se substitue à ces spécialistes. Ce petit ensemble jouera la comédie musicale et les revues. Il y aura de l'opéra baroque joué à l'0péra-Comique par des musiciens baroques.

– Lesquels ?

– J'ai eu des contacts avec Christophe Rousset et ses Talens lyriques. Et les autres sont les bienvenus, en particulier William Christie et Marc Minkowski. Ma porte est ouverte. J'espère que je resterai en dehors des clans, car j'ai l'impression que ceux-ci sont très marqués dans ce milieu...

– Dans le projet que vous avez remis au ministère, le chapitre "musique ancienne" est laissé en jachère. Vous avez même déclaré : *"Je leur donne les clés et ils se débrouillent."* Pourtant, cela était inscrit dans le cahier des charges qui vous a été remis...

– En réalité, je n'ai pas dit cela sous la forme un peu brutale dont mes propos ont été rapportés. Mais il est vrai que c'est un des points difficiles : le budget dont on me dote est insuffisant. Le baroque coûte cher...

– Plutôt moins qu'un opéra de Verdi ou de Rossini, ne serait-ce que parce que les chanteurs sont payés moins cher...

– Quoi qu'il en soit, il est vrai que ce volet de la programmation n'est pas inscrit dans le budget dans lequel je dois me tenir. Le ministère le sait.

– Il manque déjà 4 millions de francs pour équilibrer le budget de simple fonctionnement de la salle, et le déficit accumulé devra être apuré...

– Le ministère doit régler ce problème. Evidemment, s'il augmente sa subvention, je ferai mon possible pour aider à résorber une partie du déficit, comme je l'ai fait en prenant la succession d'Antoine Vitez à Chaillot. C'est pour cela qu'il me semble que 10 millions de francs, et probablement 5 pour le baroque, seraient nécessaires en plus des 28 donnés actuellement si l'on veut chaque année donner ce qu'il faut pour le baroque. Si l'on peut coproduire en ce domaine, on pourra imaginer deux productions annuelles.

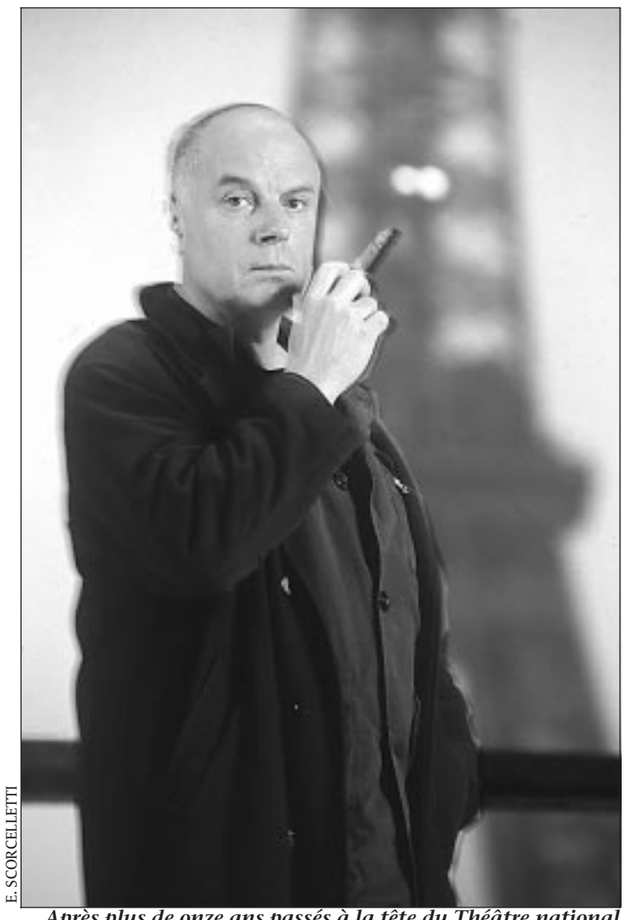

E. SCORCELLETTI

Après plus de onze ans passés à la tête du Théâtre national de Chaillot, Jérôme Savary devrait prendre la direction de l'Opéra-Comique en septembre 2000.

– Avec quoi ouvrirez-vous ?

– Je vais reprendre *La Périchole*, d'Offenbach, dans la production comédie musicale de Chaillot, pour une soixantaine de représentations. Elle fait un véritable tabac. Je la donnerai aussi dans sa version "classique", avec probablement Marie-Ange Todorovitch dans le rôle-titre. L'orchestre sera peut-être l'Orchestre de Paris, puisque Georges-François Hirsch, son directeur général, n'est pas opposé à ce que nous collaborions. Je pense que ce spectacle "familial" fera entrer des sous dans la caisse, comme c'est le cas en ce moment à Chaillot, et permettra de financer les spectacles plus "difficiles".

> « Je veux qu'une partie du public "populaire" puisse faire, de temps en temps, le saut vers un genre sérieux »

» Il y aura aussi un défrichage du patrimoine français, avec entre autres la revue, genre qui a disparu complètement des scènes françaises. Le spectacle *Miss*, avec Lilianne Montevecchi, qui est une star à Broadway, est d'ailleurs déjà financé par des coproductions. Je veux aussi donner *Le Petit Mahagony*, de Kurt Weill, traduit en français, par un vrai poète. Je veux croiser les genres, le jazz et la musique classique. Je veux en fait qu'une partie du public "populaire", dont un tiers est provincial, puisse faire de temps en temps le saut vers un genre sérieux. Si je ne réussis pas à faire revivre l'Opéra-Comique, je ne m'accrocherai pas. Je partirai vite.

– Comme celui de l'Opéra de Paris, une partie importante de votre public vient de province et de l'Ile-de-France. Pensez-vous que l'Opéra-Comique et l'Opéra de Paris devraient être subventionnés par l'Etat, la région et la ville ?

– C'est mon avis, et mon travail sera de les convaincre. Mais je crois que je dois pour cela instaurer un nouveau rapport entre le public et le répertoire, faire venir des enfants, des gens non familiarisés avec l'opéra, présenter des genres nouveaux, en deux mots faire un travail complémentaire de celui que fait mon ami Hugues Gall à l'Opéra de Paris. Je pense d'ailleurs qu'à terme l'Opéra-Comique pourrait être rattaché à Bastille et Garnier, à condition qu'on y présente un répertoire complémentaire et non concurrentiel.

– Et remplacer la salle modulable non achevée à Bastille ?

– En quelque sorte...

– Où il était question de faire du répertoire contemporain...

– Justement, j'aimerais que nous fassions quelque chose avec le Festival d'automne, qui aille dans un sens plus gai. La musique contemporaine peut être si triste... Rappelez-vous *Variété*, de Mauricio Kagel, c'était formidable ! Alain Crombecque, le directeur de ce festival, a été l'administrateur du Grand Magic Circus, c'est un ami. J'espère que nous pourrons trouver des solutions en ce sens. Avec l'aide de Hugues Gall, qui pourrait ne pas dire non à des échanges, du moins à une circulation entre nos deux maisons, avec la participation de bons chefs, d'autres metteurs en scène que moi – je ne ferai que deux production par an à l'Opéra-Comique –, je crois vraiment qu'à mon départ, en 2007 – j'aurais alors soixante-cinq ans –, cette maison aura gagné du lustre, une image et de la réputation. »

Propos recueillis par
Alain Lompech
et Renaud Machart

Le bilan positif de trois mandats à Chaillot

« NOUS AVONS accompli un travail que Savary ne poursuivra pas, et c'est tant mieux, il faut changer. » Le propos est d'Antoine Vitez lorsqu'il laisse, en juin 1988, le Théâtre national de Chaillot au fondateur du Grand Magic Circus pour prendre la direction de la Comédie-Française. Le metteur en scène d'un *Soulier de satin* de haute mémoire entendait couper net avec l'agitation des intégristes du lieu qui jugeaient indécentes les paillettes circassiennes sur les marbres du Trocadéro et estimaient le *« populaire »* revendiqué par Jérôme Savary incompatible avec celui du commandeur qui devait inspirer la colline : Vilar.

Après plus de onze ans dans les murs, Jérôme Savary est arrivé à l'échéance de son troisième mandat. Les plus véhéments contradicteurs ont remisé leur argumentaire et repris le chemin de Chaillot. Ces dernières années, ils n'ont pas manqué, parmi les créations, notables, de Jérôme Savary, outre l'indéracinable *Bourgeois gentilhomme*, joué en long, en large et en espagnol (Cuba), *Arturo Ui* (avec Guy Bedos), *Dommage qu'elle soit une putain* (John Ford), *Cyrano de Bergerac* (avec Francis Huster), *L'Avare* et quelques réussites dans le théâtre musical qu'il affectionne, comme le récent *Ya d'la joie* (d'après des chansons de Charles Trenet). Ils auront vu aussi les ballets de Maurice Béjart ou ceux des Deschamps-Deschiens.

La salle Gémier, plus petite, leur aura permis la découverte d'auteurs, de pièces et de metteurs en scène contemporains significatifs. Dernier exemple, la première à Paris vendredi 12 novembre des *Belles Endormies du bord de scène*, mis en scène par Eric Ruf et Pierre Lamandé sous le label du Festival d'Automne. On retiendra notamment la découverte de l'Autrichien Werner Schwab avec *Les Présidentes* (Christine Fersen, Catherine Hiegel, Dominique Valadié) ; celle du premier *Savannah Bay* de Marguerite Duras (Gisèle Casadessus, Martine Pascal) – actuellement repris au Théâtre du Rond-Point –, et le curieux *Espions et célibataires* d'Alan Bennett, mis en scène par Bruno Bayen. Autres moments marquants : *Le Frigo* et *La Femme assise* (Copi-Arias-Marilu Marini) ; le *Macbeth* de Katharina Thalbach ; mais aussi, dans un autre genre, le dernier récital proposé par Mireille.

DE NOUVEAUX PUBLICS

Outre les manifestations pour enfants et l'Ecole de théâtre, on soulignera que Chaillot a su s'ouvrir aux banlieusards, issus de l'immigration, dirigés par Guy Bedos et Didier Vignoli dans *Quartier libre* ; aux sans-domicile-fixe, qui ont interprété *Les Bas-Fonds*, de Gorki, mis en scène par Serge Sandor ; ou aux détenues (prison de la Santé) avec *Annette lève l'encre*, de Brigitte Sy.

Le bilan quantitatif, si l'on en juge par les chiffres fournis par l'administration du théâtre, n'est pas moins positif. Le nombre d'abonnés (source : ministère de la culture), varie ces dernières années entre 11 000 et 15 500 (saison 1998/1999). Le nombre de spectateurs est passé de 150 000 en 1987 à 250 000 (prévision) en 1999, pour un nombre de représentations passé de 330 (380 avec les tournées) à 410 (490 avec les tournées). Le résultat prévisionnel pour 1999 serait positif, à hauteur de 750 000 F (114 000 €) – il était de 2 050 000 F (312 500 €) en 1998.

Jean-Louis Perrier

Favart, une facture très lourde qui engage la responsabilité du ministère

PARIS DISPOSE de trois salles dévolues à l'art lyrique – l'Opéra-Bastille (2 700 places), le Palais Garnier (1 900 places) et l'Opéra-Comique (1 200 places) – et de deux qui s'y consacrent en partie, lui associant de nombreux concerts d'orchestre et récitals de musique instrumentale ou vocale – le Théâtre du Châtelet (2 000 places) et le Théâtre des Champs-Elysées (TCE, 1 900 places). Les trois premières sont sous la tutelle de l'Etat et reçoivent leurs subventions du ministère de la culture, *via* la direction de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacle vivant (DMDTS). Le Châtelet reçoit les siennes de la Mairie de Paris, *via* la direction des affaires culturelles de la Ville, tandis que le TCE reçoit les siennes de la Caisse des dépôts et consignations, propriétaire du théâtre de l'avenue Montaigne.

ANALYSE

> Une réalité économique : comment produire de l'opéra sans subventions ?

COPRODUTIONS ET MÉCÉNAT

L'Opéra-Comique et le Théâtre des Champs-Elysées fonctionnent de façon assez semblable : ils reçoivent une subvention de fonctionnement qui permet de les maintenir en état de marche, mais ne leur donne pas les moyens de produire des spectacles. Coproductions, mécénat, location de salles sont donc une obligation à laquelle ces deux institutions ne peuvent se soustraire dans la situation actuelle.

La crise que traverse l'Opéra-Comique est de deux ordres. Le premier est historique et remonte loin dans le temps. Autrefois rattachée au Palais Garnier, cette salle avait une programmation propre, une troupe, un orchestre qui lui permettaient de tenir son rang. Depuis la construction de l'Opéra-Bastille, le Palais Garnier s'est substitué à Favart pour la présentation d'ouvrages dont le caractère « intimiste » serait déplacé sur le grand plateau de la nouvelle salle.

Le second découle du premier : détachée de l'Opéra, privée de budget artistique, sans orchestre en résidence, sans ateliers de décors et de costumes, Favart se heurte à une réalité économique – produire de l'opéra sans subventions – et à une réalité artistique – l'essentiel de son répertoire historique est représenté sur l'une des quatre autres salles parisiennes... L'opérette ayant de son côté peu ou prou déserté la capitale : ses théâtres ont été soit détruits, soit fermés, soit détournés afin d'y installer d'autres activités.

En 1984, Jack Lang, ministre de la culture, annonçait qu'il proposerait à la Mairie de Paris de réhabiliter la Gaîté-Lyrique pour en faire un théâtre de l'opérette. Le choix de la municipalité fut autre et se solda par le désastre financier et patrimonial du projet Planète magique. Ce théâtre est aujourd'hui en partie détruit et la municipalité souhaiterait y installer une salle de concerts pour l'Orchestre de Paris. Un projet contesté par les professionnels, qui souhaitent voir l'achèvement du projet Cité de la musique, à La Villette – il n'y manque que la grande salle prévue dès l'origine.

La subvention allouée par le ministère est actuellement inférieure de 4 millions à ce qu'elle devrait être pour maintenir l'Opéra-Comique en état de marche. Il reçoit 28 millions de francs (4,27 millions d'euros) quand il en faudrait 32 (4,88 millions d'euros). La DMDTS reconnaît cette réalité. D'après le ministère, le déficit actuel s'élève à environ 8 millions de francs (1,33 million d'euros) et pourrait grimper à 12 millions (1,83 million d'euros).

NORMES DE SÉCURITÉ

Un audit permettra, dans les prochains jours, de chiffrer ce déficit (*Le Monde* daté 31 octobre-1er novembre). La responsabilité du ministère est avérée dans ces pertes : deux des membres du conseil d'administration de l'Opéra-Comique l'y représentent. Ils n'ont pu ignorer qu'en avril le contrôleur d'Etat en charge de cette institution a pointé un déficit de 7 millions de francs (1,07 million d'euros) lors de la présentation du budget.

Il se pourrait, d'après les informations recueillies par *Le Monde* auprès du ministère de la culture, que l'on demande à Pierre Médecin, actuel directeur de la maison, de partir plus tôt que prévu. Catherine Trautmann, ministre de la culture, a d'ailleurs déjà demandé à Jérôme Savary de prendre ses fonctions avec un an d'avance, en septembre 2000. Il se pourrait que Savary arrive encore plus vite. Il le souhaite, et dès janvier si possible.

Il ferait alors en sorte que quelques travaux urgents liés à la sécurité du bâtiment soient réalisés avant le coup d'envoi de sa première saison. Car l'Opéra-Comique a un dernier problème à résoudre, et de façon urgente : sa mise aux normes de sécurité. Il n'y a, en effet, pas de trappe de désenfumage ; les câbles du gril refait récemment n'ont pas été changés ; la petite salle Bizet n'est pas utilisable quand la grande salle est occupée et les accès à la grande salle de répétition sont trop exigus pour qu'on y travaille au grand complet sans risques. La responsabilité du ministère est, là encore, engagée de longue date. Au final, l'addition sera lourde : environ 12 millions de francs (1,83 million d'euros) de déficit à apurer, une subvention qui devra passer de 28 millions de francs à 43 millions (de 4,27 à 6,56 millions d'euros) et 100 millions de francs (15,24 millions d'euros) de travaux.

A. Lo.

LeMonde Job: WMQ1611--0032-0 WAS LMQ1611-32 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 08:59 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0416 Lcp:700 CMYK

Le second souffle de la Cinémathèque de la danse

Ce lieu de mémoire unique au monde, créé en 1982, a besoin de nouvelles ressources pour assurer son développement

EN 1982, une Cinémathèque de la danse voyait le jour en France. Elle est aujourd'hui quasi unique en son genre. *« Tout le monde prédisait qu'au bout de six mois, nous n'aurions plus rien à montrer ! Cela fait dix-huit ans que ça dure et nous avons de plus en plus de documents,* explique Patrick Bensard, créateur et directeur de cette cinémathèque innovante. *Malgré les réticences au sein même de la Cinémathèque française, Costa-Gavras, qui à l'époque la dirigeait, a toujours soutenu le projet qu'il avait initié avec Igor Eisner, inspecteur principal de la danse au ministère de la culture. »*

Aujourd'hui, avec le projet de la Maison de l'image à Bercy et celui du Centre national de la danse à Pantin, Patrick Bensard et son équipe restreinte (seulement cinq permanents) ont à cœur de faire reconnaître un travail à la dimension régionale, nationale et internationale. *« Nous sommes devenus le lieu incontournable entre les images et la danse. Nous avons besoin de rester affiliés à la Cinémathèque française pour avoir un accès immédiat aux archives du monde entier, mais nous avons aussi un rôle à jouer au sein du futur Centre national de la danse, car la mémoire que nous constituons est aussi celle du présent des danseurs et des chorégraphes. Nous avons eu des réunions positives avec Anne Chiffert, qui dirige Pantin. Nous sommes en discussion avec le ministère pour obtenir un statut – nous sommes un département de la Cinémathèque – qui viserait à plus d'autonomie juridique, car cette autonomie existe déjà dans les faits. »* Patrick Bensard évoque l'Ircam dans son rapport à Beaubourg...

500 FILMS ET 4 000 VIDÉOS

Il est déjà acquis que la Cinémathèque de la danse aura des bureaux à Pantin, ainsi qu'une salle de visionnage et de projection davantage tournée vers le milieu chorégraphique. Mais la volonté de l'équipe Bensard a toujours été de toucher un public de non-spécialistes et de mêler les disciplines artistiques. Les projections bimensuelles à la Cinémathèque de Chaillot sont devenues des rendez-vous prisés. On y croise aussi bien le couturier Christian Lacroix, le photographe Marc Riboud ou Jean-Paul Goude. Mais cette recherche du grand public a sa limite : la jauge de la salle (trois cents places), très inférieure à la demande.

« Nous serons aussi installés dans les locaux de la Maison de l'image à Bercy, où nous bénéficierons d'une salle de 700 places, dit Bernard Rémy, chargé de la communication au sein de la Cinémathèque de la danse. *Enfin, nous aurons à partir de décembre accès à un troisième lieu qui est le Châtelet. En quelque sorte, le prolongement des trente-cinq séances que nous avons organisées à l'Opéra Garnier de 1989 à 1994. »* La série Châtelet débutera par *Stop Making Sense,* de Jonathan Demme, affirmant ainsi une politique artistique qui défend la notion de films chorégraphiés, et pas uniquement de films de danse.

La Cinémathèque de la danse a constitué un fonds unique de films de jazz et sur la danse des Noirs aux Etats-Unis (collections de l'Américaine Mura Dehn, du Français Jo Milgram). Elle est riche aussi en documents sur le flamenco, sur la danse orientale. *« Nous avons également presque toutes les vidéos de la danse contemporaine que les auteurs nous donnent,* ajoute Bernard Rémy. *Toutefois, le dépôt légal n'existant pas, il nous faut aussi acheter. »* A ce jour, le fonds comporte 500 films et 4 000 vidéos.

Bien que la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) vienne d'allouer 500 000 francs (76 225 €) de crédits supplémentaires pour l'achat des archives, la Cinémathèque de la danse, avec un budget d'environ 3 millions de francs (457 347 €), peine à participer à la création d'une mémoire vivante.

DANS LES ÉCOLES, LES THÉÂTRES

« Nous pouvons assurer des mises en relation entre les jeunes auteurs-réalisateurs et les chaînes de télévision qui relaient nos programmes, telles Mezzo ou Muzzik, explique Patrick Bensard. *Ainsi nous avons été à l'origine du programme de Susan Buirge filmé par Catherine Shan ; nous avons permis in extremis la réalisation du documentaire de Dominique Delouche sur Serge Peretti, grand danseur, grand professeur, qui devait mourir quinze jours plus tard. »* Par ailleurs, la Cinémathèque de la danse soutient les réalisateurs qui s'intéressent aux nouvelles images, tels Pascal Baës, Janneque Draisma ou Thomas Balogh.

Mission essentielle : la diffusion. A Paris, bien sûr, mais surtout en régions (800 missions annuelles) et à l'étranger (environ une centaine de missions). Dans les universités, les écoles, les théâtres. Patrick Bensard revient de Sao Paulo où, au centre culturel Itau, il a montré pendant trois mois les trésors des archives : *« Les Brésiliens voudraient mettre sur pied une cinémathèque sur le modèle de la nôtre, dans un pays où les archives sont inexistantes. Il s'agirait d'une petite sœur... »*

Dominique Frétard

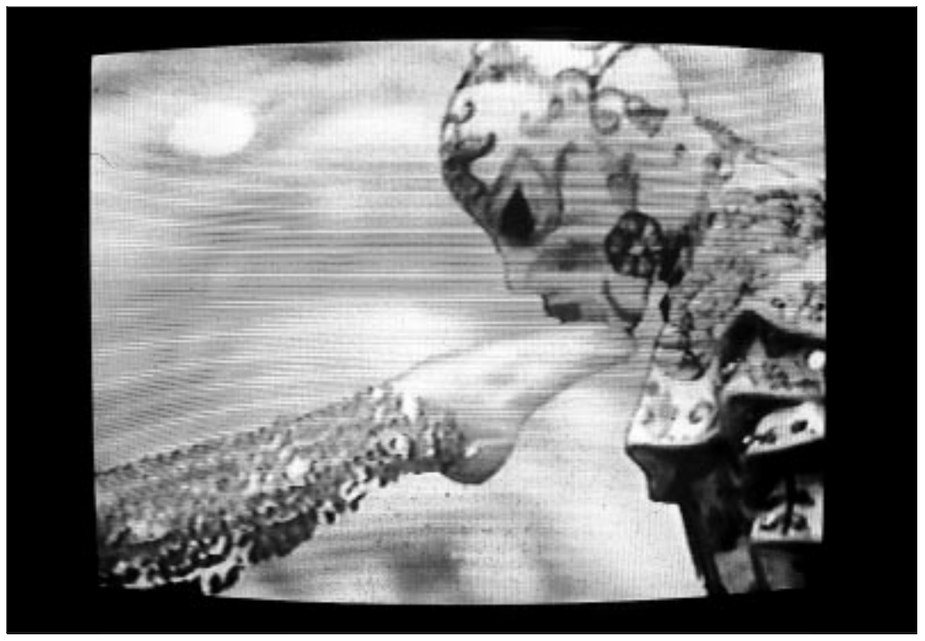

D. R.

« Because We Must », de Charles Atlas, présenté à la Cinémathèque de Chaillot.

Les passions paradoxales de Patrick Bensard

*« **JE VIENS** d'un univers littéraire, de la philosophie, où la danse n'existait pas. Il a fallu Bob Wilson et* Einstein on The Beach, *la danse de Lucinda Childs pour que je m'y intéresse. Sans Bob Wilson, sans le Festival d'automne qui ensuite me faisait découvrir Trisha Brown, puis Merce Cunningham, jamais je n'aurais rencontré la danse. »* Dans les années 70, Patrick Bensard vit entre Paris et New York. A Paris, il est l'assistant du photographe Marc Riboud. Il entre à l'agence UPI comme photographe et réalise un moyen métrage nommé *Le Parc Monceau,* en hommage à Jean Cocteau, avec Henri Alekan à la photo. Un bon départ pour un débutant. En fait, Patrick Bensard est né fou d'images. A New York, il collabore avec le photographe Leonard Freed, suit la danse et réalise un documentaire sur l'effervescence des années 70 : *La Danse dans les lofts.*

Quand Igor Eisner lui propose la direction de la future Cinémathèque de la danse, il est conseiller artistique à Châteauvallon, où Gérard Paquet l'a convaincu de venir. Il est le premier à présenter Karole Armitage, Erick Hawkins. Il y a du découvreur chez l'homme Bensard, qui déteste tout ce qui enferme, tout ce qui ressemble à un ghetto. *« J'ai accepté cette direction, tout en signalant que je ne tenais pas en place dans un bureau. »* Comme il y a tout à faire, il faut un certain temps pour que le travail émerge. Aujourd'hui, la Cinémathèque de la danse est partout. Présente à la réouverture du Châtelet, présente à La Villette, aux Rencontres des cultures urbaines : *« Nous devons aller au-devant des publics pour lesquels la Cinémathèque est un temple de la culture. »*

UN PÈLERIN EN QUÊTE D'IMAGES INÉDITES

Dans le même temps, la cinémathèque présente une programmation en relation avec le Festival d'automne. Notamment en offrant au public de Chaillot les films de Charles Atlas, collaborateur pendant dix ans de Merce Cunningham. *« Je le tiens pour un des grands cinéastes de notre temps. J'admire dans ses films le dépouillement de l'image, avec un sens du cadre qui se fait rare. »* Quels ont été les chocs de Patrick Bensard, souvent parti en pèlerin chercher des images inédites ? *« Les films de la danse noire américaine liés au développement du jazz. La personnalité de Sylvie Guillem, et le risque qu'elle a pris dans la réalisation de son film avec Françoise Ha Van,* Evidentia. *Samia Gamal, à une époque où la danse orientale était encore largement méprisée. Certaines archives sur Joséphine Baker. Les films du musicien belge Thierry de Mey. La magie du flamenco de Carmen Amaya. Jean Rouch, bien sûr. »*

Mais s'il fallait ne citer qu'un document ? *« Noureev à Spoleto,* répond l'homme de la Cinémathèque de la danse. *Il a été réalisé en 1964 par Pierre-André Boutang et Philippe Colin. Le danseur étoile venait de fuir la Russie. Il a un peu plus de vingt ans, et déjà son intelligence de la vie, de la danse y est fulgurante. »*

D. F.

Basement Jaxx, artisans ludiques de la dance music

PORTRAIT

Les simagrées des stars laissent indifférents Felix Buxton et Simon Ratclife

LE SUCCÈS de son premier album, *Remedy,* aurait pu ravaler Basement Jaxx au rang de sensation éphémère dans la jeune histoire de la dance music. Ç'aurait été faire peu de cas de leurs productions personnelles comme de leurs remixes de titres de vedettes de la pop, qui ont gagné les faveurs du public des clubs depuis le milieu des années 90. Il était du dernier chic d'aller se montrer dans le club du quartier de Brixton, au sud de Londres, où ils ont officié pendant quatre ans comme DJ. Le dernier chic, Felix Buxton (barbiche bien taillée et lunettes, vingt-huit ans) et Simon Ratclife (glabre, vingt-neuf ans) seraient plutôt du genre à s'en méfier. *« On s'est retrouvés à diriger un club où les gens venaient se montrer, n'écoutaient plus rien. On a fermé au début de l'année »,* précise Simon Ratclife.

UN SURCROÎT D'HUMOUR

Depuis, Basement Jaxx a repris les chemins du nomadisme, de club en club, parfois sur les scènes souvent trop grandes de quelques festivals, aujourd'hui en tournée dans des salles de taille raisonnable. Les shows de Basement Jaxx, comme leurs enregistrements, ont ce petit surcroît d'humour, une sophistication un peu sexy, un goût pour la diversité qui les fait rejoindre certains des représentants les plus futés du genre, comme les producteurs Masters at Work (un temps leur modèle outre-Atlantique), les Chemical Brothers – qui ont beaucoup misé sur le spectacle et la flamboyance de leurs performances. Basement Jaxx privilégie le détail, comme The Herbalizer ou les Français de Daft Punk qu'ils fréquentent régulièrement.

Les simagrées des stars et les poses blasées du milieu professionnel de la dance laissent indifférents ces deux garçons très ordinaires que l'on sent plus à l'aise dans les raves clandestines ou les clubs en fond de cour que sous les projecteurs de Las Vegas. *« La dance, en particulier à Londres,* estime Felix Buxton, *est ramenée à un mouvement d'excitation éphémère qui finit par être assez effrayant. Nous sommes allés à la Winter Music Conference de Miami en 1998 et cette année. Si tu as un bon ego, c'est l'endroit idéal pour passer ton temps à dire : "Oh ! je suis un DJ important !". Les magazines envoient leurs meilleurs éléments prendre des pilules, boire des coups, aller de club en club et tous les gens de l'industrie font leur marché. Lorsque l'on fait un set, c'est pour n'être entouré que de DJ qui regardent ce que tu fais. Un cauchemar. »*

C'est dans leur tanière du quartier de Camberwell, toujours dans le sud londonien où ils ont installé leur studio, que Felix Buxton et Simon Ratclife se sentent bien. Ou sur scène, avec leurs piles de disques, une table de mixage de base, quelques machines simples et deux platines. Au recours permanent au « bam, bam, bam » métronomique agrémenté d'effets sonores qui rendent, comme ils aiment le dire, *« la quasi-totalité des soirées dance rapidement ennuyeuses »,* ils préfèrent injecter des syncopes empruntées à la soul des années 70, des sons naturels issus du jazz, des riffs de guitare, des voix, et construire un répertoire de chansons courtes avec une idée, une histoire à chaque fois. Des artisans ludiques en somme.

UNE FÊTE AMICALE

« Nous cherchons la surprise, la variété, pas seulement à amener la transe, retomber et recommencer un cycle. » Pince-sans-rire, animés par un esprit plus proche de l'underground américain et des restes d'une rébellion punk, les deux membres de Basement Jaxx ont une excellente réputation d'hommes de scène. Là aussi, ils font la différence avec ces soirées, trop nombreuses, où la totalité du show consiste à regarder un type porter une canette de bière à ses lèvres. *« Si vous avez de la chance, il y a par là dessus un* light show *pas trop tarte »,* dit Felix Buxton, qui estime que le spectacle doit rester une fête amicale et son duo rester en phase avec les danseurs. Voilà selon Basement Jaxx le seul moyen de rester bon, c'est-à-dire honnête.

Sylvain Siclier

★ 1 CD *Remedy,* XL Recordings Delabel/Virgin. Concert le 19 novembre à l'Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. M°Anvers. Tél. : 01-55-07-06-00. 110 F (16,77 €).

DÉPÊCHES

■ **EXPOSITION : près de 5 millions de personnes ont parcouru, selon une estimation de la Mairie de Paris, les « Champs de la sculpture »,** exposition-promenade de 52 œuvres sur les Champs-Elysées à Paris qui s'est achevée le dimanche 14 novembre. Cette manifestation de plein air, gratuite, dont la première édition a eu lieu en 1996, ne regroupe que des artistes vivants et s'est élargie cette année aux cinq continents.

■ **ARCHITECTURE : les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) ont lancé,** le 15 novembre, une journée d'action revendicative. Les responsables du SDAP devaient se réunir au ministère de la culture, en présence de Catherine Trautmann et de François Barré, directeur de l'architecture et du patrimoine. Les syndicats d'architectes et urbanistes d'Etat et des bâtiments de France entendent alerter les pouvoirs publics sur *« la situation de complet dénuement dans lequel se trouvent leurs services ».*

■ **MUSIQUE : du Polonais Ignace Paderewski au Canadien Glenn Gould, dix-sept virtuoses du piano ont été,** au XXe siècle, filmés pour le cinéma ou la télévision et retenus pour la collection « L'art du piano », réalisée par IMG et Idéale Audience. Cette collection, pour laquelle un important travail de restauration a été réalisé, consiste en la parution cet automne d'une cassette vidéo VHS. Elle sera suivie, début 2000, par la publication d'un DVD. L'ensemble est accompagné par la sortie d'un coffret en trois CD chez Philips sous le même titre que la collection.

■ **Thomas Bangalter et Guy-Manuel de Homem-Cristo, qui forment le duo français de musique électronique Daft Punk, ont conçu et supervisé** ce qui est le deuxième DVD musical à ce jour. Le premier du genre avait été consacré au groupe de hard rock américain Metallica. Le disque, qui est intitulé *D. A. F. T. : a Story about Dogs, Androids, Firemen and Tomatoes,* sortira le 16 novembre en DVD et en cassette VHS.

■ **ARTS : vingt-cinq chefs-d'œuvre d'artistes français conservés au Musée Pouchkine de Moscou sont présentés** depuis le 12 novembre à Rome dans une exposition intitulée *De Poussin aux impressionnistes,* qui durera jusqu'au 27 février 2000. Elle se veut un résumé de l'histoire de la peinture française du XVIIe siècle jusqu'à l'aube du XXe siècle, de Nicolas Poussin et Antoine Watteau jusqu'à Pablo Picasso et Pierre Bonnard, en passant par Jean-Honoré Fragonard, Paul Cézanne et Vincent Van Gogh.

CONCERTS

Centre culturel Calouste-Gulbenkian
51, avenue d'Iéna, 75116 Paris
Jeudi 18 novembre - 20 heures
Jennifer Smith, soprano
Nuno Vieira de Almeida, piano
Francis Poulenc
Entrée dans la limite des places disponibles p.e. Valmalete

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information
Sir Simon Rattle et Sakari Oramo, dir
Orchestre de Birmingham
œuvres de Stravinsky, Adès, Kurtág et Hesketh
26 novembre < 20h
Anu Komsi, chant
Sakari Oramo, violon
Kurtág, *Kafka fragments*
27 novembre < 16h30
œuvres de Fauré, Debussy et Stravinsky
27 novembre < 20h
œuvres de Liszt, Dutilleux, Sibelius et Schumann
28 novembre < 15h
Ⓜ Porte de Pantin
01 44 84 44 84

SAMEDI 20 NOVEMBRE - 11 H
OPÉRA-COMIQUE
Solistes de l'Orchestre de Paris
"LES VENTS À TRAVERS LES SIÈCLES"
WOLFGANG AMADEUS MOZART
GIOACCHINO ROSSINI
FÉLIX MENDELSSOHN
MAURICE RAVEL
ALEXANDRE ZEMLINSKY
JACQUES IBERT
LUCIANO BERIO
ORCHESTRE DE PARIS SAISON 1999-2000
• Tarif plein : 50 F • En famille, gratuit pour les moins de 12 ans • Tarif groupe scolaire : 25 F •
RENSEIGNEMENTS
• 01 42 44 45 46 •
www.orchestredeparis.com

MERCREDI 24 NOVEMBRE
JEUDI 25 NOVEMBRE - 20 H
SALLE PLEYEL
JUKKA-PEKKA SARASTE
direction
CHANTAL JUILLET
violon
MERCREDI :
RICHARD WAGNER
KAROL SZYMANOWSKI
JEAN SIBELIUS
JEUDI :
RICHARD WAGNER
ERNEST CHAUSSON
MAURICE RAVEL
JEAN SIBELIUS
ORCHESTRE DE PARIS SAISON 1999-2000
DE 60 F À 240 F - TARIF JEUNES : 50 F
RÉSERVATIONS
• 01 45 61 65 89 •
www.orchestredeparis.com

SALLE GAVEAU
Tél. réserv. : 01-49-53-05-07
20 novembre 1999 – 20 h 30
Orchestre du conservatoire du VIIIe
Dir. Michel Capelier
Dmitry SITKOVETSKY violon
Brigitte ENGERER piano
Vivaldi, Tchaïkovski, Beethoven, Ravel
30 novembre 1999 - 20 h 30
Gary HOFFMAN violoncelle
Philippe BIANCONI piano
Prokofiev-Chostakovitch

Auditorium du Louvre
Cycle SIBELIUS, STRAUSS
jeudi 18 novembre à 12h30
Kyoko Saito, soprano
Guy Livingston, piano
lundi 22 novembre à 20h00
mercredi 24 novembre à 20h00
Quatuor Huberman
Jeremy Denk, piano
LOC : 01 40 20 84 00

LeMonde Job: WMQ1611--0033-0 WAS LMQ1611-33 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 09:15 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0417 Lcp:700 CMYK

Le Bowie's Brass Fantasy continue sa route sans Lester

L'orchestre a joué à Nevers pour célébrer le trompettiste, décédé à Brooklyn le 8 novembre

Le Bowie's Brass Fantasy, ensemble de cuivres du trompettiste Lester Bowie, décédé à Brooklyn le 8 novembre, s'est présenté aux 13es Rencontres internationales de jazz de Nevers. L'orchestre a joué avec cœur, parfois avec fureur, ici ou là, dans une approximation que le grand diable rieur n'était plus là pour rattraper. Manquaient les émotions moqueuses du grand Bowie, son toupet, sa liberté de ton.

NEVERS
de notre envoyé spécial

Lester Bowie, cofondateur de l'Art Ensemble de Chicago, âme de ce qu'il voulut appeler la Great Black Music, trompettiste dans l'âme, est décédé à Brooklyn mardi 8 novembre. Ces derniers jours, il tournait en Europe, en France, avec son Brass Fantasy : huit cuivres (trompettes, trombones, cor et tuba) et percussion. Aux 13e Rencontres internationales de Nevers, on l'attendait le 12 novembre. Point fort d'un programme régulièrement orienté vers ce qui maintient une idée possible des musiques improvisées. Sommet d'une journée où se sont succédé Fred Van Hove (piano, Belgique), Ellery Eskelin (ténor d'origine russe, basé à New York), Thomas Borgmann et Dietmar Diesner (saxophones, Allemagne). L'essentiel, de haute teneur en déblocage généralisé, se produisant dans le délicieux petit théâtre municipal de Nevers.

L'orchestre de Lester Bowie, plus que légèrement modifié, a tenu à jouer. On ne sait ce que furent au juste les funérailles du grand Lester, mais certainement des funérailles de musicien africain-américain. Pas forcément à la hauteur immortalisée par le *New Orleans Function* de Louis Armstrong (poignantes lamentations à l'aller, allègre parade au retour), mais certainement pas de celles qu'on expédie. Pour célébrer un musicien disparu, l'orchestre joue. Ou les amis – Jimmy Owens, seul devant le cercueil de Blue Mitchell à St Peter's Church, 5e Avenue, un soir de mai 1979 ; Albert Ayler sur la tombe de John Coltrane, en juillet 1967. Cornaqué avec entrain par Gerald Brazel (trompette), le Lester Bowie's Brass Fantasy ne s'est pas démonté. Une minute de silence à la demande du vice-chef. Un photographe en profite pour bousiller l'ambiance de son déclencheur à crémaillère. Normal. Le deuil n'est plus supportable. Et en avant la musique !

UNE ÉPURE PERMANENTE

Côté jardin, les trombones, volumineux et expressifs (Gary Valente et Luis Bonilla). L'artiste le plus délicat, donc le plus inaperçu, de l'ensemble, l'homme du *french horn* qu'on nomme en français le cor anglais (Vincent Chancey) ; au centre, le batteur à cymbales très hautes (Vincent Johnson) et un tubiste de moins de vingt ans, inconnu au bataillon, éblouissant de mise en place et d'énergie, lui ; retenons son nom : David Sheiman. Côté cour, trois trompettes menées par Ravi Hassan Best, les deux autres assurant avec décision le remplacement de ceux qui ont filé aux obsèques : il s'agit de Serge Adam et Alain Vankenhove, bien connus sous nos cieux. Qu'ils soient bénis !

Lester Bowie faisait rire les trompettistes (sauf ceux de son Brass Fantasy, qui l'aimaient) d'un rire étonné et jaloux. Etonné et jaloux devant ce toupet, cette liberté de ton, l'outrance arrachée à l'instrument qu'il trimbala, tout de même, parmi les pupitres les plus intransigeants de la planète : ceux du blues, du rock et du rhythm n'blues. Les peintres du Salon aussi riaient devant Manet. Il y avait son chant, ses éclats, l'étranglement des notes, une épure permanente de la musique noire, il y avait également son sens du show. Sa présence. Cette mobilité de gamin revenu de plusieurs vies. En cela, il fut irremplaçable ; personne, dans l'orchestre sans lui, n'en doute.

C'est à ce point que la prestation maintenue de son groupe devient intéressante. Bien entouré, Gerald Brazel ne cherche pas une seconde à évoquer le disparu comme en cérémonie de tables tournantes. Si, une fois, par citation, comme on prend dans la gorge, presque à son insu, une intonation du mort qui faisait rire. Pour le reste, le Brass Fantasy s'est abstenu de toute nostalgie poisseuse. A peine, au début, si, lors d'un solo particulièrement fêté (Gary Valente, Alain Venkenhove, David Sheiman), on pointa un doigt vers les cintres d'où Lester, toujours affublé de sa blouse de dentiste, veillait sans doute au grain.

Et sinon, ils jouèrent avec cœur, parfois avec fureur, ici ou là dans une approximation que le grand diable rieur n'était plus là pour rattraper. Ils alignèrent le répertoire, Gerald Brazer l'œil rivé sur sa montre. Soleils de cuivres. Impeccable ahan du très jeune Sheiman. Conversations de coulisses, celles des trombones, plus que volubiles. De temps en temps, un sonnet dense et mélancolique par Vincent Chancey dans son coin. Toute la musique au rendez-vous. Rien ne manquait : si, les émotions moqueuses du grand Bowie. Ses cris changés en plaintes et les plaintes en murmure. Son sens de l'incise, de la coupe et de ce qui réveille. Un timbre inimitable, le timbre qui n'était qu'à lui, sa voix, sa juste voix, juste sa voix. *« Un Africain qui meurt, c'est une bibliothèque qui disparaît »* : un musicien africain-américain qui disparaît, c'est une voix dans le concert du monde qui s'en va. Quand la musique reste autour, très seule, on l'entend.

Francis Marmande

L'attraction irrésistible du futur selon Merce Cunningham

FESTIVAL D'AUTOMNE À PARIS. *Biped*, de Merce Cunningham. Gavin Bryars (musique), Aaron Copp (lumières). Merce Cunningham Dance Company. THÉÂTRE DE LA VILLE, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Jusqu'au 20 novembre, à 20 h 30 (sauf le 15). Tél. : 01-42-74-22-77. De 110 F à 160 F (16,8 € à 24,4 €).

Hypothèse : un homme libre reste-t-il plus longtemps qu'un autre un homme jeune ? Merce Cunningham, à quatre-vingts ans, donne au public du Théâtre de la Ville mille et un motifs d'émerveillement. On a envie d'applaudir comme un feu d'artifice sa toute dernière œuvre, *Biped*, créée cet été au festival du Lincoln Center, à New York (*Le Monde* du 24 juillet). On voudrait plonger dans cette chorégraphie conçue comme une boîte à mystères. Il faudrait remplir la salle d'écoliers, de lycéens, d'enfants en bas âge. Sauf qu'il n'y a déjà presque plus de places disponibles. Soixante ans sur le métier à n'être que lui-même, Merce Cunningham. Le chorégraphe joue sa vie en inventant des danses, à chaque fois identiques à elles-mêmes, à chaque fois différentes parce que accueillant le monde dans sa diversité, ses impondérables, son évolution. Avec *Biped*, il nous embarque pour Cythère.

Impossible de résister à tant de plaisir. Après des dizaines de chefs-d'œuvre – citons en quelques-uns parmi ceux des dernières années : *Points in space, Pictures, Beach Birds, Roaratorio, Five Stones Wind, Ocean* –, Cunningham s'envole vers les cimes. Non pas comme un dieu solitaire, mais tel l'ange tutélaire de la danse. Après dix ans passés à maîtriser les ordinateurs les plus complexes, le voilà aujourd'hui en mesure de nous offrir un rêve high-tech d'une poésie stupéfiante. Sans discours de spécialiste, sans effet d'annonce. Silencieux comme à son habitude. Il n'y a qu'à regarder : la surprise chorégraphique imaginée par la trilogie Merce Cunningham / Shelley Eskar / Paul Kayser (ces deux derniers signent le décor) renoue avec l'esprit du merveilleux d'un opéra de Lully.

UNE FÉERIE NÉE DE LA LUMIÈRE

Avant même d'être une pièce où les danseurs en chair et en os – dont les corps dégagent une même puissance toute en muscles – se mêlent aux créatures issues de l'ordinateur, *Biped* est une féerie née de la lumière. C'est elle qui donne vie à ces drôles de bipèdes. Aux danseurs dont les justaucorps, taillés dans un tissu iridescent, deviennent des êtres lumineux ; au décor où croisent dans l'espace des points de toutes tailles, des hiéroglyphes de couleur jaune, bleue, rose indien glissant les uns sur les autres. On éprouve un faible mortel pour les créatures virtuelles (elles sont sculptées à partir de mouvements captés par des caméras infrarouges sur les danseurs de la compagnie). Les trois créateurs ont eu l'idée géniale de ne surtout pas vouloir qu'elles ressemblent à de vrais hommes et femmes (comme on s'y attendait trop).

Elles sont des traces, pas des clones. Elles expriment le mouvement et sa couleur. Le squelette de la danse, sa spatialité, mais non sa chair. A chacun son rôle : aux danseurs de l'espace, la prise en charge conceptuelle de l'idée, aux danseurs sur le plateau, son incarnation. Très fort. Cette répartition des rôles, qui n'est pas aussi nette qu'on veut bien l'écrire, est néanmoins suggérée par un ensemble de balises laser qui montent, descendent, compartimentent, décloisonnent la boîte magique. A chacun son espace.

Les danseurs de Cunningham, les filles surtout, ont une telle précision, une telle virtuosité, une telle sûreté dans les cuisses, une telle vélocité dans les bras qu'on se demande parfois s'ils sont bien les humains annoncés. Un saut comme une décharge électrique nous rassure. Leurs enlacements aussi, fluides, glissés. Mais quand ils surgissent du noir, en apesanteur complète, le doute se réinstalle. Les ombres virtuelles, en comparaison, prennent alors des airs timides d'E.T. géants, émerveillés par tant de grâce.

Pour que *Biped* jette tous ses feux, Cunningham – on n'en croit pas ses yeux – a accepté que Suzanne Gallo, sa costumière, pique des strass (!) aux oreilles des danseuses. Une création qui ne ressemble à aucune autre. Qui d'emblée propulse l'Américain bien au-delà de l'an 2000. Mieux qu'un philosophe ne le ferait avec des mots, *Biped* est l'aubade donnée au siècle qui nous attend. Très réjouissant, très tonique. D'un optimisme ravageur face à ce que l'on ne sait pas.

Dominique Frétard

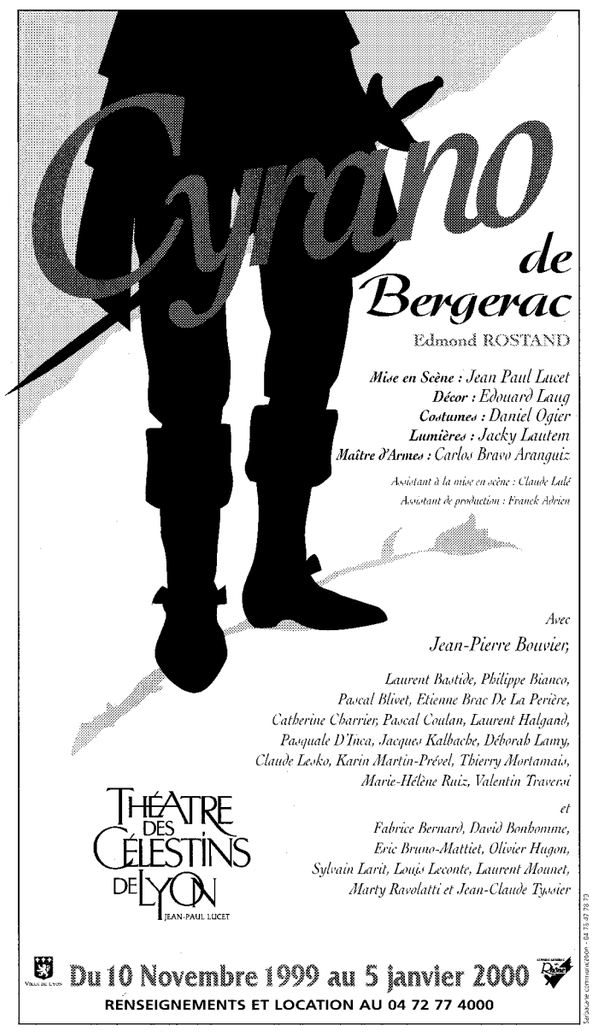

SORTIR

PARIS

Casa de la Trova, Familia Valera Miranda
Revoici les deux pétillantes frangines septuagénaires Floricelda et Candida – les sœurs Faez –, revoici Zaïda Reyte, mama aux formes et au cœur généreux, les héritières des troubadours, inventrices, dans l'est de Cuba, de la *trova,* une chanson populaire perlée de romantisme. Invités exceptionnels de la soirée et aubaine pour ceux qui les ont ratés récemment au Café de la Danse : la Familia Valera Miranda, qui interprète le *son* avec un naturel virtuose.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. Le 15, à 20 heures. Tél. : 01-43-14-35-35. 150 F (22,9 €).

Didier Squiban
La dernière fois que l'on avait vu le pianiste Didier Squiban, il jouait à plusieurs mètres au-dessus du sol, à la demande de l'Interceltique de Lorient, durant le passage de l'éclipse. A La Maroquinerie, ce trentenaire jovial, mélodiste inventif, nourri au jazz et à la diversité de la culture bretonne, est programmé plus « classiquement » dans la salle en sous-sol.
Seul au piano, Squiban invente son blues en alliant les airs des chants et des danses traditionnels à certaines des révolutions stylistiques du piano moderne telles que Bill Evans ou Keith Jarrett les ont transmises.
La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris 20e. Mo Gambetta. Les 15 et 16, À 21 heures. tél. : 01-40-33-30-60. 100 F (15,2 €).

Flipside
Après le Sceaux What qui les recevait le 12 novembre, c'est au Duc des Lombards d'accueillir Flipside, dont le saxophoniste Dave Liebman a eu l'occasion de louer le talent et l'enthousiasme collectif. Le groupe est composé du saxophoniste français Jérôme Sabbagh et des Américains Greg Tuohey à la guitare, Matt Pennman à la contrebasse et Darren Becket à la batterie.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 15, à 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F (15,2 €).

LYON

Fred Bendongué
Après Inbal Pinto, star de la nouvelle danse israélienne, c'est au tour de Fred Bendongué, chorégraphe d'origine franco-camerounaise grandi dans la banlieue lyonnaise, de prendre d'assaut la scène de la Maison de la Danse. Pour sa nouvelle pièce, intitulée *D'une rive à l'autre*, sur la musique d'Areski Hamitouche, ce jeune chorégraphe singulier, passé par des expériences aussi contrastées que le hip-hop, le buto ou la capoeira, s'est inspiré de l'écrivain antillais Edouard Glissant et a invité le chorégraphe brésilien Rui Moreira à l'épauler dans ce travail.
La compagnie a reçu en 1996 un « New York Dance and Performance Award » et participera à la manifestation « Aux portes de l'an 2000 », le 31 décembre, sur les Champs-Elysées.
Maison de la Danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. Le 17 novembre, à 19 h 30 ; les 18, 19 et 20, à 20 h 30. Tél. : 04-72-78-18-00. 100 F et 120 F (15,2 € et 18,3 €).

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Panorama d'auteurs féminins
Les 16, 17 et 18 novembre à 20 h 30 : *L'Homme englouti,* adapté et mis en scène par Ghislaine Dumont, d'après *L'Autre*, un roman d'Andrée Chedid. Les 23 et 24 à 20 h 30 : *La Plume et le Couteau*, mis en scène par Jean-Marie Le Jude, d'après *Nouvelles d'Algérie*, de Massima Bey, et des contes kabyles. Le 20 à 20 h 30 et le 21 à 16 heures : Gabriel Garran et Yasmina Reza présentent *Prodige*, de la Canadienne Nancy Huston (lecture scénique). Les 26 et 27 et les 29 et 30 à 20 h 30 : *Nuits sans lunes* de Véronique Olmi, et *Hilda*, d'après le roman de Marie Ndiaye (lecture scénique).
Le Théâtre international de la langue française (TILF), pavillon du Charolais, Parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Tél. : 01-40-03-93-95. 50 F et 80 F.

Le Chant du ressort
de Pierre Meunier, mise en scène de Pierre Meunier et Isabelle Tanguy.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Du 16 novembre au 18 décembre. Les mardi, jeudi, vendredi, à 21 heures ; les mercredi et samedi, à 19 h 30. Tél. : 01-42-02-02-68. De 65 F à 135 F.

Compagnie Castafiore
Marcia Barcellos. Joseph Biscuit : *Anthrop. Espace Michel-Simon, 36, rue de la République, 93 Noisy-le Grand. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-45-92-27-75. 130 F.*

Les Gens d'Uterpan
Annie Vigier, Franck Apertet : *Chez Gué Gué Louft.*
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules Guesde, 93 Saint-Denis. Mo Saint-Denis-Basilique. Les 16, 17, 18, 19 et 20, à 20 h 30. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

Mstislav Rostropovich
Cours d'interprétation public.
Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris 17e. Mo Malesherbes. Le 16, à 10 heures et 15 heures. Tél. : 08-36-68-75-06. 100 F.

Marie-Noëlle de Callata (soprano)
François Le Roux (baryton),
Jeff Cohen (piano)
Mélodies de Duparc.
Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris 13e. Mo Quai-de-la-Gare. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.

La Chauve-souris
de Johann Strauss. Chœur et orchestre du Théâtre Helikon-Opéra de Moscou, Valerij Kritskov (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 16, à 19 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 390 F.

Troupe de l'Opéra-Comique
Récital Kurt Weill.
Opéra-Comique, Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mo Richelieu-Drouot. Les 16, 17, 18 et 19, à 20 h 30. Tél. : 01-42-44-45-46. 100 F.

Ange
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Mo Pigalle. Le 16, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 120 F.

Muse, Foo Fighters,
Red Hot Chili Peppers
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 9e. Mo Porte-de-Bercy. Le 16, à 19 h 30. Tél. : 01-44-68-44-68. 180 F.

Sugarhill Gang, Lady Laistee
Café de la Danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Le 16, à 20 heures. Tél. : 01-47-00-57-59. 143 F.

DERNIERS JOURS

21 novembre :
Quatre artistes de Tunisie :
Rafik El Kamel, Habib Bouabana
Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin, Paris 4e. Tél. : 01-53-01-96-96. Entrée libre.

Sécession, l'art graphique à Vienne autour de 1900
Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Tél. : 01-45-56-60-17. 25 F.

LeMonde Job: WMQ1611--0034-0 WAS LMQ1611-34 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 10:36 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0418 Lcp:700 CMYK

Deux publications chrétiennes dénoncent le silence sur le Congo-Brazzaville

« Réforme » et « Témoignage chrétien » s'associent pour attirer l'attention sur les violences qui secouent l'ancienne colonie française et pour demander à la communauté internationale de garantir la protection des populations

SOUS LE TITRE « Congo-Brazzaville : brisons le silence », deux hebdomadaires chrétiens, *Réforme,* pour les protestants, *Témoignage chrétien,* pour les catholiques, viennent de lancer un appel conjoint afin de mettre fin à la *« tragédie humaine »* qui frappe ce pays d'Afrique. *« 600 000 personnes déplacées, des dizaines de milliers de morts, c'est le bilan d'un an de guerre civile et de campagnes de terreur au Congo-Brazzaville »*, écrivent les auteurs de cette pétition, qui s'étonnent de l'indifférence de la communauté internationale et soulignent que *« le peuple congolais a tout simplement été oublié par ceux qui auraient pu lui apporter l'aide nécessaire »*. Cette indifférence, estiment-ils, *« est particulièrement incompréhensible lorsqu'elle vient de la France »*, l'ancien colonisateur ayant gardé *« plus que des liens historiques avec ce pays qui fut une carte maîtresse dans son empire »*.

« INTERVENIR ACTIVEMENT »

« Par cet appel, concluent-ils, *nous demandons aux puissances de la communauté internationale, notamment la France, de prendre des initiatives sérieuses afin de garantir la protection des populations et d'intervenir activement pour un cessez-le-feu effectif. »*

Les premiers signataires sont Michel Cool, rédacteur en chef de *Témoignage chrétien,* et Jean-Luc Mouton, directeur de *Réforme,* mais aussi Jean-Arnold de Clermont, président de la Fédération protestante, Jean-Marc Dupeux, secrétaire général de la Cimade, Mgr Olivier de Béranger, évêque de Saint-Denis, président de la commission sociale de l'épiscopat français, Noël Mamère, député Vert de la Gironde, Christine Lazerges, députée PS de l'Hérault, ou Marie-Noëlle Lienemann, vice-présidente (PS) du Parlement européen.

Dans un éditorial de *Réforme* (4-10 novembre), intitulé *« Huis clos »*, Rémy Hebding, rédacteur en chef de l'hebdomadaire, souligne : *« A l'heure où l'on parle de mondialisation, de devoir d'ingérence et de secours humanitaire, il est des parties de la planète où ces mots n'ont pas lieu d'être prononcés (...) Nous vivons à une époque où n'existe que ce qui est « vu à la télé ». En dehors de ce cadre sélectif, tout événement est un non-événement. »* Or, dit-il, au Congo-Brazzaville, une *« violence aveugle et massive »* s'exerce sur *« des populations civiles à bout de souffle »*. Il s'agit au moins de parer au plus pressé : *« dire le mal pour vaincre l'indifférence et, de ce fait, contribuer à sauver le peuple congolais de l'oubli »*.

Pour sa part, sous la manchette « Congo-Brazzaville : les raisons de s'engager », Henrik Lindell, dans *Témoignage chrétien* (du 4 novembre), présente les données de la situation. Une guerre civile oppose les troupes du général-président Denis Sassou Nguesso et *« une vaste rébellion armée »*, dirigée de l'étranger par l'ancien président, Pascal Lissouba, et l'ancien maire de Brazzaville, Bernard Kolélas. Le régime en place bénéficie notamment de l'aide de l'Angola. Il ne s'agit pas d'un conflit ethnique, même si les principaux protagonistes *« jouent de plus en plus sur le registre ethnique pour bâtir des pôles de soutien faute de véritables projets politiques »*. Les dégâts sont immenses et, si une aide humanitaire est assurée par les organisations de l'ONU, les Eglises et des ONG, celles-ci ne peuvent atteindre les régions les plus touchées.

Un politologue congolais, Patrice Yengo, note avec regret, dans le même numéro de *Témoignage chrétien,* que *« pour en finir avec la guerre, ou plus exactement pour avoir la paix, les peuples en viennent à se mettre sous la protection des belligérants les plus cyniques ou les plus chargés de méfaits »*. Il ajoute : *« Après la Sierra Leone et le Liberia, c'est à cette dialectique de la soumission volontaire que les populations congolaises se préparent. »*

Comment en sortir ? Constatant qu'aucun mouvement social, politique, syndical ou paysan *« n'a droit au chapitre »*, il conclut, non sans pessimisme, qu'après avoir reçu *« l'onction des démocraties occidentales »*, la classe dirigeante entend *« perpétuer la forme la plus cruelle de la domination sur ce pays qui n'aspire depuis longtemps qu'à la paix et la démocratie »*.

Thomas Ferenczi

★ ***Réforme,*** **53-55, avenue du Maine, 75014 Paris.**
★ ***Témoignage chrétien,*** **49, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris.**

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ Chaque automne le pourtour méditerranéen français redevient une zone à risque climatique élevé. Le risque est là, indubitable. Mais la culture du risque n'est pas au rendez-vous. Le risque zéro n'existe pas. Loin d'être une raison pour justifier un quelconque laxisme, ce constat doit pousser à apprendre à vivre raisonnablement avec le risque. Il ne suffit pas d'un dispositif technique et officiel en état de marche. Il faut aussi une population réceptive et préparée. Une attitude plus volontariste des autorités et plus collaboratrice des populations aurait sans doute fait baisser le nombre des victimes. Ce n'est pas une mise en cause indiscriminée du monde moderne qui protégera les zones méridionales (ou les autres) des inondations. Il faut faire un relevé rationnel de tous les facteurs aggravants – dont, sans doute, içi et là, le bétonnage-bitumage – et agir en conséquence. C'est moins chic que la nostalgie et c'est aussi, malheureusement, plus cher.

RFI
Dominique Burg

■ S'il y a des catastrophes naturelles aggravées par le sous-développement des sociétés humaines, il y en a d'autres qui le sont par un trop-plein de développement, mal conçu ou mal maîtrisé. Dominique Voynet a sans doute eu le tort de dire tout cela dès samedi. L'heure n'était pas au bilan, mais à la solidarité. Il n'empêche, les écologistes, dans ce domaine, parlent juste et depuis longtemps. A la lumière de cette nouvelle catastrophe qui vient de toucher le sud du pays, le débat sur la stratégie électorale des Verts prend toute sa pertinence. D'un strict point de vue politique, l'alliance des Verts et des partis de gauche, dès le premier tour des municipales, serait sans aucun doute plus rentable pour la majorité plurielle et moins risqué pour les écologistes eux-mêmes, trop faibles pour décrocher tout seuls un nombre significatif de mairies. Mais du point de vue écologique et militant, les Verts sont sans doute plus efficaces quand ils sont autonomes. On se fait mieux entendre quand on dérange. C'est agaçant, un gêneur, c'est souvent injuste, provocateur, outrancier. Mais c'est terriblement utile pour éviter l'endormissement et remettre les pieds sur terre. C'est à cela que servent les Verts, mettre un peu d'écologie dans les têtes, pour que les hommes parviennent à s'arranger avec la nature.

FRANCE-SOIR
Jean-Luc Mano

■ La fatalité, rien que la fatalité, a pris le visage d'un abominable géant dont la bouche déverserait sans fin des torrents d'eau et de boue. A la différence de Vaison-la-Romaine, où des maisons avaient été bâties dans des zones inondables, contrairement à la vallée de Chamonix, où des chalets ont été construits dans des couloirs d'avalanche, dans ce Sud noyé, nulle main humaine n'est venue tenter le diable. Dès l'alerte donnée, les sauveteurs se sont mobilisés. De l'avis général, ils ont été admirables, leur intervention permettant de sauver de nombreuses vies. Les services publics, si souvent décriés, ont, eux aussi, fait montre de compétence et de célérité. Mais aujourd'hui, à l'heure où la décrue semble enfin enclenchée – et où celle des comptes va sonner–, la solidarité dépend pour une grande part des compagnies d'assurances. C'est peu dire que, dans le passé, celles-ci ont manqué à leur devoir. Leur générosité est trop souvent inversement proportionnelle à la promptitude avec laquelle elles exigent le paiement des mensualités en retard.

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 9 h 10 et à 14 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

Les rumeurs du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

Idéaux et débats
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Un dimanche sur quatre à 16 heures

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

www.ecoledelapaix.org/edu/clas2000

Des profs de Grenoble enseignent la paix aux écoliers du monde entier

CETTE ASSOCIATION grenobloise a pour joli nom L'Ecole de la paix et pour vocation d'informer et d'éduquer les citoyens du monde à *« vivre la paix »*. Convaincus que, si la paix se construit, elle peut s'apprendre et donc s'enseigner, ses responsables ont créé sur Internet, hors de toute structure officielle, une classe virtuelle en trois langues (français, anglais, espagnol) réunissant des enseignants et des élèves du monde entier : *« L'objectif,* explique le président de l'association, Albert Helly, *est d'émettre en fin d'année scolaire des recommandations à caractère pédagogique, transposables dans chacun des pays concernés. »*

Cette « classe 2000 » est gérée de Grenoble par une quinzaine d'enseignants, principalement des profs de lettres, qui se sont investis à titre bénévole dans cette aventure internationale menée en direction des écoliers de douze à dix-huit ans : *« L'idée est de pratiquer une mondialisation positive, en permettant aux jeunes de devenir les acteurs d'une vie citoyenne. »*

En quelques semaines, une quinzaine d'établissements scolaires de tous les pays se sont inscrits sur le site Web de *« Classe 2000 »* : un collège à Bogota, en Colombie, un lycée à Vientiane, au Laos, une école tsigane à Timisoara, en Roumanie, un lycée à Hanoï, au Vietnam, une école secondaire à Rehovot, en Israël... Deux établissements de Grenoble, dont le lycée international Stendhal, participent au projet.

Les candidats sont invités dans un premier temps à remplir un questionnaire en ligne, pour mesurer leur degré de motivation et les aider à formuler une première définition du concept de paix dans leur contexte local. L'enseignement proprement dit peut ensuite démarrer, avec un programme d'activités et de réflexion sur la paix, qui doit pouvoir s'insérer dans différentes disciplines scolaires : en cours d'histoire, il sera proposé d'étudier des périodes de paix dans le pays concerné ; en science, de repérer les découvertes et inventions génératrices de paix ; ou, en linguistique, d'étudier les mots désignant le concept de paix...

Certains enseignants ont expérimenté le programme dans leur propre classe à Grenoble : *« la violence procède souvent d'une ignorance de l'autre »*, rappelle l'un d'eux, ravi de sortir de *« l'étalage des bons sentiments »* pour enfin *« passer à l'action »*. Albert Helly, qui dans le civil est à la fois prof de latin et formateur en technologies nouvelles, est persuadé que l'expérience fera des émules : *« Nous préfigurons ce que sera le travail d'enseignant de demain, à l'échelle planétaire et en trois langues ! »*

Nicole Cabret

SUR LA TOILE

BOURSE

■ Le magazine hebdomadaire *La Vie financière* et la société Vega Finances proposent un nouveau service de transaction boursière sur Internet à l'intention des particuliers. Le site de *La Vie financière* publie également des conseils boursiers et patrimoniaux, et permet de consulter les cours des principales places financières européennes.
www.lavf.com

VIOLATION DE LA VIE PRIVÉE

■ La société américaine Real Networks, qui produit le logiciel de diffusion en direct de son et d'image le plus utilisé sur Internet, est attaquée en justice pour violation de la vie privée par différentes associations, devant un tribunal de l'Etat de Californie et deux tribunaux fédéraux. Elle est accusée d'avoir installé dans son logiciel un système lui permettant de savoir exactement quels morceaux musicaux chaque utilisateur écoute et télécharge. Real Networks a publié des excuses sur son site Web et propose le chargement d'un programme permettant de bloquer son système de traçage, tout en précisant qu'elle n'a jamais stocké ce type de renseignements. – *(AP.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€)par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031
ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE*** 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom.....
Prénom .....
N° .....rue.....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue.....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER ; Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Les « conneries » de M. Richard *par Alain Rollat*

CERTAINS des invités du petit théâtre de Karl Zéro éprouvent le besoin de se mettre au diapason rigolard du « Vrai journal » de Canal+ en s'exprimant à l'emporte-pièce sur les sujets d'actualité les moins rigolos. Ainsi, dimanche, lorsque Karl Zéro lui a posé la sempiternelle question de savoir si l'argent public consacré aux dépenses militaires ne serait pas mieux employé s'il était affecté aux besoins civils, le ministre de la défense s'est laissé aller à quelques réparties plus courantes dans les corps de garde que dans les états-majors : *« Tout ça,* a notamment déclaré Alain Richard, *c'est vraiment des conneries. »* Il l'a déclaré trois fois. Quand Karl Zéro a évoqué *« tous ces milliards dépensés pour ces missiles, ces sous-marins... »*, il ne lui a pas laissé finir sa phrase. Il l'a interrompu en employant cette expression à deux reprises : *« Tout ça, c'est vraiment des conneries ! C'est vraiment des conneries !... »* Comme Karl Zéro insistait un peu, histoire de faire observer que *« avec tous ces milliards, on pourrait faire des hôpitaux, des écoles... »*, M. Richard l'a interrompu à nouveau en ironisant sur le pacifisme de ses ancêtres socialistes : *« Ah ! C'était bien, quand on racontait ça, il y a trente ans !... »* Puis il s'est répété : *« Honnêtement, c'est vraiment des conneries !... »*

Le plus paradoxal était que la question soulevée par Karl Zéro prolongeait le débat ouvert par la télévision publique, jeudi dernier, au cours de la soirée consacrée par France 2, sous le titre « Va-t-en la guerre ! », à la dénonciation de la pire de toutes les conneries inhérentes à la guerre : la transformation des enfants en machines à tuer. Karl Zéro aurait donc pu rester sur le même registre en posant à M. Richard la sous-question suivante : que vaut-il mieux pour le même prix, acheter onze bombardiers furtifs ou scolariser 135 millions d'enfants pendant quatre ans (évaluations de l'Unicef) ?

Heureusement, le ministre de la défense a précisé sa pensée : *« Il faut que des forces résistent pour que ce ne soit pas toujours la violence brute qui l'emporte. Nous sommes là pour ça ! »* La fermeté de sa déclaration de guerre à *« ceux qui ont le couteau entre les dents »* rassurera ce médecin des environs de Grozny qui se demandait, quelques images plus loin, avec un doute dans la voix : *« Est-ce que la communauté internationale se fout qu'on extermine les Tchétchènes jusqu'au dernier ? »* La réponse est non, la France est *« là »*, les Tchétchènes peuvent compter sur elle pour empêcher « ça » de la part des Russes, et cet engagement-là, n'est-ce pas M. Richard ?, ce n'est pas vraiment une ineptie...

LeMonde Job: WMQ1611--0035-0 WAS LMQ1611-35 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 09:00 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0419 Lcp:700 CMYK

LUNDI 15 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 La Corruption. **Forum Planète**
22.00 Stress, le mal invisible. **Forum Planète**
22.15 Supporters et groupies. **RTBF 1**
23.00 Hailé Sélassié, roi des rois. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Foo Fighters ; Sonny Anderson ; Mariah Carrey. **Canal +**
19.30 Rive droite, rive gauche. Michel Blanc. **Paris Première**
21.00 Lundi soir. Invités : Cédric Pioline et Michel Rocard. En direct. **Eurosport**
21.05 Le Point. Le canal de Panama. La «bébémania» : une industrie très prospère. **TV 5**
21.05 La Route. Invitées : Pascale Noa Bercovitch ; Nathalie Simon. **Canal Jimmy**
22.35 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles des coups de foudre. **TF 1**
22.50 Mots croisés. Invités :Jean-Pierre Chevènement. Patrick Devedjian ; Daniel Cohn-Bendit ; Alain Minc ; Gilles Ainati. **France 2**

DOCUMENTAIRES

19.00 Nature. Danger à Mourmansk. **Arte**
19.15 JFK, la question de la conspiration. [1/2]. **Histoire**
20.15 Reportage. La Bête de la Somme. **Arte**
20.45 Le Temps des cathédrales. [3 et 4/9]. **Histoire**
21.50 Les Femmes forçats. **Téva**
21.50 Les Indiens d'Amérique racontés par eux-mêmes. [3/6]. Les plaines ou la vie au rythme de la nature. **Odyssée**
22.45 H.L.M. américains. Les dessous de l'affaire. **Planète**
0.00 Hockey sur glace, le sport national canadien. [2/4]. **Planète**
0.45 La Case de l'oncle Doc. Le Mystère des faux Van Gogh. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

22.20 Boxe. Championnat d'Europe des poids légers : Djamel Lifa - Oscar Garcia Cano. Championnat d'Europe des super-welters : Mamadou Thiam - Valentino Manca. **Canal +**
0.00 Tennis. Masters féminin (1er jour). **Eurosport**

MUSIQUE

18.30 Du sitar à la guitare. Avec Ravi Shankar ; Sukanya Shankar ; Kumar Bose ; Lucovic Kovac, cymbalum ; Loyko ; Abdelli. **Mezzo**
21.00 Madame Butterfly. Opéra de Puccini. Par l'Orchestre et les Chœurs des Arènes de Vérone, dir. Maurizio Arena. **Muzzik**
22.45 Danses et rhapsodies. Avec Mikhaïl Rudy, piano. **Mezzo**
23.25 Konstantin Wecker & Wolfgang Dauner. **Muzzik**
0.15 Rockpalast, BB King Bluesband. Bonn mars 1994. **Canal Jimmy**

THÉÂTRE

22.15 La Folle de Chaillot. Pièce. Jean Giraudoux. Mise en scène de Gérard Vergez. **Festival**

TÉLÉFILMS

20.55 Chasseurs d'écume. Denys Granier-Deferre [3/3]. **France 2**
22.25 Shadow Cop. Jim Johnston. **RTL 9**
22.35 Couleur Havane. Patrick Grandperret. **Arte**
22.45 Le Ballot. Jean Dewever. **Histoire**
23.15 La Guerre des rues. Dick Lowry. ○. **France 3**

COURTS MÉTRAGES

22.25 Est-ce le dessin sur l'emballage ? Tessa Sheridan. **Arte**
0.05 La Réserve. Pascale Breton. **Arte**

SÉRIES

20.50 3e planète après le Soleil. Hotel Dick (v.o.). **Série Club**
20.55 Un homme en colère. Une femme réduite au silence. **TF 1**
21.50 New York Police Blues. Vision fatale (v.o.). **Canal Jimmy**
22.00 The PJ's, les Stubbs. The Door (v.o.). **Série Club**

FILMS

17.45 Les Tontons flingueurs ■ ■
Georges Lautner (France, 1963, N., 105 min) ○. **Cinétoile**

18.15 Le Massacre de Fort Apache ■ ■
John Ford (EU, 1948, N., v.o., 125 min) ○. **Ciné Classics**

21.00 Voir l'éléphant ■ ■
Jean Marbœuf (France, 1990, 80 min) ○. **Cinéstar 2**

21.05 La Peau ■ ■
Liliana Cavani (It., 1981, v.o., 135 min) ○. **Cinétoile**

22.00 Trois vies et une seule mort ■ ■
Raoul Ruiz (France, 1995, 120 min) ○. **Ciné Cinémas 2**

22.15 La Lumière des étoiles mortes ■ ■
Charles Matton (France, 1993, 110 min) ○. **Cinéstar 1**

22.20 Les Vitelloni ■ ■
Federico Fellini (Fr. - It., 1953, N., v.o., 105 min) ○. **Ciné Classics**

22.35 Blow Out ■ ■
Brian De Palma (EU, 1981, v.o., 105 min) ○. **Cinéfaz**

22.40 La Vengeance d'une femme ■ ■ ■
Jacques Doillon. Avec Béatrice Dalle, Isabelle Hupert (France, 1989, 135 min) ○. **Paris Première**

23.20 Key Largo ■ ■
John Huston (EU, 1948, N., 95 min) ○. **Cinétoile**

0.05 Soupçons ■ ■
Alfred Hitchcock (EU, 1941, N., v.o., 100 min) ○. **Ciné Classics**

0.30 Possession ■ ■
Andrzej Zulawski (Fr. - All., 1981, 120 min) ○. **Ciné Cinémas 2**

0.55 Casablanca ■ ■
Michael Curtiz (EU, 1942, N., v.o., 105 min) ○. **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Un homme en colère. Une femme réduite au silence ○.
22.35 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles des coups de foudre.
0.05 Minuit sport.
0.55 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.20 Hartley, cœurs à vif ○.
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille ○.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Chasseurs d'écume. Téléfilm. D. Granier-Deferre [3/3] ○.
22.50 Mots croisés.
0.10 Journal, Météo.
0.30 Musiques au cœur. Concert de gala du concours Long-Thibaud : Hommage à Yehudi Menuhin.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.55 Kramer contre Kramer Film. Robert Benton ○.
22.40 Météo, Bogue ou pas bogue ?, Soir 3.
23.15 La Guerre des rues. Téléfilm. Dick Lowry ○.
0.45 La Case de l'oncle Doc. Le Mystère des faux Van Gogh.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Restons groupés Film. Jean-Paul Salomé ○.
22.20 Boxe. Super-welters : Mamadou Thiam (Fr.) - Valentinon Manca (It.) ; Légers : Djamel Lifa (Fr.) - Oscar Garcia Cano (Esp.).
0.20 Section spéciale Film. Costa-Gavras ○.

ARTE

19.00 Nature. Danger à Mourmansk.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. La Bête de la Somme.
20.45 Exotica ■ Film. Atom Egoyan (v.o.). ♻.
22.25 Court-circuit. *Est-ce le dessin sur l'emballage ?* Tessa Sheridan (v.o.). ♻.
22.35 Couleur Havane. Téléfilm. Patrick Grandperret. ♻.
0.05 Court circuit. *La Réserve.* Pascale Breton. ♻.
0.40 Salomon et la reine de Saba Film. King Vidor. ♻.

M 6

18.25 Stargate SG-1 ♻.
19.15 Unisexe.
19.50 La sécurité sort...
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer ♻.
20.40 Le Six Minutes sur le siècle, Les Produits stars.
20.55 Délit d'innocence Film. Peter Yates ○.
22.55 Le Corbillard de Jules Film. Serge Penard. ♻.
0.30 Culture pub. Le siècle de la pub.
1.25 Jazz 6. Brad Mehldau Trio.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Prima la musica.
21.20 Expresso - Poésie sur parole.
21.30 Multidiffusion.
22.10 Carnet de notes.
22.30 Surpris par la Nuit. [1/5].

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Soirée de gala du concours international Marguerite Long et Jacques Thibaud. Hommage au violoniste Yehudi Menuhin. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Marek Janowski : Œuvres de Bartok, Sibelius, Mendelssohn, Lalo.
22.30 Jazz, suivez le thème.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Telemann. **20.40** Martha Argerich. Œuvres de Beethoven, Mozart, Tchaïkovski, Chostakovitch, Prokofiev.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mahler.

TELEVISION

ARTE

20.45 Exotica ■

Un des films qui révélèrent le cinéaste Atom Egoyan. La fascination d'un haut fonctionnaire pour une jeune strip-teaseuse qui se produit dans un bar baptisé Exotica va de pair avec l'homosexualité refoulée d'un commerçant d'origine indienne. Une double quête, une double énigme, pour un film aux tons froids, remarquablement mis en scène et interprété, notamment, par Bruce Greenwood.

ARTE

22.35 Couleur Havane

La mise en scène d'une pièce de théâtre à La Havane permet à Pierre, ancien guérillero devenu scénariste, de se mettre en quête de Mayra, une femme qu'il a aimée et qu'il a cru trahir il y a trente ans. Un beau téléfilm de Patrick Grandperret, sur les illusions de la révolution et de l'amour, le troisième de la collection « Terres étrangères », tourné dans de difficiles conditions à Cuba.

PARIS PREMIÈRE

22.40 La Vengeance d'une femme ■ ■ ■

Scénario librement inspiré de *L'Eternel mari* de Dostoïevski, ce film de Jacques Doillon, réalisé juste après *La Fille de quinze ans,* vaut surtout pour l'affrontement à huis clos entre deux actrices géniales, Isabelle Huppert et Béatrice Dalle. Cette dernière est réinventée par la caméra de Doillon à force de gros plans, de plans séquences et de cataractes de mots.

MARDI 16 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Sétif, détonateur de la guerre d'Algérie. **Forum Planète**
22.00 Sibérie, « Voyage au bout de l'enfer ». **Forum Planète**
23.00 Tchétchénie, les dessous d'une guerre. **Forum Planète**

MAGAZINES

14.35 La Cinquième rencontre... Justice, société : Les gens de petite taille. **La Cinquième**
14.58 Questions au gouvernement. **France 3**
16.05 Saga-Cités. Guardia Urbana. **France 3**
18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Fun Lovin Criminals ; Daniel Auteuil et Michel Blanc. **Canal +**
19.00 Archimède. Voir : La dent. Pourquoi : La chimie du vin. Expérience : Les cernes des dents. Sciences animées : Coévolution. Portrait : Georges Bram. **Arte**
20.50 Hors stade. Tennis féminin, le nouveau filon. Histoire de famille : Femme de pilote F 1 pour le meilleur et pour le pire. Destin : Virenque, héros ou guignol ? L'équipe de France de judo. **M 6**
20.55 Hors série. La psy dans tous ses états, ou le pouvoir des mots. **France 3**
21.00 Le Gai Savoir. **Paris Première**
22.45 52 sur la Une. Chasseurs d'opales. **TF 1**
22.45 Alors, heureux ? L'argent fait-il le bonheur ? **France 2**
23.00 Comment ça va ? J'ai mal au ventre **France 3**
0.30 Capital. Un monde sans frontières : qui en profite ? **M 6**

DOCUMENTAIRES

17.15 Le Temps des cathédrales. [2/9]. La quête de Dieu. **Histoire**
18.30 Le Monde des animaux. L'Aigle à tête blanche. [7/13]. **La Cinquième**
20.15 Reportage. Japon, enfance interdite. **Arte**
20.30 Les Carnets du gouverneur. [2/3]. **Planète**
20.45 Radovan Karadzic, poète, médecin et criminel de guerre. [1/2]. **Histoire**
20.45 La Vie en face. Belgique, terre d'accueil ? Le petit château. **Arte**
21.15 Les Massacres de Sétif. Un certain 8 mai 1945. **Planète**
21.45 Nathalie Sarraute. [1/6]. **Histoire**
22.20 My Country Is Cinema. Scenes from the Life of Jonas Mekas. **Canal +**
22.35 Le Miracle de Roby. **Odyssée**
22.40 Le Fracas des ailes, la 2e Guerre mondiale vue du ciel. [11/13]. La vraie puissance aérienne. **Planète**
23.10 Danger réel. Fire Rescue, un pompier français à Miami. **13ème RUE**
23.15 Lieux mythiques. [8/10]. La cathédrale de Chartres. **Histoire**
23.35 Jean-Pierre Aumont, charme et fous rires. **Ciné Classics**
23.40 Comedia. Gustaf Gründgens. Sorti du rêve. **Arte**
23.45 Yougoslavie, suicide d'une nation européenne. [2/6]. Levée de boucliers en Croatie, 1990. **Histoire**
0.15 La Vie en face. Autopsie d'un fait divers : l'affaire Simone Weber. **TSR**
0.35 H.L.M. américains. Les dessous de l'affaire. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

17.00 et 0.00 Tennis. Masters féminin (2e jour). **Eurosport**

DANSE

17.10 Necesito. Ballet. Chorégraphie de Dominique Bagouet. Musique de Gas Gas Gas d'après Bach. **Mezzo**

MUSIQUE

17.25 Luigi Nono. Concert enregistré en 1977. Avec Maurizio Pollini, piano ; Liliana Poli, soprano ; Jacques di Donato, clarinette. **Muzzik**
18.40 François Villon, l'opéra. Enregistré en 1994. Avec Anne Dubillard ; Chantal Galiana ; Gilles Bugeaud ; Nicolas Nelter. Avec le Symphonique Orchestra, dir. Bruno Letort. **Muzzik**
19.30 The Nat «King» Cole Show 12. **Muzzik**
21.00 Simon Rattle aux Proms 1987. Avec Elisabeth Söderström, soprano. Par l'Orchestre symphonique de Birmingham, dir. Simon Rattle. **Muzzik**
21.45 Sibelius. *Symphonie n° 7.* Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Leonard Bernstein. **Mezzo**
22.15 Mozart. *Sonate pour piano KV 331.* Avec Ivo Pogorelich, piano. **Mezzo**
22.45 Norma. Opéra de Bellini. Par l'Orchestre élisabéthain de Sydney et l'Australian Opera Chorus, dir. Richard Bonynge. **Mezzo**
23.25 Jazz à Vienne 1998. Mavis Staples et Lucky Peterson. **Muzzik**
0.10 Chopin. **RTBF 1**

THÉÂTRE

21.35 Comedia. *Faust*, de Goethe. Mise en scène de Gustaf Gründgens. Avec Will Quadflieg, Ella Buchi. **Arte**

TÉLÉFILMS

17.55 La Nuit du flingueur. Pierre Grimblat. **Festival**
18.15 Le Ballot. Jean Dewever. **Histoire**
19.50 Le Prince et le Souffre-douleur. Sid Fleichmann. **Disney Channel**
20.30 Les Taupes-niveaux. Jean-Luc Trotignon. **Festival**
21.25 Le Coup du lapin. Didier Grousset. **RTBF 1**
22.50 Le Double Secret. Eric Till. ○. **M 6**
0.45 Le Gardien du feu. Michelle Porte. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

0.45 In Your Shoes. Christof Röhl. **France 3**

SÉRIES

17.20 Thierry la Fronde. La mission secrète de Taillevent. **Série Club**
17.20 Wonder Woman. Baronne diabolique. **13ème RUE**
17.45 Cannon. Le vengeur. **Série Club**
18.25 Stargate SG-1. Le procès. **M 6**
19.00 Les Enquêtes de Remington Steele. Double identité. **13ème RUE**
19.05 Sabrina. Bundt Friday. **Canal J**
19.30 Clair de lune. Un veuf pas ordinaire. **Série Club**
20.20 Animorphs. Le message. **Canal J**
20.45 Le Caméléon. Pilote de chasse. Les jeux sont faits. **Série Club**
22.05 Une femme en blanc. Aline Isserman [1 et 2/6]. **Festival**
21.40 Ally McBeal. Making Spirits Bright (v.o.). **Téva**
22.15 Nestor Burma. Casse-pipe à la Nation. **TV 5**
22.30 Sex and the City. La baie des cochons mariés (v.o.). **Téva**
22.45 The Practice. Le champ de bataille (v.o.). **Série Club**
23.40 New York District. Le secret (v.o.). **13ème RUE**
2.05 Star Trek, Voyager. Félonie (v.o.). **Canal Jimmy**
2.50 Star Trek, Deep Space Nine. [1/2]. Passé décomposé (v.o.). **Canal Jimmy**
3.40 Babes in the Wood. Sexe et danger (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

13.10 Soupçons ■ ■
Alfred Hitchcock (EU, 1941, N., v.o., 100 min) ○. **Ciné Classics**

14.15 Toute la ville danse ■ ■
Julien Duvivier (Etats-Unis, 1938, N., 120 min) ○. **Mezzo**

14.25 Les Fugitifs ■ ■
Francis Veber (France, 1986, 90 min) ○. **Cinétoile**

14.25 Donnie Brasco ■ ■
Mike Newell (Etats-Unis, 1996, 125 min) ♻. **Ciné Cinémas 2**

14.50 Le Massacre de Fort Apache ■ ■
John Ford (EU, 1948, N., v.o., 130 min) ○. **Ciné Classics**

15.55 Je hais les acteurs ■ ■
Gérard Krawczyk (France, 1986, 95 min) ○. **Cinétoile**

18.15 Va où ton cœur te porte ■ ■
Cristina Comencini (It. - All., 1996, v.o., 105 min) ○. **Ciné Cinémas 1**

18.40 Les Vitelloni ■ ■
Federico Fellini (Fr. - It., 1953, N., v.o., 100 min) ○. **Ciné Classics**

COLLECTION CHRISTOPHE L.

20.30 Les Conquérants d'un nouveau monde ■ ■
Cecil B. DeMille. Avec Gary Cooper, Paulette Goddard (EU, 1947, 145 min) ○. **Ciné Cinémas 1**

20.30 Robocop ■ ■
Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1987, 100 min) ♻. **Ciné Cinémas 2**

20.40 Kolya
Jan Sverak. Avec Zdenek Sverak, Andrej Chalimon (Fr. - Tché., 1996, 100 min) ○. **Canal +**

21.00 Les Virtuoses ■ ■
Mark Herman (GB, 1997, 105 min) ○. **Ciné Cinémas 3**

21.25 Le facteur sonne toujours deux fois ■ ■
Tay Garnett (EU, 1946, N., 115 min) ○. **Cinétoile**

22.30 Pulsions ■ ■
Brian DePalma (EU, 1980, 110 min) ○. **Cinéfaz**

22.35 Jungle Fever ■ ■
Spike Lee (Etats-Unis, 1990, v.o., 135 min) ○. **Paris Première**

23.10 Tarzan, l'homme-singe ■ ■
WS Van Dyke (Etats-Unis, 1932, N., 105 min) ○. **RTL 9**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.40 Sydney Police ○.
16.40 Sunset Beach ○.
17.30 Melrose Place ○.
18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Un amour de sorcière Film. René Manzor ○.
22.45 52 sur la Une. Chasseurs d'opales.
23.50 Les Dessous de Palm Beach. La fête est finie. ○.
0.40 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

15.55 Tiercé.
16.10 La Chance aux chansons.
17.15 Des chiffres et des lettres.
17.45 et 22.40 **Un livre, des livres.**
17.50 Cap des Pins ○.
18.20 Hartley, cœurs à vif ○.
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille ○.
20.00 Journal, Météo.
20.55 L'Homme idéal. Film. X. Gélin ○.
22.45 Alors, heureux ? L'argent fait-il le bonheur ?
0.20 Journal, Météo.
0.45 Ciné-club. Cycle Ken Loach. Land and Freedom ■ Film. Ken Loach (v.o.). ○.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Bogue ou pas bogue ?
16.05 Saga-Cités. Guardia Urbana.
16.35 Les Minikeums.
17.40 Le Kadox.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.55 Hors série. La psy dans tous ses états, ou le pouvoir des mots.
22.25 Météo, Soir 3.
23.00 Comment ça va ? J'ai mal au ventre !
23.55 Le Magazine de la Coupe de la Ligue.
0.45 Libre court. *In Your Shoes.* Christof Röhl ○.

CANAL +

15.40 1 an de +.
16.25 Le Journal du cinéma.
16.30 My Name Is Joe. Film. K. Loach. ○.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Kolya. Film. Jan Sverak. ○.
22.20 My Country Is Cinema Scenes from the Life of Jonas Mekas.
23.20 Cuisine américaine Film. Jean-Yves Pitoun. ○.
0.50 Football NFL.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.35 La Cinquième rencontre... Justice, société.
16.00 Le Temps des souris. [3/6].
16.35 Alf ○.
17.00 Abécédaire du polar. S, Simenon.
17.10 Histoires de profs.
17.30 100 % question.
17.55 Côté Cinquième.
18.25 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Japon, enfance interdite.
20.45 La Vie en face. La Belgique, terre d'accueil ? Le petit château.
21.35 Comedia. Faust. Pièce de Goethe. **23.40** Gustaf Gründgens. Sorti du rêve.
0.45 Le Gardien du feu. Téléfilm. Michelle Porte ○.

M 6

15.15 La Belle et la Bête ○.
16.10 M comme musique.
17.35 Les Bédés de M 6 Kid.
18.25 Stargate SG-1 ○.
19.15 Unisexe.
19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer ○.
20.40 Décrochages info, Le Six Minutes sur le siècle, E = M 6 découverte.
20.50 Hors stade.
22.50 Le Double Secret. Téléfilm. Eric Till ○.
0.30 Capital. Un monde sans frontières : qui en profite ?

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo.
20.30 Prima la musica.
21.20 Expresso - Poésie sur parole. Fernando Pessoa.
21.30 Multidiffusion.
22.10 Carnet de notes. Libre cour.
22.30 Surpris par la Nuit. [2/5].
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

18.00 Le jazz est un roman.
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Un mardi idéal.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

18.30 Le Magazine.
20.15 Les Soirées. *Concerto pour violon et orchestre* n° 2 op. 22, par l'Orchestre de Paris, dir. Daniel Barenboïm, Itzhak Perlman, violon. **20.40** André Jolivet, ses références. Œuvres de Jolivet, Debussy, Rameau, Berlioz, Beethoven.
22.38 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, R. Schumann.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
♺ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

TELEVISION

CINÉ CLASSICS

18.40 Les Vitelloni ■ ■

A Rimini, cinq garçons d'une vingtaine d'années s'ennuient, vivent aux crochets de leurs familles, traînent dans les cafés. Ces *Vitelloni* (« grands veaux ») sont un essai, portant encore des traces du néoréalisme, sur l'adolescence prolongée, la solitude et l'ennui d'êtres qui ne parviennent pas à devenir adultes. Le film, réalisé en 1953, consacra Fellini et préluda au succès de *La Strada*. En v.o.

HISTOIRE

20.45 Radovan Karadzic, poète, médecin et criminel de guerre

Ivo Borum, responsable d'une télévision australienne, n'a pas rencontré le chef de guerre criminel. Il revient dans son pays pour tenter de comprendre qui sont les hommes qui l'ont plongé dans un fleuve de sang. La première partie de son documentaire dresse un portrait psychologique assez réussi de Karadzic, chantre de la Grande Serbie.

FRANCE 2

0.45 Land and Freedom ■

Ce film de Ken Loach fait le récit – peu connu – de ces jeunes idéalistes généreux qui rejoignirent, en 1936, les Brigades internationales. David quitte à la fois la Grande-Bretagne et sa fiancée pour découvrir l'Espagne et Blanca, sur fond de déchirements entre les trotskistes, les staliniens et les anars. Le héros choisira la loyauté des hommes plutôt que le loyalisme de la raison d'Etat. En v.o.

LeMonde Job: WMQ1611--0036-0 WAS LMQ1611-36 Op.: XX Rev.: 15-11-99 T.: 11:05 S.: 111,06-Cmp.:15,12, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0420 Lcp:700 CMYK

Le Monde
MARDI 16 NOVEMBRE 1999

L'inimaginable

par Pierre Georges

SI LA LANGUE FRANÇAISE a quelque sens parfois, et qui ne date pas d'une commission à la prévention des risques naturels, c'est bien dans l'utilisation d'expressions comme celle-là : *« pluies torrentielles »*. Tout y est dit, résumé en deux mots. Le phénomène et déjà ses conséquences. L'eau qui tombe et l'eau déjà qui emporte tout, déluge ici, torrent furieux là.

Des pluies torrentielles avaient été annoncées par Météo-France. Toutes les radios, toutes les télévisions peuvent en porter témoignage qui avaient diffusé des bulletins d'alerte dès jeudi soir. Ont-elles été entendues ces mises en garde, prises au sérieux ? Ou déjà mises au compte d'un sensationnalisme météorologique ou journalistique ? Pouvaient-elles d'ailleurs être entendues quand d'évidence l'imagination nous fait défaut lorsqu'il s'agit d'imaginer le pire.

C'est bien là le plus frappant et, pourtant, le moins étonnant. L'homme moderne, l'homme surinformé, gavé d'images, qui a pu assister en direct à tant de catastrophes, à tant d'aussi graves et d'aussi dramatiques conséquences de fléaux dit naturels reste à peu près inaccessible, on n'ose dire imperméable, à toute cette pédagogie de l'image. Il constate, effaré. Il plaint l'autre de son malheur et se rassure lui de son bonheur d'y avoir échappé. Il compatit. Il fait acte de solidarité. Il cherche éventuellement des responsables, des coupables.

Et pourtant il ne croit pas, il ne retient pas vraiment. La catastrophe naturelle, c'est l'autre. Toujours l'autre et pour l'autre. 400, 500 litres d'eau au m^2, la pluie d'une année en quelques heures, de toutes les manières, cela ne peut se concevoir. Et d'ailleurs même Météo – France dans ses alarmes les plus pessimistes ne l'avait pas conçu. Une maison jamais atteinte de mémoire d'homme par la crue et là submergée en quelques minutes par cinq mètres d'eau, c'est inimaginable.

L'homme est devant l'absolue catastrophe naturelle un animal privé de raison. Ou de mémoire collective. Bien loin d'une espèce de fatalisme appliqué à la fureur des éléments et au sort du voisin, il reste, dans l'anticipation des risques, d'une incrédulité totale. Ce qui ne saurait se concevoir clairement, ne se prévient pas aisément. Et voilà bien pourquoi, avant que de chercher des responsabilités, celle d'avoir trop construit ici, trop bétonné là, de n'avoir pas établi de plan des risques, de trouver en somme des responsables individuels à une catastrophe collective – comme si qui que ce soit pouvait empêcher des pluies véritablement torrentielles de tomber sur la tête des hommes –, il faut admettre que ce qui s'est passé dans le Midi, cette fois, dépassait même l'imaginaire de la prévention.

L'homme moderne est un homme de toujours. Aussi démuni devant une telle fureur des éléments. Avec, au fond, pour seule arme de salut, le plus antique des moyens : la fuite devant le flot, le refuge sur un promontoire quand il est encore temps. Fuir en effet. Y être invité et le plus vivement. Au risque de l'agacement, ou du ridicule de l'inutile, si la catastrophe annoncée ne se produit pas. Au risque de l'autoritarisme administratif aussi qui serait d'ordonner pour protéger, pour sauver avant même les secours. Fuir parce que cela reste, hier comme aujourd'hui la seule prévention collective contre une crue majeure.

Le tribunal de Marseille condamne un responsable de l'Eglise de scientologie pour escroquerie

« Les cures de purification » sont d'une « totale inefficacité », estime le jugement

MARSEILLE
de notre correspondant

La sixième chambre du tribunal de grande instance de Marseille a condamné, lundi 15 novembre, Xavier Delamare, quarante-deux ans, directeur des centres de Dianétique de Marseille et Nice, à deux ans d'emprisonnement dont dix-huit mois avec sursis. Ce *« ministre du culte »* de l'Eglise de scientologie, recensée comme organisation sectaire dans un rapport parlementaire, est reconnu coupable d'escroquerie et se voit également infliger une amende de 100 000 francs (15 245 euros). L'accusation avait requis contre lui une peine de trois ans de prison dont dix-huit mois avec sursis et 200 000 francs d'amende.

Quatre autres scientologues sont condamnés à des peines entièrement couvertes par le sursis, allant de six mois à un an. Contre ceux-ci, l'accusation avait requis deux ans d'emprisonnement avec sursis. Deux prévenus sont relaxés dont un éducateur pour personnes âgées, qui avait pris ses distances avec la Scientologie. Contrairement à ce qu'avait souhaité le procureur de la République, lors des débats qui se sont déroulés du 20 au 23 septembre, aucune mesure de privation des droits civils, civiques et de famille n'a été prononcée.

« EXPANSION »

Xavier Delamare avait déjà purgé cinq mois de détention provisoire en 1990. C'est à son encontre que le tribunal se montre le plus sévère : il est *« prêt à utiliser toute sorte de moyens pour se procurer des fonds. Cette recherche du profit,* écrivent les juges, *est avant tout orientée vers l'expansion de l'Eglise de scientologie à laquelle une partie non négligeable des bénéfices est reversée et n'est cependant pas exclusive de sa part de la recherche d'un certain confort. »*

L'affaire avait débuté dans le sillage d'une plainte pour escroquerie et exercice illégal de la médecine, déposée par un médecin cardiologue marseillais qui avait versé un total de 132 000 francs en échange de différents tests et cures proposés par le centre de Dianétique. Comme lui, neuf autres adeptes s'étaient constitués partie civile.

La dernière péripétie de ce dossier judiciaire, qui a duré dix ans, s'était jouée une dizaine de jours avant l'ouverture du procès. Le procureur et le président du tribunal de grande instance de Marseille annonçaient la *« destruction par erreur »*, en novembre 1998, d'un certain nombre de pièces à conviction placées sous scellés (*Le Monde* des 9 et 11 septembre). Les enquêteurs de l'Inspection générale des greffes dépêchés à Marseille par la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, confirmaient la méprise d'employés du greffe. La défense des sept scientologues s'était largement appuyée sur cet incident pour réclamer à l'ouverture du procès l'annulation de la procédure ou obtenir, à défaut, un supplément d'information. Ces deux requêtes sont rejetées en préambule du jugement que vient de rendre le tribunal.

Les débats avaient donné lieu à de vifs échanges. Le docteur Abgrall, auquel le juge d'instruction avait confié une mission d'expertise, avait évoqué le *« fanatisme religieux »* de certains prévenus et détaillé les *« manipulations mentales »*, *« les cures de purification »* pratiquées dans les centres de Dianétique. Le tribunal observe que ces *« prestations fallacieuses sont d'une totale inefficacité »*. L'expert avait aussi insisté sur *« la propagande noire »* opérée à l'encontre des ennemis de la secte. Evoquant *« une monstrueuse arnaque »*, le procureur de la République, Danièle Drouy-Ayral, avait comparé la Scientologie à une *« pieuvre »*.

Dans ce qu'ils ont nommé *« un climat général de lynchage »*, les défenseurs des prévenus avaient notamment mis en avant *« la bonne foi »* de leurs clients, de nature à les exonérer des poursuites pour escroquerie. Cette argumentation, que plusieurs juridictions avaient précédemment reprise à leur compte pour justifier la relaxe de scientologues, n'a pas été retenue par le tribunal correctionnel de Marseille.

Luc Leroux

Bill Clinton se rendra sur les lieux du séisme en Turquie

ISTANBUL
de notre correspondante

Enveloppés dans des couvertures, blottis autour de feux de camp, les habitants de la province de Bolu (au sud-ouest d'Istanbul) ont passé une troisième nuit dans le froid alors que les équipes de sauvetage, turques et étrangères, poursuivaient leurs efforts pour trouver d'éventuels survivants, même si la température glaciale ne laisse guère d'espoir. Le tremblement de terre, mesurant 7,2 sur l'échelle de Richter, a secoué la région vendredi 12 novembre. Le bilan s'élève à 349 morts et 2 389 blessés.

Le fait que de nombreux bâtiments, déjà endommagés en août, étaient vides au moment du séisme explique le taux relativement bas de victimes par rapport aux dégâts matériels importants dans toute la région. Des quartiers entiers ont été démolis à Duzce, une ville de 80 000 habitants, ainsi qu'à Bolu et à Kaynasli, la ville la plus touchée.

Les autorités, désormais rodées à la sombre tâche de déblayer les décombres et aider les survivants, ont cette fois-ci réagi rapidement. *« Deux cents ambulances, des médecins, des infirmières ont été envoyés immédiatement vers la région et tous les blessés graves évacués vers Istanbul et Ankara. Cinq heures après le séisme, nous avions une structure en place. En août, il nous a fallu trois jours pour arriver à ce point »*, a expliqué à Duzce le ministre du travail et des affaires sociales, Yasar Okuyan.

Alors que la population enterre ses enfants, ses parents, ses amis, moins de trois mois après avoir enseveli les victimes du sinistre précédent, les autorités locales s'efforcent de subvenir aux besoins immédiats des survivants. Le gouvernement a annoncé que des tentes, commandées pour les victimes du séisme précédent, seraient envoyées à Duzce.

LE SOMMET DE L'OSCE

Le gouvernement turc est confronté à cette nouvelle crise au moment où le président américain Bill Clinton commence sa visite officielle en Turquie. Arrivé à Ankara dimanche soir, le dirigeant américain se rendra dans la zone sinistrée mardi, avant de visiter le site historique d'Ephèse.

Jeudi et vendredi, les délégations des 54 pays membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont Jacques Chirac, Bill Clinton et Boris Eltsine, se réuniront à Istanbul pour un sommet, qui sera dominé par le conflit en Tchétchénie.

Nicole Pope

Cession de Saint Laurent à Gucci

GUCCI et son principal actionnaire, le groupe Pinault Printemps Redoute (PPR), devaient annoncer, lundi 15 novembre, le rachat de Sanofi Beauté à Artémis, la holding personnelle de François Pinault qu'il avait acquise auprès de Elf en mars. Principal actif de Sanofi Beauté, la maison de mode Yves Saint Laurent sera, affirme le *Wall Street Journal*, scindée en deux : le prêt-à-porter, les magasins et les parfums Saint Laurent seront repris par Gucci, tandis que la haute couture, filialisée, restera le domaine réservé des deux fondateurs, Pierre Bergé et Yves Saint Laurent. Selon nos informations, ces derniers, dont la société personnelle commune avait noué de multiples liens juridiques et économiques avec la maison Saint Laurent – options sur résultats, redevances, contrats d'assistance technique... –, se verraient « dédommagés » à hauteur de 500 millions de francs environ. Pour garantir son autonomie vis-à-vis de Gucci et PPR, M. Bergé aurait en outre obtenu qu'Artémis demeure actionnaire de la société Saint Laurent Couture.

Tirage du *Monde* daté dimanche 14 - lundi 15 novembre : 573 093 exemplaires 1 - 3

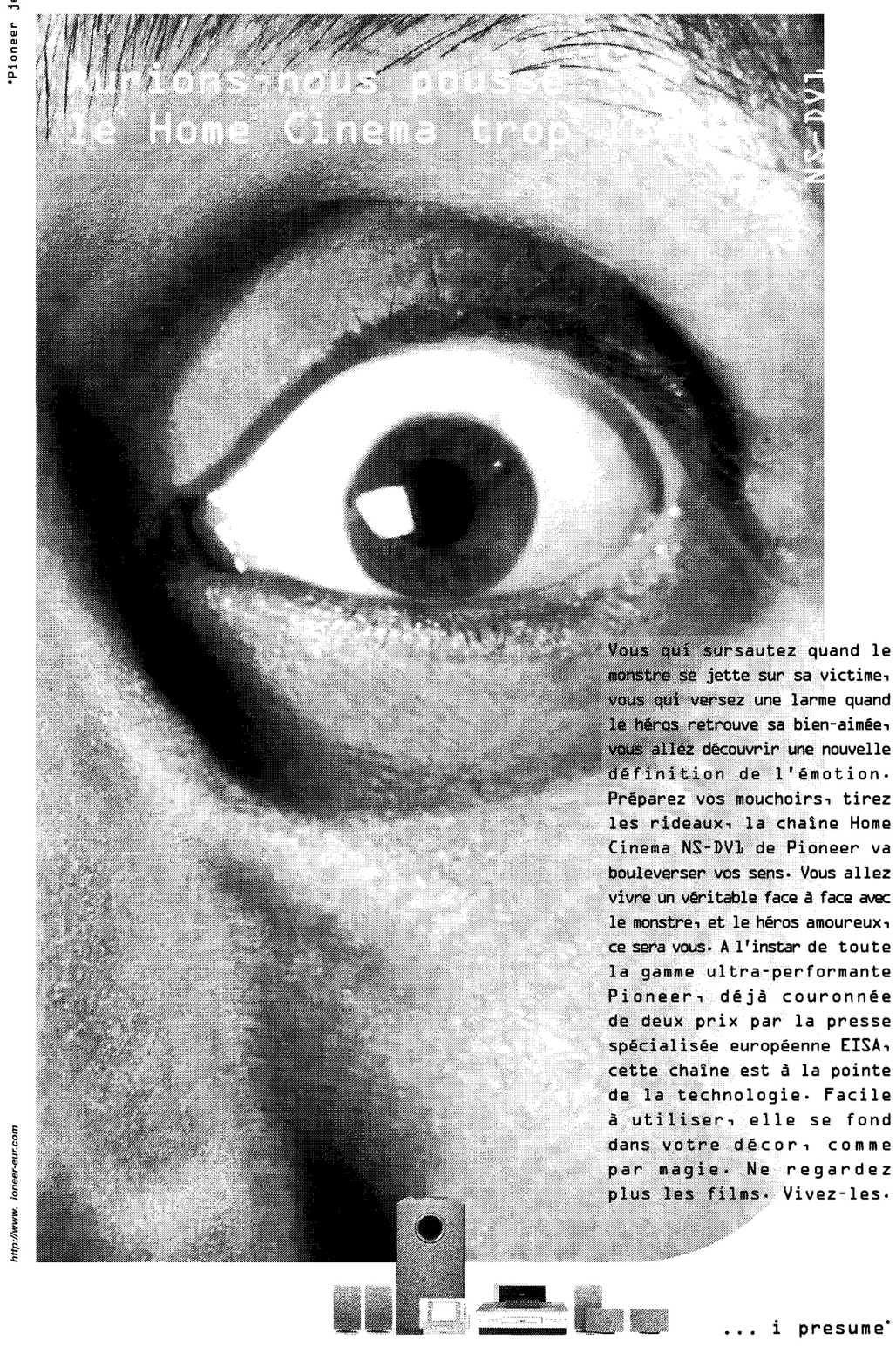

LeMonde Job: WDE4699--0001-0 WAS MDE4699-1 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 20:18 S.: 111,06-Cmp.:15,08, Base : LMQPAG 48Fap:100 N°:0060 Lcp:700 CMYK

Le Monde
ECONOMIE
LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES
MARDI 16 NOVEMBRE 1999

EUROPE

Edvards Kusners à la tête du Bureau letton d'intégration européenne est chargé de préparer l'entrée de son pays dans l'Union (page IV)

BOUSSOLE

Le Japon se porte mieux, mais il reste sous le choc de la dépression. Les industriels poursuivent à marche forcée la restructuration de leurs activités (page V)

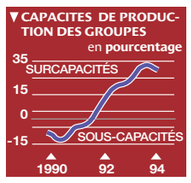

FOCUS

Intel, associé à des technopoles, veut apporter aux PME l'aide nécessaire pour qu'elles s'ouvrent à Internet. En France, seulement 13 % des petites entreprises disposent d'un site Web (page VI)

LES GÉANTS DE LA DISTRIBUTION HORS LA LOI POLONAISE

C'est le nombre d'heures quotidiennes effectuées par des employés dans des enseignes étrangères implantées localement. A Varsovie, l'inspection du travail a épinglé plusieurs chaînes dont quelques françaises. (page VIII)

18

OFFRES D'EMPLOIS

De la page IX à la page XVIII

Après « l'affaire Jaffré », le nouveau ministre de l'économie veut taxer davantage les stock-options. Une décision qui risque d'accentuer l'évasion fiscale

L'argent des patrons : un dossier piège pour Christian Sautter

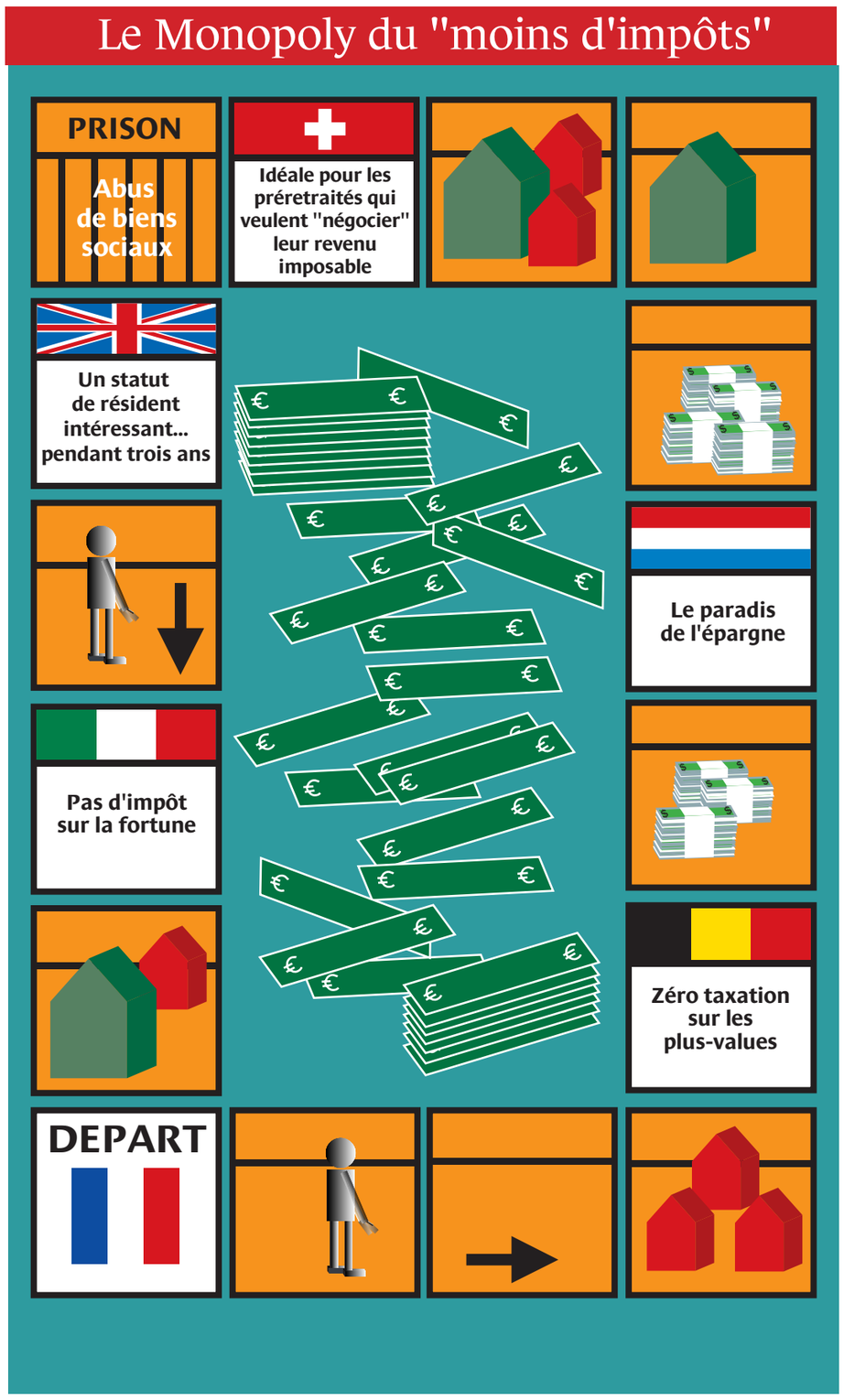

Alors que se déchaîne une campagne contre l'argent « facile » des cadres dirigeants, les jeunes entrepreneurs regrettent Dominique Strauss-Kahn. A les entendre, il était celui des ministres à avoir le mieux compris l'intérêt des stock-options. Ce mécanisme permet à un salarié d'acquérir des titres de son entreprise à un prix préférentiel. Si le cours de Bourse augmente, au bout, ce peut être le jackpot. Transparents et ouverts à tous aux Etats-Unis, ces compléments de rémunération restent, en France, le privilège des cadres dirigeants, qui manient – surtout la vieille garde patronale – l'opacité sur les conditions d'attribution et les sommes acquises. DSK, qui rêve à une *« nouvelle économie »* française dopée par la création d'entreprises et Internet, croit au bien-fondé de la démarche censée motiver les jeunes entrepreneurs et fidéliser leurs troupes.

Patatras ! Voilà que l'opinion publique prend connaissance, en octobre, des plus-values (potentielles) de Philippe Jaffré au moment de son départ d'Elf, lesquelles, pour reprendre les termes de DSK, *« dépassent l'entendement »* : 230 millions de francs ! De quoi émouvoir le "peuple de gauche" et, par ricochet, ses représentants. Le 14 octobre, Augustin Bonrepaux, député PS, propose un amendement visant à alourdir la fiscalité sur les stock-options. Une mesure instinctive, symbolique, évidemment. Efficace ? Rien n'est moins sûr. *« Je crains fort,* annonce par un doux euphémisme le fiscaliste Edoardo de Martino, PDG de Bernard Julhiet Consulting, *qu'une taxation supplémentaire ne suscite nombre de vocations à s'installer à l'étranger... »* Une opinion partagée par beaucoup de responsables politiques, de droite comme de gauche, qui préfèrent se taire. Sauf rares exceptions. Jean-Pierre Brard, député apparenté PC, raconte comment, après une enquête de dix-huit mois, il a compris l'ampleur de l'évasion et de la fraude fiscales et la simplicité de leur mise en œuvre. Son rapport réalisé pour l'Assemblée nationale va au-delà des stratégies développées par certains gros contribuables. Son opinion est faite : *« Bien sûr que nous devons répondre à l'attente de l'opinion, mais ne le faisons pas de façon politicienne par une mesure ponctuelle. Réfléchissons calmement à l'ampleur du problème. »*

Car problème il y a. Impossible de le chiffrer et d'isoler les délocalisations physiques de patrons et de cadres qui cherchent à « optimiser » fiscalement leurs revenus. Une chose est sûre : ils sont de plus en plus nombreux, épaulés par des cabinets de juristes internationaux. Les techniques ? Elles sont pour la plupart connues. Les stock-options sont davantage taxées ? Eh bien, il suffit de s'en attribuer plus pour sauver la mise. Au 30 juin, selon *L'Expansion*, 28 000 cadres pouvaient espérer dégager 45 milliards de francs de plus-values contre 27 milliards huit mois plus tôt ! Le nomadisme fiscal est aussi pain bénit. Pas besoin de se diriger vers les paradis fiscaux les plus exotiques. La diversité des législations européennes offre des opportunités aux portes de l'Hexagone : Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni sont des destinations prisées et qui le resteront tant que l'harmonisation fiscale au sein des Quinze restera un vœu pieux.

Beaucoup de cadres dirigeants refusent d'entrer dans cette ronde. Par civisme. Et puis aussi parce que changer de résidence fiscale signifie quitter la France avec femme et enfants. Moins d'impôts à la clé, peut-être, mais quid du système de soins, des écoles ? Pour autant, le temps presse. Des voix s'élèvent pour dire que la tentation de l'étranger gagne les plus jeunes parmi l'élite. A vingt-trois ans, la fiscalité n'est pas le moteur de leur départ, mais *« est-on sûr qu'ils reviendront ? »*, s'inquiète Thierry Carlier-Lacour, PDG du cabinet de recrutement Robert Half.

Le sujet est trop brûlant pour que l'Etat baisse les bras. Jean-Pierre Brard tout comme Jean Arthuis, sénateur centriste, prônent la transparence et, plus encore, une remise à plat de l'ensemble des dispositifs légaux liés à l'actionnariat salarié. Une union sacrée qui pourrait donner à réfléchir à Christian Sautter. Le remplaçant de DSK au ministère de l'économie a annoncé le 5 novembre sa volonté de taxer encore plus lourdement les stock-options, et ce d'ici le printemps prochain.

Marie-Béatrice Baudet et Laetitia Van Eeckhout

REXECODE et Le Monde ECONOMIE
LES ENJEUX & LES INITIATIVES

vous convient à un débat sur

La France est-elle entrée dans la nouvelle économie ?

Lundi 29 novembre 1999
de 17 heures à 19 h 15

aux Salons Hoche
9, avenue Hoche - Paris 8e

Programme

17 h 00 : accueil des participants
17 h 15 : ouverture du débat et animation par **Serge Marti**, rédacteur en chef adjoint du journal *Le Monde* et responsable du «Monde Economie»

avec

Anton Brender, *président de CPR Gestion, professeur associé à l'université Paris-Dauphine,* **Daniel Cohen**, *professeur à l'Ecole normale supérieure,* **Jean Pisani-Ferry**, *conseiller auprès du ministre de l'Economie et des Finances,* et **Michel Didier**, *professeur au Conservatoire national des arts et métiers, directeur de Rexecode.*

18 h 30 : débat
19 h 15 : fin du débat et cocktail

Renseignements et inscriptions auprès de **REXECODE :**
Tél. : 01 53 89 20 89 - Fax : 01 45 63 86 79

LeMonde Job: WDE4699--0002-0 WAS MDE4699-2 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 19:28 S.: 111,06-Cmp.:15,08, Base : LMQPAG 48Fap:100 N°:0061 Lcp:700 CMYK

MÉTHODES

Questions-réponses

1 Existe-t-il une différence entre évasion fiscale et fraude fiscale ?

Oui. Dans une conception étroite, la notion d'évasion fiscale consiste à minorer l'imposition en jouant sur une panoplie d'instruments licites. La fraude fiscale est illégale. Ce concept regroupe aussi bien la fraude liée aux crimes organisés et au blanchiment de l'argent de la drogue que celle liée aux opérations commerciales et individuelles.

Dans son rapport *(La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales : retrouver l'égalité devant l'impôt)* rendu public en septembre, le député Jean-Pierre Brard (apparenté PC) rappelle qu'il est, dans un cas comme dans l'autre, impossible d'en évaluer le montant. Pour la France, les seuls chiffres officiels disponibles sont ceux des montants des droits rappelés : 73,3 milliards de francs en 1997, contre 67,2 milliards l'année précédente. Pour les seuls « examens de la situation fiscale personnelle », les droits simples rappelés dans le cadre de 4 707 opérations se sont élevés à 3 milliards de francs et les pénalités à 1,5 milliard de francs.

2 Comment évoluent ces deux phénomènes ?

Evasion et fraude fiscales progressent surtout depuis une vingtaine d'années. A cela, plusieurs raisons : le développement du commerce international et des transactions qui lui sont liées, l'explosion du volume des mouvements de capitaux, le progrès réalisé dans les télécommunications qui facilite la mobilité des biens et des capitaux, la réduction des coûts des transports internationaux qui permet d'établir plus aisément des relations d'affaires, enfin les débuts du commerce électronique qui posent, entre autres, la question délicate du recouvrement de la TVA.

En Europe, la suppression des contrôles douaniers, la libéralisation des mouvements de capitaux, et l'avènement de la monnaie unique qui évite, au sein de la zone euro, les risques de change sont des facteurs qui ont amplifié la tendance.

3 Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ?

Il est difficile de le définir. Tous les pays du monde offrent des facilités fiscales aux personnes qui ne résident pas sur leur territoire. Cinq critères majeurs servent néanmoins à mieux cerner le terme de paradis fiscal : une faible fiscalité, un secret bancaire absolu, la préservation de l'anonymat des propriétaires de sociétés, une coopération fiscale et judiciaire réduite, voire inexistante, et une forte stabilité économique et politique.

En l'absence d'une définition précise, l'estimation du nombre de paradis fiscaux varie beaucoup. L'OCDE en recense quarante-sept. D'autres listes en comptent près de quatre-vingt-dix. On peut y trouver aussi bien des noms connus comme le Liechtenstein, Malte, Barbade que des pays comme la Suisse, l'Irlande ou les Pays-Bas.

Les paradis fiscaux se spécialisent. Par exemple, Jersey a adopté récemment une législation lui permettant d'attirer les entreprises de conseil en comptabilité avec des niveaux faibles d'imposition et une forte confidentialité.

4 Qu'est-ce qu'une société off shore ?

Constituée dans un territoire offrant un régime fiscal privilégié, une société off shore permet de réaliser des opérations commerciales, de percevoir des bénéfices, et pour les personnes physiques qui en sont les propriétaires de toucher des revenus à l'insu de l'administration fiscale de leur pays d'origine. Les sociétés off shore exercent la fonction de société écran.

L'une des utilisations les plus courantes de sociétés off shore est le commerce international : si elles se procurent des marchandises dans un pays et les vendent dans un autre, les bénéfices obtenus sur cette transaction peuvent être exempts de tout impôt.

Une société off shore peut aussi être créée en tant que société d'emploi de travailleurs sur des missions ponctuelles à l'étranger. Elle permet de diminuer les coûts salariaux, l'administration des dépenses de voyages, et les retenues de Sécurité sociale et d'impôt des employés.

5 Pourquoi le principe des stock-options suscite-t-il tant d'émoi en France ?

Selon une évaluation réalisée par *L'Expansion* (9 septembre 1999) à partir des documents officiels des sociétés du CAC 40, en trois ans, le nombre de stock-options attribuées a doublé et la valeur de la plus-value potentielle pour les dirigeants concernés atteindrait aujourd'hui 45,4 milliards de francs. Les patrons français ne sont pas les mieux lotis : les dirigeants américains accumulent des plus-values potentielles se chiffrant en milliards de francs. Champion en la matière, Michael Eisner, PDG du groupe Walt Disney, a exercé en 1997 une partie de ses options pour une plus-value d'environ 3 milliards de francs. Reste qu'outre-Atlantique ce mode de rémunération est plus transparent et généralisé. Le National Center for Employee Ownership (NCEO), un institut de recherche indépendant, estime à huit millions le nombre d'Américains titulaires de stocks-options, c'est-à-dire 8 % de la main-d'œuvre du secteur privé non agricole.

Comment les cadres dirigeants font leur marché fiscal en Europe

Sur son bureau, trois dossiers de cadres dirigeants français sur le départ : un pour la Suisse, un deuxième pour la Grande-Bretagne et le dernier pour la Belgique. Les confidences s'arrêtent là, bien sûr. Pas de noms. Mais ce fiscaliste international confirme que la possibilité de réaliser des gains importants grâce au boom économique actuel et au développement des activités liées aux nouvelles technologies incite un plus grand nombre de ses clients à vouloir se délocaliser. *« Ça les taraude. Ils connaissent les rémunérations nettes de leurs homologues étrangers, une fois les impôts prélevés. L'Hexagone leur paraît si mal placé... »*

Inutile d'en appeler aux paradis exotiques tels les îles Caïmans ou Panama. En matière de fiscalité pesant sur les cadres dirigeants – impôt sur le revenu, charges sociales, stock-options, impôts sur les plus-values mobilières, impôt sur la fortune –, le territoire français, au final, est dans la queue du peloton européen. *« La solution légale la plus évidente, mais pas forcément la plus simple, est effectivement de partir »*, confirme Philippe Juilhard, avocat au Bureau Francis Lefebvre. *« Mais cette tentation de l'étranger,* précise-t-il immédiatement, *doit faire l'objet d'une réflexion approfondie car elle implique de nombreuses contraintes dont la principale est le changement de résidence fiscale. La simple délocalisation des biens ne suffit pas. Il faut, dans la plupart des cas, quitter physiquement la France... »*

Les cabinets d'ingenierie financière, parmi lesquels les fameux « Big Five » anglo-saxons, qui pistent les meilleures procédures

> La Belgique est intéressante pour les stock-options, et le Royaume-Uni pour son statut de « non ordinary resident »

légales d'« optimisation fiscale », ont toute une série de cordes à leur arc, des plus simples aux plus sophistiquées. Il y a ainsi le statut britannique de *« non ordinary resident »*. Un étranger qui vient travailler dans une entreprise internationale basée à Londres, par exemple, peut demander à en bénéficier pendant trois ans. Son salaire sera alors scindé en deux : d'un côté, la part du salaire qu'il perçoit outre-Manche pour l'activité qu'il y mène spécifiquement, de l'autre, celle qui correspond aux missions internationales qu'il assume, et qui lui sera versée dans un autre pays. Le versant anglais sera taxé (au maximum) à 40 %, taux de l'impôt sur le revenu, tandis que le reste sera *« tax free »* ! *« Cela fait donc un taux d'imposition de 20 % sur l'ensemble des rémunérations,* commente un expert. *Belle opération qui permet en trois ans – pensez aux golden boys et à leurs salaires élevés – d'amasser de jolies sommes d'argent ! »*

Le cas de la Belgique – tout comme la Grèce et le Portugal – et de son taux d'imposition zéro sur les plus-values de cession intéresse beaucoup les cadres dirigeants détenteurs de stock-options. On connaît les rouages du mécanisme. Les stock-options permettent à un salarié d'acheter des actions de son entreprise à un prix – bas – fixé à l'avance. Pour le bénéficiaire, aucun risque. Il lui suffit de ne « lever » ses options, donc de payer véritablement les actions, que si le cours du titre est supérieur au prix d'achat. Dans le cas contraire, il lui reste soit à différer la transaction en attendant une Bourse plus favorable, soit, si l'entreprise est en perte de vitesse, à y renoncer tout simplement. A la clé, des plus-values qui se chiffrent souvent en millions de francs. Mais ces dernières, si elles sont réalisées dans l'Hexagone, sont taxées à 40 %. *« Pas chez nos voisins belges ! Un cadre qui sait qu'il va réaliser un super jackpot avec ses stock-options peut donc décider de s'installer à Bruxelles un ou deux ans avant de les lever... Ce n'est pas un exil si terrifiant ! »*

L'Italie, elle, ne semble pas trop regardante sur les « jetons de présence », qui récompensent les gestionnaires siégeant au sein de conseils d'administration. Ils ne sont pas liés au temps passé mais au rôle et à la « qualité » du travail fourni. Une interprétation qui autorise bien des marges de manœuvre. Ce complément de rémunération peut atteindre des sommes intéressantes pour un Français nommé administrateur dans la filiale italienne de son groupe. *« 200 millions de lires par an »*, lance un conseiller fiscal, soit 678 000 francs (103 360 €). Si l'heureux bénéficiaire les déclare au fisc français – et en principe, il doit le faire –, il sera soumis à l'impôt sur le revenu, mais ne paiera pas de charges sociales.

Et puis, évidemment, il y a la Suisse. Certains cantons sont des paradis pour les plus de 55 ans qui souhaitent y prendre leur retraite. Ils peuvent négocier – après avoir rapatrié la totalité de leur patrimoine français pour être sûrs que leur résidence suisse soit bien acceptée par les autorités fiscales – que leur revenu forfaitaire imposable ne soit équivalent... qu'à cinq fois le montant de leur loyer annuel. Même si on a un château, l'offre reste alléchante.

M.-B. B.

Près de 200 000 délocalisés outre-Manche

Comment prendre la juste mesure des délocalisations physiques ? La fuite des cerveaux et des fortunes est-elle réelle ou fantasmée par les cabinets de juristes internationaux ? Les services de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France donnent quelques indications.

Dans trois pays « intéressants », la Suisse, la Belgique et le Royaume-Uni, le nombre des immatriculés (ressortissants français qui résident depuis au moins six mois dans le pays et qui se sont fait enregistrer auprès de l'ambassade et du consulat) et des non-immatriculés (pour qui on ne dispose que d'estimations) a augmenté. Entre 1994 et 1998, il est passé, en Suisse, de 115 354 à 133 827 ; en Belgique de 134 101 à 141 610, et au Royaume-Uni de 178 185 à 194 572. Reste à estimer la part de ceux dont la motivation est essentiellement fiscale.

La société d'investissement, sésame des contournements

Juste un petit croquis sur une nappe de papier. Cadre dirigeant dans un grand groupe, l'homme qui tient le crayon dévoile, sourire aux lèvres, le montage financier dont il va être le bénéficiaire. Lui, ainsi que dix autres salariés parmi les mieux rémunérés *« qui en ont assez,* peste-t-il, *d'être écrasés par l'impôt »*. Leur bête noire, c'était jusqu'à maintenant Alain Juppé. L'ancien premier ministre de Jacques Chirac a grippé, en la surtaxant, une belle machine à sous : les stock-options. Mais les initiatives législatives que dit vouloir prendre, dès l'année prochaine, Lionel Jospin, suite à l'émoi provoqué par les sommes touchées par Philippe Jaffré lors de son départ d'Elf, les inquiètent encore plus.

Certains préfèrent donc se tourner vers d'autres cieux. Sur la table, le schéma dessiné est à ranger parmi les classiques du genre, avec un mot magique : société d'investissement (SI). Une entreprise non cotée décide de créer une SI dont elle prend la majorité du capital (51 %), proposant à quelques-uns de ses cadres, triés sur le volet, de devenir actionnaires à hauteur des 49 % restants. Le siège de la SI est, évidemment, dans un paradis fiscal. L'entreprise, bon enfant, prête l'argent à des taux préférentiels à ses « hauts potentiels », afin qu'ils puissent prendre leur participation au capital. Pour ne pas éveiller les soupçons du fisc par des transferts d'argent de France au paradis fiscal, les sommes sont prêtées par une filiale déjà implantée localement. Autre précaution prise : la SI n'est pas une coquille vide (terrain de chasse préféré des brigades financières). Elle a une activité réelle : placer de l'argent sur les places financières internationales, par exemple. Bien gérée, la SI gagne de l'argent, la valeur de son action augmente donc.

Un à un, les cadres (*« Il suffit de bien organiser le calendrier des sorties »*, explique le crayonneur) décident de vendre leurs parts. Comme par hasard, c'est l'actionnaire principal, l'entreprise non cotée, qui s'en porte acquéreur. Mais à une valeur largement supérieure à celle du marché. *« Ils font effectivement une super-plus-value,* explique un fiscaliste international. *A l'entrée au capital, les normes choisies ont permis de sous-évaluer la valeur de l'action. Pour la sortie, l'adoption de critères comptables différents parvient à la surévaluer. »* La combine est plus périlleuse quand l'entreprise qui en est à l'origine – le cas existe – est cotée en Bourse. Si la SI, dont l'existence est soigneusement cachée, est cependant mise au jour par des actionnaires minoritaires qui s'aperçoivent de la surévaluation financière, c'est de l'abus de biens sociaux caractérisé. Dans l'idée de brouiller les pistes et les agents du fisc, bien au fait de ce genre de Meccano, le schéma de la société d'investissement peut être complexifié à loisir. Imaginons, donc, un groupe dont les effectifs se montent à 100 000 salariés. Quelques cadres dirigeants vont fonder une holding pour laquelle ils recruteront un chauffeur et une assistante – dont la principale qualité doit être la discrétion. Tous ensemble, ils créent un fonds commun de placement – ce qui procure de nombreux avantages fiscaux à la sortie – qui va investir dans une SI, qui elle-même placera de l'argent sur les places financières internationales, etc. On connaît la suite...

M.-B. B.

La lutte contre les abus passe par une coopération entre Etats

Rien, aujourd'hui, ne permet de mesurer l'ampleur de l'évasion fiscale à laquelle participent des cadres dirigeants. La direction générale des impôts (DGI) reconnaît être dans l'impossibilité d'isoler le suivi de ces contribuables. Nul n'ignore pourtant que, l'internationalisation croissante des marchés aidant, certains jouent de plus en plus sur la palette des échappatoires fiscales qui s'offrent à eux, et ce en toute légalité. Face à cela, l'Etat serait-il impuissant ? A gauche comme à droite, on reconnaît aujourd'hui qu'un accroissement de la fiscalité peut renforcer ces dérives. *« Taxer plus, taxer moins, cela ne changera rien,* avance même Serge Colin, secrétaire national du Syndicat national unifié des impôts (SNUI). *Quel que soit l'encadrement juridique, la réponse dépend, pour une large part, du civisme des dirigeants. »*

Tout en étant conscient des limites de l'exercice, l'Etat français a néanmoins adopté, dans le cadre de sa loi de finances pour 1999, deux mesures visant à renforcer l'efficacité de ses services dans ce domaine. La première cherche à prévenir certains abus, parmi les plus criants. L'administration pense aux patrons qui partent s'installer dans

> L'administration française a renforcé une partie de son dispositif en 1998 : mais celui-ci reste insuffisant sans collaboration internationale

certains pays pour vendre leur entreprise, afin de ne pas s'acquitter de l'impôt sur les plus-values réalisées. Ainsi, depuis le 9 septembre 1998, tous les contribuables qui détiennent plus de 25 % du capital d'une entreprise sont taxés, dès leur sortie du territoire, sur les plus-values qu'ils espèrent réaliser en cédant leur société. Des dispositions existent pour éviter qu'ils ne s'acquittent deux fois de l'impôt, en France et dans le pays d'accueil.

La seconde mesure mise en place prévoit d'imposer désormais les personnes domiciliées en France et détenant directement ou indirectement 10 % au moins des actions, parts, droits financiers ou droit de vote dans une société ou filiale établie hors de France et soumise à un régime fiscal privilégié. Ici, l'objectif est d'éviter qu'échappent à l'impôt les compléments de rémunération perçus hors de France dans le cadre de structures écrans.

La France ne fait là que combler un vide, des dispositifs analogues existant déjà dans de nombreux pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni, Suède). Reste que l'efficacité d'une telle mesure ne tient pas à la seule volonté de l'administration française. La DGI reconnaît elle-même que l'absence de collaboration des autorités locales des territoires accueillant de telles structures écrans constitue une difficulté majeure. Qu'ils soient des paradis fiscaux ou qu'ils aient simplement adopté des règles particulièrement favorables pour les non-résidents, ces pays se montrent évidemment peu enclins à fournir des renseignements.

A l'évidence, la lutte contre l'évasion fiscale passe par une coopération accrue entre les Etats. Si, en la matière, il reste bien du chemin à faire, la communauté internationale semble néanmoins commencer à prendre conscience de l'urgence de progresser dans ce domaine. Ainsi, en avril 1998, l'OCDE décidait de demander à la France et aux Etats-Unis d'établir, pour la fin 1999, une liste des paradis fiscaux, et elle recommandait à ses membres de dénoncer les conventions fiscales qui auraient été conclues avec ces Etats.

Ne serait-ce qu'au niveau européen, la marche vers l'harmonisation fiscale européenne se révèle laborieuse. Conscients néanmoins que la mise en place de l'euro, en faisant disparaître le risque de change, pourrait favoriser le nomadisme fiscal, les Quinze se sont engagés, en décembre 1997, à adopter un « code de bonne conduite » afin d'écarter les distorsions de concurrence résultant d'impositions trop divergentes en matière de taxation des entreprises. Ce code viserait à interdire et à démanteler, dans un délai de cinq ans, les méthodes de dumping fiscal les plus flagrantes, pratiquées par les Etats pour attirer les investisseurs. Il existerait près de 85 mesures préférentielles de ce type, selon un premier recensement réalisé par un groupe ad hoc créé par Bruxelles. Celui-ci devrait remettre d'ici à la fin du mois son rapport définitif permettant de rendre opérationnel le code de bonne conduite.

Cependant, plusieurs pays, tels les Pays-Bas, la Belgique, l'Irlande, lient sa mise en œuvre à celle d'un projet de directive visant à instaurer une retenue à la source de 20 % sur les revenus de l'épargne. Or, soumise à la règle de l'unanimité, l'adoption de cette directive se heurte encore aux réticences de la Grande-Bretagne, qui refuse que cette contrainte s'applique aux obligations internationales, et du Luxembourg, pays qui ne taxe pas l'argent des épargnants. Véritable coffre-fort de l'Europe, cet Etat de 400 000 habitants ne compte pas moins de 215 banques sur son territoire, gérant plus de 2 500 milliards de francs (381 milliards d'euros) de fonds...

Si l'on veut progresser dans la construction européenne, la question des prises de décision à la majorité qualifiée se pose. Les gouvernements allemand et français, soucieux d'avancer, se sont dits favorables à une telle évolution, notamment dans le domaine fiscal. Mais telle n'est évidemment pas la position des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Grande-Bretagne.

Laetitia Van Eeckhout

Bibliographie

- **Les Paradis fiscaux,** revue *L'Economie politique*, n° 4, 4e trimestre 1999 (Alternatives économiques, 112 p., 65 F, 10 €).
- **Retrouver l'égalité devant l'impôt : la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale**, présentation de Jean-Pierre Brard (Les Documents d'information, 1999, Assemblée nationale, 427 p., 70 F, 10,67 €).
- **Les Paradis fiscaux**, de Grégoire Duhamel (Les Droits du citoyen, 1999, Grancher. 359 p., 154 F, 23,48 €).
- **Paradis fiscaux et opérations internationales : pays et zones à fiscalité privilégiés, mesures anti-évasion** (Dossiers internationaux, 1999, Francis-Lefebvre, 500 p., 96 F, 75,61 €).
- **La Société écran : essai sur sa notion et son régime juridique,** de Chantal Cutajar-Rivière (Bibliothèque de droit privé, 1998, LGDJ, 517 p., 290 F, 44,21 €).
- **Droit pénal des affaires**, de Jean Larguier et Philippe Conte (U Droit, 1998, Armand Colin, 506 p., 195 F, 29,73 €).

LeMonde Job: WDE4699--0003-0 WAS MDE4699-3 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 19:00 S.: 111,06-Cmp.:15,08, Base : LMQPAG 48Fap:100 N°:0062 Lcp:700 CMYK

Jean Arthuis, ancien ministre de l'économie et des finances

« La mondialisation déjoue les contrôles nationaux »

« Ministre de l'économie et des finances dans le gouvernement d'Alain Juppé, vous avez renforcé la fiscalité sur les stock-options. Aujourd'hui, alors que vous siégez au Sénat, vous êtes partisan de l'alléger. Pourquoi avez-vous changé d'avis ?

– Nous avions à l'époque une priorité absolue : qualifier la France pour qu'elle puisse entrer dans le premier cercle de l'euro. Nous devions ramener les déficits publics de 6 % à 3 % du PIB. La taxation supplémentaire des stock-options était une source de recettes complémentaires, mais marginales. Pour autant, la démarche choisie – l'introduction d'un impôt forfaitaire plafonné à 30 % sur les plus-values réalisées sur les stock-options – restait raisonnable. Rappelons qu'à l'époque les prélèvements sociaux étaient limités à 3,9 %. Depuis, ils sont passés à 10 %, ce qui a conduit ipso facto à un alourdissement de près d'un tiers du taux que nous avions établi, et c'est beaucoup trop.

– Cette taxation supplémentaire s'inscrivait également dans le prolongement du rapport que vous aviez réalisé en 1994 sur les stock-options dans lequel vous mettiez en évidence un certain nombre de pratiques douteuses...

– Tout à fait. Ce taux de 30 % me paraissait à la fois équitable et de nature à endiguer les dérives. Et elles existaient. Je suis convaincu que les stock-options constituent d'excellents instruments d'intéressement et de mobilisation au sein des entreprises. Mais certains grands groupes en détournent l'esprit, offrant par exemple à leurs cadres des stock-options dans des filiales dont la valeur est accrue non pas en raison de la qualité de la gestion, mais par des procédés de convenance internes.

– Votre rapport ayant alerté les pouvoirs publics sur ces manipulations, pensez-vous qu'elles ont diminué ?

– Je n'ai pas aujourd'hui les éléments d'appréciation qui permettraient d'en juger. Mais j'imagine mal que le législateur puisse « moraliser » ces pratiques intolérables. La seule proposition utile me semble être la transparence des conditions d'attribution des stock-options.

– Lors de l'examen de la loi de finances 2000 à l'Assemblée nationale, le député PS Augustin Bonrepaux a proposé un amendement, non adopté, en faveur d'un nouveau renforcement de la taxation sur les stock-options. A vous entendre, ce genre d'initiative est illusoire...

– M. Bonrepaux doit prendre conscience que l'économie s'est largement européanisée et globalisée. Son approche me paraît tout à fait vaine, car la mondialisation déjoue tous les contrôles, dès lors qu'ils se cantonnent au territoire national. Le législateur français n'a plus les moyens de ses ambitions. Toute mesure de rétorsion et de sanction fiscale est immédiatement contournée via la délocalisation des rémunérations attribuées.

» L'avènement de la monnaie unique, qui a supprimé les risques de change au sein de la zone euro, et la diversité des législations fiscales européennes, qui autorise le dumping, font que les gestionnaires d'entreprise, secondés par les cabinets de fiscalistes internationaux, ont tous les instruments en mains pour optimiser leurs rémunérations. Aujourd'hui, les grands groupes supranationaux peuvent quasiment fixer le montant de l'impôt dont ils veulent s'acquitter au maximum, et l'endroit où ils souhaitent le payer. Voilà pourquoi, outre la recherche d'une plus grande transparence, nous devons baisser les prélèvements obligatoires en France. C'est indispensable. Il faut revoir l'ensemble de notre dispositif fiscal et alléger les barèmes existants.

– Dire que toute taxation supplémentaire se traduit par une plus grande évasion fiscale signifie que l'Etat et ses services fiscaux, Bercy en l'occurrence, sont impuissants...

– La mondialisation met en échec les contrôles nationaux, c'est une réalité. Regrettable, bien sûr, mais une réalité. Si l'on met de côté la question des paradis fiscaux « exotiques » qui doit se régler à l'échelon mondial, la régulation économique doit donc être européenne.

– Les Quinze ont adopté un code de bonne conduite fiscale en décembre 1997 afin de limiter le dumping et les délocalisations. Cela signifie-t-il que les égoïsmes et les intérêts nationaux seront bientôt dépassés ?

– Je ne crois pas. Cela va demander encore quelques années. Le code de bonne conduite est encourageant, mais il doit se traduire autrement que par des propos de circonstance. Le fossé est encore profond entre ce qui se dit et ce qui se fait.

» En matière de fiscalité, les Quinze ont maintenu la règle du vote à l'unanimité pour l'adoption des directives européennes. On comprend la logique de ce choix. L'Etat membre qui bénéficie d'un régime dérogatoire dont il tire profit n'est pas pressé de se laisser imposer des règles plus contraignantes. Passer de la règle de l'unanimité à celle de la majorité serait une révolution. Les parlements nationaux qui ont compétence pour consentir l'impôt seraient par voie de conséquence dessaisis de leurs prérogatives. Il leur resterait un champ immense de contrôle à assumer pleinement.

– Y êtes-vous favorable ?

– Sans doute faudra-t-il passer par cette étape. Mais la question est de savoir si les institutions européennes sont actuellement suffisamment démocratiques pour que ce pas décisif puisse être franchi. Or je n'en suis pas sûr. On sait très bien que, au sein de l'Union, certains gouvernements influencent l'élaboration de la législation européenne. Progressons dans la réforme des institutions de Bruxelles et abaissons d'abord le niveau de la fiscalité en France.

– Vous souhaitez aussi davantage de transparence au sein des entreprises. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils agir en ce sens ?

– L'Etat peut modifier la loi de 1966 sur les sociétés commerciales afin d'obliger les conseils d'administration à soumettre aux actionnaires la délibération fixant les conditions d'attribution de sur-rémunérations.

» La loi peut également prescrire les modalités d'une information périodique des actionnaires ainsi que des salariés par des documents qui seraient annexés aux états financiers annuels.

– Pourquoi ne pas l'avoir fait quand vous étiez au gouvernement ?

– Je n'étais pas chargé de la loi de 1966, qui relève de la compétence du garde des sceaux. Et puis notre gouvernement n'a pas disposé de suffisamment de temps pour que nous puissions mener à bien tous nos projets.

– Vous avez été l'un des premiers hommes politiques à vous intéresser à ces questions de sur-rémunérations. Vous êtes aujourd'hui dans l'opposition, souhaitez-vous néanmoins intervenir dans ce débat sensible, surtout après l'affaire « Jaffré ».

– Nous devons cesser d'appréhender l'entreprise comme un lieu d'affrontements. Il me semble utile de renforcer l'idée de ce que j'appelle le « partenariat social ». Le groupe de l'union centriste (UDF) que je préside va donc déposer dans les semaines qui viennent une proposition de loi qui ira dans ce sens. Ce texte visera à un meilleur usage de l'ensemble des instruments financiers disponibles (intéressement, participation, plan d'épargne entreprise, stock-options, actionnariat salarié, etc.). Nous proposerons, entre autres, la création de dispositifs qui prévoiront l'attribution de stock-options à l'ensemble des salariés et non plus à une élite dirigeante, et la mise en œuvre de règles de transparence. »

Propos recueillis par Marie-Béatrice Baudet

Jean Arthuis

● Ancien ministre de l'économie et des finances du gouvernement Juppé, Jean Arthuis a été réélu sénateur en septembre 1997. Il préside, au Palais du Luxembourg, le groupe de l'Union centriste.

● Il est notamment l'auteur de deux rapports, l'un sur « Les Délocalisations et l'emploi » (1993), l'autre sur « Les Plans d'options sur actions. Une clarification indispensable » (1994-1995).

Le patronat se déchire sur le thème de la transparence

Défendue par les jeunes entrepreneurs, la divulgation des rémunérations hérisse certains dirigeants

Mort-né, le fameux « amendement Jaffré », qui préconisait de relever la taxation des plus-values des stock-options, a suscité une vive émotion dans l'ensemble du monde patronal. Mais celui-ci est en revanche loin de s'exprimer d'une seule voix dans le débat sur la transparence des rémunérations des dirigeants. Un réel clivage existe entre la vieille garde patronale et la jeune génération de chefs d'entreprise, enfants de la nouvelle économie forgés aux principes de la *corporate governance* (gouvernement d'entreprise).

Le second rapport sur ce thème, rendu public en juillet par Marc Viénot, ancien patron de la Société générale, propose bien une plus large publicité des rémunérations des dirigeants, mais souhaite qu'elle ne concerne que des montants globaux : si les principes de détermination des rémunérations doivent être clairement explicités dans le rapport annuel de chaque société cotée, pas question en revanche de rendre obligatoire l'affichage individu par individu. Raison invoquée : cela relève du domaine de la vie privée. Pourquoi les patrons seraient-ils les seuls à devoir faire connaître publiquement leur salaire ? D'autant que les fonds de pension ne sont nullement demandeurs de telles informations, assure Marc Viénot.

Pourtant, aux Etats-Unis comme au Royaume-Uni, la publication des salaires, stock-options, bonus et autres compléments de retraite de chaque dirigeant est un exercice auquel se prêtent désormais toutes les sociétés cotées. Mais, en France, le tabou a la peau dure. Partageant les considérations générales du rapport Viénot mais conscient néanmoins que le vent tourne, le Medef se dit aujourd'hui d'accord pour que soit divulgué nominativement le montant de stock-options attribuées aux présidents, directeurs généraux et directeurs membres du conseil d'administration. Une ouverture qui ne vaut cependant pas pour les autres bénéficiaires d'options. Car, pour le Medef, ce serait ni plus ni moins désigner à la concurrence les hommes clés de l'entreprise...

« Un argument fallacieux : les chasseurs de têtes n'ont pas besoin de cela pour cibler les meilleurs éléments », rétorque Denis Payre, qui dirige une société bruxelloise de capital-risque et copréside le mouvement Growth Plus Europe, qui regroupe des entreprises de croissance de la haute technologie et des biotechnologies, où la fidélisation des compétences est pourtant un enjeu de taille.

« L'argument français de la discrétion ne tient pas », abonde lui-même le PDG de Schlumberger, Euan Baird, l'une des rares voix du patronat traditionnel – d'origine anglo-saxonne, il est vrai – à plaider en faveur d'une transparence totale de la rémunération des dirigeants. Une règle qu'il applique dans son entreprise. Salaires, bonus, stock-options des cinq principaux dirigeants sont ainsi donnés aux actionnaires et connus des salariés. *« Indice de santé de l'entreprise, le salaire des dirigeants est un moyen pour les actionnaires de savoir comment fonctionne l'équipe de direction et d'apprécier la stratégie qu'elle mène*, explique Euan Baird. *Et il n'est pas moins important pour les salariés d'apprécier la cohérence entre les salaires de leurs dirigeants, les leurs, et les performances de l'entreprise. »*

AUCUN ÉTAT D'ÂME

Une simple remarque *« de bon sens »*, dans laquelle se retrouvent pleinement les entrepreneurs de croissance habitués à rendre des comptes à leurs *business angels* (investisseurs), et dont les sociétés sont souvent cotées aux Etats-Unis. Ils n'ont donc aucun état d'âme à jouer la carte de la transparence. Cette démarche leur est d'autant plus naturelle que l'un de leurs fondements est la participation aux résultats et au capital des dirigeants comme des autres collaborateurs. La plupart développent ainsi des plans de stock-options.

« Ce mécanisme de rémunération est indispensable à notre développement », défend Pascal Brandys, PDG de Genset, entreprise spécialisée dans la recherche sur le génome humain dont tous les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté, jusqu'aux secrétaires, sont détenteurs de stock-options. Pour ces entreprises, c'est effectivement un moyen d'attirer et de fidéliser des collaborateurs alors qu'elles n'ont pas les moyens de les payer généreusement en cash, consacrant l'essentiel de leurs ressources à leur croissance.

« Les stock-options sont un outil de stimulation et d'appropriation de l'entreprise pour l'ensemble des salariés », insiste Guy Mamou Mani, directeur général du groupe d'ingénierie informatique Open. Celui-ci déplore que le débat se polarise sur des polémiques comme « l'affaire Jaffré ». *« Cela ne fait qu'accréditer l'idée que les stock-options ne sont qu'un outil discrétionnaire et élitiste »* et *« ne conduit qu'à des propositions aussi stupides que l'accroissement de la fiscalité »*, tance Bruno Vanryb, PDG de BVRP Sofware et président de l'association Croissance Plus, la petite sœur française de Growth Plus Europe. Une solution à laquelle tous ces entrepreneurs sont bien évidemment opposés, plaidant au contraire pour un allègement... tout autant que pour la transparence.

« L'essentiel des créations d'emplois aujourd'hui sont issues de la nouvelle économie », rappelle Bruno Vanryb. *« Or une des clés de son succès, c'est la forte implication des collaborateurs. A vouloir accroître la fiscalité et la rendre encore plus confiscatoire, on favorise la fuite des cerveaux »*, tempête-t-il. Si certaines entreprises résistent encore à l'expatriation, elles font néanmoins de la *« délocalisation "passive". Faute de pouvoir embaucher en France, nous recrutons dans nos filiales aux Etats-Unis, au Royaume-Uni*, explique Bruno Vanryb. *Nous faisons croître nos entreprises en créant des emplois, mais ailleurs qu'en France. Nous n'agissons pas ainsi par manque de civisme mais parce que nous n'avons pas le choix ».*

L. V. E.

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

L'ombre du 10 octobre 1997

En menaçant de quitter les instances paritaires, si les organismes sociaux étaient mis à contribution pour financer les 35 heures, le Medef s'appuyait sur un bon dossier. En soutien, il avait d'ailleurs profité du front commun des confédérations syndicales qui, elles aussi, désapprouvaient les intentions du gouvernement. Au nom d'une autonomie de gestion, certes plus théorique que réelle, tous se retrouvaient a priori sur une ligne de défense du paritarisme, pierre angulaire du modèle social français.

La suite est plus déconcertante et préoccupante, dès lors que le projet d'une ponction du régime d'assurance-chômage, puis de la sécurité sociale, a été abandonné en pleine discussion budgétaire, à l'Assemblée nationale. Si le Medef maintenait sa position initiale, il prenait le risque de porter la responsabilité de l'effondrement du paritarisme. En choisissant, le 2 novembre, d'instaurer une période probatoire au moins jusqu'au 1er janvier 2000, il entretient la confusion.

Tactiquement, les manœuvres du patronat laissent perplexe. Depuis des années maintenant, avec encore plus d'insistance sous la férule de Denis Kessler, dont l'attitude ne saurait être impartiale puisqu'il préside aux destinées de la Fédération française des sociétés d'assurance qui guignerait volontiers la Sécurité sociale, le Medef joue de la menace d'une rupture annoncée. Mais ayant pratiqué un temps la politique de la chaise vide, sans vrai succès, il ne peut ignorer que, faute d'une agression incontestable, la valeur de ses avertissements répétés s'affaiblissait.

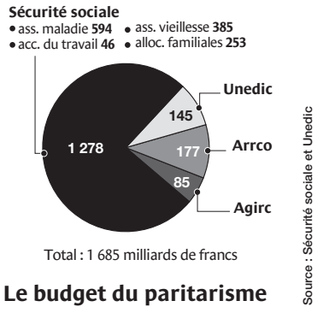

Le budget du paritarisme

Cette fois-ci, Ernest-Antoine Seillière tenait enfin un argument majeur ; mais la *« reculade »* de Mme Aubry l'en ayant privé, pourquoi le président du Medef reprend-il l'assaut, aussi démuni qu'avant ? Aux yeux de l'opinion, mais aussi des syndicats qui ne se sont pas solidarisés avec lui – et pour cause –, les nouvelles conditions qu'il pose n'apparaîtront que comme de mauvais prétextes. Demander du temps afin de pouvoir vérifier l'absence de toute ponction *« indirecte »* ne rendra pas le dossier plus probant. S'en servir pour continuer la bataille contre les 35 heures, en exigeant cinq années de répit pendant lesquelles les accords de branche signés pourront s'appliquer, contre la loi, pourra être jugé hors de propos.

La technique était déjà dilatoire, mais le dosage surprend aussi. Alors qu'une question de fond est posée – faut-il ou non continuer de croire aux vertus du paritarisme ? –, la réponse patronale varie selon les institutions. Si le départ de la Sécurité sociale peut être envisagé, il n'en est pas question pour le régime d'assurance-chômage (Unedic) et pour les caisses complémentaires de retraite (Arrco et Agirc). Mais, nuance encore, il est alors proposé de reporter d'un trimestre les discussions prévues pour la fin de l'année sur le renouvellement des accords, pour des raisons de calendrier et pour se garder des moyens de pression. Tout en sachant que le Medef a déjà annoncé qu'il ne souhaitait pas reconduire le dispositif ARPE, pour les préretraites compensées par des embauches...

Promise sans plus de précisions, la *« refondation du système social français à l'initiative des partenaires sociaux »*, souhaitée par le patronat, ne convainc guère dans ce contexte. D'autant que le Medef vient de repousser *sine die* la rencontre prévue pour aborder la réforme de la formation professionnelle.

En fait, Edmond Maire, ancien secrétaire général de la CFDT, a raison. Le camouflet – l'annonce unilatérale de la loi sur les 35 heures – infligé le 10 octobre 1997 à Jean Gandois, alors président du CNPF, a acculé le patronat dans l'opposition. Depuis, le climat social est tellement chargé de suspicion qu'il justifie tous les coups tordus.

escem SCHOOL OF BUSINESS AND MANAGEMENT

GROUPE ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT

Nouveau siècle, nouvelles frontières, nouvelles complexités.

RECHERCHE OU PRAGMATISME, GÉNÉRALISTE OU EXPERT, FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE, PETITE OU GRANDE ORGANISATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES OU SALLE DE COURS, RÉGIONALISME OU MONDIALISATION, SÉLECTIVITÉ OU DIVERSITÉ, AMBITION OU ÉQUILIBRE... À L'ESCEM NOUS RÉUNISSONS CE QUI SEMBLE S'OPPOSER POUR MIEUX GÉRER LA COMPLEXITÉ, PERMETTRE À CHACUN DE SE RÉALISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT.

http://www.escem.fr
E-mail : com@escem.fr

CAMPUS DE TOURS
1, RUE LÉO DELIBES - B.P. 0535
37205 TOURS CEDEX 3
Tél. : 02 47 71 71 71
Fax : 02 47 71 72 10

CAMPUS DE POITIERS
11, RUE DE L'ANCIENNE COMÉDIE
B.P. 5
86001 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 60 58 00
Fax : 05 49 60 58 30

CAMPUS DU FUTUROSCOPE
TÉLÉPORT 2 - AV. CASSIN
B.P. 10204
86962 FUTUROSCOPE CEDEX
Tél. : 05 49 49 64 10
Fax : 05 49 49 64 11

Dans le cadre de son développement,
le Groupe ESCEM recrute 10 professeurs permanents
titulaires d'un Doctorat en Sciences de Gestion ou d'un PhD ayant une expertise en :
- Marketing
- Finance d'entreprise / de marché
- Techniques quantitatives
- Gestion des Ressources Humaines
- Stratégie
- Management des Organisations

Les programmes du Groupe nécessitent, de la part des candidats, un anglais courant.
Une expérience à l'international, en formation ou en entreprise, sera appréciée.

Envoyer C.V. et lettre de motivation à
Jean-Pierre PICHARD, Directeur de la Pédagogie
Groupe ESCEM - Campus de Tours
1, rue Léo-Delibes - B.P. 0535
37205 TOURS Cedex 3

LeMonde Job: WDE4699--0004-0 WAS MDE4699-4 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 19:00 S.: 111,06-Cmp.:15,08, Base : LMQPAG 48Fap:100 N°:0063 Lcp:700 CMYK

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

L'usine à gaz

Dans tous les pays de l'Union européenne, les finances des régimes de la sécurité sociale deviennent de plus en plus complexes. Les règles traditionnelles présidant à la gestion ont été, ces derniers temps, bouleversées. On a l'habitude, en France, de se référer à des « modèles historiques » qui seraient antinomiques de par leur mode de financement. Le « système bismarckien », mis en place au début des années 1880 par le chancelier allemand, est assimilé au financement par les seules cotisations, alors que les ressources de sécurité sociale des pays de « type beveridgien » (du nom de l'inspirateur du système de protection sociale britannique de l'immédiat après-guerre, William Beveridge) seraient constituées uniquement par l'impôt. Par extension, les cotisations seraient la marque de l'autonomie des partenaires sociaux gestionnaires, les impôts celle de l'« étatisation » de la sécurité sociale.

Cette approche binaire est trop simpliste. Elle n'a jamais été vraiment pertinente. Le financement par cotisations n'empêche pas la tutelle de l'Etat. Et les systèmes étatiques ne sont pas forcément en déséquilibre. Bismarck avait instauré une réglementation tatillonne, un contrôle financier draconien et un solide financement de l'assurance pension et de l'assurance accident du travail. Le rapport Beveridge ne prévoyait de financement par l'impôt que pour le service national de santé et les prestations familiales. Les cotisations devaient alimenter les autres risques. De fait, les modèles que l'on oppose si facilement chez nous ne sont pas si éloignés l'un de l'autre. Le financement des régimes de base est nécessairement mixte.

Deux phénomènes récents conduisent de plus à une complexité croissante des mécanismes de gestion et de financement. La plupart des pays européens connaissent, en premier lieu, une augmentation sensible des ressources fiscales ou parafiscales nécessaires à leur protection sociale de base. Ce phénomène s'explique tant par les besoins accrus de financement que par l'élargissement de la couverture de certains risques à de nouvelles catégories de la population. Les techniques utilisées sont des plus variées.

Dans certains Etats membres, telles la France ou, récemment, l'Allemagne, a été instaurée une distinction entre prestations relevant de la solidarité professionnelle et celles relevant de la solidarité nationale. Cette partition, au demeurant très artificielle et peu précise, conduit à un transfert de la seconde catégorie de prestations au budget de l'Etat ou à un budget spécifique.

Un autre moyen consiste à passer du financement assis sur les seuls salaires à un financement élargi à d'autres ressources. Ces « contributions » *ad hoc,* aux contours juridiques flous, sont affectées soit à un risque déterminé, comme le 1 % dépendance au Luxembourg, soit à plusieurs branches de la sécurité sociale, comme c'est le cas aujourd'hui de la CSG française.

Les règles dérogatoires des régimes de sécurité sociale sont très changeantes et éphémères. Les contentieux ont explosé dans certains pays : plus personne ne sait, en effet, quelle réglementation est précisément applicable !

Des recettes fiscales spécifiques sont parfois ajoutées aux cotisations. Ainsi, en Finlande, une part des bénéfices de l'association des machines à sous – qui détient un monopole légal en la matière – est affectée à l'assurance santé. On voit également apparaître des taxes « écologiques » affectées à la sécurité sociale et plus particulièrement à l'assurance vieillesse : taxe sur le charbon en Italie, « Öko Steuer » sur le carburant en Allemagne.

La France se distingue, à deux égards, de ses partenaires de l'UE. On trouve d'abord un capharnaüm de taxes fiscales affectées à une ou plusieurs branches des assurances sociales. Ces recettes sont d'une formidable complexité et d'un rendement négligeable. A l'inverse, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande ou encore l'Italie tentent de clarifier et de simplifier leurs mécanismes de financement et de supprimer ces « recettes de poche ».

Autre spécificité française : la multiplication récente de fonds spéciaux gérés en dehors du budget de l'Etat, mais également hors des conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale (Fonds solidarité vieillesse [FSV], Fonds de réserve retraite, Caisse d'amortissement de la dette sociale [Cades], etc.). Il y a alors transfert de la gestion vers des agences de financement. Ces fonds, aux recettes affectées d'un montant non négligeable, compliquent singulièrement la compréhension des finances sociales. Ces solutions sont proches des transferts à des agences tels que ceux pratiqués au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. A l'inverse, la Suède est en train de supprimer des fonds similaires pour les réintégrer dans les budgets de l'Etat ou des caisses : leur gestion s'est avérée trop chaotique.

La seconde grande tendance repérable en Europe est l'apparition massive de règles dérogatoires aux taux normaux de cotisation. *« La sécurité sociale ne doit pas nuire à l'emploi »,* selon la formule de la Commission des Communautés européennes, *« elle doit favoriser l'emploi ».* Il s'agit, en France, en Italie, en Espagne, en Irlande ou encore au Luxembourg de favoriser l'embauche de certaines catégories de chômeurs en abaissant le coût du travail. On a ainsi choisi des diminutions ciblées et ponctuelles des cotisations sur les salaires au profit des jeunes demandeurs d'emploi, des travailleurs peu qualifiés ou des travailleurs âgés. Cette politique trouve son pendant dans la protection sociale des indépendants, qui sont, selon les pays, exonérés totalement ou partiellement des cotisations au moment de leur installation.

Les politiques de l'emploi, fortement inspirées des réflexions menées à Quinze dans le cadre des institutions communautaires, conduisent ainsi à une complexité croissante du calcul et de la collecte des cotisations. La confusion est d'autant plus grande que ces règles dérogatoires sont très changeantes et éphémères. Les contentieux sur cette question ont explosé dans certains pays : plus personne ne sait, en effet, quelle règle est précisément applicable ! De plus, l'efficacité de ces mesures est sujette à caution. Le coût, en termes de perte de recettes pour les assurances sociales, est en revanche élevé. Pour ces raisons, la Suède et la Finlande ont renoncé à utiliser l'abaissement sélectif des cotisations au profit d'autres formes d'aide à l'emploi.

Francis Kessler *est maître de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.*

La spécialisation géographique à l'américaine ne menace pas les Quinze

Un rapport du Plan demande une révision de l'utilisation des fonds structurels européens

Le risque de voir l'Union européenne concentrer l'essentiel de son activité économique dans les pays rhénans, dits de « la banane bleue » (essentiellement Benelux et Allemagne), demeure peu vraisemblable, selon le rapport « Quel scénario pour une nouvelle géographie économique de l'Europe » présenté le 5 novembre par le Commissariat général du Plan.

On savait depuis le rapport Ceccini (1988) que l'Europe conservait des économies nationales diversifiées. *« Nous avons voulu reprendre cette réflexion,* explique Jean-Michel Charpin, commissaire général du Plan, *car l'économie géographique n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était il y a une dizaine d'années. »* Et l'Europe non plus.

Sous l'influence des travaux (1991) de Paul Krugman, certains économistes avaient estimé que l'ensemble européen pouvait suivre l'exemple américain où les activités se sont concentrées autour de métropoles, provoquant une forte spécialisation des Etats fédérés. L'automobile s'est enracinée à Detroit, l'électronique le long de la route 128 près de Boston et l'informatique dans la Silicon Valley.

Projetées sur le Vieux Continent, ces perspectives composaient un scénario calamiteux d'une Europe à deux vitesses dans laquelle l'intégration monétaire conduirait à une césure entre les métropoles du *« cœur de l'Europe »,* regroupant la majeure partie des activités à forte valeur ajoutée et de la population, et les *« régions périphériques »,* moins riches et moins dynamiques.

Le groupe de travail que présidait Françoise Maurel, chef du département des études économiques d'ensemble de l'Insee, n'a pas retenu cette hypothèse. D'abord en raison du *« poids de l'histoire »* : l'Europe a toujours présenté une plus grande diversité industrielle et économique que les Etats-Unis. Ses industries automobiles sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Le modèle américain n'est pas non plus transposable en raison de la persistance des effets de frontière. *« Franchir une frontière,* notent les rapporteurs, *est équivalent en Europe à multiplier la distance moyenne de transport par un facteur quatre ; ou encore le droit de douane équivalent est de 37 %. »* Enfin, s'il est vrai que la constitution d'une zone euro réduit l'incertitude des entreprises et les pousse à se regrouper dans les régions les plus propices, la faible mobilité des travailleurs agit en sens inverse.

DIVISION DU TRAVAIL

Les rapporteurs relèvent qu'une division du travail s'est opérée entre les pays qui jouent la carte de l'innovation technologique (France, Grande-Bretagne), ceux qui se spécialisent dans la qualité (Allemagne) et ceux qui profitent de leur retard pour pratiquer des prix bas (Europe du Sud).

En fait, disent les auteurs, *« l'intégration européenne pourrait entraîner une spécialisation plutôt régionale que nationale ».* Les études montrent que la vitesse de convergence des régions est très lente malgré les politiques de rattrapage : *« Il faudrait trente ans pour combler la moitié de l'écart initial en termes de revenu par tête. »* Plusieurs théoriciens, dont M. Quah (1996), estiment que les disparités de revenu ont décru entre les pays, mais augmenté entre régions d'un même pays ; le phénomène existe notamment en Espagne et au Portugal, qui se sont développés plus vite que les autres pays européens, *« mais, semble-t-il, au prix d'un phénomène d'agglomération interne générateur de disparités ».*

Le groupe de travail a donc élaboré un scénario *« central »* qui prédit que les Etats membres resteront peu spécialisés et que les concentrations demeureront cantonnées aux espaces nationaux. Il annonce une accentuation des disparités et des spécialisations régionales. Celles-ci déboucheraient sur la constitution de métropoles, essentiellement nationales à l'exception de quelques blocs transfrontaliers comme la Catalogne, la région Rhône-Alpes-Lombardie ou encore l'Alsace-Bade-Wurtemberg.

Les conclusions implicites du groupe de travail sont décapantes. D'abord, elles mettent en lumière que l'échelon pertinent d'aménagement du territoire n'est plus l'Etat, mais la région. Ensuite, le groupe demande de revoir la politique des fonds structurels dont il conteste l'efficacité, car coûteux et trop souvent affectés à des infrastructures (routes, voies ferrées, télécommunications). *« Un rattrapage, qui amènerait la dotation moyenne en Espagne au niveau des équipements français de télécommunications, ne produirait que 1 % de croissance supplémentaire »,* relève le rapport.

Cette politique obtient souvent l'inverse du résultat souhaité. *« Les infrastructures qui mettent Paris à deux ou trois heures de TGV,* critique Lionel Fontagné, rapporteur et professeur à Paris-I, *contribuent à concentrer les activités et les cerveaux dans la zone centrale. »* Les infrastructures génératrices de développement sont celles qui irriguent les régions elles-mêmes, comme l'a montré le plan routier breton des années 70.

En quête de fonds pour la recherche-développement, les auteurs n'hésitent pas à s'attaquer à une « vache sacrée » : *« Concernant les sommes en jeu,* écrivent-ils, *il est clair que seul un redéploiement des dépenses au sein du budget européen, qui ne pourrait se faire qu'au détriment d'autres politiques structurantes comme la politique agricole commune, pourrait permettre de dégager les ressources nécessaires à une action déterminante. »*

Des crédits à la recherche plutôt qu'aux TGV et au soutien du cours des céréales, la disqualification des Etats en matière de création de richesse locale : devant ces ferments de révolution culturelle, Jean-Michel Charpin a préféré apaiser les polémiques éventuelles en soulignant que *« ce rapport dit qu'il faut penser autrement l'aménagement du territoire et les fonds structurels ».*

Alain Faujas

Françoise Maurel

● Née le 15 octobre 1960, Françoise Maurel est ancienne élève de l'Ecole polytechnique (1980-1983) et de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (1983-1985).
● Chef de bureau de l'industrie à la direction de la prévision du ministère de l'économie et des finances (1994–1998), elle occupe le poste de chef du département des études économiques d'ensemble à la direction des études et synthèses économiques de l'Insee, depuis 1998.

Edvards Kusners, le croisé letton de l'acquis communautaire

RIGA
de notre envoyé spécial

Ce haut fonctionnaire de vingt-cinq ans dirige le Bureau chargé de préparer l'entrée de son pays dans l'Union

Est-ce le costume bleu foncé à discrètes rayures ou ses lointains ancêtres irlandais ? Edvards Kusners a tout l'air d'un jeune et chic étudiant frais émoulu d'un collège britannique. A vingt-cinq ans, il dirige le Bureau letton d'intégration européenne (BIE), chargé de coordonner et de surveiller l'adaptation des législations et de l'administration nationales aux normes européennes. Ex-République soviétique de 1945 à 1991, la Lettonie a fait de son adhésion à l'Union européenne (UE) l'une de ses priorités, avec l'entrée dans l'OTAN. La Commission de Bruxelles a recommandé, le 13 octobre, que ce pays balte puisse être à son tour, avec cinq autres candidats à l'Union, accepté à la table des négociations, à laquelle six autres Etats ont déjà été conviés en 1998. Une décision logique, à en croire Edvards Kusners.

TÂCHE CONSIDÉRABLE

« Nous sommes sûrs d'être les meilleurs du second groupe des candidats, avance-t-il. *Nous sommes en avance dans l'adoption de l'acquis communautaire, y compris par rapport à certains du premier groupe, comme la Pologne et la République tchèque. »* L'acquis communautaire : un terme qui reviendra fréquemment dans les propos d'Edvards Kusners. Il s'agit de l'ensemble des règles et des normes en vigueur dans les quinze Etats membres, que les pays candidats se doivent d'absorber et de digérer avant d'être considérés aptes à rejoindre l'UE. Le bagage universitaire de ce jeune Letton et son expérience professionnelle limitée peuvent paraître a priori un peu légers au regard de la tâche considérable dont son Bureau doit s'acquitter.

Sa trentaine de collaborateurs ne sont guère plus âgés que lui, mis à part l'ancien directeur qu'il remplaça en février 1998. Les critères de sélection pour faire partie de l'équipe comprenant des connaissances en droit communautaire et en langues ouest-européennes, *« il y a peu de candidats au-delà de quarante ans,* constate Edvards Kusners. *Quant à ceux qui ont plus de trente ans, ils se voient offrir des emplois nettement mieux rétribués dans le secteur privé ».* Le directeur du BIE – dont l'efficacité est diversement appréciée selon les interlocuteurs – affirme ne pas vouloir penser à sa carrière future. *« Mon travail actuel est trop intéressant, nous sommes prêts du cœur du pouvoir »,* affirme ce grand blond filiforme, qui dépend directement du premier ministre Andris Skele. Il se dit toutefois apolitique, démentant les « rumeurs » selon lesquelles il serait proche de l'un des partis de la coalition au pouvoir, Pour la patrie et la liberté (droite).

Les dirigeants politiques lettons prétendent que l'adhésion à l'UE est réalisable dès 2003. Edvards Kusners souscrit à cet objectif, tout en ne se voilant pas la face quant aux obstacles restant à franchir. Autant la mise en musique législative de l'acquis communautaire *« ne représente plus un grand problème aujourd'hui »,* autant sa mise en vigueur apparaît plus épineuse. *« Il se pourrait fort que nous butions sur des difficultés budgétaires tant la tâche est impressionnante,* dit-il. *L'UE est structurée selon un modèle plutôt socialdémocrate et s'y adapter exige des ressources budgétaires importantes et des investissements considérables. »*

Et le haut fonctionnaire de citer des exemples : la mise en conformité avec l'acquis en matière d'environnement reviendra à environ 2 milliards d'euros ; atteindre le niveau moyen de l'UE en matière de compétitivité agricole coûterait 1 milliard de lats (1,61 milliard d'euros). Certes, la Lettonie reçoit des fonds de l'UE et une aide bilatérale, provenant surtout des pays nordiques. Il n'en demeure pas moins qu'elle ne dispose que d'une très faible marge de manœuvre. Il lui faut en effet surmonter les lourdes conséquences économiques et sociales de la crise survenue en août 1998 en Russie.

Edvards Kusners

● Diplômé de biologie, Edvards Kusners a aussi étudié l'économie internationale et le droit à l'université de Riga.
● Il a exercé les fonctions de consultant ou conseiller juridique, tant dans le privé que dans le public, avant de diriger la division juridique de l'Agence lettone de développement, chargée des privatisations.
● Depuis 1997, il travaille au Bureau d'intégration européenne, où il a d'abord été directeur adjoint puis directeur.

Autre source de soucis pour Edvards Kusners, l'administration lettone. Composée de quelque quinze mille personnes (sur une population de 2,5 millions d'habitants), elle n'est pas en mesure de faire face au *« nombre croissant des tâches »* qui lui sont confiées en vue de la préparation à l'entrée dans l'UE, estime-t-il. En l'absence de moyens suffisants, il n'est guère question d'étoffer l'administration, mais plutôt de la réformer de l'intérieur. Or ce processus *« s'est ralenti depuis un an et demi »* et peine à suivre une trajectoire uniforme, admet le responsable. Un projet de loi pour corriger le tir est en cours d'adoption.

POINTS FAIBLES

La résistance aux changements, enregistrée au sein de l'administration, ne facilite pas les choses. *« C'est pénible, personne n'est vraiment intéressé par les réformes dans ces structures, spécialement au niveau des hauts fonctionnaires. Le désordre interne peut parfois servir à cacher de l'argent »,* déplore le directeur du BIE. A l'entendre, *« la transparence dans les infrastructures de l'administration pourrait être beaucoup plus élevée ».* C'est là l'un des points faibles de la République, où la frontière entre intérêts publics et privés reste parfois très floue.

Selon un récent rapport de l'organisation Transparency International, le pays se situe au soixantième rang sur le plan de la corruption dans le monde (le premier, le moins corrompu, étant le Danemark), derrière les deux autres Etats baltes, l'Estonie et la Lituanie. *« Les audits publics traitent les problèmes après qu'ils aient surgi,* regrette Edvards Kusners. *Il serait mieux de créer une structure qui empêcherait les irrégularités en amont. »* Vaste programme.

Antoine Jacob

LeMonde Job: WDE4699--0005-0 WAS MDE4699-5 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 19:00 S.: 111,06-Cmp.:15,08, Base : LMQPAG 48Fap:100 N°:0064 Lcp:700 CMYK

EUROPE

▼ Les administrations centrales grandes dépensières

Répartition de la **dette publique** au sein de l'Union (en %)

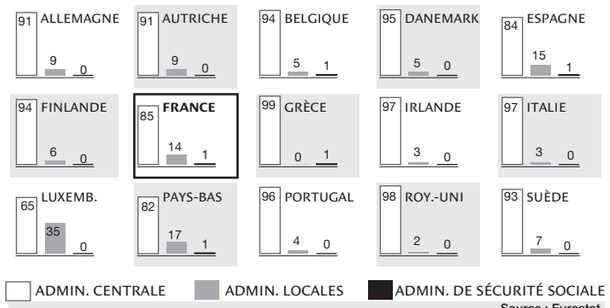

Source : Eurostat

■ L'administration centrale est à l'origine d'environ 80 % de l'endettement public, via l'émission d'obligations. Dans la plupart des Etats membres, cet instrument financier représente plus de 70 % de la dette publique (jusqu'à 84 % en Finlande et 92 % au Danemark).

■ Les créanciers sont majoritairement des résidents du pays d'émission, sauf dans les pays nordiques où la moitié sont non résidents. Ce sont le plus souvent des institutions financières (banques, assurances et fonds de pension) mais la part des ménages est significative en Italie, en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni.

■ La durée de vie moyenne de la dette est entre cinq et six ans. Son coût est de 6 % à 7 % compte tenu des intérêts versés. C'est en France que les émissions en euros ont été les plus importantes (8 % de la dette en 1998).

Les chiffres de l'économie mondiale

	ÉTATS-UNIS	JAPON	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	EURO 11	UE 15
PRODUCTION INDUSTRIELLE (en %)											
Sur un an	3,2 (juillet)	0,6 (juillet)	– 2,5 (juillet)	– 2,7 (juillet)	1,5 (juin)	1,3 (juin)	0,4(juillet)	1,8 (juillet)	– 1,2 (juillet)	– 0,1 (juillet)	– 0,2 (juillet)
Sur trois mois	1,1 (juillet)	0,3 (juillet)	– 0,4 (juillet)	– 0,6 (juin)	0,7 (juin)	0,6 (juin)	0,2 (juillet)	1,2 (juillet)	0,2 (juillet)	0,4 (juillet)	0,5 (juillet)
TAUX DE CHÔMAGE (en %)											
1999	4,2 (août)	4,7 (août)	9,2 (août)	9,1 (août)	15,7 (août)	11,0 (août)	12,0 (mai)	3,2 (juillet)	6,1 (mai)	10,2 (août)	9,3 (août)
PRIX À LA CONSOMMATION (en %)											
Sur un an	2,0 (juillet)	0,4 (mai)	0,8 (sept)	1,3 (sept)	2,5 (sept)	0,6 (sept)	1,9 (sept)	2,0 (sept)	1,2 (sept)	1,2 (sept)	1,2 (sept)
Sur un mois	0,0	0,0	– 0,3	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,4	0,0	0,1
PIB EN VOLUME (dernier trimestre connu, en %)	*2e trimestre 1999*	*2e trimestre 1999*	*2e trimestre 1999*	*1er trimestre 1999*	*2e trimestre 1999*	*2e trimestre 1999*	*2e trimestre 1999*	*2e trimestre 1999*	*2e trimestre 1999*	*2e trim. 1999*	*2e trim. 1999*
Sur un an	3,9	1,1	0,6	1,7	3,6	2,1	0,8	3,2	1,4	1,6	1,6
Sur trois mois	0,5	0,2	0,0	0,3	1,1	0,6	0,4	0,8	0,6	0,4	0,4
DÉFICIT PUBLIC / PIB (en %)											
1997	0,1	– 3,3	– 2,7	– 2,1	– 2,6	– 3	– 2,7	– 1,4	– 1,9	– 2,5	– 2,3
1998*	1,4	– 5,5	– 2,1	– 1,3	– 1,8	– 2,9	– 2,7	– 0,9	– 0,6	– 2,1	– 1,5
DETTE PUBLIQUE / PIB (en %)											
1998	ND	ND	61	117,3	65,6	58,5	118,7	67,7	49,4	73,8	69,5
BALANCE COURANTE (en % du PIB annuel)**	*3e trimestre*	*3e trimestre*	*4e trimestre*	*4e trimestre*	*4e trimestre*	*4e trimestre*	*4e trimestre*	*4e trimestre*	*4e trimestre*	*4e trim.*	*4e trim.*
Solde trimestriel 1997	– 0,4	0,4	0,1	1,4	0,1	0,6	0,6	1,4	0,2	0,4	0,3
Solde trimestriel 1998	– 0,90	0,76	– 0,03	1,54	– 0,61	0,81	0,39	1,17	0,24	0,32	0,26

* prévisions Commission européenne
** y compris les flux intrazones pour UE15 et EURO11. Le chiffre de la balance courante belge inclut celui du Luxembourg.

Source : Eurostat. Pour plus d'informations : http://europa.eu.int/eurostat.html

FRANCE

▼ La construction, employeur numéro 1 des travailleurs handicapés

Taux d'emploi direct par secteur d'activité et taille d'établissement (en %)

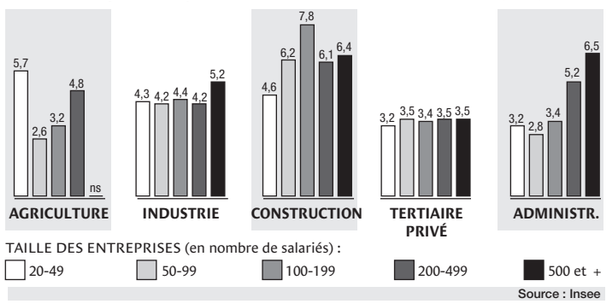

Source : Insee

■ La construction a le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés le plus élevé. Une réalité qui s'explique par le nombre des accidents dans ce secteur et le maintien des victimes dans les effectifs salariés. L'industrie et l'agriculture occupent une situation médiane tandis que le tertiaire (hors administration) reste à la traîne.

■ Globalement, la stabilité reste le trait marquant de la situation des travailleurs handicapés dans les entreprises de 20 salariés et plus, assujetties à l'obligation d'embauche. Leur taux d'emploi se situe en 1997, comme les années précédentes, autour de 4 %.

■ Le profil des travailleurs handicapés n'évolue guère : ils sont plutôt âgés (72 % ont plus de quarante ans, contre 47 % pour l'ensemble des salariés) et peu qualifiés : 55 % sont ouvriers et 23 % sont employés.

Les chiffres de l'économie française

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES	+ 1,6 % (mars)	+ 6,3 %
TAUX D'ÉPARGNE	14,2 % (3e trim. 98)	– 5,9 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	+ 0,5 % (3e trim. 98)	2,6 %
TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER	+ 0,3 % (4e trim. 98)	+ 1,2 %
INVESTISSEMENT	+ 1,4 % (4e trim. 98)	+ 0,4 %
COMMERCE EXTÉRIEUR		
(en milliards de francs / euros)	+ 9,477 MdF / + 1,4 milliard d'euros (jan.)	– 16,7 %
(solde cumulé sur 12 mois)	+ 151,850 MdF / + 23,2 milliards d'euros (98/99)	– 7,4 %
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES	– 7 (mars)	– 16**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE*		
opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales	– 24 (avril)	+ 24**
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (– de 25 ans)	17,3 % (fév.)	– 4,6 %
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (UN AN) DANS LE CHÔMAGE TOTAL	38,3 % (fév.)	+ 0,4 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND	1 054 900 (fév.)	– 0,87 %
INTÉRIM	532 098	+ 28,8 %

* solde des opinions négatives et positives, données CVS
**solde net douze mois auparavant

Source : Insee, Dares, Douanes et Unedic.

LIBAN

▼ Sur le chemin de la rigueur

PIB en **pourcentage**

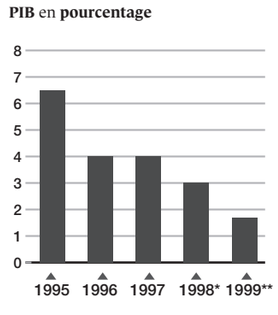

Balance commerciale en millions de **dollars**

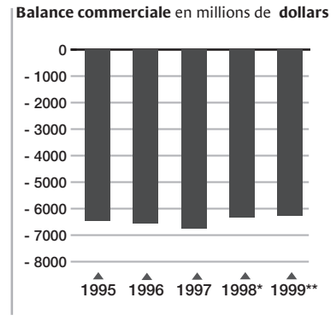

*estimations , ** prévisions Nord Sud Export

Source : FMI

■ Le gouvernement libanais a mis en œuvre une politique de rigueur afin de rétablir les équilibres macroéconomiques.

■ Si les chiffres du FMI font état d'un PIB de + 4 % en 1997 et de + 3 % en 1998, les opérateurs libanais estiment plutôt, pour ces deux années-là, la croissance réelle interne à hauteur de 2 % seulement. La phase de ralentissement est également due au blocage du processus de paix israélo-arabe. Une reprise des négociations pourrait avoir des effets bénéfiques sur le pays.

■ L'ampleur du déficit commercial est dû à la faiblesse des ressources naturelles et aux besoins liés à la reconstruction. L'endettement de l'Etat reste un problème puisqu'il représentait 17 milliards de dollars à la fin de 1998. (*Nord-Sud Export*, groupe Le Monde.)

Le chantier des restructurations industrielles japonaises

Le Japon se porte mieux, mais son industrie est en grand chantier. Signe de cette amélioration, les pouvoirs publics considèrent avec optimisme leurs prévisions de croissance de 0,5 % pour l'année fiscale en cours. L'agence de planification économique estime ainsi que *« le pire serait passé »* et les principaux instituts privés de conjoncture ne la démentent pas en annoncant en moyenne 0,7 % de progression du PIB. Si ce scénario prend corps, la période 1997-1999 s'inscrira au troisième rang des dépressions connues par le Japon depuis l'après-guerre, après le premier choc pétrolier qui provoqua une dépression de 36 mois, et l'éclatement des bulles spéculatives du début de la décennie 90 qui avait plongé le pays dans le marasme pendant 32 mois. Cette fois-ci la récession aura duré 24 mois.

La légère baisse du chômage qui a reculé de 4,9 % à 4,6 % entre juin et septembre est perçue comme un signe encourageant dans ce pays sous le choc d'un mal qu'il ne connaissait pas il n'y a pas encore si longtemps. Le moral des grandes entreprises manufacturières, sondé chaque trimestre par l'indice Tankan de la Banque du Japon, affiche l'amélioration la plus sensible depuis douze ans.

Mais, dans le même temps, les industriels poursuivent à marche forcée la restructuration de leurs activités. Nissan Motors est un peu la vitrine et le *« laboratoire social »* de ces bouleversements. Bien sûr, parce qu'ils sont menés sous la férule de Renault, un groupe étranger. Mais aussi parce que le plan imaginé par le constructeur français se traduira par de nombreuses fermetures de sites et par la rupture des liens de sous-traitance si importants dans l'organisation du tissu industriel japonais. Nissan Motors n'est pourtant pas un cas isolé, tout particulièrement dans l'automobile où les réorganisations sont âpres. La pression conjoncturelle

A côté des 21 000 suppressions d'emplois annoncées par Renault-Nissan, Mitsubishi s'apprête à diminuer de 12 400 le nombre de ses salariés d'ici à 2004

est sévère dans ce domaine d'activité en fort ralentissement : entre avril et septembre dernier, la production dans l'archipel aura reculé de 12 % pour Nissan, de 8 % pour Mitsubishi et de 7 % pour Mazda. Dans ce contexte, les réductions d'effectifs sont une pratique généralisée. Ainsi à côté des 21 000 suppressions d'emplois annoncées par Renault-Nissan, Mitsubishi s'apprête à diminuer de 12 400 le nombre de ses salariés d'ici à 2004. Volvo se profile d'ailleurs dans son ombre avec une prise de participation mineure et un accord de coopération dans les poids lourds. Ce secteur semble ainsi particulièrement propice aux associations avec des groupes étrangers. Mazda, de très longue date sous le contrôle de Ford, accélère une politique de cession d'actifs destinée à améliorer sa rentabilité. Le groupe a d'ores et déjà fortement réduit le nombre de ses filiales et renforcé le recours aux fournisseurs étrangers.

Les restructurations abondent également en dehors de l'automobile, y compris dans des secteurs moins traditionnels. NTT s'apprête à diminuer ses effectifs de 16 % sur trois ans et ses investissements de 5 milliards d'euros. Hitachi poursuit aussi une réduction de sa voilure qui, selon ses dirigeants, explique la restauration récente de ses profits. NEC, Sony, Toshiba ou bien encore Japan Air Lines s'inscrivent aussi dans cette liste non exhaustive des groupes en restructuration. Ce mouvement de grande ampleur a même fini par alerter Hiroshi Okuda, le patron des patrons japonais qui a mis en garde les grandes entreprises contre les dangers du recours aux plans de réduction massive des emplois et contre les nouvelles pratiques du capitalisme japonais. Outre qu'elles conduisent à s'interroger sur l'avenir de l'emploi à vie, les restructurations laissent émerger des objectifs qui jusqu'alors avaient peu cours : valeur actionnariale, rendement des actifs... Ces restructurations interviennent souvent à l'occasion de fusions, comme dans le secteur bancaire avec les cas de Sumitomo et de Sakura. C'est également une innovation dans le capitalisme japonais qui a longtemps été caractérisé par la rareté de ces opérations notamment en raison des obstacles que représentent les participations croisées internes aux *keiretsu*, les conglomérats japonais.

▼ Les capacités de production des grandes entreprises

évolution en **pourcentage**

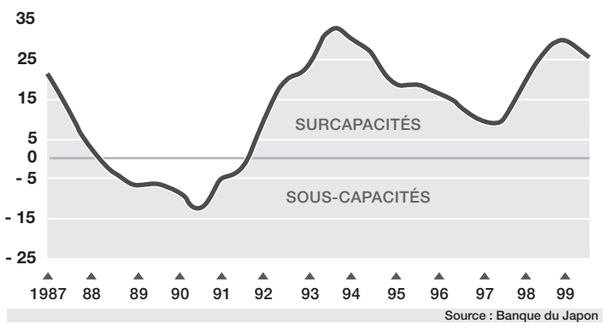

Source : Banque du Japon

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Sous la pression de la crise, 834 opérations de fusion ont été enregistrées en 1998, soit un niveau record. Les autorités cherchent même à encourager leur réalisation avec l'entrée en vigueur en 1999 de dispositions réglementaires destinées à les simplifier (procédures d'information, droits des actionnaires minoritaires). Ces restructurations ont entraîné une légère contraction des capacités de production, même si, au total, les surcapacités sont encore estimées à plus de 25 %. Il ne faut donc pas s'attendre pour le moment à une reprise de l'investissement des grandes entreprises qui devrait même encore reculer de 10 % durant l'année fiscale 1999. Il s'agit là d'une spécificité de la phase conjoncturelle en cours. Jusqu'alors, les retournements conjoncturels en réponse aux relances publiques avaient été caractérisés par un redémarrage de la demande privée dans son ensemble comme, par exemple, sur la période 1995-1996 (la croissance du PIB avait frôlé les 4% en 1996). La période actuelle de croissance timide s'opère donc sans allumage du moteur de l'investissement industriel. La reprise des faillites depuis avril dernier, alors que le mouvement s'était inversé à la fin de 1998, traduit également un essoufflement de l'efficacité de l'aide publique à l'industrie (notamment sous forme de garanties de crédits).

Le facteur « yen » entre aussi en compte pour éclairer la conjoncture du moment. Durant le dernier trimestre, le cours moyen du yen a été de 113 pour un dollar contre 139 pour la même période de 1998. Aujourd'hui dans la zone des 100 yens pour un dollar, la parité est au plus haut depuis quatre ans, ce qui pénalise les produits japonais sur les marchés extérieurs et renchérit le coût des importations.

Qui plus est, le secteur bancaire convalescent n'est pas en mesure d'accompagner les restructurations industrielles comme durant les chocs pétroliers. Les pouvoirs publics se trouvent ainsi à nouveau en première ligne. Les effets du plan de relance de l'automne 1998 commencent à s'estomper : depuis le début du troisième trimestre, la contribution de la demande publique à la croissance diminue, traduisant la réduction des commandes passées aux groupes de BTP nippons. Le temps est venu pour le premier ministre Keizo Obuchi de produire son plan de relance annuel. Il ne s'agit pas cette fois d'un « effort de guerre » comme dans la version de l'automne 1998 (170 milliards d'euros). Le but poursuivi n'est plus d'infléchir la tendance conjoncturelle, mais, plus prosaïquement, d'éviter un « stop and go » déjà expérimenté plusieurs fois durant la décennie. L'intervention publique doit, cette fois, accompagner la vague des restructurations tout en préservant la fragile confiance des agents économiques nippons. La tâche, tout en nuances, n'est pas aisée pour le nouveau cabinet de coalition de Keizo Obuchi. Ce dernier a cependant démontré une habileté dans la manœuvre que ne lui prêtaient, à son arrivée durant l'été 1998, ni les observateurs étrangers ni les Japonais eux-mêmes.

Patrice Geoffron

Patrice Geoffron est professeur à l'université Paris-XIII.
geoffron@seg.univ-paris13

UN CHIFFRE

54 %

LE POURCENTAGE DE CADRES DONT LE SALAIRE A AUGMENTÉ EN 1998

Plus de la moitié des cadres français ont bénéficié d'une augmentation de leur rémunération en 1998, selon le *Cadroscope* de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), réalisé auprès d'un panel de 3 000 cadres salariés du secteur privé.

Les intéressés pourraient s'en réjouir, mais les auteurs signalent que cette proportion est constante depuis trois ans, alors même que le nombre de recrutements a augmenté de 44 % et le nombre d'offres d'emplois confiées à l'APEC a doublé dans le même temps.

Autrement dit, la forte tension sur le marché de l'emploi des cadres, ainsi que l'intensification du travail des cadres, ne se traduisent pas (pas encore ?) par une augmentation de leur rémunération. Il n'est donc pas étonnant que le salaire soit l'élément qui, parmi les composants du travail, recueille le moins d'opinions très favorables (9 %), et que sa hausse soit devenue la première priorité, à moyen terme (cinq ans), pour 51 % du panel (la première préoccupation à court terme demeurant *« l'intérêt des responsabilités exercées »*).

CADRES EN ACTIVITÉ
sans interruption de votre vie professionnelle
Executive MBA Dauphine - UQAM
L'excellence d'un MBA, c'est la qualité de son corps professoral.
www.mba.dauphine.fr
mba@dep.dauphine.fr
UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE
Tél. : 01 44 05 41 81

LeMonde Job: WDE4699--0006-0 WAS MDE4699-6 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 19:00 S.: 111,06-Cmp.:15,08, Base : LMQPAG 48Fap:100 N°:0065 Lcp:700 CMYK

LE SOCIAL DANS L'HISTOIRE

par Jean-Louis Robert

Enfermer les démunis ?

Précocement, l'Angleterre mit en place un dispositif d'assistance aux plus pauvres. En 1601, la Poor Law en fixa les cadres. Les principes de la loi étaient l'obligation d'assistance aux impotents, inaptes au travail, le travail contraint pour tous ceux qui étaient considérés comme capables de travailler, une organisation uniforme, mais gérée localement dans le cadre des paroisses, un financement assuré par l'impôt. Des *workhouses* (littéralement « maisons de travail ») devaient accueillir et faire travailler les pauvres et les vagabonds aptes au travail.

En 1782 et 1795, la loi sur les pauvres fut transformée dans le sens d'une véritable assistance. La taxe des pauvres fut utilisée pour compléter les salaires les plus bas en vue d'atteindre un revenu minimum. Des secours étaient donnés aux indigents les plus nécessiteux, sans les contraindre au travail.

En 1834, la Chambre, élue en 1832 dans le cadre d'un nouveau système électoral, adoptait un acte qui rétablissait et accentuait les contraintes de la législation élisabéthaine tout en essayant de lui donner un mode de fonctionnement plus efficace au travers des Unions de paroisse.

La loi électorale de 1832 avait doublé le nombre des électeurs, porté à environ 800 000. Des seuils de propriété ou de valeur locative furent instaurés, permettant aux classes moyennes aisées de voter. Surtout, le découpage des circonscriptions fut entièrement modifié au profit des villes industrielles, les « bourgs pourris » (c'est-à-dire les circonscriptions rurales quasiment désertes) furent supprimés. Au bilan, il est clair que la bourgeoisie accédait à la domination des Communes (le Parlement britannique) au détriment de l'aristocratie.

Les facteurs qui amenèrent la Chambre de 1832 au Poor Act de 1834 sont divers. Il y eut sans doute une forte pression contre la taxe dans les paroisses des électeurs. La figure du pauvre paresseux et demandant toujours plus fut souvent peinte. Un jeune sténographe – il avait vingt-deux ans – des débats parlementaires, Charles Dickens, retranscrit quelques années plus tard dans *Oliver Twist* cette pression au travers d'une discussion entre le digne bedeau M. Bumble et l'intendante d'un hospice, Mme Corney : *« Voici comment ils sont ces gens-là, madame : remplissez leur tablier de charbon aujourd'hui, et y viendront en demander d'autre après-demain...*

– Mais vous ne trouvez pas que les secours en-dehors (outdoor-relief) *sont bien nuisibles de toute façon, monsieur Bumble ? »*

Les secours devaient donc être conditionnés au travail dans la *workhouse*.

Le Poor Law Amendment Act, voté par le Parlement britannique en 1834, regroupe les pauvres dans des « workhouses » et les contraint à travailler en échange des secours qui leur sont apportés

Un second facteur, plus particulier à la Grande-Bretagne, est l'influence de Malthus, qui s'opposa vigoureusement aux réformes de 1782 et 1799. Selon lui, elles favorisaient la natalité chez les miséreux, ce qui conduisait à un accroissement démographique sans l'augmentation de production correspondante. Le secours devait donc être conditionné au travail et la *workhouse* devait être un lieu de contrôle de la sexualité des classes populaires. Femmes et hommes, même mariés, devaient être rigoureusement séparés. Les enfants devaient aussi être séparés de leurs parents ; les femmes ainsi seraient dissuadées de concevoir.

Le troisième facteur tenait plus aux pressions des industriels. D'une part, à leurs yeux, le système de complément salarial versé par les paroisses entraînait une concurrence haussière artificielle pour les salaires, d'autre part le patronage paroissial freinait la mobilité de la main-d'œuvre dont ils avaient besoin. La suppression du complément salarial et la constitution d'unions régionales se substituant à l'assistance paroissiale répondirent à leur demande.

La loi de 1834 suscita de vives protestations. Les *workhouses* furent tôt dénoncées comme les bastilles du travail. Un observateur français, Eugène Buret, les décrivit en 1840 : c'étaient de grandes maisons en briques et pierres composées de plusieurs bâtiments séparés par des murs, destinées à accueillir 500 à 1 000 personnes. *« Voici maintenant ce que la maison de charité offre au pauvre valide qui consent à y entrer : elle lui offre ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim, à condition qu'il sera séparé de sa famille... comme dans une prison, et de plus à condition qu'il achètera ce secours... au prix d'un travail forcé, purement mécanique et qui est un véritable supplice ; le supplice du moulin à bras ! »* En 1860, Dickens décrivit *« des grappes de bébés tenus sur les bras..., des grappes d'aliénés, des jungles d'hommes dans les chambres du bas... »*. Partout règne la plus stricte discipline, hommes, femmes et enfants sont séparés même à l'heure des repas. Les sorties sont étroitement surveillées.

Les travaux les plus récents des historiens ont tendance à montrer toutefois que l'enfermement des pauvres ne prit jamais une dimension considérable. Des études montrent que la très grande majorité des indigents aptes physiquement n'allèrent pas dans les *workhouses* et que nombre d'entre eux continuèrent de toucher des secours à domicile. Les explications divergent : certains pensent que les places manquaient dans les *workhouses,* d'autres que les pauvres refusaient d'y entrer car c'était accepter un statut d'être inférieur, dégradé, et de prisonnier. Mais le Poor Act de 1834 constituait bien une norme permettant la culpabilisation de la pauvreté en ce temps où il fallait *« surveiller et punir »*, selon l'expression de Michel Foucault.

La loi de 1834 fut, cependant, à l'origine du développement du mouvement chartiste en Angleterre. Partant de la constatation que le nouveau système électoral n'avait abouti qu'à l'élection d'une Chambre des communes favorable à cette loi, les chartistes, le plus souvent des ouvriers et des artisans, réclamèrent l'instauration du suffrage universel. Ils mettaient en avant la démocratie politique comme condition de la démocratie sociale. Si le mouvement chartiste, sans doute fragile, échoua dans ses tentatives de grande pétition nationale, l'écho qu'il eut en Europe fut considérable et on peut le considérer comme une des matrices du socialisme.

Jean-Louis Robert *est titulaire de la chaire d'histoire sociale du XXe siècle à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.*

En Amérique latine, les « banques des pauvres » montrent leurs limites

LIMA
de notre correspondante

La Conférence latino-américaine de microfinances, tenue à Lima (Pérou) à la fin d'octobre, a relancé le débat sur les vertus, mais aussi les vices, de ce « capitalisme des pauvres ». En marge de cette réunion, convoquée pour la première fois par les opérateurs et non par les bailleurs de fonds, il est apparu que les microcrédits, présentés ces dix dernières années comme la panacée du développement pour les pays les plus déshérités de la région, ne représentent guère que 1 % des crédits délivrés sur le marché commercial – *« Seul le dixième de la demande potentielle est satisfaite »*, reconnaît Francisco Dumler, gérant du Copeme, le consortium d'organisations non gouvernementales (ONG) à l'initiative de cette conférence –, et que les taux d'intérêt pratiqués sont souvent usuriers, de l'ordre de 20 % à 30 % par an.

Fonds insuffisants, taux élevés, gestion douteuse : malgré leurs succès, les opérateurs du microcrédit sont saisis par le doute

CLIENTÈLE FÉMININE

Cela n'empêche pas la formule de rencontrer un certain succès : malgré leur coût très élevé, les remboursements de ces crédits connaissent des retards négligeables, en comparaison avec le système bancaire commercial qui pratique pourtant un taux intérêt annuel, en dollars, de 17 %. Les « banques des pauvres » s'adressent surtout à une clientèle féminine, urbaine et côtière. Travailler dans les campagnes, surtout dans les Andes et la forêt amazonienne, entraîne, en effet, une forte augmentation des coûts des transactions liés aux frais de transport, au manque d'infrastructure et à l'absence de garantie formelle. C'est pourtant là que les besoins sont les plus urgents.

Une expérience particulièrement réussie est celle des Rondes paysannes de Cajamarca, un département andin du nord du Pérou, que préside Segunda Castrejon. Ces Rondes féminines administrent la justice populaire, mettent leur nez dans les problèmes de couples et de voisinage. Implacables, aguerries, elles tiennent aussi les cordons de la bourse... et se sont révélées d'excellentes femmes d'affaires, utilisant le réseau de la Fédération pour faire prospérer l'artisanat et le commerce d'animaux de basse-cour ou de bétail.

Wilfredo Necochea, représentant régional de l'ONG belge SOS-Faim, leur a fourni une assistance technique et une garantie internationale de 50 000 dollars (48 000 euros). Cette dernière leur a permis d'ouvrir une ligne de crédit auprès d'une banque commerciale locale à un taux d'intérêt annuel de 18 %. La Fédération s'est capitalisée très vite – ses fonds ont triplé en quelques années – car ses dépenses sont minimes, les crédits sont alloués à un taux d'intérêt mensuel de 3 % en dollars, et sont remboursés dans 97 % des cas. Segunda Castrejon prépare, pour l'an 2000, la création d'une Caisse rurale d'épargne et de crédit, et songe, à moyen terme, à celle d'une Banque paysanne couvrant tout le nord du Pérou.

Mais toutes les expériences ne sont pas toujours aussi heureuses. Et ce sont souvent les opérateurs chargés de l'administration de ces fonds qui sont montrés du doigt.

La révolte a, par exemple, grondé l'année dernière à Cuzco, dans la province de Canas. Six cents familles paysannes ont été littéralement *« plumées par la technologie usurière de l'Ifocc »* (Institut de développement pour l'organisation et la commercialisation paysanne), affirme la Confédération paysanne du Pérou (CCP), qui a assuré leur défense. L'Ifocc gérait des fonds de la Coopération canadienne. Il aurait proposé des crédits à un taux annuel de 14 %, qui se serait finalement élevé à 40 %.

RISQUE ÉLEVÉ

Pourtant, le Fonds Pérou-Canada n'est pas novice en la matière. Il a déjà bénéficié à trente mille paysans ou micro-entreprises andines depuis 1992, octroyant pour 25 millions de dollars (24 millions d'euros) de crédits, explique son représentant, André Deschênes. Les paysans peuvent recevoir un crédit de 50 à 3 000 dollars (48 à 2 883 euros) grâce aux garanties de solidarité. Les micro-entreprises obtiennent jusqu'à 250 000 dollars (240 000 euros) lorsque la garantie est formelle. Si le Fonds fixe un intérêt de 9 % à 12 %, le taux d'intérêt annuel grimpe à 30 % à cause du pourcentage prélevé par l'ONG qui administre ces programmes, car le risque est extrêmement élevé, en raison des problèmes climatiques et des variations de prix des produits. De plus, les garanties sont peu sûres : la propriété est souvent informelle ; les rares titres souvent insuffisants.

Avant la catastrophe climatique El Niño, le taux de remboursement de ces prêts atteignait 95 % ; il est, depuis, tombé à 80 %, ce qui a conduit à une restructuration complète du programme. Pour secourir les paysans de Canas, les crédits en dollars ont été reconvertis en soles, la monnaie locale, et les amendes pour retards de paiements ont été annulées. C'est l'ONG catholique Caritas qui administre désormais ces fonds canadiens. Selon la CCP, *« la grande majorité des bailleurs de fonds veulent favoriser les paysans, et l'opérateur est un instrument pour gérer leurs opérations. Mais dans le cas particulier de l'Ifocc, sa propre politique de capitalisation s'est convertie en une fin en soi, et les paysans pauvres en instruments pour y parvenir »*.

La demande de moratoire a été contagieuse. En Bolivie, dans les quartiers populaires du Alto de La Paz, la capitale, les retards de paiements sont passés de 3 % à 10 % ces deux dernières années. Les clients de microcrédits, artisans et petits commerçants, ont demandé un rabais sur les intérêts pratiqués par le pionnier de cette politique, le Banco Sol, et par la FIE (Fondation d'initiatives économiques).

Que faire pour rendre moins injuste la situation des laissés-pour-compte ? De combien faudrait-il accroître les fonds du micro-crédit pour répondre aux besoins ? *« Faut-il multiplier les Mère Teresa ? »*, ironise Hernando de Soto, l'auteur du best-seller sur le monde informel intitulé *L'Autre Sentier*. *« Ce n'est pas la solution... Il faut d'abord rendre les plus pauvres propriétaires de leurs biens. Parmi ceux qui prônent le microcrédit, nombreux sont ceux qui le font pour ne pas devoir donner d'explications sur* [l'origine et l'utilisation] *de leurs macrocrédits. »*

Nicole Bonnet

Un million de clients

Plus d'un million de Latino-Américains ont recours aujourd'hui aux microcrédits, pour un montant de 800 millions de dollars (769 millions d'euros), estime, dans un rapport intitulé « Les chemins et défis de la croissance pour les institutions de microfinancement en Amérique latine », le délégué du Consultive Group for Assisting the Poorest (CGAP), Robert Peck Christen. La Bolivie vient en tête, avec plus de 300 000 clients, talonnée par le Pérou (200 000), suivi de la Colombie et du Chili, puis, en Amérique centrale, du Honduras, du Guatemala et du Salvador.

Mettre Internet à la portée des PME

Même si la moitié des petites et moyennes entreprises (PME) européennes sont connectées à Internet, elles sont encore loin d'en tirer pleinement parti : selon une enquête de l'UFB-Locabail, numéro un du crédit aux PME, la messagerie électronique reste encore le principal usage ; 19 % d'entre elles sont dotées de leur propre site, et, parmi ces dernières, 17 % seulement l'utilisent pour faire du commerce électronique !

Des technopoles s'associent à Intel pour permettre aux entreprises de mesurer concrètement les opportunités offertes par le Web

« L'usage d'Internet décollera vraiment dans les PME lorsqu'elles pourront faire des affaires sur le Web », avance Jean-Charles Bossard, directeur général de Business Village, portail créé en septembre 1998 par l'UFB-Locabail et offrant un bouquet de services aux PME. *« Le fait d'avoir une connexion ne suffit pas. Les entreprises ont besoin d'être "branchées" en permanence sur le réseau. Or cela se traduit encore par des coûts élevés, car la concurrence de l'offre dans ce domaine ne fait que commencer »*, observe-t-il, tout en soulignant qu'au-delà du coût les PME ne disposent pas des ressources et compétences pour développer leurs propres sites.

Une opinion partagée par Jean-François Balducchi, délégué général d'Atlanpole, la technopole de Nantes-Atlantique qui, dans le cadre du programme européen Adapt, a développé un projet de sensibilisation et d'aide à la mise en œuvre d'applications utilisant Internet à l'attention des PME agroalimentaires de la région Pays de la Loire.

LANGAGE NATUREL

« La difficulté au départ est d'impliquer les entreprises », explique-t-il. Tout en reconnaissant qu'il espérait en rallier davantage sur ce projet, Jean-François Balducchi tient à en souligner la portée. *« Aujourd'hui,* assure-t-il, *les 80 PME ayant pris part au programme font toutes désormais de la veille technologique et réglementaire. »* Ce succès repose pour beaucoup sur la mise au point de deux outils : un catalogue de quelque 700 sites agroalimentaires francophones et anglophones, et unmoteur de recherche sémantique permettant de formuler des interrogations en langage naturel.

Apporter l'infrastructure nécessaire pour que les PME s'ouvrent à l'économie Internet : telle est précisément l'ambition du programme que viennent de lancer Intel Corporation, fabricant de matériel de micro-informatique et numéro un mondial du circuit intégré, et l'Association internationale des parcs technologiques (IASP), qui regroupe quelque 200 technopoles et incubateurs d'entreprises répartis dans 45 pays. Ce programme vise à développer des forums d'échanges d'expériences et des séminaires de formation sur les nouvelles pratiques économiques basées sur Internet, mais aussi à implanter au sein de chaque parc technologique un « Internet Economy Lab », laboratoire où des applications réelles seront présentées et où les PME pourront bénéficier d'une aide dans la mise en place de leurs propres solutions.

« Il s'agit de mettre à la disposition des PME des compétences pour faciliter leur intégration dans cette nouvelle économie, explique Stéphane Nègre, responsable Europe du marketing PME chez Intel. *Car, même lorsqu'elles sont convaincues, elles ne savent pas comment s'y prendre pour développer des applications spécifiques. »* Intel équipera les laboratoires et formera les experts locaux qui en assureront l'animation. Ceux-ci seront pour partie issus de son réseau de revendeurs.

« L'objectif de ce programme est d'inciter les PME à utiliser Internet pour, au-delà de la recherche d'informations, assurer leur propre croissance. Les experts locaux rattachés aux laboratoires les aideront à définir la solution répondant à leurs besoins tant d'un point de vue technique que stratégique, ce type d'applications n'étant pas sans conséquence sur l'organisation même d'une entreprise », insiste Stéphane Nègre sans nier que cette opération serve la politique marketing d'Intel, qui entend aujourd'hui faire évoluer son image en se positionnant comme offreur de services et de solutions.

Un premier laboratoire vient d'être inauguré à Malaga en Espagne et, d'ici à mars 2000, cinq autres devraient l'être en Grande-Bretagne, en Estonie, en Allemagne, en Suède et en Turquie. Si les partenaires ont choisi de développer dans un premier temps leur programme sur un échantillon de pays choisis pour leur diversité culturelle, ils prévoient de l'étendre à l'ensemble des parcs technologiques d'Europe au cours de l'an 2000, puis à ceux d'Asie et d'Amérique. Ce sont ainsi quelque 40 000 entreprises européennes qui, d'ici un an, pourraient bénéficier d'un tel appui.

Ce projet prévoit aussi la création d'un réseau reliant les membres de l'IASP. Un Intranet qui, pour Jean-François Balducchi, également président de l'association France Technopoles, adhérente à l'IASP, favorisera la mise en contact des PME de par le monde et multipliera ainsi les opportunités commerciales.

Laetitia Van Eeckhout

▼Les Allemands sont les plus branchés

en pourcentage	FRANCE	ITALIE	ALLEMAGNE	ANGLETERRE	ESPAGNE	TOTAL
ENTREPRISES CONNECTÉES À INTERNET	40	40	68	67	41	53 %
ENTREPRISES DISPOSANT DE LEUR SITE WEB	13	14	16	41	12	19 %
LES RAISONS À L'ORIGINE DE LA CRÉATION D'UN SITE WEB						
• La notoriété, l'image de l'entreprise	81	90	96	63	69	80 %
• Les services aux clients ou fournisseurs	47	34	54	81	46	54 %
• Faire du commerce électronique	22	15	9	22	18	17 %

Cette enquête a été réalisée auprès de 6 000 PME des principaux pays industrialisés de l'Union européenne

.Source : UFB-Locabail/Business Village 1999

LeMonde Job: WDE4699--0007-0 WAS MDE4699-7 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 19:00 S.: 111,06-Cmp.:15,08, Base : LMQPAG 48Fap:100 N°:0066 Lcp:700 CMYK

Faut-il avoir peur du retour de l'inflation ?

par Marc Touati

Ennemi économique numéro un dans les années 70-80, l'inflation a été éradiquée au début des années 90. A peine réalisé, ce succès a vite laissé place aux craintes de déflation mondiale dès 1998. Evidemment exagérées, ces dernières sont désormais remplacées par des inquiétudes quant à un sursaut majeur de l'inflation, avec, pourquoi pas, un retour aux excès inflationnistes des années 80. Ces appréhensions ont même suscité, le 4 novembre, le relèvement d'un demi-point des taux de la Banque centrale européenne. Pourtant, une fois encore, ces craintes paraissent excessives.

Certes, dans la grande majorité des pays développés, le niveau de l'inflation se tend. C'est ce que l'on appelle la « reflation ». Ainsi, aux Etats-Unis, les prix à la consommation se sont accrus de 1,8 % entre avril et septembre 1999. Désormais, leur glissement sur un an atteint 2,6 % contre 1,6 % en janvier 1999. A une moindre échelle, cette augmentation des rythmes d'inflation s'observe également dans l'Union européenne, où le glissement annuel des prix est passé de 0,8 % de novembre 1998 à février 1999 à 1,3 % en septembre 1999. Dans l'Hexagone, après avoir frôlé la déflation (c'est-à-dire une diminution sur un an des prix à la consommation) en début d'année, l'inflation est actuellement de 0,7 %.

Les craintes actuelles autour de fortes remontées des taux d'intérêt à court et long terme devraient s'avérer vaines. Certes, compte tenu de l'actuelle reprise de l'économie dans la zone euro mais aussi de la « reflation », la Banque centrale européenne n'a pas pu maintenir son taux de référence à 2,5 %, mais le niveau de 3,5 % ne devrait pas être dépassé l'an prochain

Au demeurant, cette « reflation » constitue tout simplement un juste retour des choses, après les faibles niveaux enregistrés en la matière en 1998, dans le sillage de la déprime massive des prix énergétiques et des matières premières. Aujourd'hui, à l'heure où la croissance repart nettement dans les pays émergents et alors que les prix du pétrole se sont fortement accrus, l'augmentation du niveau d'inflation est tout à fait normale.

D'ailleurs, hors énergie et produits alimentaires, l'inflation demeure sage. La désinflation reste même d'actualité. Ainsi, outre-Atlantique, le glissement annuel des prix à la consommation hors énergie et produits alimentaires s'est installé à des planchers oubliés depuis le printemps 1966. Parallèlement, lorsque l'on enlève ces mêmes éléments volatils à l'inflation française, cette dernière n'atteint que 0,5 %.

En d'autres termes, même si la « reflation » ne fait aucun doute, elle demeure essentiellement d'ordre énergétique et, par là même, ne revêt pas un caractère dangereux. Une inflation modérée comporte également des avantages en termes de croissance économique. Si la déflation constitue effectivement un facteur de déstockage et de baisse de la production, une inflation d'environ 2 % incite les entreprises à stocker et à produire davantage des biens qui prennent de la valeur avec le temps. Parallèlement, les ménages seront encouragés à consommer plus, dans la mesure où les produits qu'ils souhaitent acheter à court ou moyen terme coûteront plus cher à brève échéance. A l'inverse, une situation de stagnation des prix les poussera à différer leurs achats et limitera donc le rythme de la croissance globale. En revanche, une inflation trop forte réduit le pouvoir d'achat des acteurs économiques et constitue par là même un frein à toute création de richesse importante, d'autant qu'elle réduit la confiance et les dépenses des investisseurs étrangers et qu'elle se traduira par une déprime de la devise et une augmentation des taux d'intérêt. En d'autres termes, l'inflation est favorable à la croissance tant qu'elle reste modérée. Et c'est justement ce qu'elle sera en 2000.

En effet, si, à la fin 1999 et au cours du premier semestre 2000, la progression des rythmes d'inflation doit se prolonger, ces derniers ne dépasseront pas durablement les 2,7 % aux Etats-Unis et les 2 % dans la zone euro. En moyenne annuelle, ces deux locomotives de la croissance mondiale afficheraient même des inflations de respectivement 2 % et 1,7 % sur l'ensemble de l'année 2000. L'origine de cette sagesse durable est triple. Il s'agit tout d'abord du tassement, voire de l'inversion de la flambée des prix énergétiques et des matières premières. Ensuite, le degré élevé de concurrence nationale et internationale interdira aux producteurs de répercuter massivement l'augmentation des biens intermédiaires ou du coût du travail sur les prix de vente. Enfin, le maintien d'une productivité particulièrement soutenue des deux côtés de l'Atlantique fera que les augmentations salariales ne se traduiront pas par un fort accroissement des prix à la consommation.

Un quatrième facteur de limitation des tensions inflationnistes, qui ne concerne que l'Union européenne, doit être également souligné : l'appréciation durable de l'euro ne manquera pas d'importer de la désinflation.

Dans ce cadre, les craintes actuelles autour de fortes remontées des taux d'intérêt à court et long terme devraient s'avérer vaines. Certes, compte tenu de l'actuelle reprise de l'économie dans la zone euro mais aussi de la « reflation » évoquée ci-dessus, la Banque centrale européenne n'a pas pu maintenir son taux de référence à 2,5 %. Cependant, eu égard à une inflation finalement conforme aux objectifs fixés par celle-ci, le niveau de 3,5 % ne devrait pas être dépassé l'an prochain.

Parallèlement, la Réserve fédérale américaine ne devrait pas de nouveau resserrer sa politique monétaire. Cette stratégie serait justifiée par au moins trois mobiles. Primo, le maintien d'une inflation hors énergie et produits alimentaires à des planchers assez bas. Secundo, la perspective confirmée d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine en 2000. Tertio, le risque qu'une hausse des taux monétaires ne suscite un mini-krach boursier.

Dans ce cadre, après avoir atteint 6,2 % outre-Atlantique, les taux d'intérêt à dix ans se replieraient vers les 5,7 %, tandis que ceux de la zone euro se maintiendraient aux alentours des 5,5 %. De quoi permettre à l'euro de rester relativement fort (il vaudra en moyenne 1,14 dollar sur l'ensemble du premier semestre 2000), mais aussi à la croissance économique de l'Union européenne de s'accélérer et d'atteindre 2,8 % l'an prochain.

***Marc Touati** est responsable des études économiques des Banques populaires.*

La Chine a parfaitement digéré la crise asiatique

par François Chevallier

La convergence des taux d'intérêt entre le dollar de Hongkong et le dollar américain depuis septembre traduit la confiance des marchés dans le maintien de la parité fixe *(peg)* de la monnaie de l'ancienne colonie britannique (1 $US = 7,80 $HK) et, implicitement, dans la stabilité du yuan (1 $US = 8,28 $CNY), les marchés associant le sort des deux devises chinoises.

Pourtant, la reprise asiatique avait libéré les Chinois de leur promesse de ne pas dévaluer et le sujet n'est plus tabou à Pékin. Le 12 juillet dernier, le gouverneur de la banque centrale, Dai Xianglong, ouvrait la porte à la possibilité d'une dévaluation, en reconnaissant *« la primauté des marchés dans la détermination du taux de change »* et en refusant de s'engager au-delà de 1999.

Depuis, Pékin a cependant renouvelé son engagement en faveur d'un yuan stable. Dans le *Financial Times* du 13 septembre, Dai Xianglong s'est appuyé sur la qualité des indicateurs économiques fondamentaux (la balance commerciale...) pour écarter une dévaluation, avant de proroger d'un an la promesse chinoise lors d'entretiens avec Lawrence Summers, secrétaire au Trésor américain, le 24 octobre. Aujourd'hui, le seul ajustement évoqué serait un simple élargissement de la bande de fluctuation du yuan par rapport au dollar, actuellement d'environ 0,3 %. Mais les autorités chinoises continuent à s'opposer à la flexibilité du yuan.

Il est en effet apparu clairement cet été que la Chine participait et profitait pleinement de la reprise asiatique, plutôt que d'être la victime du rétablissement de ses voisins. Sous l'impulsion des exportations, en hausse de 15,1 % sur un an au troisième trimestre, les excédents commerciaux sont repartis de l'avant, Pékin accumulant davantage de réserves en trois mois que durant le premier semestre (11,5 milliards de dollars – environ 11 milliards d'euros –, contre 7,8). Le dynamisme des exportations s'est répercuté sur la production, dont la croissance s'est accélérée d'un trimestre à l'autre de 8,5 % à 10 %. La demande domestique elle-même semble s'être réveillée : les ventes de détail progressent de 6,4 % sur la même période, tandis que la déflation recule de 2,1 % en juin à 0,8 % en septembre. En données corrigées des variations saisonnières, le retournement est encore plus significatif : la production a rebondi de 6,5 % depuis juin, mettant fin à huit mois de stagnation, et la déflation est stoppée, laissant la place à une hausse des prix de 0,7 % en trois mois.

Ce dénouement heureux surprendra ceux qui ont eu le tort de voir dans le yuan fort le responsable de la chute des exportations et de celle des prix, alors qu'elles trouvaient leur origine, la première dans l'effondrement de la demande asiatique, et la seconde dans la réforme des entreprises d'Etat qui inhibe les ménages en leur faisant découvrir le chômage. En réalité, le yuan a globalement restauré sa compétitivité de juin 1997 grâce à la dépréciation du yen et à la déflation chinoise.

La relance des exportations, de la production et de la consommation semble avoir écarté l'hypothèse d'une dévaluation du yuan

En participant pleinement à la reprise asiatique, la Chine confirme qu'elle n'a pas de problème de change. Avec une progression de 22,1 % de ses ventes à l'étranger depuis octobre 1998, elle distance tous ses voisins, même la Corée (+ 17,3 %). C'est à l'Asie émergente que Pékin doit le dynamisme récent de ses exportations : + 31,2 % depuis janvier, dont 17,7 % sur juillet-août. On peut aussi vérifier avec les importations américaines d'Asie que la Chine, qui avait profité de l'effondrement de ses voisins, ne pâtit nullement de leur retour. Sur les six derniers mois, les achats des Américains à la Chine ont augmenté de 23 % en rythme annuel.

En réalité, les Chinois, qui ont subi une baisse de 12,9 % de leurs exportations entre novembre 1997 et octobre 1998, n'ont souffert que de la chute d'activité de leurs clients. Le calcul d'un indice agrégé de la production industrielle des principaux partenaires commerciaux de la Chine, sur le mode du taux de change effectif, révèle que le profil des exportations, notamment de biens manufacturés, a fidèlement épousé celui de la demande étrangère.

Il est vrai aussi que la remarquable résistance des ventes chinoises a été favorisée par les avantages fiscaux consentis aux exportateurs sous forme d'allégements de TVA, qui équivaudraient à une dévaluation masquée de 3 %.

La brutale détérioration de l'excédent commercial au premier semestre (de 1,9 milliard de dollars par mois d'un semestre à l'autre), attribuable à l'explosion des importations (+ 17,3 %), a largement alimenté les anticipations de dévaluation du yuan, surtout qu'on ne pouvait évoquer une accélération de la croissance, au contraire. L'explication tient plutôt à la baisse généralisée des droits de douane décidée le 6 janvier, baisse qui concernait 1 014 produits, et au renforcement de la lutte contre la fraude (7 511 cas recensés en sept mois). De fait, l'excédent est reparti à la hausse depuis juillet. Le rebond conséquent des importations en septembre, qui n'a cette fois rien de troublant, suggère néanmoins que la Chine paiera l'ouverture de ses frontières d'une quinzaine de milliards de dollars par an.

Il reste cependant trop d'inconnues pour que les marchés écartent définitivement l'option de la dévaluation. La première concerne les effets de l'entrée prochaine de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une dévaluation permettrait en effet d'amortir le démantèlement des barrières douanières. Le premier ministre, Zhu Rongji, n'est pas certain non plus de parvenir à compenser les tendances récessionnistes engendrées par les réformes. Il pourrait être tenté alors de casser la déflation, considérée comme le problème central de la Chine, en important de l'inflation par une dévaluation.

Pourtant, il est probable que la Chine voie dans le yuan beaucoup plus qu'un instrument de politique économique, et conçoive sa stabilité comme le symbole et le gage des réformes. Elle a sur ce point le soutien de Robert Rubin : l'ancien secrétaire au Trésor américain estimait récemment, à Shanghaï, que la stabilité monétaire continuerait de profiter à Pékin, l'exhortant à poursuivre dans la voie des réformes et de l'ouverture du pays plutôt qu'à dévaluer. Avec le maintien de la stabilité du yuan disparaîtrait ainsi l'une des dernières hypothèques qui pesait encore sur la reprise asiatique.

***François Chevallier** est directeur de la recherche économique de Natexis Banque.*

LIVRES

par Daniel Urbain

Questions de temps

LES 35 HEURES
de Frédéric Lemaître
Flammarion, collection « Dominos », 128 p., 41 F, 6,25 €.
LE TRAVAIL DES CADRES FACE AUX 35 HEURES
de Xavier Baron
Revue *Personnel*, numéro 401 et 402, 112 F, 17,07 €.

Après l'adoption de la législation qui les concerne, les 35 heures alimenteront encore des débats et des interrogations sur leur mise en œuvre pendant quelque temps. Mieux vaut donc connaître les textes et leurs implications. Frédéric Lemaître, journaliste au *Monde*, fait utilement le point dans un livre au format de poche. Il présente les deux lois Aubry. La seconde n'était pas encore passée au Parlement au moment de la sortie en librairie, mais le projet de loi est donné et son contenu analysé. L'auteur fait aussi le point sur les accords de réduction du temps de travail et sur les dispositions qu'ils contiennent. Et il indique que, *« de façon, a priori, surprenante »*, un gouvernement de gauche s'est adressé directement aux entreprises en cherchant à contourner le patronat institutionnel, tandis que la stratégie patronale consistait, au contraire, à multiplier les négociations de branche.

Il montre que, dans l'accord signé à Disneyland-Paris, *« le temps de travail est aussi précisément défini que dans une entreprise industrielle organisée de manière taylorienne »*. L'incitation à passer contrat sur le temps de travail va ainsi à l'encontre de l'individualisation grandissante des temps qui mettait en cause leur gestion collective. *« L'opposition patronale aux 35 heures s'explique autant par la réticence des employeurs à repenser collectivement le temps de travail – qui plus est avec les syndicats – qu'à le réduire »*, écrit l'auteur. Frédéric Lemaître fait un point rapide sur les réalités du temps de travail dans différents pays d'Europe et aux Etats-Unis.

Dans la revue *Personnel*, publiée par l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (ANDCP, 29, avenue Hoche, 75008 Paris), Xavier Baron mène une réflexion sur la durée du travail des cadres. Il passe d'abord en revue les tentatives pour contourner l'application de la loi déployées par des entreprises : remise en cause de certains congés (d'ancienneté, de fractionnement...), report de jours en fin de carrière, etc. L'auteur considère ces stratégies comme *« risquées et fragiles »*. Il s'oppose au refus de décompter le temps et à l'entrée *« dans un jeu à somme nulle »* que constitue une simple extension des congés. A ces attitudes défensives, il préfère des réponses offensives. Ainsi, au lieu de *« minimiser les perturbations liées aux absences supplémentaires »*, il vaut mieux *« optimiser la gestion des présences »*. Xavier Baron fait plusieurs propositions : élargir le champ de la gestion temporelle (par une annualisation ou une pluriannualisation), aborder la question des surcroîts temporaires d'activité plutôt que la laisser *« dans l'opacité »*, négocier sur la qualification « temps de travail » et sur les modalités (variées) d'un co-investissement formation. En résumé, les entreprises devront vraiment gérer le temps de travail de leurs cadres, sinon celui-ci *« n'a aucune chance d'être optimisé par l'organisation collective »* ; cette gestion se fondant sur *« un décompte autodéclaratif et qualitatif »*. A la nécessité de procéder à cette clarification, l'auteur ajoute, à juste titre, celle de se pencher sur un problème plus vaste : la recherche de pratiques organisationnelles prenant en compte *« la productivité du travail immatériel, qualifié et non substituable »*.

LIVRES ET REVUES

● **100 PAYS À L'AN 2000, LE CLASSEMENT DES PAYS ÉMERGENTS**, numéro spécial de la revue *Nord-Sud Export*. La rédaction de *Nord-Sud Export* vient de publier son nouveau classement des risques-pays 1999-2000. Cette année, le champ de l'analyse s'étend aux pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale qui viennent s'ajouter à ceux d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. L'innovation tient aussi dans l'élaboration d'une nouvelle définition du risque, qui intègre désormais cent critères d'évaluation. Quarante permettent de noter le *« potentiel de marché »* et soixante s'appliquent à cerner *« le risque-pays »* en prenant soin de distinguer les risques privés des risques souverains (600 F, 91,4 €). ***L. C.***

● **EMPLOI PARTAGÉ EN MULTISALARIAT. Une solution aux besoins des entreprises et des salariés, de Nadine Ardourel.**
Nadine Ardourel défend le multisalariat, c'est-à-dire le fait, pour un salarié, de travailler pour plusieurs entreprises. Elle en montre l'intérêt pour les deux parties (l'employeur et la personne qu'il embauche), tout en situant les enjeux de cette pratique en matière d'organisation du travail, d'emploi et de dynamisme de l'économie. Elle déplore la complexité actuelle de la gestion administrative des multisalariés. L'auteur prône la mise en place d'une structure de gestion *« externalisée »* afin d'*« organiser au mieux la complémentarité des contrats et leur cumul »*. Pour elle, le multisalariat est *« tout le contraire de la précarité »* et constitue une voie d'avenir. La démonstration est souvent convaincante. Mais Nadine Ardourel énonce parfois des évidences. Par exemple : *« Un bon climat social est le reflet d'un bon dialogue interne, qui ne peut se faire sans l'impulsion du chef d'entreprise... »* (Ed. Jacques Grancher, 250 p., 130 F, 19,82 €). ***D. U.***

● **LES SERVICES ÉMERGENTS ET L'EMPLOI**
Le secteur des services est souvent considéré comme porteur d'avenir et d'emplois. Mais il constitue un ensemble hétérogène dans lequel on a parfois du mal à se retrouver. On y voit un peu plus clair après avoir lu les textes rassemblés dans ce volume et issus de publications de l'Insee, de *Liaisons sociales* et de la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares, ministère de l'emploi et de la solidarité). Ils précisent les caractéristiques des activités exercées dans les services marchands et celles des emplois aidés du secteur non marchand. Une analyse des besoins en services de proximité affirme que l'évolution de leurs prix relatifs sera décisive pour leur développement. Des références chiffrées ponctuent ce dossier, qui décortique aussi des dispositifs comme l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)... Des comparaisons internationales sont présentées en matière de garde d'enfants, d'aide à domicile et d'assistance des personnes âgées (Ed. Liaisons, 144 p., 119 F, 18,14 €). ***D. U.***

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS
L'atout indispensable pour une carrière internationale
MBA
SCIENCES PO
• Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
• Un corps professoral de notoriété internationale.
• Un diplôme accrédité AMBA.
Réunion d'information le jeudi 25 novembre 1999 à 18h30 dans nos locaux
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa
174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : http : // www.sciences-po.fr - E-Mail : mba@sciences-po.fr

LeMonde Job: WDE4699--0008-0 WAS MDE4699-8 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 19:00 S.: 111,06-Cmp.:15,08, Base : LMQPAG 48Fap:100 N°:0067 Lcp:700 CMYK

Les PME révèlent l'effet d'aubaine des 35 heures

La démarche de réduction du temps de travail (RTT) sera longue et coûteuse, estiment les dirigeants des PME. Parmi ces derniers, 963 ont été interrogés par les chambres de commerce et d'industrie, dont 569 sont qualifiés d'anticipateurs (des échéances légales de la loi Aubry) 335 d'attentistes, le solde ayant expérimenté d'autres formes de RTT.

Cette enquête, intitulée « 35 heures, les PME font leurs comptes », s'intéresse également à trois aspects de la RTT : l'emploi, le dialogue social et la précarité. Sur le premier point, les résultats montrent que 70 % des chefs d'entreprise ayant décidé de passer aux 35 heures et d'embaucher à cette occasion déclarent *« qu'ils auraient de toute façon procédé à ces recrutements indépendamment de la loi »*. La RTT ne devrait pas non plus modifier sensiblement le recours actuel des entreprises aux formes de travail précaire (CDD, intérim, temps partiel) mais on devrait observer un glissement de la flexibilité externe vers l'interne, s'appuyant sur la modulation des horaires et les heures supplémentaires. En revanche, 77 % se disent satisfaits des discussions et négociations avec leurs interlocuteurs syndicaux.

Pour financer le surcoût lié aux 35 heures, les PME comptent d'abord sur « les efforts » de rémunération des salariés (63 % des réponses), la flexibilité des horaires (55 %), la réalisation de nouveaux gains de productivité (50 %) et, en dernier lieu, sur les aides publiques (44 %).

Enfin, l'enquête pointe un problème rarement abordé : celui des 540 000 jeunes sous contrat en alternance. Leur temps de formation devra-t-il être réduit ? Dans le cas contraire, à quel taux seront rémunérées les heures au-delà de 35 heures ?

DÉPÊCHES

● **ENSEIGNEMENT.** Faisant fi des vieilles rivalités entre universités et grandes écoles, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) et l'université Paris-IV-Sorbonne ont signé une convention organisant des passerelles entre leurs différents cursus : les titulaires d'une maîtrise de la Sorbonne pourront être admis dans le « master of european business » de l'ESCP-EAP ; ceux d'un DEUG pourront suivre une formation professionnelle du Centre Trudaine (bac + 2 et 3) ; les étudiants étrangers scolarisés ou diplômés dans les établissements de la CCIP pourront s'inscrire en second et troisième cycles de la Sorbonne.

● **FORMATION PROFESSIONNELLE.** Tous les stages (contenus, dates...), tous les organismes de formation (coordonnées), toutes les ressources documentaires, textes et règlements, à l'échelle de la région Bretagne, sont regroupés en un seul cédérom édité par l'Agence régionale d'information sur la formation professionnelle et l'emploi (Arifope). Le cédérom est régulièrement réactualisé. La navigation, un peu sophistiquée, devient un précieux instrument une fois maîtrisée.
Renseignements : www.arifope.org

AGENDA

● **BOURSE.** Le Palais Brongniart accueillera, le 16 et le 17 novembre, de 10 heures à 20 heures, le premier Salon de l'information professionnelle financière, économique et boursière. Le thème central des conférences et des tables rondes qui s'y tiendront sera l'information professionnelle « à valeur certifiée ».
Renseignements : www.expobrongniart.com

● **AFRIQUE.** Et si l'Afrique devenait le nouveau « marché émergent » au siècle prochain ? La revue *Passages* réunit le 19 novembre à Paris témoins, acteurs et spécialistes des investissements sur ce continent, lors d'un colloque intitulé « Les corridors du développement en Afrique ».
Renseignements : 01-45-86-30-02 ; www.club-internet.fr/perso/passages/

● **BRÉSIL.** Le choc de la dévaluation du real semble avoir été mieux absorbé que prévu par l'économie brésilienne qui conserve ainsi toute son attractivité. C'est du moins l'opinion du Centre français du commerce extérieur, qui organise le 19 novembre à Paris un séminaire intitulé « Brésil : détente économique inespérée et confiance préservée des investisseurs ».
Renseignements : 01-40-73-34-93.

● **INNOVATION.** Dans le cadre de son programme « Croissance compétitive et durable », l'Union européenne lance aux entreprises comme aux laboratoires de recherche un appel à propositions, doté de 600 millions d'euros, sur le thème de l'innovation technologique et organisationnelle. L'Agence nationale de la recherche technique (ANRT) organise trois réunions d'informations sur cet appel, le 19 novembre à Paris, le 22 novembre à Lyon et le 9 décembre à Toulouse.
Renseignements : 01-44-17-36-36 ; www.anrt.asso.fr

● **FEMMES.** Les représentants du personnel, délégués ou comités d'entreprise, peuvent-ils agir sur les inégalités entre hommes et femmes au travail ? Emergences, organisme de formation et de conseil proche de la CGT, souhaite les y sensibiliser à travers une visioconférence le 22 novembre à Montreuil, où seront confrontées des expériences françaises, belges et espagnoles, et un programme de formation spécifique, Prisme.
Renseignements : 01-48-18-68-00.

SUR INTERNET

● **ACTUALITÉ.** L'agence de presse sur Internet Cyclope Presse lance un journal électronique dédié à l'actualité économique du Net. Moyennant un abonnement de 369 euros HT (2 400 francs), on peut en recevoir quotidiennement une version personnalisée dans sa boîte aux lettres électronique. L'abonné peut en effet demander une sélection d'articles qui l'intéressent plus particulièrement à partir de mots clés, d'expressions en texte intégral, ou de l'intitulé d'une ou de plusieurs rubriques.
www.digitalbusinessglobe.com

● **BIOTECHNOLOGIES.** A l'occasion de sa prochaine réunion consultative sur les biotechnologies, le 20 novembre à Paris, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a ouvert un forum sur son site. On y trouve par ailleurs une multitude de liens vers des sites consacrés à cette activité, ainsi que les documents réalisés par l'OCDE.
www.oecd.org/subject/biotech

● **PRÉCISION.** La source de certains paragraphes publiés dans les « Questions-réponses » page II du supplément « Economie » du 19 octobre 1999, n'a pas été indiquée : il s'agissait du *Dictionnaire des sciences économiques* de A. Beitone, Ch. Dollo, A. Legardez et J.-P. Guidoni, éd. Armand Colin, 1995.

L'inspection du travail polonaise épingle des chaînes de distribution européennes

VARSOVIE
correspondance

Journées de 18 heures, pas de congés payés, emploi de mineurs... Mais des sections syndicales commencent à s'implanter

Un lundi matin chez Auchan dans la banlieue sud de Varsovie, c'est plutôt calme après la cohue du week-end. L'ambiance parmi le personnel a bien changé depuis deux ou trois ans. Finie la période « héroïque » qui a suivi l'ouverture de cet hypermarché toujours en train de s'agrandir pour faire face à la demande, constate Krystyna, trente ans, vendeuse dans les rayonnages de produits cosmétiques.

Au printemps dernier, l'inspection du travail a procédé à un contrôle détaillé des grandes surfaces qui ont envahi les villes de Pologne ces dernières années. Rendu public en septembre, le rapport constate de nombreuses irrégularités. La législation polonaise n'est particulièrement pas respectée sur les normes de sécurité et le temps de travail des personnels locaux. Les inspecteurs ont passé au crible, dans différentes régions du pays, vingt-deux grandes surfaces des chaînes Billa, Hit, Géant, Auchan, Real, IKEA, Leclerc, Carrefour et Castorama, employant au total 10 984 salariés dont 68 % de femmes et 94 mineurs.

EVOLUTION DANS LE BON SENS

Rédigé dans un langage bureaucratique, le rapport étale sur sept pages, comptes d'apothicaire à l'appui, diverses dérogations, et constate un peu partout des infractions plus ou moins graves. Ainsi certaines chaînes ont-elles fait travailler leurs personnels jusqu'à 18 heures par jour, parfois sans rémunération adéquate et sans journées de récupération pour le travail du dimanche. Des congés payés n'étaient pas accordés. Un hypermarché faisait travailler des mineurs illégalement la nuit, les locaux d'un autre étaient en mauvais état technique au mépris des normes de sécurité. Presque partout, des petites irrégularités ont été constatées quant aux systèmes d'évacuation en cas d'incendie. Aucun des hypermarchés contrôlés n'avait de représentation syndicale. En conclusion, le rapport préconise *« une supervision accrue du fonctionnement des grandes surfaces, en particulier, celles nouvellement créées »*.

Depuis ce contrôle de printemps, la situation a cependant *« évolué dans le bon sens »*, selon Joanna Grzywinska, porte-parole de l'inspection du travail. Plus des deux tiers des irrégularités constatées à l'époque ont été éliminées, les autres le sont progressivement, affirme-t-elle. *« Nous avons tenu le 4 octobre une réunion avec les directeurs de grandes surfaces. Ce premier contact direct a révélé leur bonne volonté, mais aussi un manque d'informations sur la réglementation polonaise du travail et sur son interprétation. Une lacune à combler de part et d'autre. »* Désormais, les inspecteurs se contentent de réagir aux plaintes des salariés qui continuent à affluer. *« Presque partout, se créent des sections syndicales. Une seule de ces tentatives a échoué : chez Real »*, selon Joanna Grzywinska.

Les responsables des hypermarchés répugnent à parler des contrôles. Ils soulignent le caractère *« mineur »* des infractions, mettant l'accent sur *« de nombreux avantages sociaux »* propres à leurs chaînes et sur les conditions de travail *« généralement meilleures »* que dans les magasins traditionnels polonais. Parlant sous le couvert de l'anonymat, certains se sont interrogés sur les *« véritables motifs »* des contrôleurs, au moment où les petits commerçants polonais ne cessent de dénoncer le développement fulgurant de la grande distribution dont ils n'arrivent plus à supporter la concurrence.

« Au début, Auchan recrutait surtout des jeunes dans les faubourgs et les localités proches de Varsovie », se souvient Krystyna qui y travaille presque depuis l'ouverture. Actuellement, l'enseigne embauche aussi des personnes plus âgées, surtout des femmes venues de l'est du pays où le taux de chômage avoisine 30 %. *« Elles sont moins exigeantes »*, dit-elle avec un sourire timide, en lissant les plis de son blouson rouge de service. Les cadres portent costume cravate et parlent français de moins en moins souvent, des Polonais remplaçant progressivement les étrangers.

« Difficile de changer de département, la direction n'aime pas trop ça, pas plus que les initiatives individuelles ou les demandes d'augmentation. Facile en revanche de se faire virer », affirme Krystyna. Tout nouveau venu effectue toujours une période d'essai de trois mois. Des embauches s'effectuent particulièrement avant les fêtes et les vacances, quand les grandes surfaces ont besoin de renforts. Mais la plupart n'iront pas plus loin, quels que soient leurs efforts. Ici, on ne cherche pas à fidéliser les gens à qui il faudrait ensuite verser des primes.

Un vendeur de supermarché gagne entre 1 000 et 1 200 zlotys nets, soit autour de 2 000 francs (304,90 euros). *« On ne nous accorde plus guère d'heures supplémentaires en disant que c'est contraire à la loi »*, dit Krystyna. Un week-end sur six et un dimanche sur trois sont libres, avec des journées de récupération en semaine. Les caissières ne sont pas mieux loties, mais Barbara, une petite blonde de vingt ans, est contente : *« J'ai été embauchée tout de suite, j'ai eu juste à remplir un formulaire. »* C'est son premier travail, avec un salaire de base équivalent à 1 600 francs et une prime de 400 francs pour sept heures de présence quotidienne. Elle a déjà bénéficié de neuf jours de vacances après six mois de présence. *« Si un jour j'en ai marre, j'irai travailler ailleurs. »*

DISCIPLINE

Eva, vingt-six ans, mère de deux enfants, est employée dans un Géant-Casino récemment ouvert au sein d'une nouvelle zone commerciale de Janki, à 13 kilomètres au sud de Varsovie. Elle vient tous les jours de sa ville de Grojec, distante de 25 kilomètres, où elle n'a pu trouver de travail. Pendant huit heures, elle colle des étiquettes sur des produits alimentaires. *« Ce n'est pas très dur physiquement, mais tellement abrutissant qu'en fin de journée je ne sais plus où je suis. »* Pour commencer, elle a dû se contenter d'un salaire de 1 400 francs, avec un dimanche de libre sur deux et pas d'heures supplémentaires. Elle n'a pas encore droit aux congé payés. Mais *« difficile de trouver mieux par ici »*, dit-elle. La discipline est assez sévère et il y a déjà eu des licenciements, la chaîne ayant apparemment surestimé sa rentabilité dans cette zone excentrée de Varsovie.

Autre son de cloche dans l'énorme magasin Ikea, pourtant situé au sein de la même zone commerciale. Arek, trente ans, y travaille depuis deux ans et demi. Sa paie ? *« Un secret maison. »* Le salaire de base est de 3 000 francs, mais peut être facilement arrondi grâce à des heures supplémentaires (entre 150 et 210 par mois). *« Je n'envie pas ceux des hypermarchés. L'ambiance y est horrible. Ici tout le monde se tutoie, il n'y a pas de distance entre chefs et personnel. On peut toujours changer d'affectation, suivre des cours d'informatique, obtenir une promotion. »* Les syndicats ? *« Non, on n'en a pas besoin ici. »*

Michel Gara

Pour se défendre, les enseignes françaises évoquent « les différences culturelles »

Entre silence, dénégations et semi-aveux, les géants de la distribution n'admettent que des « bavures »

Les directions des grandes enseignes françaises présentes en Pologne ne se montrent pas particulièrement émues par les accusations de non-respect de la législation sociale venues de Varsovie.

Ce qui n'étonne guère Jean-Louis Boulin, délégué CFDT chez Casino : *« Nous n'avons pas beaucoup de contacts avec nos camarades de Géant Polska, mais je pense que les directions de la grande distribution font là-bas ce qu'elles font ici, c'est-à-dire qu'elles ne respectent pas les horaires réglementaires de travail et ne paient pas les heures effectivement travaillées. Mis à part l'hôtellerie-restauration, il n'existe pas beaucoup de secteurs où l'on viole autant la législation sociale. Comme les Polonais sortent d'un système rigide, ça coince forcément ! »*

Du côté des enseignes, les Centres Leclerc se refusent à toute déclaration. Pourtant, leur très médiatique patron, Michel-Edouard Leclerc, se trouvait dans la patrie de Chopin la semaine dernière. Castorama, lui, ne comprend pas les raisons de cette agitation : oui, ses magasins ont été contrôlés ; oui, ils appliquent la réglementation nationale du travail ; non, ils n'ont fait l'objet ni de procès-verbaux, ni de blâmes, ni d'actions en justice. Pour Castorama, il s'agit d'une polémique sans fondement.

Auchan est plus précis. Deux de ses quatre magasins polonais ont été contrôlés par l'inspection du travail, à Gdansk et à Sosnowiecz. A la suite de ces visites, les directions des établissements se sont vu demander de mettre en cohérence leurs règlements intérieurs avec la loi. Par exemple, la modulation de 35 à 49 heures de la durée hebdomadaire du travail, fixée par la loi à 42 heures, n'est autorisée qu'à la condition d'avoir été spécifiée dans le règlement intérieur du magasin. L'inspection du travail a alerté les directions sur des irrégularités concernant d'autres points, mineurs selon Auchan, qui dit appliquer en Pologne la politique sociale française, plus avancée que la réglementation polonaise.

Hervé Goudchaux, directeur des ressources humaines du groupe Carrefour, est quant à lui formel : l'enseigne ne connaît aucun problème social particulier en Pologne où il respecte les lois nationales comme il le fait dans tous les pays du monde. Les griefs exprimés dans ce pays à l'égard de la grande distribution lui rappellent *« des thèmes que l'on entendait en France en d'autres temps »*. Toutes les enseignes n'étant pas à mettre dans le même panier, il souligne que Carrefour est plutôt *« cité comme une référence sociale que comme un repoussoir »*.

« CULTURE DU CLIENT »

Il tente une explication plus fouillée du cas polonais : *« Il est vrai que nous avons développé une culture du client qui engendre un certain comportement ; nous ne regardons pas notre montre, l'essentiel étant que le client soit servi et content. Les autres problèmes viennent en second. Ce n'était pas dans les habitudes des pays de l'Est. Pas plus que n'y était valorisée l'initiative individuelle. »*

M. Goudchaux se dit persuadé *« que la formulation de nos idées n'a peut-être pas été très adroite et que nous avons été responsables de malentendus. La barrière linguistique a aussi joué. Par exemple, lorsque nous avons commencé à marteler à nos salariés le concept de "culture du client", nous avons été perçus comme des extraterrestres par les Polonais »*. Le dialogue avec le personnel a permis de corriger ces défauts de communication, affirme-t-il.

Le DRH du groupe Carrefour pense aussi que la transparence heurte les habitudes d'opacité et de décorum héritées du passé. *« Les bureaux sont ouverts, y compris ceux des dirigeants. Nous ne nous comportons pas de façon protocolaire ; nos politiques sont égalitaires ; les chiffres sont accessibles à tous les collaborateurs : ils étaient habitués à la langue de bois et aux privilèges des nomenklaturas et se trouvent déstabilisés. »*

Enfin, les habitudes des Polonais se trouveraient prises à rebrousse-poil par les systèmes de participation aux résultats de l'entreprise. *« Nous poussons beaucoup à la mise en place de cette participation dans le respect de la législation des pays,* déclare M. Goudchaux. *Evidemment, il suppose un aspect variable et rien n'est jamais acquis, par définition. Ce n'est pas non plus dans leurs habitudes... »*

Le DRH ne se fait pas de souci pour les établissements polonais de Carrefour : ils évolueront comme les magasins asiatiques où des incompréhensions initiales s'étaient aussi exprimées et qui ont trouvé leur équilibre entre la culture Carrefour et les valeurs nationales. Y compris en matière de syndicats ? *« Ils sont en train de s'implanter, par exemple dans nos établissements coréens. »*

Le discours est comparable à la direction des ressources humaines de Casino, qui est l'enseigne française la plus présente en Pologne avec onze hypermarchés Géant. On commence par affirmer que l'on y applique le code du travail polonais et la durée journalière du travail de 12 heures, puis on reconnaît que *« ce n'est pas toujours respecté en période d'ouverture de magasin »*, que les heures supplémentaires sont payées au-delà du contingent annuel de 150 heures supplémentaires, que les dimanches travaillés en excédent sont payés ou récupérés par les salariés.

« Nous ne pouvons pas nous permettre de faux pas social, dit-on chez Casino. *Le marché du travail polonais est très tendu. Si nous voulons conserver les meilleurs, nous devons mener une politique sociale active. Nous y avons créé un fonds pour les salariés en difficulté et un dépistage du cancer du sein chez les femmes. Nous allons bien au-delà de ce qu'exige la loi. »* Restent des *« dérapages »* locaux que l'on reconnaît et que l'on explique : *« Cela n'excuse rien,* dit-on, *mais nous avons ouvert nos magasins et créé 7 000 emplois en quatre ans. C'est très court et cela ne va pas sans bavures. »*

Dernière explication avancée : les maniaques du travail que sont les cadres français expatriés. A vingt-cinq ou trente ans, ils reçoivent des responsabilités très supérieures à celles qu'ils assumeraient en France. Ouvrir un nouvel établissement en Pologne, vitrine de Casino à l'étranger, est *« un défi enthousiasmant. Ils travaillent comme des brutes et ont tendance à demander à leurs collaborateurs le même investissement »*.

Alain Faujas

Chaque mardi avec
Le Monde
DATÉ MERCREDI
retrouvez
LE MONDE INTERACTIF